

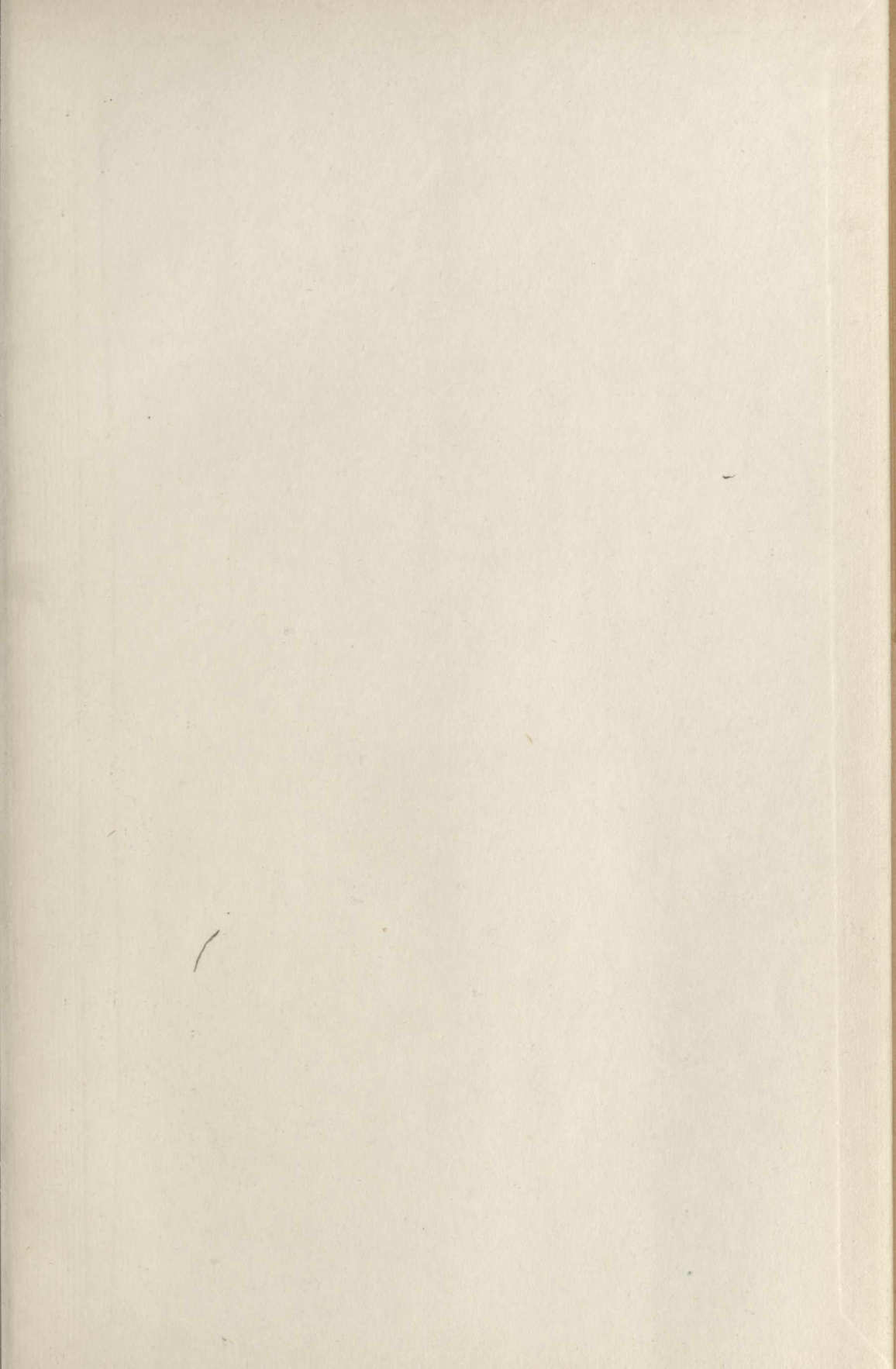
J
103
H72
1953/54
R4
A42

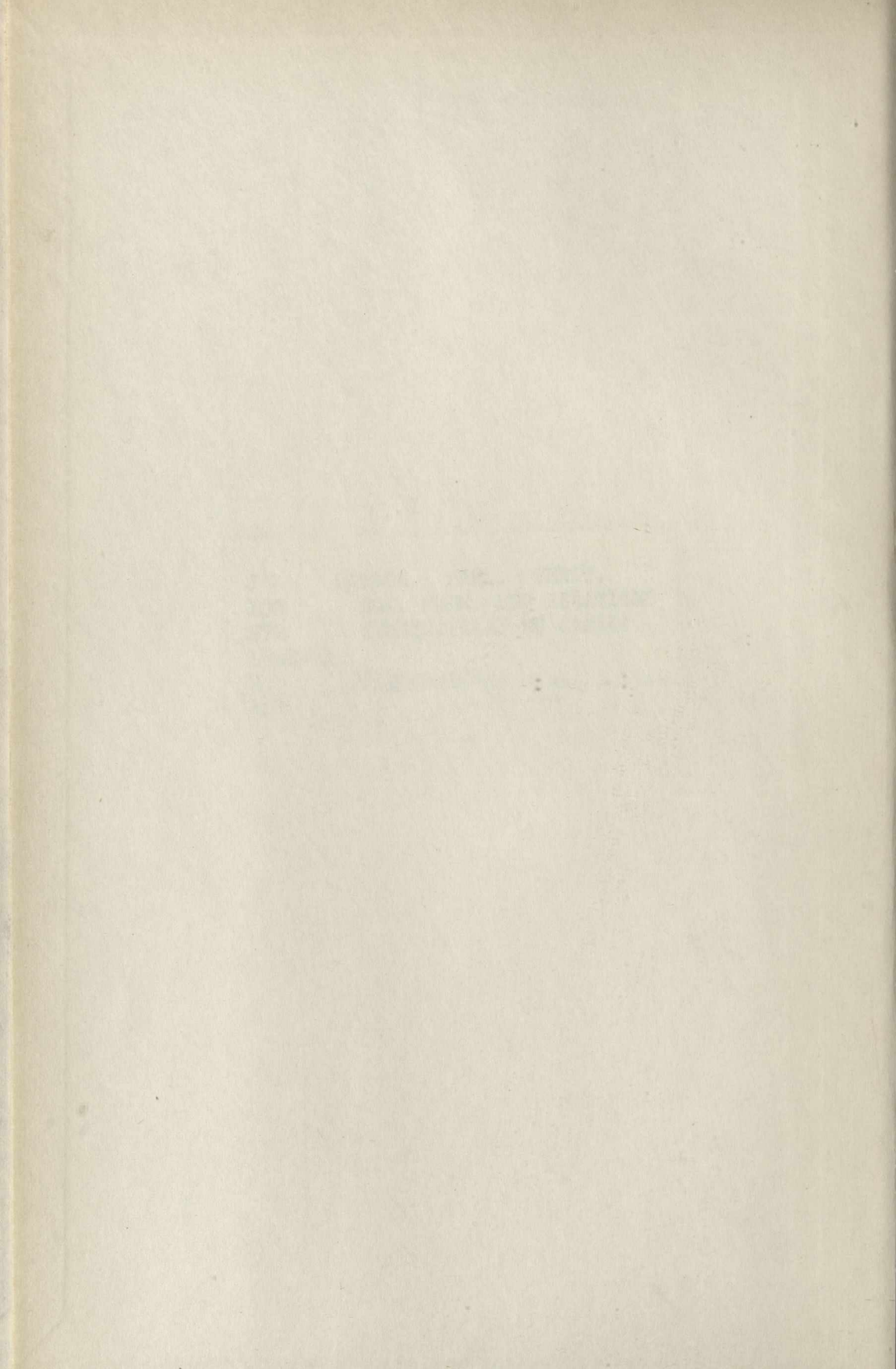
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

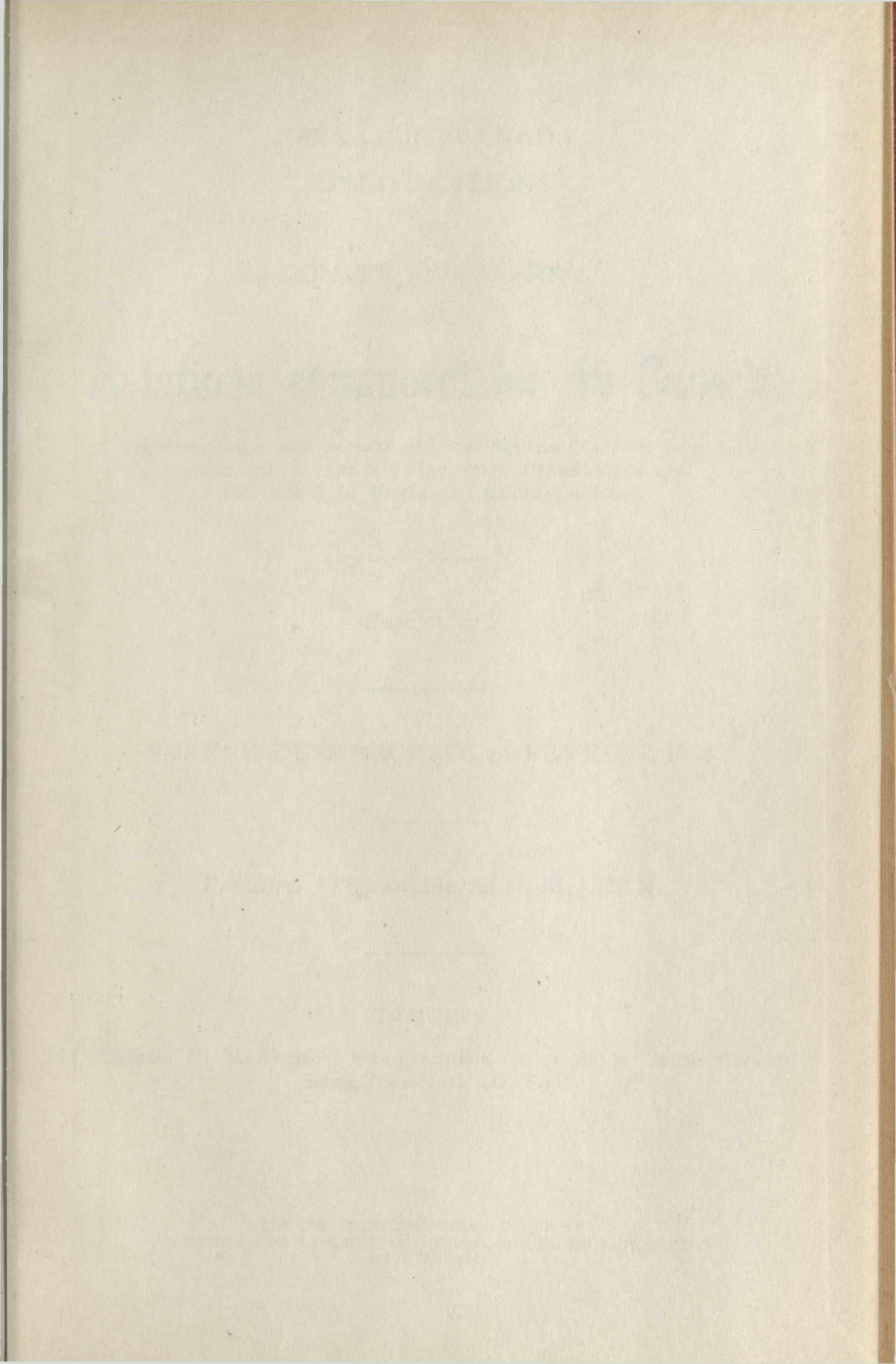
J CANADA. PARL. SENAT.
103 COM. PERM. DES RELATIONS
H72 COMMERCIALES DU CANADA.
1953/54
R4 Délibérations ...

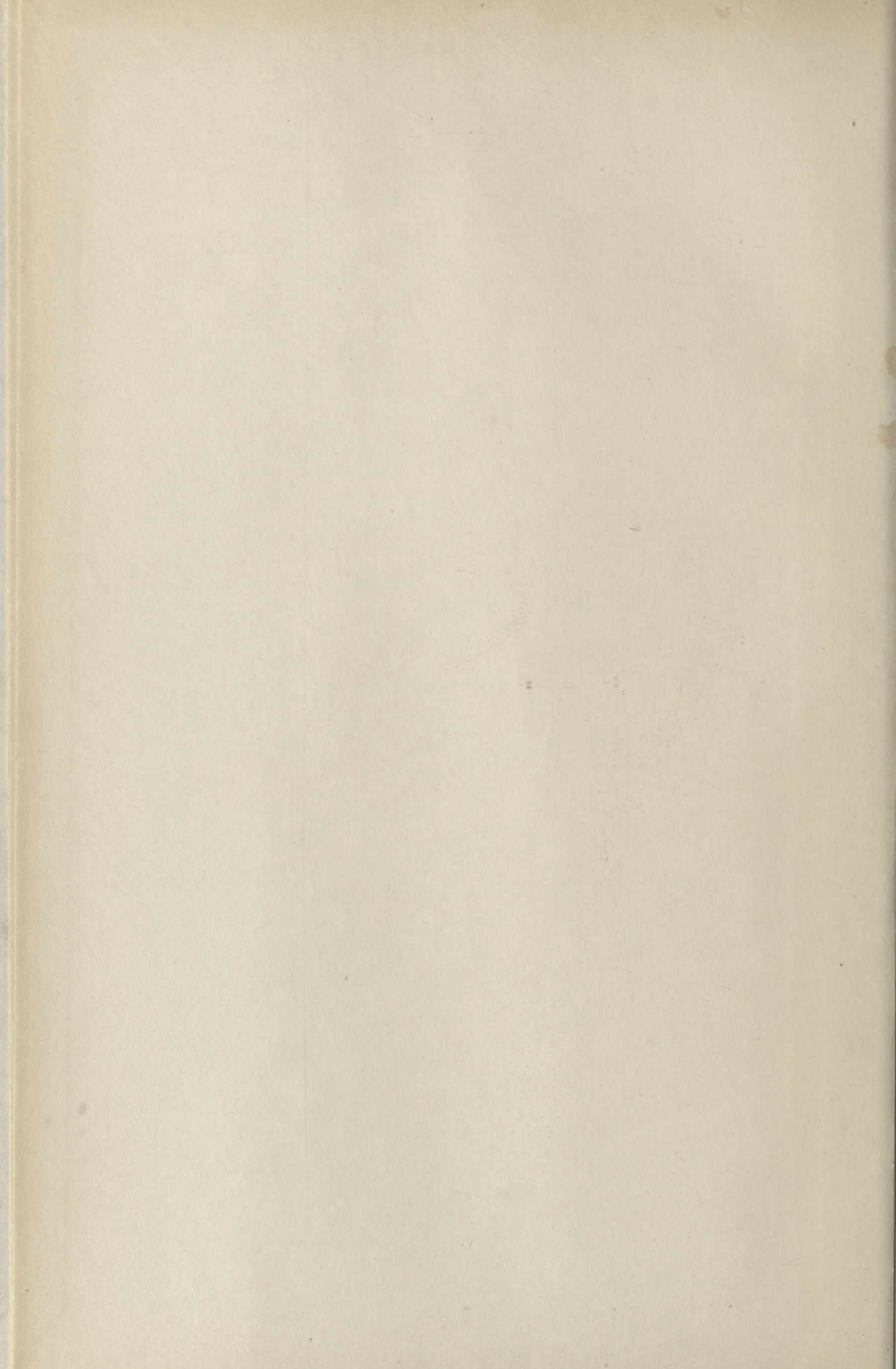
A42

NAME - NOM









1953-1954

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES

Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,
selon lui, à favoriser davantage l'application de
l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord

Fascicule 1

SÉANCE DU MERCREDI 24 FÉVRIER 1954

Président: l'honorable A. N. McLEAN

TÉMOIN:

M. Thomas H. McKittrick, vice-président senior de la Chase National
Bank, New-York (N.-Y.)

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

Président: l'honorable A. N. McLEAN

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	MacKinnon
Bishop	Euler	McDonald
Blais	Fraser	McKeen
Buchanan	Gouin	McLean
Burchill	*Haig	Nicol
Campbell	Hawkins	Paterson
Crerar	Howard	Petten
Daigle	Kinley	Pirie
Davies	Lambert	Turgeon
Dessureault	*Macdonald	Vaillancourt

35 membres (quorum—7)

*Membre d'office

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 23 février 1954:

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

- a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;
- b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'inviter à présenter leurs vues ceux qui désireraient être entendus, y compris les représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentants du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désireraient formuler des observations.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI, 24 février 1954.

Conformément à l'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales du Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs McLean, président; Baird, Bishop, Buchanan, Burchill, Crerar, Euler, Fraser, Gouin, Haig, Hawkins, Lambert, Macdonald, MacKinnon, McDonald, Paterson, Turgeon et Vaillancourt.—18.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 23 février 1954.

M. Thomas H. McKittrick, vice-président senior de la *Chase National Bank* de New-York (N.-Y.), est entendu et interrogé par les membres du Comité.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Euler, il est résolu de présenter le rapport suivant:

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations relativement à l'enquête qu'il poursuit en vue de constater ce qui, à son avis, serait de nature à permettre plus ample application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, et que la Règle 100 soit suspendue à l'égard de ladite impression.

A midi et 50 minutes, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Copie conforme.

Sous-chef de la division des comités,
JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, mercredi 24 février 1954.

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé à faire enquête et rapport sur le développement du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et d'autres pays du monde libre se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

L'hon. M. McLean préside.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Comme vous le savez, c'est la première réunion de notre Comité depuis l'ouverture de la présente session et il pourrait être avantageux de lire la résolution dont il a été question, hier, dans l'intérêt des nouveaux membres.

L'hon. M. EULER: Disons qu'elle a été lue.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons l'insigne honneur de compter parmi nous, ce matin, à notre invitation, un personnage de marque et universellement connu: M. Thomas H. McKittrick, vice-président senior de la *Chase National Bank* de New-York, l'une des banques les plus importantes du monde. J'ai l'impression que vous avez tous entendu parler de la carrière de M. McKittrick, éminent banquier international et spécialiste en matière de commerce extérieur. Je ne saurais rien dire de plus. Pendant dix-sept ans, M. McKittrick a occupé la haute situation de banquier international, à Londres (Angleterre), et, durant plusieurs années, le poste de président de la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle, en Suisse. Ayant voyagé dans toute l'Europe, M. McKittrick est au courant du commerce et de la finance de la plupart des pays de l'OTAN, qui l'ont consulté au cours des années.

Je vais maintenant appeler M. McKittrick et quand il aura présenté son mémoire, les honorables membres du Comité pourront lui poser toutes les questions qu'il leur plaira.

Des hon. SÉNATEURS: Bravo, très bien.

M. Thomas H. McKittrick, vice-président senior de la *Chase National Bank* de New-York:

Monsieur le président, honorables membres du Comité sénatorial des relations commerciales du Canada: Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est un grand honneur pour moi de vous entretenir d'une question dont j'ai eu à m'occuper dans des postes non officiels depuis nombre d'années. Je me compte au nombre de ceux qui, aux États-Unis, préconisent fortement tous les programmes qui permettront de réaliser l'expansion et la libération des échanges internationaux.

Honorables membres du comité,

(Texte)

Je désire vous dire quelques mots en français, parce que durant mon stage en Europe, j'ai eu l'occasion de visiter Paris, peut-être une cinquantaine ou une centaine de fois, et plusieurs des meilleurs souvenirs que j'ai conservés de ces visites sont les agréables relations que j'ai eues avec la France.

(Traduction)

Des hon. SÉNATEURS: Bravo, très bien.

M. MCKITTRICK: Messieurs, avant de m'attaquer à la substance même du sujet que je veux traiter devant vous, ce matin, je désire consacrer quelques instants à vous en donner une perspective assez nette, car j'ai pu constater au cours des entretiens que j'ai eus avec des messieurs qui ne se tiennent pas constamment au courant de l'opinion des États-Unis, quelque fausse interprétation des faits. Je songe surtout à la réunion qui s'est tenue à Londres, le premier jour de ce mois et à laquelle assistaient plusieurs membres de la Chambre des communes. C'était une réunion d'un organisme secondaire qui s'occupe d'affaires économiques et qui avait été convoquée par le Conseil de l'Europe qui se réunit à Strasbourg, comme vous le savez. On a dit à cette réunion que, parce que le rapport Randall n'était pas allé aussi loin qu'un grand nombre de gens l'auraient souhaité, la soi-disant pénurie de dollars était un problème permanent et que tout espoir d'en venir à le résoudre avait été détruit par les recommandations de ce rapport. Or, je ne suis sincèrement pas de cet avis et c'est pourquoi je veux dire quelques mots sur les tendances qui existent aux États-Unis, parce que si l'on ne tient pas compte de ces tendances, il est très facile de mal interpréter les faits ou de tirer de fausses conclusions.

Comme je le disais, il y a un moment, je suis de ceux qui désirent ardemment une plus grande liberté de commerce aux États-Unis et j'ai fait tout ce que j'ai pu, ce qui signifie bien peu, pour la favoriser. Je parlerai de ce qu'on s'efforce actuellement de faire dans ce sens et qui sera encore plus fructueux, à l'avenir. Je devrais peut-être dire, en premier lieu, qu'une politique nationale visant l'abaissement ou l'allègement des tarifs douaniers très élevés—qui avaient été établis en 1930—afin d'assurer l'expansion du commerce, a débuté avec l'adoption de la loi sur les accords commerciaux réciproques.

Grâce aux négociations entreprises aux termes de cette loi, la proportion entre les droits de douane perçus aux États-Unis et le volume total de nos importations a passé d'un chiffre plus de deux fois plus élevé à un chiffre légèrement inférieur à ce qu'était cette proportion en 1941. C'est une réalisation remarquable. Je désire, si vous me le permettez, vous citer aussi quelques mots extraits d'une étude publiée par la Chambre de commerce des États-Unis. En voici la teneur: "Le tarif des marchandises imposables a baissé de 47 p. 100 environ en 1934 à 12½ p. 100, à l'heure actuelle. Au cours de la même période, le tarif combiné applicable aux marchandises imposables et entrant en franchise a fléchi de plus de 18 p. 100 à moins de 6 p. 100". Ces faits prouvent la tendance à réduire les tarifs, bien que l'industrie, aux États-Unis, soit loin d'être unanime sur ce point; il y a de très importantes industries américaines qui désirent maintenir des tarifs élevés. Les tarifs douaniers sont à la baisse depuis longtemps et la réduction semble s'accroître. La première grande surprise que j'aie eue et qui m'a fait constater que ce sentiment était bien plus général que je l'avais cru, fut la publication d'une petite brochure par la Chambre de commerce de Détroit, en décembre dernier, et dans laquelle cet organisme se prononçait carrément en faveur de la liberté du commerce

aux États-Unis. Or, comme vous le savez, nul centre plus que Détroit, n'est mieux en mesure de refléter l'opinion de l'industrie en matière de tarifs, cette ville étant le centre reconnu de l'industrie de l'automobile et de tout ce qui s'y rattache. L'activité s'y étend à bien d'autres domaines outre celui de l'automobile. Par la suite, il s'est formé un comité dit *Committee for a National Trade Policy* qui a entrepris, pour la première fois, d'enseigner au public américain à comprendre les avantages de tarifs douaniers réduits pour le pays tout entier. Or, je ne crois pas que l'établissement de ce comité, qui est fort distingué,—incidemment, M. Jack McCloy, mon chef, est l'un de ses administrateurs—ne puisse remonter qu'à dix-huit mois. Tout cela témoigne, à mon sens, du sentiment qui existe aux États-Unis, à cet égard.

Je désire maintenant ajouter un autre mot: Je veux féliciter ce Comité de s'être formé pour prendre des mesures effectives se rattachant aux dispositions d'ordre économique du Traité de l'Atlantique-Nord. C'est un fait qu'il est nécessaire de signaler à l'attention du public. Dans tous les pays de l'OTAN, on a trop parlé de questions d'ordre militaire et pas assez de questions économiques. Vu que l'OTAN a pour but de résister et, au besoin, de résister par les armes, aux pays du rideau de fer, il semble que l'effort le plus utile soit de travailler à réaliser une plus grande prospérité dans les pays de l'OTAN et de détourner ainsi les indécis de croire que la Russie ait quelque chose à nous offrir. Après ces deux remarques très brèves, permettez-moi de jeter un coup d'œil sur mes notes et de parler de ce qui s'est passé.

Un autre fait qui n'aurait pu se produire il y a dix-huit mois ou deux ans passés, c'est que nous n'aurions pu voir d'organisme bi-partial, comme la commission Randall, présenter un rapport. Il faut reconnaître que ce rapport n'exprime pas une opinion unanime; que certains membres de la Commission ont différé d'avis dans l'ensemble et formulé leur opinion dans un rapport minoritaire. Tout en affirmant que le rapport soit plus affirmatif que négatif, je tiens à répéter que je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit M. Julian Emery sur la portée du rapport de la commission Randall, à la réunion de Londres, au début de ce mois.

Le rapport embrasse presque tous les aspects de nos relations économiques avec d'autres pays—je dis "nos" pour désigner les États-Unis, car je désire attirer votre attention sur certaines des recommandations les plus importantes du rapport, c'est-à-dire du point de vue de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Il recommande que la loi sur les accords commerciaux réciproques, qui doit expirer le 12 juin de cette année, soit renouvelée au moins pour trois ans. Cette loi est devenue le symbole de la libération du commerce et, à plusieurs occasions dans le passé, la question controversée de son renouvellement, au Congrès des États-Unis, a occasionné de chaudes discussions entre les partisans du libre-échange et ceux du protectionnisme, entre les Républicains et les Démocrates. L'appui nécessaire pour en prolonger la durée de trois ans est hautement significatif, en ce moment, et le rapport ne contient pas, si je me souviens bien, d'objections à cette recommandation particulière. On réclame pour le Président le pouvoir additionnel d'abaisser les tarifs douaniers par voie de négociations. Il est difficile d'estimer la valeur pratique du pouvoir proposé de réduire les taux de droits de cinq p. 100 par année, durant trois ans, mais la proposition est d'accord avec la portée générale des versions précédentes de la loi. Deux autres dispositions sont d'une conception plutôt nouvelle. L'une est la recommandation que tous les droits dépassant 50 p. 100 *ad valorem* soient ramenés à ce niveau. On pourrait ainsi abaisser sensiblement les droits les plus restrictifs, qui sont encore, malheureusement, trop nombreux. L'autre disposition recommande une réduction de 50 p. 100 du tarif douanier applicable à partir du 1^{er} janvier 1945 aux produits qui n'ont pas été importés ou qui l'ont été en quantités négligeables.

Je crois donc que la perspective n'est pas défavorable, en ce qui concerne les tarifs douaniers, si l'on adopte une loi appropriée. Il est très regrettable qu'on ait appuyé et la limite périlleuse et la clause de sauvegarde. Comme je l'ai dit plus haut, ce problème est la question la plus controversable abordée dans le rapport. Le problème des retards, des complexités et des incertitudes de la douane est ce qui empêche surtout les importations aux États-Unis. La Commission recommande l'adoption du bill ayant trait à la simplification des formalités douanières, (Customs Simplification Bill) actuellement à l'étude. Ce bill, qui a été adopté par la Chambre, retient maintenant l'attention du comité du Sénat. Il contribuerait énormément à atténuer le problème de la douane.

Le troisième problème qui confronte les pays de l'OTAN est la difficulté d'obtenir la classification des produits des États-Unis, surtout de certains articles, pour les fins du tarif douanier. Nous sommes heureux que le rapport de la Commission Randall ait recommandé une révision de notre tarif douanier, dans le but de simplifier les descriptions des articles de même que la classification des articles non énumérés dans les listes. Si la révision proposée est satisfaisante, les exportateurs de balles de ping-pong ne trouveront peut-être plus leur produit dans la catégorie des munitions. Vous vous souvenez sans doute de cet incident fort intéressant.

La politique agricole des États-Unis a contribué à tendre les rapports avec leurs partenaires de l'OTAN plus que tout autre élément particulier de leurs relations extérieures.

La rigidité des prix prévus par nos programmes agricoles a occasionné à l'État une accumulation de surplus, des surplus fantastiques de produits et entraîné l'adoption de mesures tout aussi fantastiques pour s'en débarrasser.

Permettez-moi de vous citer une expérience personnelle, en ma qualité d'exploitant de l'industrie laitière. Il y aura trois ans, cet été, j'ai acheté au prix de 10 cents les 100 livres, 22 tonnes de pommes de terre que le gouvernement avait payées \$4.50 les 100 livres. Elles ont servi à nourrir les vaches qui les ont trouvées savoureuses. La Commission Randall recommande que des changements soient apportés à notre politique agricole, de nature à permettre à l'entreprise privée de jouer un plus grand rôle dans l'évaluation de l'offre. Ce serait un pas dans la bonne voie et qui semble d'accord avec les présentes lignes de conduite administratives.

On a dit au cours des dix derniers jours—mais il ne s'agit encore que de paroles—que l'administration se prononcera en faveur de ce qu'on appelle régime de prix double. En d'autres termes, il s'agit de laisser le cultivateur cultiver tout ce qu'il veut et comme il l'entend. Il ne pourra compter sur le prix de soutien que pour une quantité de produits fixée d'avance et devra vendre le reste comme il le pourra. Cette méthode permettra de surmonter la difficulté qui existait, il y a trois ans, à l'égard des pommes de terre et qui se pose aujourd'hui à l'égard du beurre. Le gouvernement des États-Unis a plus de 200 millions de livres de beurre en entrepôt. Ce beurre commence à se gâter et le gouvernement devra le vendre très prochainement pour en fabriquer du savon, à un prix bien inférieur à ce qu'il lui a coûté.

La Commission a recommandé de modifier la loi dite *Buy American Act*, afin de permettre aux organismes d'achat du gouvernement de considérer au point de vue national les offres venant de pays qui agissent de la même manière à l'égard de nos citoyens, dans les mêmes circonstances. D'autres recommandations visent les programmes destinés à stimuler les placements de capitaux étrangers en accordant des dégrèvements d'impôts et d'autres concessions. Ces recommandations portent aussi sur l'aide extérieure; l'assistance technique; le commerce entre l'Est et l'Ouest; la ligne de conduite à l'égard de la marine marchande et du tourisme.

La proposition de la Commission à l'égard des mesures à prendre pour assurer la convertibilité des devises révèle qu'on se rend compte de la portée du problème des devises dans l'exercice du commerce extérieur; elle n'a recommandé, toutefois, que de ne recourir, désormais, que modérément au Fonds monétaire international, et d'étudier la possibilité d'arrangements entre le système de réserve fédérale et les banques centrales à l'étranger, ou l'octroi de crédits de réserve. Il me semble qu'aucune de ces propositions ne puisse contribuer suffisamment à répondre au besoin. J'espère qu'on me posera des questions à ce sujet.

Durant la plus grande partie de 1953, le gouvernement des États-Unis a cherché le plus possible à différer les décisions à prendre dans le domaine international jusqu'à ce que la Commission Randall ait terminé ses études. Maintenant que ces études ont pris fin, il appartient à l'administration de prier le Congrès d'adopter des mesures législatives convenables. Avant que cela puisse se faire, l'administration devra définir sa propre attitude puisque le Président a déclaré, dès la publication du rapport Randall, que ce document serait lu et étudié attentivement, mais qu'il ne constituait pas une déclaration de la part de l'administration.

Il arrive que le président du *House Ways and Means Committee*, d'où émanent toutes les mesures législatives visant le revenu de l'État, soit M. Daniel Reed, à New-York. M. Reed est l'un des deux membres du Congrès faisant partie de la Commission Randall, qui a signé un rapport minoritaire exprimant carrément une opinion contraire à certaines des recommandations les plus importantes et les plus généreuses de la Commission.

Comme c'est l'année des élections, le Congrès ne siègera probablement pas après la mi-été, et ses membres seront enclins à prendre avec très grande réserve, toute mesure audacieuse qui pourrait porter leurs commettants à ne plus les réélire au Congrès. Il est significatif, d'autre part, qu'à la fin du rapport Randall, le sénateur Milliken ait différé de prendre position sur plusieurs questions importantes, mais n'ait fait aucune remarque à l'égard de la recommandation de la Commission concernant l'AGCT. Le sénateur a déjà contesté, dans le passé, la validité légale de l'AGCT comme instrument obligatoire. Dans les lois récentes sur le commerce réciproque, il est dit, ce que le sénateur appuie fortement, que la loi ne contient rien qui puisse signifier qu'elle approuve ou désapprouve le présent Accord général. Je trouve encourageant le silence actuel du sénateur Milliken sur ce point.

Il est encore trop tôt pour dire ce que le Congrès fera du rapport de la Commission, bien que ce rapport constitue déjà un compromis. Il est fort possible que les protectionnistes tentent de le rendre encore plus transactionnel. Le rapport constitue probablement le programme le plus vaste qui puisse rallier l'appui d'une forte majorité. Je crains que presque tous les changements apportés aux recommandations de la Commission ne tendent à des restrictions. Je crains aussi que, si le niveau de l'activité commerciale et de l'emploi se maintient ferme, il est fort probable que la majorité des recommandations de la Commission soient adoptées par le Congrès après qu'elles auront fait l'objet d'un rapport par un comité.

La politique de notre gouvernement à l'égard des importations est, évidemment, d'une importance critique, mais le niveau de notre propre production industrielle et de l'activité générale des affaires est ce qui détermine le volume de nos achats chez nos associés commerciaux. C'est ce niveau qui donne lieu à des changements notoires dans les importations que nous effectuons, non en vertu de décisions résultant d'une ligne de conduite administrative.

Je crois que l'empressement qu'a manifesté récemment le président Eisenhower à prendre les mesures financières qui s'imposeraient, advenant un déclin sensible de ce niveau d'activité, revêt donc une grande importance. La

loi dite "Employment Act of 1946", qui confère au gouvernement de grands pouvoirs dans le domaine économique, est encore inopérante, mais le gouvernement fédéral semble disposé à la mettre en vigueur. J'ai commenté sur la situation telle qu'elle m'apparaît actuellement aux États-Unis, à cause de notre grande participation au commerce extérieur. Je désire maintenant traiter brièvement de plusieurs initiatives des institutions économiques internationales au service des États membres de l'Alliance Nord-Atlantique.

Premièrement, l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers doit être l'objet d'une révision au cours de la neuvième séance des parties contractantes, cet automne. Les dispositions de l'Accord ont prévu cette révision dans le but de constater le succès de son fonctionnement, de se rendre compte des changements à y apporter, s'il y a lieu. Je ne crois pas me tromper en disant qu'un vaste groupe de commerçants américains regardent l'AGGT avec beaucoup de prudence, et deux principales raisons motivant leur attitude. La première, c'est qu'on a invoqué d'une manière si générale les motifs de la balance des comptes, qui permettent aux pays de contingenter les importations si l'état de leur balance des paiements l'exige, qu'il est à craindre que cette raison serve des fins protectionnistes. Certains pays, dont la balance des paiements est devenue favorable, ont hésité à lever les restrictions à l'égard des marchandises payables en dollars. En vertu de l'AGCT, ils ont été tenus d'alléger ces restrictions, mais il est naturel de supposer que l'effet protecteur des restrictions était bien vu de certains producteurs domestiques. Pour l'exportateur américain, dont les ventes aux autres pays signataires de l'AGCT ont été continuellement l'objet de restrictions, cet Accord ne semble pas avoir été avantageux. Deuxièmement, l'élargissement de certaines marges de préférence britannique, même s'il ne s'applique qu'à un très petit groupe de denrées, n'a pas laissé de susciter quelque inquiétude aux commerçants des États-Unis, depuis qu'il a été sanctionné à la huitième séance des signataires de l'AGCT, en octobre dernier. L'une et l'autre de ces difficultés sont susceptibles de solution. Je souhaiterais qu'il devienne plus difficile d'invoquer l'exception prévue dans l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers, c'est-à-dire les motifs de balances des comptes. Plusieurs organismes internationaux s'occupent, naturellement, des problèmes inhérents à la campagne lancée pour l'unité de l'Europe. L'Organisation économique, établie par les pays européens compris dans le plan Marshall, poursuit ses efforts afin d'obtenir que chacun de ses membres supprime les restrictions quantitatives sur les importations d'autres pays participants, c'est-à-dire d'assurer la libération des échanges commerciaux entre les pays libres de l'Europe. Cette libération du commerce accuse un progrès impressionnant. Ce que l'on souhaite actuellement, c'est que chaque pays contingente ses importations particulières dans la proportion de 75 p. 100. De fait, certains pays ont libéré de 90 à 99 p. 100 de leur commerce particulier. Mais quelques-uns sont bien loin de l'avoir fait dans la proportion minimum prescrite.

La libération du commerce et la disponibilité d'amples facilités de conversion du change étranger, doivent marcher de pair. On ne saurait en trouver un exemple plus frappant que dans le fonctionnement de l'Union européenne de paiements. Les arrangements relatifs aux règlements plurilatéraux éliminent pour chaque pays membre de l'Union la nécessité de maintenir l'équilibre dans tous ses échanges bilatéraux. Elle offre des facilités de remboursement de crédit que ni les gouvernements, ni les banques centrales n'auraient pu consentir à cette époque, sur une échelle semblable.

Certains problèmes sont inhérents à la structure de l'Union européenne des paiements. Le premier, c'est qu'elle fonctionne sur un plan régional. Le deuxième, c'est qu'elle ne peut fonctionner, c'est-à-dire que ses rouages ne peuvent remplir leurs fonctions qu'en raison des restrictions sur le change.

Le troisième, qui découle du premier, est le danger que le système puisse tendre à élever de nouveaux obstacles entre les pays de l'Union et l'Amérique du Nord, malgré la situation, plus favorable, à l'heure actuelle, de certains pays membres vis-à-vis de la zone dollar.

Le Conseil de l'Europe est, à mon avis, un instrument dont on pourrait fort bien tirer plus grand parti, au cours des années qui suivront. Nous sommes tous au courant des divers plans élaborés dans le cadre général de l'organisation pour la solution des problèmes intereuropéens sur une base commerciale. Le pool de la houille et de l'acier a commencé à fonctionner en vertu de sa propre autorité. Les fonctions de cette autorité supérieure sont coordonnées par le Conseil des ministres réuni au Luxembourg. L'Assemblée, organe parlementaire qui s'occupe de la communauté européenne de la houille et de l'acier, se réunit à Strasbourg, au Conseil de l'Europe. Il est intéressant de constater que cet organisme bénévole ait été revêtu de pouvoirs législatifs pour édicter les lois que l'autorité supérieure sera alors tenue de mettre en vigueur.

La question la plus grave dont les autres pays de l'OTAN pourraient être saisis, ce sont les mesures de protection contre le monde extérieur, les autres pays de l'Europe et l'Amérique du Nord que la communauté de la houille et de l'acier pourraient avoir à prendre, après la suppression des mesures de protection mutuelle entre les six pays-membres.

En résumé, il est juste de reconnaître, à mon avis, qu'un progrès manifeste a été réalisé au sein de la communauté des pays de l'OTAN dans la réduction des obstacles à l'échange mutuel de marchandises, d'argent et de services. Les institutions établies à cette fin ont franchi la période d'essai et ont démontré le genre de service qu'elles sont en mesure de rendre. Elles sont loin d'être parfaites, mais l'on ne saurait douter de leur utilité. Il faut les perfectionner, non les mettre au rancart, à l'heure actuelle, et c'est à cet égard que votre Comité peut jouer un rôle très important.

Finalement, l'heure est venue pour les États-Unis de tenter un vigoureux effort bipartial afin d'adopter une politique commerciale conforme à notre situation de pays créateur. J'espère que cet effort sera fructueux. S'il en est ainsi, l'on réussira à raffermir sensiblement au cours des prochains mois, les organismes internationaux qui dirigent les relations économiques entre les pays de l'OTAN.

Je vous remercie beaucoup, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, c'est maintenant le moment de poser des questions.

L'hon. M. TURGEON: Permettez-moi, une suggestion, monsieur le président. L'exposé qui vient d'être fait est de telle nature que plusieurs sénateurs désireront poser deux ou trois questions consécutives afin d'éclaircir certains points. Je prends la liberté de vous demander de permettre à chaque membre du Comité de poser une ou deux questions sans que d'autres sénateurs ne les interrompent.

Le PRÉSIDENT: C'est une bonne idée, je crois, sénateur Turgeon. Les sénateurs peuvent donc maintenant poser des questions.

L'hon. M. REID: Je ne fais pas partie du présent Comité, mais je désire, toutefois, poser une question concernant le pool de la houille et de l'acier, établi par six pays européens. J'ai suivi de près cette initiative depuis le début. Voici ce que je désire savoir: les autres pays se ressentiront-ils de l'établissement de cette alliance, dont les membres fixeront la production et les prix de la houille et de l'acier suivant une entente mutuelle?

M. McKITTRICK: A mon avis, sénateur Reid, le marché d'exportation pour l'acier de ces six pays européens, qui est aussi celui auquel le Canada et les États-Unis exportent de l'acier, dépendra du jeu habituel de la concurrence.

La situation restera, je crois, à peu près telle que nous la connaissons, depuis que l'industrie sidérurgique de l'Europe fait concurrence à celle de l'hémisphère occidental. Je ne suis pas aussi familier avec les conditions qui existent au Canada. La Nouvelle-Angleterre, par exemple, a toujours acheté une certaine quantité de rails d'acier de la Belgique, pour la majeure raison que ses navires devaient revenir sur lest d'Anvers et de Rotterdam et que les armateurs préféraient en rapporter gratuitement des rails plutôt que de payer pour lester et délester ces navires de ce côté-ci de l'océan. La question du transport n'est donc pas entrée en ligne de compte dans le cas. Je crois que la situation sera la même après la formation du pool de la houille et de l'acier en Europe. Je ne vois pas que cette alliance puisse avoir d'autre effet.

L'hon. M. REID: Permettez-moi de poser une autre question et j'en ai fini. Elle a trait à la situation du change entre les pays dollars et sterling. J'ai toujours compris que lorsqu'un pays, comme les États-Unis, fait crédit à un autre pays, en marchandises ou en espèces, il ne saurait être remboursé que de deux manières—soit en marchandises ou en services. Plusieurs d'entre nous ont une idée de ce qui serait arrivé après la Première guerre mondiale, si la Grande-Bretagne avait entrepris de s'acquitter au moyen de marchandises. L'économie des États-Unis en aurait été paralysée. Voici ce que je veux savoir. Je songe à l'encaisse-or de 22 milliards de dollars et je me demande si l'on a déjà pensé à distribuer ce montant entre les pays selon leurs besoins, plutôt que de leur consentir un prêt pour l'achat de marchandises? On entrave le commerce entre les pays-dollars et les pays-sterling.

M. McKITTRICK: Je ne crois pas qu'on ait déjà songé à donner les réserves d'or. Je ne saurais vous dire pourquoi. Comme vous le savez, quelque 40 milliards de dollars ont, toutefois, été donnés à divers titres, depuis la fin des hostilités. Ce fut d'abord l'UNRRA, puis le plan Marshall et le soi-disant plan Truman, qui ne s'apparentait pas avec le plan Marshall au début, puisqu'il ne s'appliquait qu'à la Grèce et à la Turquie. Ces autres dons ont semblé retenir l'attention. Si vous avez pris connaissance d'une brochure publiée par la Chambre de commerce internationale, dont le siège est à Paris, vous avez pu constater qu'on y traitait longuement de la question de constituer un fonds de convertibilité avec la réserve d'or des États-Unis. Dans certaines circonstances, ce fonds servirait à étayer au besoin les devises qui paraîtraient d'une faiblesse excessive sur les marchés. Je ne sache pas qu'on ait étudié officiellement la question d'utiliser la réserve d'or, comme l'a proposé le sénateur Reid.

L'hon. M. CRERAR: Je désire poser une question à M. McKittrick. Prenant l'acier comme exemple, ce qui peut s'appliquer à tous les produits en général, les pays d'Europe comme l'Allemagne, le Luxembourg, la France et la Belgique, qui, par leur capacité de fournir de plus longues journées de travail et d'accepter des taux de salaires moins élevés, ne sont-ils pas en mesure de chasser les produits américains et canadiens des marchés internationaux? Je considère que nos gens sont beaucoup mieux rémunérés et que leurs journées de travail sont moins longues.

M. McKITTRICK: Je ne le crois pas, mais nous ne pouvons, toutefois, n'en pas tenir compte. Ces pays vont nous offrir une forte concurrence, en d'autres termes, mais c'est probablement à notre avantage. Nous avons, en réalité, aux États-Unis, des lois qui prévoient que ce fait est le principe fondamental de notre économie. En voici la raison: A cause des vastes régions que nous desservons, nous, de ce continent, pouvons édifier des industries plus

considérables qui coûtent plus par employé; en d'autres termes, notre mise de fonds, par employé, est plus élevée. Le rendement du travailleur est donc aussi plus élevé. Nous payons de meilleurs salaires, mais en retour la productivité de nos entreprises est supérieur et nos frais ne sont pas plus considérables qu'outre-mer.

L'hon. M. EULER: Un autre fait qui vient partiellement à l'appui de ce que vous venez dire, c'est que la Chambre de commerce de Détroit, qui représente, comme vous l'avez dit, l'industrie de l'automobile et d'autres industries connexes, ne semble pas craindre la concurrence, bien qu'elle paie à ses employés les salaires peut-être les meilleurs au monde.

M. McKITTRICK: C'est précisément cela. Une compagnie bien connue des États-Unis, par exemple, qui désirent conserver son débouché dans les pays à monnaie faible, a établi une usine en Écosse et y fabrique certains articles qui trouvent dans les pays européens à monnaie faible leur débouché le plus considérable. C'était un premier pas. L'autre démarche fut de cesser la fabrication de ces articles aux États-Unis et de les importer de l'Écosse. C'est ce qui se pratique et c'est ce qui a convaincu les gens de Détroit qu'une réduction des tarifs sera fort avantageuse, même pour eux.

L'hon. M. HAIG: Je viens, monsieur le président, d'une région du pays qui est essentiellement agricole. A part le beurre, monsieur McKittrick, n'avez-vous pas d'énormes stocks de blé?

M. McKITTRICK: Oui.

L'hon. M. HAIG: Quelles sont les autres denrées dont le gouvernement garantit la vente?

M. McKITTRICK: Les trois plus importantes sont actuellement le beurre, le blé et le coton.

L'hon. M. HAIG: Et comment les producteurs de ces denrées acceptent-ils qu'elles soient vendues à prix réduits? Le gouvernement devra-t-il les vendre à perte, en réalité?

M. McKITTRICK: C'est une question très difficile et aucune attitude définie n'a encore été prise à ce sujet. Le gouvernement devra absorber la perte. Il détient les produits en question parce qu'il était disposé à les acheter à meilleurs prix que les prix courants et, à moins que les cours du marché ne montent—ce que je ne souhaite pas, car je n'en vois pas la possibilité, sauf une exception sérieuse, c'est-à-dire l'éventualité d'une autre guerre. C'est la seule possibilité que je puisse voir. Ces stocks devront être vendus à perte.

L'hon. M. VIEN: Ou bien donnés?

M. McKITTRICK: J'allais dire que le mot "vendre" exige quelque explication. Il s'est produit, par exemple, une rareté de grains panifiables au Pakistan. Les États-Unis ont fourni le blé et l'argent requis pour le payer a été consenti au Pakistan, à titre de prêt. Cette transaction est considérée comme une vente, bien que l'argent ayant servi à l'achat provenait des États-Unis.

L'hon. M. HAIG: Que dire du beurre et du coton?

M. McKITTRICK: Le beurre ne se conservera pas et devra probablement être vendu le mieux possible. Le meilleur parti qu'on puisse tirer du beurre trop vieux, c'est d'en fabriquer du savon. Il remplace avantageusement l'huile de palme, l'huile d'arachide et autres graisses végétales dans la fabrication du savon.

L'hon. M. HAIG: Pourrait-on en fabriquer de la margarine?

M. McKITTRICK: Je ne sais pas. Les fabricants de margarine ne veulent probablement pas payer le prix demandé pour ce beurre; il se pourrait qu'ils puissent, toutefois, le mélanger.

L'hon. M. HAIG: Vous venez de nous dire que le seul moyen d'écouler le blé est de le donner en prêtant les fonds à ceux qui veulent l'acheter. Vous en avez des stocks énormes. Quel sera l'effet de tout cela sur le marché international du blé?

M. MCKITTRICK: Ce sont là des questions qui préoccupent sérieusement les autorités de Washington.

L'hon. M. HAIG: C'est bien ce que je pense.

M. MCKITTRICK: Nous améliorerons un peu la situation en réduisant les emblavures.

L'hon. M. PATERSON: N'allez pas croire que Washington soit le seul endroit où l'on ait à s'inquiéter.

L'hon. M. HAIG: C'est un cauchemar perpétuel au Canada.

M. MCKITTRICK: Je n'en doute pas et j'ignore quelle position l'on prendra, en fin de compte. D'ailleurs, j'estime que personne ne le sait.

L'hon. M. HAIG: Et le coton?

M. MCKITTRICK: Naturellement, le coton ne pose pas de problème d'entreposage, car l'on n'a pas à craindre qu'il ne se détériore. Le coton de vingt ans d'âge est tout aussi bon que du neuf, s'il est préservé de l'humidité. Il faudra, toutefois, réduire sensiblement les ensemencements de coton. Vous n'ignorez pas que les producteurs se soient déclarés en faveur d'une réduction officielle des ensemencements de coton, l'année prochaine. Il n'y avait eu aucune limite fixée en 1953.

L'hon. M. EULER: Je voudrais, monsieur le président, que M. McKittrick nous parle davantage de l'AGCT. Or, si je me souviens bien, l'AGCT se fondait entièrement sur le principe d'abaisser les tarifs ou, au moins, de ne sûrement pas les relever. Il me semble aussi, si ma mémoire est fidèle, que l'établissement de l'AGCT résulte surtout de l'initiative même des États-Unis. Ai-je raison sur ce point? Est-il exact d'affirmer aussi que ce sont les États-Unis mêmes qui ont enfreint—pour employer une expression peut-être blessante—les dispositions de leur propre entente avec les pays signataires de l'AGCT en interdisant par exemple, l'entrée des produits laitiers canadiens sur leur marché?

M. MCKITTRICK: Voulez-vous parler de l'amendement relatif au fromage?

L'hon. M. EULER: Oui. Cela s'est-il fait en vertu de quelque clause de sauvegarde comprise dans l'AGCT? Et les pays d'Europe se sont prévalus du droit ou du privilège d'exclure les produits du Canada ou des États-Unis ou des pays-dollars, au moyen du contingentement, et ont plus ou moins abusé de cette méthode de restrictions? C'est un peu ce que vous laissez entendre, je crois. Voulez-vous nous dire, en quelques mots, comment cette situation aurait pu être évitée ou corrigée?

M. MCKITTRICK: Je désire d'abord assurer le sénateur que je suis d'accord avec lui sur ces deux points.

Des honorables SÉNATEURS: Bravo, très bien.

M. MCKITTRICK: A mon sens, il est extrêmement important de travailler, de bien des façons, à faire respecter davantage les ententes de commerce. On enfreint les dispositions des accords conclus; ces traités commerciaux n'en sont-ils pas un exemple frappant? Ce qui est arrivé à Washington à l'égard de cet amendement bien connu, relativement au fromage, c'est qu'il a été inséré au bill des Crédits pour la défense, à titre d'amendement, ou quelque chose de cette nature. C'est, naturellement, ridicule et fautif à tous les points de vue, mais ces choses arrivent parfois.

L'hon. M. BEAUBIEN: Puis-je poser une autre question au sujet du blé. Les États-Unis ont, je crois, un régime de prix double dans le domaine agricole, du moins, c'est ce que je conclus de vos observations, monsieur McKittrick.

Je veux dire que, l'année dernière, les cultivateurs ont appuyé la proposition de réduire les emblavures de 20 p. 100. Cela diminuera-t-il la production de blé aux États-Unis? Je veux faire ressortir que, tout en réduisant les emblavures, on n'ensemencera que la terre la plus propre à la culture du blé et la mieux préparée. Ne croyez-vous pas qu'en procédant de cette façon, vous contribuerez à accroître la production de blé aux États-Unis?

M. MCKITTRICK: Nous ne réaliserons pas la réduction totale prévue par la diminution des emblavures; cela est très exact et a été démontré. Vous avez parlé d'un régime double. Il s'agissait d'un régime double en matière de prix.

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est ce que je voulais dire.

M. MCKITTRICK: C'est aussi ce que je voulais préciser.

L'hon. M. LAMBERT: Permettez-moi, monsieur le président, de poser une question sur ce que le sénateur a demandé. M. McKittrick a dit qu'un régime de prix double, politique double en matière de prix était envisagé à l'heure actuelle et qu'on était apparemment en train de le clarifier à Washington—cela exige encore bien des éclaircissements. Qu'implique donc tout cela?

M. MCKITTRICK: Plusieurs aspects de cette politique sont l'objet de discussions. On étudie aussi différentes méthodes d'application de ce programme, et le plan que l'on semble préconiser davantage est le suivant: Si, par exemple, un cultivateur prétend qu'il peut produire dix mille boisseaux de blé—et qu'il possède une assez grande ferme—on lui donnera une sorte de certificat portant les mots "dix mille boisseaux de blé". S'il en produit quinze mille boisseaux, ce certificat lui permettra de toucher la différence entre le prix auquel il vend son blé et le prix fixé par le gouvernement pour le blé, mais sur les dix mille boisseaux seulement. Or, ce plan est à l'étude mais n'a pas encore été mis en opération. Il y a encore d'autres systèmes, mais je ne les ai pas encore étudiés à fond.

L'hon. M. LAMBERT: Les États-Unis procèdent encore, tout comme le Canada, d'après le prix fixé par l'Entente internationale sur le blé. Ce prix se ressentirait-il de l'application domestique du plan dont vous parlez?

M. MCKITTRICK: Je ne crois pas. A mon sens, l'Entente ne vise que le blé qui sort du pays de production. Il existe un certain système, et je regrette de ne pas en connaître les détails, en vertu duquel l'usager domestique de blé, aux États-Unis, serait tenu d'obtenir soit par l'entremise du gouvernement, soit sur le marché libre, des certificats indiquant la quantité de blé qu'il utilise. Ce système aurait pour résultat de limiter à la consommation domestique le blé qui bénéficie des prix de soutien de l'État.

L'hon. M. BEAUBIEN: N'est-il pas vrai, qu'aux États-Unis, en vertu du programme appuyé par les producteurs, l'an dernier...

M. MCKITTRICK: Permettez-moi d'éclaircir ce point, seulement, monsieur le sénateur. Le vote auquel les producteurs de blé ont pris part n'a porté que sur la question de principe, soit de savoir s'ils accepteraient une réduction officielle des emblavures afin d'obtenir un prix de soutien, mais sans spécifier le pourcentage de la réduction. Ce dernier point a été réglé, à Washington, par le ministère de l'Agriculture, qui en a décidé par la suite. Le vote ne portait que sur une réduction des emblavures et dont le pourcentage serait fixée par le gouvernement.

L'hon. M. BEAUBIEN: Ai-je bien compris qu'en supposant que les cultivateurs aient voté en faveur du principe de la réduction et que le producteur de blé ne réduise pas ses emblavures de 20 p. 100 de ce qu'elles étaient l'année précédente, il ne peut alors bénéficier d'aucune façon du prix de soutien? Est-ce bien cela?

M. MCKITTRICK: J'ignore quelles en sont les conséquences.

L'hon. M. VIEN: Je désire savoir quels résultats pratiques ont découlé des efforts tentés pour rétablir la convertibilité et quelles sont les perspectives de succès dans le proche avenir?

M. McKITTRICK: Ma propre impression est qu'il est permis de croire que le retour à la convertibilité des devises se réalisera dans un avenir plutôt rapproché, disons d'ici deux ans. Les pays d'Europe ont atteint le niveau de production et le degré de stabilité nécessaires pour permettre aujourd'hui la convertibilité des devises dans les transactions courantes. Je suis sûr qu'on ne permettra pas de transferts de capitaux d'ici quelque temps encore, non pour une raison de nature monétaire mais pour une raison politique. C'est par crainte de la guerre que les gens veulent sortir leurs capitaux de l'Europe. Or, si cette théorie est acceptable, au moins à titre d'argument, l'autre question qui se pose est la suivante: où y aura-t-il des réserves suffisantes en numéraire? Un comité, dont j'étais président, à la Chambre internationale de commerce, a proposé que les pays qui possèdent des réserves monétaires suffisantes établissent des fonds de convertibilité et que chacun de ces pays ait la surveillance exclusive de son propre fonds. Quiconque étudie le moins ce plan se rend compte qu'il s'établira un fonds très considérable, peut-être aussi un certain nombre de fonds plus restreints, puisque le vaste fonds devra nécessairement être formé par les États-Unis, uniquement parce qu'il arrive que ce pays soit aujourd'hui le plus puissant au monde au point de vue économique et monétaire. C'est un simple fait. Mais voici le problème qui se pose: Le Trésor américain a refusé même de discuter l'établissement d'un tel fonds, et comme il est indispensable au rétablissement général de la convertibilité, nous nous trouvons donc en présence d'une difficulté inextricable. On exerce une pression, considérable sur l'administration, à Washington, et j'ai l'espoir qu'elle puisse changer d'idée sur ce point, mais rien ne m'assure qu'elle le fera. Toute la question de réaliser cette possibilité théorique du rétablissement de la convertibilité dépend de l'administration, à Washington.

L'hon. M. VIEN: Quelle est la principale objection que pose le Trésor américain à l'établissement d'un Fonds de convertibilité international?

M. McKITTRICK: Il craint, je crois, que cela puisse tendre à l'inflation. Il ne partage pas l'opinion de plusieurs gens, à savoir que dans les pays de l'Europe occidentale, il n'existe pas aujourd'hui de gouvernements qui, en raison de leur philosophie économique, soient peu disposés à travailler au rétablissement de la convertibilité. C'est, à mon sens, une occasion favorable en ce moment. Mais qu'il se produise un gain dans la représentation communiste aux gouvernements de la France ou de l'Italie, ou qu'un autre gouvernement travailliste s'empare du pouvoir en Angleterre, et je crains que la possibilité du rétablissement général de la convertibilité ne s'évanouisse aussitôt. J'ignore ce qu'il faudrait faire pour amener le Trésor américain à se raviser.

L'hon. M. EULER: Il est évident pour tous, comme vous le dites, que les États-Unis auraient à verser la plus forte contribution à ce Fonds. Mais la considération suivante serait peut-être une raison de le faire: Les États-Unis pourraient perdre une partie de l'argent versé, mais ne serait-il pas plus avantageux pour eux de le perdre de cette façon que de distribuer, comme ils l'ont fait dans le passé, des milliards de dollars aux pays d'Europe?

M. McKITTRICK: Je suis fortement d'accord avec vous là-dessus.

L'hon. M. BURCHILL: Vous parlez du rétablissement général de la convertibilité. Y a-t-il une possibilité que le Royaume-Uni le réalise à lui seul?

M. McKITTRICK: Pas avant au moins deux ans, je dirais. Les réserves du Royaume-Uni—ce sont, en réalité, les réserves de la zone sterling, car je ne sache pas qu'il en existe pour le Royaume-Uni—atteignent de 2½ à 3 milliards de dollars. Si l'on considère l'étendue de cette zone, cette somme n'est pas

suffisante. En outre, le sterling sert à financer un plus gros volume de commerce international que les dollars américains. Pour financer ce volume énorme de commerce, il faut de très fortes réserves, qui sont inexistantes, aujourd'hui.

L'hon. M. VIEN: Y aurait-il danger qu'une plus grande liberté de commerce entre les pays de l'Europe occidentale entraîne la création d'une zone européenne semblable en quelque sorte à la zone sterling? Au lieu d'assurer la libération des échanges entre tous les pays, cette situation ne produirait-elle pas une autre "guerre de Chine" semblable à celle qui existe actuellement autour de la zone sterling?

M. McKITTRICK: Il se trouve, en Europe, un certain groupe de personnes qui croient que ce serait avantageux pour l'Europe de diviser le monde en deux parties: la zone sterling et la zone dollar. Je ne crois pas qu'un gouvernement ou qu'une administration quelconques aient jamais partagé cette opinion, bien que certains députés du Parlement, à Londres, et des personnes de ce continent aient préconisé cette idée.

L'hon. M. VIEN: Voici ce qui me vient à l'esprit: les pays d'Europe, qui sont prêts à affranchir des droits de douane les produits qu'ils échangent entre eux, sont loin d'être disposés à réduire les tarifs douaniers à l'égard des produits des pays à monnaie ferme, comme les États-Unis et le Canada. Il se pourrait que le Canada se trouve, de ce fait, étranglé entre la zone sterling, la zone de l'Europe et la sphère d'influence du dollar américain, puis laissé avec le reste des pays commerçants.

M. McKITTRICK: L'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers empêche cela, naturellement, mais comme on l'a dit, ce traité n'est pas respecté partout. Je crois, cependant, que cette question viendra sur le tapis au mois d'octobre quand les représentants des pays signataires de l'AGCT se réuniront pour étudier le traité. On m'a dit, à Londres, que le gouvernement britannique s'opposerait énergiquement à toute action de ce genre.

L'hon. M. VIEN: Cet Accord n'a-t-il pas été jusqu'ici qu'un vœu fervent?

M. McKITTRICK: Loin de là. Les réunions des membres de l'AGTC ont été très longues et fatigantes et ont entraîné un abaissement sensible des murailles douanières.

L'hon. M. VIEN: Une réduction des tarifs prévus par les ententes de commerce réciproque entre les divers pays, mais dans l'ensemble, s'est-il produit un dégrèvement général du tarif douanier?

M. McKITTRICK: Je ne crois pas. Les pays qui ont connu des difficultés monétaires et, en certains cas, des difficultés tarifaires, ou plutôt des restrictions à l'importation, ont supprimé ces murailles douanières, puis les ont édifiées de nouveau afin de réparer les pertes subies dans leurs réserves d'or et de dollars.

L'hon. M. EULER: La portée de l'AGTC n'a-t-elle pas été amoindrie du fait, qu'en vertu d'une loi—qui expire en juin, je crois—le président des États-Unis ne peut réduire les taux des droits de plus de 50 p. 100? Cette restriction ne limite-t-elle pas l'activité ou l'action de l'AGCT même?

M. McKITTRICK: Je ne l'ai jamais entendu dire et je n'ai pas eu connaissance qu'on ait déjà soulevé cette question, bien que j'en aie beaucoup parlé. Je le regrette, mais je ne suis pas une autorité en ce qui concerne l'AGCT.

L'hon. M. HORNER: Je désire revenir à la question du blé. Les cultivateurs américains effectuent-ils leurs livraisons de blé d'après un système de contingents ou au fur et à mesure qu'ils le peuvent? En d'autres termes, chaque cultivateur livre-t-il le blé qu'il produit par contingents fixés d'avance?

M. McKITTRICK: Je ne saurais répondre à cette question.

L'hon. M. HORNER: Vous avez donné un aperçu du plan en vertu duquel un cultivateur serait autorisé à produire un contingent de 10,000 boisseaux de blé, par exemple. Il est proposé, si ce producteur en cultive 15,000 boisseaux, de l'obliger à consommer ou à vendre lui-même les 5,000 boisseaux de surplus. Ne lui serait-il pas permis de porter ces 5,000 boisseaux à son contingent de l'année prochaine? Ne pourrait-il pas les vendre au prix de soutien de l'État?

M. MCKITTRICK: Non. S'il voulait les vendre, il devrait courir sa chance de les écouler sur le marché.

L'hon. M. HORNER: Il lui serait permis, cependant, de les écouler?

M. MCKITTRICK: Oui; c'est-à-dire en accord avec le régime de prix double qui retient actuellement l'attention des autorités de Washington.

L'hon. M. BAIRD: Il lui faut simplement écouler sur le marché libre tout ce qu'il produit en sus de son contingent.

L'hon. M. HORNER: Les producteurs de blé de l'Ouest canadien effectuent leurs livraisons suivant un système de contingentement. Cela revient simplement à ceci: le producteur qui cultive trop de blé se voit obligé de reporter ce surplus à l'année suivante. C'est ce qui se pratique dans notre pays. On est tenu de le faire en vertu du contingentement.

L'hon. M. REID: A propos des surplus dont on a parlé, je désire certains renseignements. De quelle manière le gouvernement des États-Unis garantit-il le prix à l'égard de la production de beurre, de blé et de coton? Le niveau des prix a-t-il affecté les surplus? Cet encouragement a-t-il porté les cultivateurs à accroître leur production puis à l'écouler à bas prix?

M. MCKITTRICK: Oui. Il n'y a aucun doute que c'est exactement ce qui arrive. Les producteurs fabriquent du beurre pour le vendre au gouvernement et non pour la consommation.

L'hon. M. GOUIN: Je désire poser une question concernant ce qu'on désigne parfois de "green food" en Europe. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les remarques de M. McKittrick au sujet de la houille et de l'acier, mais n'a-t-on pas aussi formé un pool à l'égard de la production et de l'échange des produits agricoles? Je désire certains renseignements à ce sujet. Qu'a-t-on fait à ce propos?

M. MCKITTRICK: Rien n'a été fait, je crois. Le projet a été discuté, mais autant que je sache, aucun accord n'est intervenu à l'égard d'un plan de production européen visant la mise en commun des ressources agricoles et des récoltes des pays de l'Europe. Ils travaillent tous indépendamment les uns des autres, à l'heure actuelle, comme par le passé. Je ne sache pas qu'on ait discuté ce plan, l'année dernière, et j'ai cru qu'il s'agissait plutôt d'un projet qui avait été abandonné, au moins pour le présent.

L'hon. M. GOUIN: J'avais l'impression qu'il s'agissait, en quelque sorte, d'une union économique visant les produits agricoles.

M. MCKITTRICK: C'est exact. Il me semble, toutefois, qu'on y ait renoncé, bien que je ne sache pas qu'on l'ait fait de manière officielle.

L'hon. M. REID: Est-il obligatoire pour le cultivateur américain de vendre tout son blé par l'entremise du gouvernement? Peut-il en vendre autrement?

M. MCKITTRICK: J'en connais suffisamment là-dessus, je crois, pour vous dire ce qui en est. La *Commodity Credit Corporation* offre des prêts au cultivateur et lui prête l'équivalent, par boisseau, du prix de soutien du gouvernement. Nous avons aussi la formule des neuf dixièmes de la parité. Vous savez ce que cela signifie. Or, ce prêt n'est consenti au cultivateur qu'à l'égard de

la quantité de blé qu'il produit sur l'étendue de terrain qu'il est autorisé à consacrer à cette culture. Voilà où s'applique la restriction. Le cultivateur a, toutefois, le droit de remettre ce blé au gouvernement, ce qui le libère de la nécessité de rembourser le prêt. Cela répond-il à votre question?

L'hon. M. HAIG: Il peut écouler sur le marché le reste du blé, s'il le désire.

M. McKITTRICK: Oui, ou bien l'utiliser comme fourrage—ce que font bien des gens.

L'hon. M. LAMBERT: Je n'aime pas faire passer M. McKittrick d'un sujet à l'autre. Mais je me demande si le problème relatif à la convertibilité—sujet qu'il a esquissé particulièrement dans ses remarques et qui a donné lieu à des questions—ne pourrait pas être simplifié en proposant que les relations entre les pays-dollars et ceux de la zone sterling soient l'objet de deux conférences mondiales très distinctes: l'une dont le sujet fondamental soit le niveau de vie élevé et l'autre, le bas niveau de vie. N'est-ce pas là un sujet d'actualité? Y a-t-il une véritable solution à ce problème, autre que de mettre ces pays en regard les uns des autres et de comparer leurs échelles de valeurs et leur niveau de vie, exprimés en fonction des échanges commerciaux plutôt qu'en fonction de leur monnaie?

M. McKITTRICK: La meilleure opinion que je puisse obtenir de gens qui habitent l'Europe et qui, naturellement, connaissent à fond ces questions mieux que moi,—car je ne suis pas dans une banque centrale de l'Europe et je ne surveille pas la situation et ne pourrais le faire aussi attentivement que ces autorités bancaires—c'est que le retour à la convertibilité des devises pourrait se réaliser promptement, pourvu qu'on dispose de quelque ressource importante à laquelle on puisse avoir recours en cas de circonstances imprévues. Nous ne pouvons pas nous soustraire aux événements imprévus. C'est pourquoi je ne crois pas qu'il existe une tendance bien sérieuse à diviser le monde en deux parties: zone dollar et zone sterling. Il y a des gens qui préconisent cette idée, comme je l'ai dit, mais je ne crois pas qu'elle ait l'appui des gouvernements, à qui revient de prendre de telles décisions.

L'hon. M. TURGEON: Je désire poser une question concernant la convertibilité. Vous avez parlé tantôt de deux faits connexes, à mon sens. L'un est l'échec qu'on fait à la convertibilité pour quelques années, au moins; l'autre est la révision de l'AGCT, qui aura lieu en octobre. Si l'on fait échec au rétablissement de la convertibilité des devises, il n'y a guère de chance de remédier au déséquilibre de la balance des paiements. Y a-t-il une possibilité de perfectionner le fonctionnement de l'AGCT à la réunion d'octobre, si l'obstacle dressé persiste après la tenue de cette séance et si l'on a peu d'espoir de rétablir l'équilibre de la balance des paiements?

M. McKITTRICK: J'ignore jusqu'à quel point sont liés ces deux faits, en réalité. La situation s'améliorera d'autant plus dans le monde que nous réaliserons de progrès dans l'une et l'autre direction, mais je ne suis pas prêt à dire, toutefois, sans y avoir profondément réfléchi, que l'on doit travailler concurremment à la réalisation de ces deux projets.

L'hon. M. CRERAR: Je désire obtenir l'avis de M. McKittrick sur ce point. Les politiques commerciales n'entravent-elles pas dans une grande mesure le retour à la convertibilité? Supposons,—ce qui est peut-être une grande hypothèse,—que le Congrès américain, mette à exécution les recommandations de la Commission Randall, au cours de la présente session. Le Trésor serait-il alors plus disposé, dans ces conditions, à établir un Fonds de réserve en prévision des dangers imprévus qui pourraient survenir advenant le rétablissement de la convertibilité des devises?

M. McKittrick: Je suis porté à le croire, en dépit du fait que je ne fonde cette opinion que sur des actions humaines. Je ne saurais me substituer aux hommes. Je fais cette prédiction avec toute la réserve possible, de sorte qu'elle ne vaut guère plus qu'une simple conjecture. C'est toutefois ce que je pense.

L'hon. M. CRERAR: Convenez-vous avec moi, monsieur McKittrick, que la convertibilité est, d'une manière générale, liée aux politiques commerciales?

M. McKittrick: Oui, assurément.

L'hon. M. CRERAR: Il y a juste une autre question que je désire poser et si M. McKittrick ne juge pas à propos d'y répondre, il n'y est pas obligé. Le prix de l'or est fixé à \$35 É.-U., ce qui est tout à fait hors de proportion avec le niveau des prix courants. Si le prix de l'or était fixé de nouveau sur une base pratique, en tenant compte du niveau international des prix courants, cela ne pourrait-il pas contribuer au retour de la convertibilité?

M. McKittrick: Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de pays au monde où l'or fasse prime. Tout cela a disparu du fait que la Russie a vendu environ 150 tonnes d'or. Elle a commencé à le vendre sur des marchés très favorables, comme Beyrouth et Tanger, petites villes extraordinaires où il n'existe aucune sorte de restrictions sur le commerce ou la vente des matières d'or et d'argent, et où le prix de l'or a baissé jusqu'à bien près de \$35. La Russie a complété ses ventes d'or sur le marché libre en France, où il a été acheté surtout par la Banque de France, puis en le vendant directement à la Banque d'Angleterre. C'est ainsi, qu'aujourd'hui, l'or ne se cote plus en prime.

L'hon. M. TURGEON: Savez-vous à quel prix la Banque d'Angleterre a acheté cet or?

M. McKittrick: Je ne puis m'en souvenir. C'était l'équivalent de \$35 au taux officiel du change de la livre sterling, soit \$2.80. Je savais que je me souviendrais de cela, car je l'ai entendu dire si souvent.

L'hon. M. HAIG: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Si le commerce de matières dites "non stratégiques" entre l'Amérique du Nord et, disons, l'Europe occidentale et la Russie, prenait de l'expansion, et si la Russie payait en or les pays de l'Europe occidentale pour les produits achetés, comme elle l'a fait récemment à l'égard de certains achats, les réserves des pays de la zone sterling n'en seraient-elles pas raffermissées?

M. McKittrick: Oui, pourvu que le commerce ne s'accrût pas dans les deux sens. Il faudrait qu'il n'augmente que d'un côté si les paiements s'effectuaient en or.

L'hon. M. CRERAR: Cela est fort vrai, mais, en même temps, la Russie a besoin de marchandises de consommation, apparemment, et est prête à les payer en or, peut-être aussi dans la mesure où cela pourrait améliorer la situation.

M. McKittrick: Oui.

L'hon. M. VIEN: Les paiements des balances de commerce international seraient donc directement ou indirectement liés à la valeur de l'or? Même en ne retournant pas au soi-disant régime de l'étalon-or, n'y aurait-il pas un certain rapport entre l'établissement de ce Fonds de convertibilité destiné à conserver la stabilité des réserves monétaires internationales et les paiements en or ou la garantie-or?

M. McKittrick: Toute réserve devrait disposer d'or ou de devises pouvant être converties en or ou y avoir accès.

L'hon. M. VIEN: C'est exact.

M. McKittrick: Comme le dollar américain. Vous voyez, le dollar est convertible en or pourvu que la transaction soit faite par une banque centrale.

L'hon. M. VIEN: Oui.

M. McKITTRICK: Ou par la Banque internationale dont j'étais le président, c'est-à-dire la Banque des Règlements Internationaux, qui traite presque exclusivement avec les banques centrales. Cela est compris dans l'autorisation d'acheter et de garder l'or aux États-Unis.

L'hon. M. VIEN: Si nous encourageons la production d'or dans le monde entier, cela ne faciliterait-il pas notre tâche? Ce que je veux dire, c'est, qu'aujourd'hui, le coût de production a augmenté et que le prix de l'or est en baisse.

M. McKITTRICK: Oui. Je le crois très sincèrement. Ma propre impression, c'est qu'il faut relever le prix de l'or, de temps à autre, sans quoi la production cessera.

L'hon. M. VIEN: C'est exact.

M. McKITTRICK: C'est une exploitation qui n'est plus avantageuse.

L'hon. M. VIEN: Me permettez-vous de poser une seule autre question? Quelle a été, depuis quelque temps, la plus grande objection du Trésor américain au relèvement du prix de l'or?

M. McKITTRICK: Ces autorités ne se sont pas exprimées à ce sujet, tout dernièrement, mais ce qu'elles ont répété durant la plus grande partie des huit à douze mois passés, c'est que leur premier devoir était de combattre l'inflation, surtout aux États-Unis. Elles ont parfaitement raison lorsqu'elles disent que le relèvement du prix de l'or contribuerait fortement à l'inflation. Si leur but principal est d'enrayer l'inflation, elles ne sauraient l'atteindre en relevant le prix de l'or, ce qui serait jeter de l'huile sur le feu. Je ne sais franchement pas ce qu'elles pensent là-dessus, aujourd'hui. Je n'en ai pas causé avec ces autorités depuis près d'un an. Leur politique de resserrement de l'argent a fait place à une détente et les taux d'intérêt ont baissé. La *Federal Reserve Bank* de New-York a réduit son taux d'escompte.

L'hon. M. VIEN: Une forte expansion du commerce international ne créerait-elle pas un certain degré d'inflation?

M. McKITTRICK: Elle augmenterait le volume d'argent en circulation, mais si le volume des échanges s'accroissait aussi, il y aurait équilibre et cela n'est pas considéré ordinairement comme hausse inflationnaire dans l'état des soldes en banque ou des devises.

L'hon. M. LAMBERT: N'est-il pas vrai que c'est exactement le contraire qui se produirait et, qu'advenant une reprise du commerce international, la concurrence à soutenir entraînerait la déflation plutôt que l'inflation?

L'hon. M. ROBERTSON: J'ai dû m'absenter pour une raison majeure, monsieur le président, et il se peut qu'on ait déjà posé la question que je désire poser moi-même. Si c'est le cas, je m'en excuse. Cette question se rattache au caractère général de cette étude, c'est-à-dire, à ce que nous pouvons faire pour améliorer les relations économiques des pays de l'OTAN. Je me demandais si votre remarque, monsieur McKittrick, au sujet de l'opinion pessimiste d'un député du Parlement britannique sur les réalisations de la Commission Randall, c'est-à-dire que le problème des dollars se poserait probablement toujours, laisse entendre que les pays européens de l'OTAN semblent croire de plus en plus que l'avenir du commerce dépend plus probablement des échanges entre les pays d'Europe et la Russie que des pays de l'Amérique du Nord qui ont adhéré au traité?

M. McKITTRICK: Non; je ne le crois pas. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec un ancien ministre, à Londres. Il semblait très sûr que cette opinion pessimiste n'était pas du tout l'opinion officielle du gouvernement de Londres, qui n'épargne rien pour réussir à surmonter les difficultés entre le Royaume-Uni et les pays de la zone dollar. Le gouvernement de Londres ne dit pas qu'il est impossible de régler ce problème, mais concerte ses efforts pour améliorer les

relations avec la zone dollar, et y a réussi. Or, vous savez tous, probablement, que les réserves d'or et de dollars de la zone sterling se sont accrues au rythme de 20 à 50 millions de dollars, par mois, à la seule exception des sept ou huit derniers mois, période assez longue pour mériter d'être étudiée très attentivement et durant laquelle—grâce aux achats de l'extérieur et de l'aide militaire, il est vrai—la zone sterling a raffermi ses réserves.

L'hon. M. ROBERTSON: N'est-il pas vrai, en même temps, qu'au cours des derniers mois, la Russie ait apparemment, tenté des efforts effrénés pour créer l'impression, au moins, qu'elle peut éventuellement remplir les commandes de matières premières des pays de l'Ouest, ce qui témoigne d'une certaine opinion dont elle croit pouvoir tirer parti. Indépendamment de tous les efforts officiels, les représentants des industries britanniques ont songé à obtenir des commandes. En ont-ils obtenu ou non? C'est une autre affaire.

M. MCKITTRICK: Il n'y a aucun doute que la Russie se soit efforcée d'accroître son commerce avec les pays de l'Ouest. J'ignore le pourquoi de ces efforts. Serait-ce d'accord avec un principe économique ou pour une raison politique? Je n'en sais rien.

L'hon. M. ROBERTSON: Ou pour l'une et l'autre raison?

M. MCKITTRICK: Je l'ignore.

L'hon. M. BAIRD: Ne croyez-vous pas qu'une bonne partie de l'augmentation des réserves de la zone sterling est attribuable à la réduction des achats de plusieurs dominions, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple?

M. MCKITTRICK: Oui, et, en réalité, aux achats réduits du Royaume-Uni.

L'hon. M. BAIRD: Précisément. En d'autres mots, si les restrictions n'existaient pas, ces balances de sterling n'existeraient pas non plus; elles feraient défaut.

M. MCKITTRICK: Je n'ai que mentionné le fait et d'une manière générale. A une certaine époque, dans le passé, le Royaume-Uni recevait beaucoup plus d'aide et ne parvenait pas, toutefois, à accumuler de réserves. Il est aujourd'hui en meilleure posture qu'il ne l'était il y a un an ou deux.

L'hon. M. EULER: Voici ma dernière question, monsieur le président, et je me demande si M. McKittrick voudra bien y répondre. Avant de la poser, je désire le remercier des renseignements qu'il nous a donnés et de la manière dont il a répondu à nos questions. M. McKittrick aurait-il maintenant l'obligeance de nous dire ce que pourrait faire le Canada, à son avis, pour contribuer à résoudre certains problèmes, dont ceux que pose le rétablissement de la convertibilité, aussi pour en faciliter la réalisation?

M. MCKITTRICK: J'ai des idées plutôt arrêtées sur ce point. Comme vous le savez tous, et je regrette qu'il en soit ainsi, les relations entre les gouvernements de Londres et de Washington n'ont pas été des plus cordiales, ces dernières années. Je me sens tout à fait à l'aise, à Londres, où j'ai vécu 17 ans. J'étais le seul Américain dans une certaine banque d'escompte d'effets étrangers, en Grande-Bretagne. Durant une grande partie de ma carrière, j'ai vécu dans une atmosphère britannique d'idée et d'action. Aujourd'hui, quand je retourne en Grande-Bretagne, je m'y sens à l'aise, plus qu'à New-York, même, dans certains domaines des affaires. Je connais les sentiments des Anglais. Or, au cours des pourparlers difficiles qui ont été tenus, durant lesquels mes compatriotes, tout comme les autorités de Londres, ont eu l'impression qu'un peu plus de coopération de part et d'autre aurait aplani les difficultés, je me suis dit que si trois pays avaient participé à ces négociations au lieu de deux et que ce troisième pays eut été le Canada, ce pays aurait pu jouer le rôle extrêmement utile qu'il n'a pas joué. Ma connaissance de la psychologie me porte à croire qu'advenant un point de désaccord, les autorités de Washington auraient probablement dit: "Eh bien, si le Canada est disposé à le faire—nous connaissons

bien les Canadiens et nous les considérons des gens sensés, raisonnables et habiles—ce doit être avantageux et nous devrions nous ranger à leur avis”. J’estime que l’opinion des Britanniques pourrait être influencée tout autant.

Des hon. SÉNATEURS: Bravo; très bien!

M. MCKITTRICK: Je me suis entretenu de ce sujet avec certains hauts fonctionnaires, à Ottawa, qui n’ont nullement partagé mes sentiments.

Ce que je viens de dire, je crois, impliquerait une certaine participation du Canada aux ententes proposées, ententes monétaires ou autres de la sorte. Je suis sûr que si la participation était, disons, dans une proportion de 10 p. 100 par rapport à celle des États-Unis—ce n’est peut-être pas le chiffre exact et je ne veux pas le recommander—mais c’est à peu près le rapport proportionnel des populations des deux pays—je suis sûr, dis-je, que ce serait suffisant. Le Canada devrait participer à l’entente, non seulement à titre de médiateur.

L’hon. M. HAIG: Je désire, monsieur le président, attirer l’attention de M. McKittrick, sur deux faits, non pour critiquer mais pour servir la cause, conformément à son point de vue. Au cours des deux dernières semaines, deux des membres les plus distingués du gouvernement ont fait certaines déclarations, l’un en Floride, l’autre en Asie, qui laissent entendre à plusieurs d’entre nous qui partageons vos vues, monsieur McKittrick, que cette atmosphère à quelque peu changé.

M. MCKITTRICK: Je ne m’en étais pas rendu compte. Peut-être ai-je négligé de suivre la marche des événements. Je suis très heureux, toutefois, de savoir qu’il en est ainsi.

L’hon. M. HAIG: Selon certains rapports de journaux, le ministre des Affaires extérieures a dit, qu’advenant un conflit mondial, le Canada serait du côté des États-Unis, ou d’autres mots dans le même sens. Deuxièmement, le premier ministre du Canada a déclaré au Pakistan et l’a répété dans l’Inde, qu’il était d’avis que ces pays avaient droit d’acheter des marchandises des États-Unis s’ils le désiraient et que c’était aussi l’opinion du Canada. Nous, dont les frontières touchent celles des États-Unis, connaissons mieux les Américains que personne autre au monde. Il me semble que la déclaration du premier ministre indique un changement d’opinion et que plus de Canadiens se rangent à votre avis, alors qu’ils ne le partageaient pas il y a trois ou quatre ans. C’est une idée qui prend pied.

M. MCKITTRICK: La visite du Chancelier de l’Échiquier, à Washington, il y a près d’un an, m’a fourni l’occasion particulière de quelques entretiens à Ottawa, au cours desquels j’ai soulevé ce point. J’avais l’impression, à cette époque, que s’offrait pour le Canada une occasion d’être extrêmement utile dans le sens que j’ai proposé.

L’hon. M. HAIG: Comme je fais partie de l’Opposition, mes vues ne sont donc pas celles du gouvernement. A titre de leader de l’un des partis de l’opposition, je constate qu’on a de plus en plus au pays l’impression de pouvoir faire quelque effort dans ce sens, ce que nous n’étions pas en mesure de tenter auparavant.

M. MCKITTRICK: Je vous remercie beaucoup de cette heureuse nouvelle. J’en suis enchanté.

L’hon. M. HAIG: Tous mes amis ne partageront peut-être pas cet avis, mais c’est quand même un fait, je crois.

L’hon. M. CRERAR: Je désire connaître l’avis de M. McKittrick sur une question plutôt spéculative. Quelle est, à son avis, la tendance probable dans le domaine économique, aux États-Unis, en présence du fait que la population s’y accroît au rythme annuel d’environ 3 millions d’âmes et en arrive probablement au point où ce pays devra commercer avec le monde extérieur. La logique de ces faits est-elle de nature à influencer l’opinion américaine sur le grand principe général de la liberté du commerce international?

M. McKITTRICK: Je suis très porté à le croire. C'est, à mon avis, l'un des principaux arguments qui influe sur la manière de voir des Américains.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs désirent-ils poser d'autres questions?

L'hon. M. EULER: Je n'ai pas d'autre question à poser, monsieur le président, et je ne veux pas empêcher que la discussion se prolonge. Je tiens, cependant, à proposer un vote de remerciements les plus sincères à l'adresse de M. McKittrick pour l'excellente et très instructive dissertation qu'il nous a présentée.

L'hon. M. HAIG: Je suis très heureux, monsieur le président, d'appuyer la proposition et je désire aussi féliciter notre président d'avoir pris les dispositions voulues pour nous faire entendre M. McKittrick, aujourd'hui. Ce qu'il a dit nous a été fort utile à tous.

Le PRÉSIDENT: Avant que la proposition soit mise aux voix, puis-je vous poser une ou deux questions? Nous possédons de fortes réserves, au Canada. Nous achetons l'or à prime. C'est ce que vous n'avez pas encore fait aux États-Unis.

M. McKITTRICK: Non. Le Canada le fait depuis quelque temps. Quand j'étais à la Banque des Règlements Internationaux, pour parler plus familièrement, le Canada produisait deux fois plus d'or que les États-Unis—six millions d'onces vis-à-vis de trois millions.

Le PRÉSIDENT: Nous entendons souvent parler de l'encaisse-or de 22 millions de dollars en réserve à Fort-Knox. Nous ne sommes pas tenus de garder nos réserves dans une voûte. Nous avons un milliard de dollars en or et un milliard en billets de la réserve fédérale et en valeurs à court terme, ce qui équivalait à une couple de milliards. Proportionnellement à notre population, nos réserves sont donc presque égales à celles des États-Unis. Ce que vous avez dit à propos de l'objection du Trésor américain à la création d'un fonds de convertibilité m'a intéressé. Nous, dont la population n'est que de 10 p. 100 de celle des États-Unis, étions prêts à fournir un apport de 10 à 15 p. 100. Nous avons pris cette part d'initiative au projet. La convertibilité des devises est l'une des questions les plus discutées qui confronte aujourd'hui les Canadiens. Nous manifesterions peut-être plus d'initiative s'il nous fallait puiser à nos ressources, peut-être dans la mesure de deux ou trois millions de dollars, pour établir un fonds. La Grande-Bretagne est à court de dollars. Il y a là un besoin à combler, dont nous pourrions au moins tenir compte. Notre exemple exercerait peut-être quelque influence de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire sur le Trésor américain. Je ne sollicite pas nécessairement vos commentaires là-dessus, monsieur McKittrick. Vous avez parlé de coopération entre le Canada et les États-Unis et mentionné une participation commune, dans la proportion de 10 p. 100.

M. McKITTRICK: Je ne veux pas m'engager trop à fond dans des considérations d'ordre technique, mais je crains d'avoir à m'y aventurer quelque peu. Je ne crois pas que le Congrès américain établirait un fonds s'il devait l'inscrire au budget et le constituer à l'aide de l'impôt. Nous avons, toutefois, à Washington, une autre manière de procéder, dite opération relative à la dette publique. Si le Congrès était disposé à le faire, on pourrait adopter une loi qui établirait un organisme chargé d'administrer ce Fonds de convertibilité, comme on l'a appelé. Les administrateurs de ce Fonds feraient appel au Trésor, à mesure que le besoin d'argent se ferait sentir. Le Trésor serait tenu de le leur fournir, soit en puisant aux soldes courants en caisse, soit par la mise en vente d'émissions, de sorte qu'il ne serait pas nécessaire d'inscrire ce Fonds au budget et de le constituer à l'aide d'impôts et d'autres contributions.

Le sénateur McLean a dit que le Canada pourrait y aller de ses deniers pour l'établissement d'un fonds. Je désire préciser que nous ne puiserions pas à nos propres ressources avant qu'il soit nécessaire de nous en servir. J'ignore si cela pourrait se pratiquer au Canada.

L'hon. M. BEAUBIEN: Permettez-moi, monsieur le président, de proposer la motion suivante.

Le PRÉSIDENT: La motion est ainsi libellée:

Le Comité permanent des relations commerciales demande la permission de présenter le rapport suivant:

1. Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations relativement à l'enquête qu'il poursuit en vue de constater ce qui, à son avis, serait de nature à permettre plus ample application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, et que la Règle 100 soit suspendue à l'égard de ladite impression.

Des hon. SÉNATEURS: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est saisi d'une motion proposée par le sénateur Euler et appuyée par le sénateur Haig...

L'hon. M. MACDONALD: Avant que la motion soit mise aux voix, monsieur le président, je désire, à titre de membre d'office du présent Comité,—je n'ai pas encore posé de questions...

Le PRÉSIDENT: Il est encore temps.

L'hon. M. MACDONALD: ...mais j'ai suivi très attentivement les délibérations du Comité. Je désire, dis-je, féliciter les sénateurs, si vous me le permettez, des questions très intelligentes qu'ils ont posées. La discussion a porté sur un grand nombre de sujets, et M. McKittrick a répondu aux questions posées de façon très claire et très intéressante.

L'hon. M. BAIRD: C'est lui qui était le mieux renseigné.

L'hon. M. MACDONALD: Je suis sûr que ce qui a été dit ici, aujourd'hui, nous a renseignés sur bien des points. On lit tant de choses décourageantes de ce temps-ci qu'il est très réconfortant d'assister à une réunion comme celle-ci, d'entendre M. McKittrick, et de s'en retourner encouragé plutôt qu'avec une impression pessimiste. La séance a été des plus intéressantes et je tiens, personnellement, à remercier M. McKittrick, puis monsieur le président, de nous l'avoir fait entendre aujourd'hui.

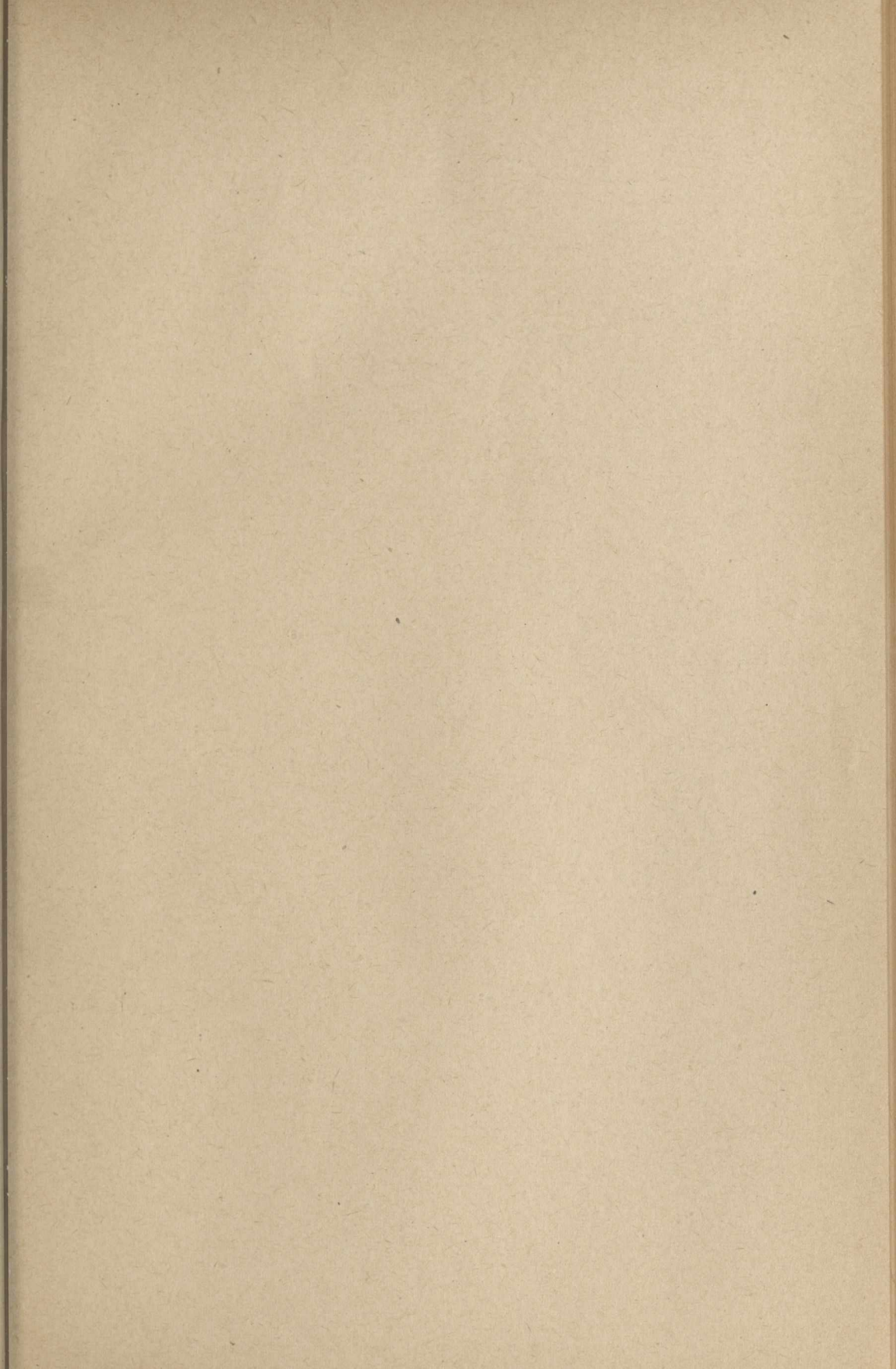
Des SÉNATEURS: Bravo, très bien.

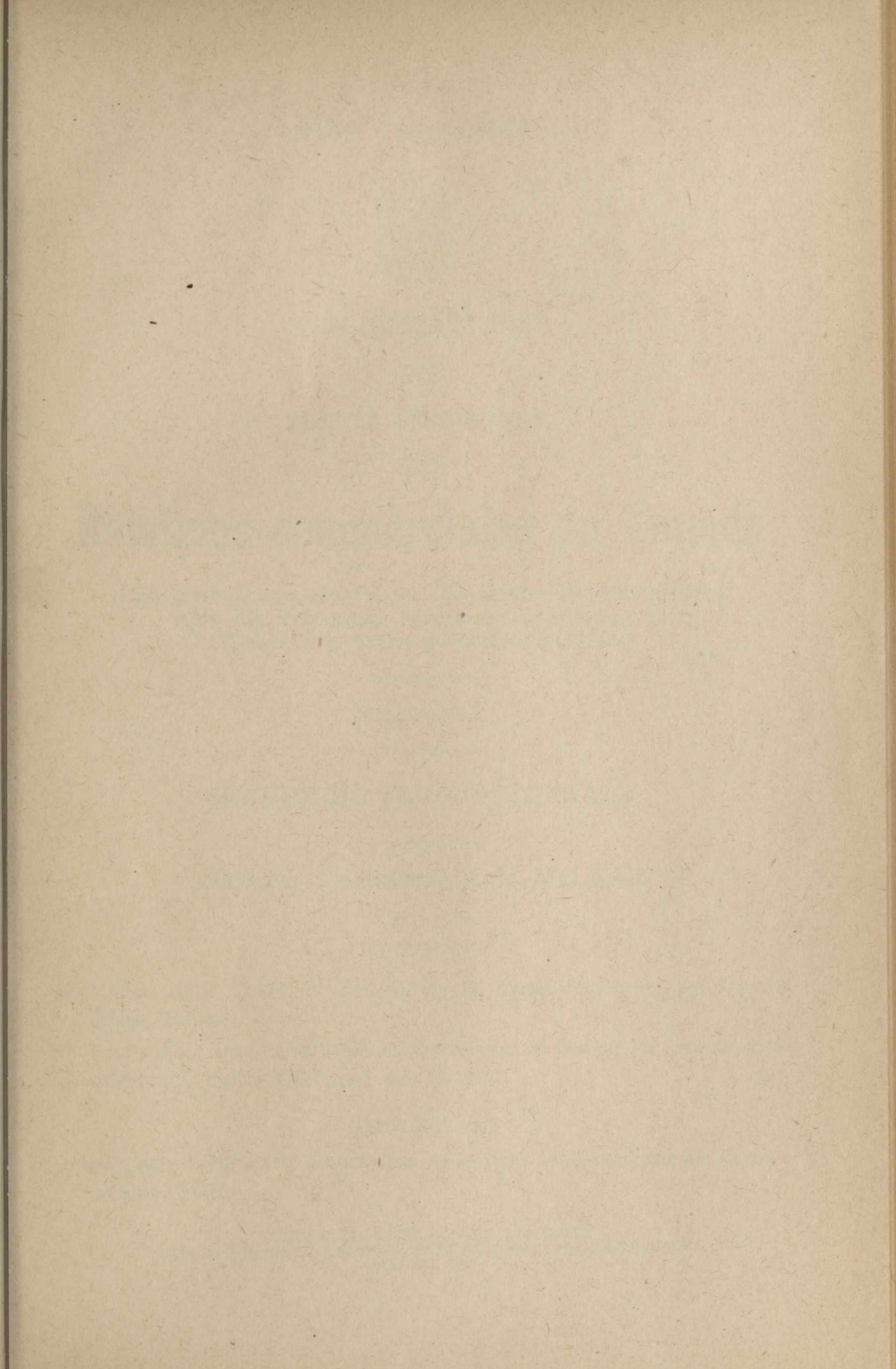
Le PRÉSIDENT: Il est proposé par le sénateur Euler avec l'appui du sénateur Haig d'adresser des remerciements à M. McKittrick pour le grand honneur qu'il nous a fait de se rendre ici et de nous apporter une foule de renseignements qui nous seront très précieux, j'en suis sûr.

M. MCKITTRICK: Permettez-moi de vous remercier très sincèrement de vos bonnes paroles et de vos propos élogieux à mon endroit. J'ai éprouvé un extrême plaisir au milieu de vous.

Quand j'ai abordé ce sujet, j'aurais voulu y mettre une journée entière, en consacrant d'abord une couple d'heures à un exposé détaillé, puis cinq ou six autres heures à l'interrogatoire qui devait suivre. Mais le temps dont nous disposons tous ne me l'a pas permis. Laissez-moi vous dire toutefois que je vous suis très reconnaissant de votre attention et des questions intéressantes que vous avez posées. Je me souviendrai longtemps de cette très agréable occasion.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.





1953-1954

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,
selon lui, à favoriser davantage l'application de
l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 4 MARS 1954

Président: l'honorable A. N. McLEAN

TÉMOINS:

- M. Ettore Lolli, Directeur général de la Banca Nazionale del Lavoro, Rome, Italie.
- M. Bruno Foa, économiste conseil, consultant au bureau du représentant américain, Banca Nazionale del Lavoro.

APPENDICE "A"

Graphiques—Émigration, Population et Indices fondamentaux de l'économie de l'Italie.

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

L'honorable A. N. McLean, président

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	MacKinnon
Bishop	Euler	McDonald
Blais	Fraser	McKeen
Buchanan	Gouin	McLean
Burchill	*Haig	Nicol
Campbell	Hawkins	Paterson
Crerar	Howard	Petten
Daigle	Kinley	Pirie
Davies	Lambert	Turgeon
Dessureault	MacDonald	Vaillancourt. (28)

35 membres. (Quorum 7)

*Membre d'office.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat du mardi 23 février 1954:

“Que le Comité permanent des Relations commerciales du Canada soit autorisé à faire enquête et rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: “Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et favoriseront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes”.

2. Que le Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit autorisé et chargé de faire enquête et rapport sur les moyens qui, à son avis permettraient:

- a) la coordination d'un projet de développement de collaboration économique, surtout entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;
- b) de conférer à un tel projet de développement économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, le même degré de permanence que celui que prévoit l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel “Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties”.

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'inviter à présenter leurs vues ceux qui désireraient être entendus, y compris les représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentants du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désireraient formuler des observations.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à ordonner la production de documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 4 mars 1954.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des Relations commerciales du Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Baird, Bishop, Blais, Burchill, Crerar, Dessureault, Euler, Gouin, Haig, Hawkins, Lambert et Turgeon.—12.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

En l'absence du président, l'honorable sénateur Turgeon est élu président suppléant.

L'étude de l'ordre de renvoi du 23 février 1954 est reprise.

Les témoins suivants sont entendus:

M. Ettore Lolli, Directeur général de la Banca Nazionale del Lavoro, Rome, Italie.

M. Bruno Foa, économiste consultant, consultant au bureau du représentant américain, Banca Nazionale del Lavoro.

Ordre est donné de faire imprimer, à titre d'Appendice A au présent compte rendu, des graphiques de l'Émigration, de la Population et des Indices fondamentaux de l'économie de l'Italie.

On remet à une séance ultérieure l'étude de l'ordre de renvoi.

Le Comité s'ajourne à 12 h. 15, jusqu'à convocation par le président.

Certifié conforme.

Le secrétaire en chef adjoint des comités,

JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, jeudi 4 mars 1954.

Le Comité permanent des Relations commerciales du Canada, autorisé à faire enquête et rapport sur l'expansion du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et les autres pays du monde libre, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

L'hon. M. BEAUBIEN: En l'absence du président (l'hon. M. McLean), je propose que l'hon. M. Turgeon le remplace, ce matin.

L'hon. M. BAIRD: J'appuie la proposition.

L'hon. M. Turgeon, président suppléant, occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je désire vous remercier vivement de l'honneur qui m'est fait de présider cette réunion. Nous savons tous qu'aucun président ne saurait bien s'acquitter de sa tâche, sans la bienveillance et le concours des membres du Comité. Je suis sûr d'obtenir l'aide de tous ceux qui sont ici, aujourd'hui. Je propose que nous adoptions la même méthode qui a donné de si bons résultats quand M. McKittrick a été entendu ici, le 24 février, soit de laisser les témoins déposer leur témoignage le plus possible sans les interrompre et de leur poser ensuite des questions.

Je vous parlerai très brièvement des témoins que nous avons appelés ici, ce matin, avant leur arrivée. Ils sont tous deux d'origine italienne. M. Ettore Lolli est citoyen italien. Il a passé la plus grande partie de sa carrière professionnelle dans des entreprises de services publics, tant en Italie qu'aux États-Unis. De 1945 à 1950, il a été, d'abord, chef adjoint et, plus tard, chef de la Commission économique et des achats, aux États-Unis. Il est aujourd'hui l'un des directeurs généraux et le représentant américain de la *Banca Nazionale del Lavoro*, de Rome. Le deuxième témoin que nous entendrons, ici, ce matin, est M. Bruno Foa. Né en Italie, M. Foa est citoyen américain, économiste consultant à New-York, après avoir été professeur d'économie et de tout ce qui s'y rattache.

Je constate que nos deux amis sont arrivés. Je les prie de bien vouloir s'avancer.

J'appelle d'abord M. Lolli. Gradué en génie, à l'université de Rome, M. Lolli a passé, comme je l'ai dit plus haut, la plus grande partie de sa carrière professionnelle dans des entreprises de services publics.

L'hon. M. EULER: Quel est le sujet de l'entretien, ce matin?

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous dire, monsieur Lolli et monsieur Foa, qu'il y a, ici, des sénateurs qui s'intéressent vivement au commerce et qui possèdent beaucoup d'expérience dans ce domaine. Le sénateur Euler, par exemple, a été, pendant quelque temps, ministre du Commerce au gouvernement canadien. Si l'on vous pose des questions, vous en connaîtrez maintenant le motif. Tous ceux qui sont ici se sont intéressés à la question des relations commerciales, de sorte que vous vous adresserez à des auditeurs qui sont renseignés sur ce dont vous les entretenez.

Je demande à M. Lolli de bien vouloir commencer.

M. Ettore Lolli, Directeur général de la "Banca Nazionale del Lavoro", Rome, Italie:

Monsieur le président, honorables membres du Comité, je suis très honoré et très heureux d'être ici. Je me présente au Comité, à titre tout à fait particulier, en tant que l'un des directeurs généraux de la *Banca Nazionale del Lavoro*, l'une des grandes banques commerciales de l'Italie, et de représentant de cette banque dans l'Amérique du Nord. Bien que je demeure à New-York, j'ai fait plusieurs visites au Canada et je me suis toujours tenu en relations étroites avec les grandes banques canadiennes, d'accord avec la politique de la banque que je représente, qui attache la plus grande importance à l'établissement d'étroites relations financières, économiques et commerciales entre l'Italie et ce grand pays. J'ai eu, en outre, le privilège d'entretenir des relations personnelles avec les directeurs de plusieurs entreprises industrielles et compagnies d'exportation du Canada, au cours des années, lors des transactions relatives aux achats de la Délégation technique du gouvernement italien à Washington, dont j'ai été chef adjoint, puis chef, de 1945 à 1950.

Le fait de paraître devant vous, au nom d'une banque italienne, témoigne par lui-même de l'intérêt extraordinaire stimulé dans les pays lointains par la résolution du Sénat canadien, qui a lancé cette enquête, et par ses attributions. J'ajouterai que c'est une preuve de la très vive attention avec laquelle on suit les progrès actuels de ce pays dans les milieux économiques et commerciaux de l'Italie. Nous sommes tous fortement impressionnés par les progrès remarquables du Canada, ces dernières années, expansion qui lui a permis d'exercer une influence internationale sans précédent, non seulement en fonction de l'économie mondiale, mais aussi des grands conseils de la famille internationale des nations. L'organisation de cette enquête, par votre Sénat, témoigne d'une manière frappante de la sagesse et de la pénétration avec lesquelles vous vous acquittez de ces nouvelles responsabilités internationales d'une portée accrue. Les discours récents de votre premier ministre, M. Saint-Laurent, au cours de son passage en Europe, ont attiré l'attention et l'intérêt de tous, en Italie.

Je suis sûr que vous vous montrerez indulgents pour moi si je commence par souligner les raisons très spéciales qui ont porté les Italiens à s'intéresser à l'établissement de relations économiques plus étroites entre les pays de l'Alliance atlantique. Tout le monde sait que l'Italie est un pays moderne, industrialisé et progressif, héritier d'une des plus grandes civilisations du monde, et qui se trouve aux prises avec l'insuffisance de ressources naturelles, d'une part, et, d'autre part, avec un excédent de population. Nous avons l'impulsion et les talents voulus pour atteindre un niveau élevé d'expansion économique, mais nos efforts sont entravés par certains obstacles fondamentaux que nous ne saurions surmonter, sans l'aide extérieure. Pour donner à notre peuple des niveaux de vie de plus en plus élevés, il nous faut une sorte de société économique internationale de plus en plus accessible, qui permette dans une mesure raisonnable, le mouvement des denrées et de main-d'œuvre. Il nous faut une économie mondiale grandissante, un accès aux matières premières et essentielles, des débouchés plus étendus et plus favorables pour nos produits, des déversoirs pour une partie de notre excédent de population. Il nous faut, autrement dit, une sorte de société internationale coopérative.

Grâce à une direction compétente et à l'aide généreuse des États-Unis, l'Italie s'est relevée promptement des pertes colossales subies durant la guerre et s'est remise sur pied. Notre production industrielle est plus de 60 p. 100 de ce qu'elle était avant la guerre. Nous avons stabilisé notre monnaie et financé nos déficits budgétaires par des mesures déflationnistes et nous avons ramené nos exportations à des niveaux élevés. Il est vrai que nous comptons un surplus de main-d'œuvre de quelques deux millions de personnes à qui

nous ne pouvons fournir de l'emploi et qui sont une source d'épuisement pour notre économie. L'urgence de ces problèmes est une raison de plus qui a poussé le gouvernement italien à occuper le premier plan dans tous les programmes de coopération internationale et intereuropéenne, depuis l'OTAN à l'Organisation européenne de coopération économique, depuis l'Assemblée européenne à la Communauté charbon-acier.

En ce temps d'anxiété, il y a une question qui inquiète bien des gens en Italie, peut-être aussi en d'autres parties de l'Europe. On se demande si les relations étroites qui se sont établies entre les deux grands pays de l'Amérique du Nord doivent être considérées comme un événement important, mais transitoire, résultant surtout des considérations d'urgence et de l'imminence d'une menace commune, ou si elles sont de nature permanente—le fruit d'un espoir, tout autant que de craintes; une plante qui va croître et se développer, quels que soient les caprices de la situation politique internationale.

Dans mon pays, la plupart des gens sont conscients de l'importance primordiale des accords militaires de l'OTAN. Il est évident, toutefois, que puisque la puissance militaire découle de la puissance économique, les répercussions économiques du pacte de l'OTAN sont aussi de première importance. Le Programme de défense mutuelle des États-Unis reconnaît, naturellement, ce principe et aide les pays européens de l'OTAN à porter le fardeau économique du programme de défense. Nous admirons aussi le sens pratique et la souplesse dont les États-Unis ont fait preuve après la guerre, dans l'exécution d'une longue suite de programmes pour faciliter la reconstruction mondiale et européenne, de même que la stabilité économique et la mise en valeur des ressources.

D'autre part, nous sentons tous que la période des grands programmes américains d'aide économique à l'Europe touche à sa fin et nous désirons vivement que des moyens de secours adéquats y soient substitués. Nous nous rendons compte que l'application de la formule "Commerce vaut mieux qu'aide" attribuable au chancelier Richard Butler, peut obtenir des résultats désirables, tout en constatant aussi les grandes difficultés qui en entravent l'application générale. En outre, nous avons l'impression que l'expansion des relations commerciales et financières ne saurait, à elle seule, répondre entièrement aux exigences de la situation actuelle. Nous cherchons quelque chose qui comprenne plus d'initiative agissante et de responsabilité de la part des grands pays qui constituent l'économie mondiale, en même temps que la participation des autres pays dans un esprit d'entière solidarité. Nous attendons avec impatience le jour, où les relations internationales commenceront à prendre le caractère d'unité et d'organisation qui existe depuis toujours au sein de chaque entité nationale.

On peut envisager, évidemment, plusieurs solutions. Certains font valoir la supériorité d'une étude du problème du point de vue universel, qui soit effectué par l'entremise du système international de commerce, de finance et de fixation des prix ou par celle des Nations Unies. D'autres préconisent l'étude collective ou régionale du problème. Je crois, personnellement, que l'une et l'autre méthodes se complètent. Plus les arrangements coopératifs internationaux se feront sur une base universelle, mieux ce sera. Nous ne saurions, toutefois, oublier les réalités historiques, géographiques et autres qui exigent des arrangements régionaux ou d'autre sorte. Il faut aussi se rappeler que nous assistons au développement du type le plus intéressant de "pluralisme", en vertu duquel un pays, tout en conservant son indépendance et sa souveraineté, s'allie à un vaste nombre de constellations politiques ou économiques. Votre propre Commonwealth des Nations britanniques est l'un des exemples les plus typiques et les plus remarquables de ce développement. Le statut de membre du Commonwealth est reconnu entièrement compatible avec la participation à l'OTAN. Il n'y a guère de pays du monde, en dehors du

Rideau de fer, qui ne soit lié, au moins de fait, par quelque sorte d'arrangement spécial avec les États-Unis, tandis que ceux-ci sont eux-mêmes partie à un grand nombre d'accords régionaux ou bilatéraux. Ce réseau de relations internationales limité sans être exclusif, contribue d'une façon pratique et dans une grande mesure à la stabilité mondiale. Les Nations Unies demeurent le symbole et le but ultime des espoirs du monde. Mais en attendant, beaucoup de progrès est réalisé en vertu des systèmes internationaux ou régionaux de portée plus restreinte et qui fonctionnent dans diverses parties du monde. De plus, le fait que les principaux associés de plusieurs groupes, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, aient aussi des liens tout aussi importants qui les rattachent à d'autres pays, établit une sorte d'intercommunication et empêche ces divers systèmes de constituer des alliances "exclusives".

Ces considérations, tout en étant sommaires, suffisent, à mon avis, à justifier fortement l'établissement de l'OTAN, comme système efficace et mutuel de coopération économique. Directement ou indirectement, l'OTAN comprend surtout des pays de civilisation occidentale; par l'entremise de l'OTAN, on peut utiliser une grande partie des ressources industrielles et économiques du monde.

L'OTAN est, au fond, une structure qui peut être comparée à une boîte chinoise à pyramides, ou peut-être à un enchevêtrement de plusieurs cercles ou d'autres figures géométriques. Le cercle intérieur comprend les principaux pays de l'ouest de l'Europe continentale. Le cercle intermédiaire embrasse la Grande-Bretagne et plusieurs de ses dépendances outre-mer et ramifications. Le cercle extérieur comprend les États-Unis et le Canada. Tandis que chaque cercle et chaque pays qui s'y trouve ont des problèmes et des besoins qui leur sont propres, chacun puise un surcroît de force et d'assurance dans ses relations avec les autres. De plus, la structure entière constitue une constellation hautement intégrée, bien que flexible. Elle permet à certains membres du système, par exemple, aux pays de l'Europe continentale, ou aux trois pays de langue anglaise de l'Alliance, d'élaborer des arrangements spéciaux entre eux, de manière à tenir pleinement compte de l'intérêt des autres membres de l'OTAN et à coordonner, en réalité, l'arrangement le plus restreint à celui d'une portée plus étendue. C'est ainsi que l'OTAN peut donner libre cours à l'établissement de relations constructives plus étroites dans sa sphère et, cependant, en enlever toute trace d'"exclusivisme".

Je suis sûr que les Italiens les plus sérieux appuieraient de tout cœur tout arrangement de détail propre à donner un caractère permanent à la disposition de collaboration économique du pacte de l'OTAN.

Cette attitude ne tient pas uniquement à notre désir de trouver des voies et moyens d'exporter plus de produits ou d'établir outre-mer un plus grand nombre d'émigrants, mais aussi à celui de nous rassurer en prévision des éventualités du cycle des affaires et des problèmes de la balance internationale des paiements.

Une autre raison, peut-être plus profonde, c'est que nous croyons qu'il est indispensable, à une phase ou l'autre, que la Communauté atlantique, qui constituait, au début, une alliance, commence à se rapprocher davantage d'une communauté unique. Nous estimons qu'à un point, l'obstacle psychologique qui divise encore les pays des deux côtés de l'Océan doit être enlevé et qu'il ne saurait l'être qu'en faisant de la Communauté atlantique une réalité vivante. Ce ne sera, à mon sens, que lorsque les peuples des deux côtés de l'Atlantique auront le sentiment qu'ils appartiennent en quelque sorte, tant à l'Europe qu'à l'Amérique, que nous pourrons nous comprendre les uns les autres et penser et agir, non comme des étrangers sympathiques, mais comme des membres d'une même famille.

Il ne découle pas de ces considérations qu'il doive y avoir une fusion de souverainetés. Il faudrait, toutefois, quelque système permanent pour l'élabo-ration des politiques économiques, qui puisse, dans une certaine mesure, servir de moyen terme aux politiques domestiques individuelles en matière de commerce extérieur, de placements domestiques et étrangers, aux programmes monétaires et agricoles. En outre, il faudrait un état de choses propre à permettre le mouvement plus libre des personnes, au moins lorsqu'il s'agit de visites et d'emploi temporaires.

Les possibilités économiques de l'OTAN sont infinies. En un mot, on pourrait dire qu'elles revêtent trois aspects. Ce serait, d'abord, une restauration de l'Europe occidentale et la possibilité consécutive d'atteindre un niveau d'expansion économique presque comparable, au temps voulu, à celui réalisé dans l'Amérique du Nord. Deuxièmement, les grandes responsabilités qu'ont assumées le Canada et les États-Unis pour assurer l'expansion et la stabilité économique au sein de l'OTAN seraient utiles, en fonction de la stabilité internationale et des débouchés accrus pour l'entreprise, l'industrie, la finance et les placements américains. Troisièmement et en dernier lieu, la mise en commun des talents et des ressources disponibles du monde occidental pour la mise en valeur des régions insuffisamment développées du monde entier.

Je désire vous présenter un économiste de carrière, qui traitera de plusieurs problèmes techniques se rattachant aux principes généraux que j'ai exposés à grands traits. M. Bruno Foa est économiste conseil, à New-York et à Washington, et a fait partie, pendant quelque temps, du personnel du Bureau des Gouverneurs du système fédéral de réserve. Né en Italie, M. Foa est citoyen américain et a passé environ la moitié de sa vie adulte sur l'un ou l'autre continent. Je lui ai demandé de terminer et de compléter l'exposé présenté au nom de la *Banca Nazionale del Lavoro*, qui, en retour, lui a donné toute liberté d'exprimer ses propres vues personnelles.

M. BRUNO FOA, économiste conseil consultant New-York; consultant au Bureau du représentant américain, "Banca Nazionale del Lavoro":

Monsieur le président, honorables membres du Comité:

Comme vous l'a dit M. Lolli, je me présente devant vous en qualité d'économiste conseil à la *Banca Nazionale del Lavoro*, pour vous exprimer certaines vues au nom de mon client et, à titre particulier, sur les questions importantes que vous étudiez. Je ne parle pas au nom de tout autre groupe ou organisation, ou d'un gouvernement quelconque.

Je me propose de discuter brièvement deux aspects de la question. Je ferai, d'abord, quelques commentaires sur la portée générale d'une coopération économique plus étroite au sein de l'OTAN. J'en exposerai ensuite à grands traits l'importance par rapport à l'économie de l'Europe occidentale, en particulier, de l'Italie.

Une plus étroite coopération, aux termes de l'Article 2 du pacte de l'Atlantique-Nord, contribuerait, sans aucun doute, et dans une grande mesure, à la stabilité, dans la sphère même des pays de l'OTAN et par tout le monde libre. Voici, précisément, ce qu'en seraient les résultats:

- 1) Reconnaissance du fait que la direction de l'économie du monde occidental exige un degré de coordination des politiques nationales et l'étude commune et continue des problèmes économiques internationaux, sur une base d'au jour le jour.
- 2) Établissement d'un système général d'assurance contre les effets internationaux des pressions inflationnistes et déflationnistes, quelle que soit leur origine.

- 3) Création d'une structure commune pour assurer l'expansion économique, au sein et en dehors de l'OTAN.
- 4) Appui nécessaire au processus d'intégration économique de l'Europe, qui a bien commencé avec la Communauté charbon-acier, mais qui est encore aux prises avec d'énormes difficultés.
- 5) Aide à l'élaboration d'une étude commune de certaines questions, comme les politiques commerciales, la convertibilité des devises, l'écoulement méthodique des surplus agricoles, les fluctuations excessives des prix internationaux des denrées, les placements internationaux et la mise en valeur des ressources.

Bref, voici les trois domaines principaux des relations, où l'association économique des pays de l'OTAN peut être de première importance: Inflation, déflation et expansion internationales.

Commençons par l'inflation. Nous nous souvenons tous de ce qui est arrivé, à l'été de 1951, lors du déclenchement des hostilités en Corée. Pendant six ou sept mois, les prix internationaux des denrées ont subi des hausses extravagantes, poussée qui dégénéra en une lutte internationale pour l'acier, le cuivre, le nickel, l'aluminium, le caoutchouc et toutes sortes de matières, de même que de produits industriels. Il se produisit de fortes oscillations inattendues dans les paiements internationaux et dans les prix relatifs des marchandises échangées entre les différentes régions commerciales. Il s'écoula au moins un an avant l'établissement et la mise en œuvre d'un système raisonnablement efficace, pour répartir les matières et d'autres produits peu abondants entre les pays libres, partiellement au moyen de mesures administratives adoptées par les États-Unis, aussi par la Conférence internationale des matières premières. Dans le tableau d'ensemble, il arriva que l'effet du boom coréen, parce qu'il a suivi la dépression temporaire mais prononcée de 1949, a favorisé l'économie internationale, en général, et a fait fonction d'élément "stabilisateur", au lieu de se gaspiller dans les spirales inflationnaires. Rien ne garantit, toutefois, que la même chose se produirait dans des conditions différentes. De toutes façons, on n'a pu guère justifier la fièvre et l'effondrement du marché des denrées en 1950 et 1951, ni la friction et le gaspillage résultant du manque d'arrangements spéciaux pour assurer la répartition des matières et des produits rares entre les pays amis. Il ne faut pas non plus oublier la leçon à tirer des événements de cette période, i.e., que c'est avant le fait et non après, qu'il faut se préparer aux situations critiques, de ce genre qui se renouvellent, et établir les plans et dispositions qui s'imposent en cas d'urgence. Il est bon de savoir qu'il existe une organisation schématique, prête à remettre en activité la Conférence internationale des matières premières, mais cela ne suffit pas. Il faut, au sein de l'OTAN, une sorte de Commission de sécurité des ressources, capable de coordonner sans retard les politiques des pays membres sur l'emploi des matières rares en cas d'urgence; de mettre en œuvre des méthodes communes d'approvisionnement et d'allocation; d'aplanir les obstacles qui paralysent l'économie. Une telle Commission pourrait rendre de grands services.

Quant au problème des pressions déflationnistes internationales, l'OTAN ne saurait, évidemment, s'occuper effectivement de leurs causes premières, qui découlent d'événements nationaux liés à l'économie des États-Unis ou d'autres pays. On pourrait, toutefois, travailler arduement à empêcher qu'elles ne s'étendent et ne s'accroissent davantage.

L'économie internationale est en assez bon état, à l'heure actuelle, mais elle pourrait être exposée à certaines influences régressives.

Il y a, aux États-Unis et au Canada, d'énormes surplus de produits agricoles qu'il est difficile d'écouler. Il existe aussi des centralisations de chômeurs, en nombre croissant, dans l'un et l'autre pays. Il y a quelques indices

des difficultés d'exportation que pourraient éprouver la Grande-Bretagne, l'Europe occidentale et autres régions, par suite d'une régression des importations américaines. Il est sûr que chaque pays voudra être assez libre d'envisager, comme il l'entend, les répercussions domestiques de ces problèmes. S'il arrive, toutefois, que les événements prennent, en réalité, une mauvaise tournure, que penser des répercussions internationales des politiques nationales anti-régressives? Allons-nous retomber dans la stratégie des années trente et essayer de nous faire une concurrence désastreuse par des restrictions d'urgence à l'importation, des subventions à l'exportation, des refus à l'immigration, des dépréciations monétaires unilatérales et ainsi de suite? Ou allons-nous enfin agir sensément, consulter nos amis et discuter avec eux et nous assurer que nos politiques domestiques et distinctes ne nuisent pas aux autres sans nécessité? Sommes-nous prêts à accepter, au besoin, les sacrifices temporaires ou régionaux qui s'imposent pour lutter contre les pressions inflationnistes au moyen d'armes destinées à accroître, plutôt qu'à restreindre le flot du commerce international, les placements et le mouvement des populations?

Nous pouvons être assurés, qu'advenant de graves symptômes de dépression internationale, les pays de l'OTAN se consulteront et interviendront des arrangements *ad hoc*, financiers ou autres, pour maintenir la stabilité. Il y a toujours le danger inhérent à toute mesure d'urgence et isolée, de faire trop peu et d'agir trop tard. Il y a donc de bonnes raisons pour que les pays de l'OTAN et, j'ajouterai, les membres de l'Union européenne des paiements, s'acquittent du travail préparatoire de coopération et d'organisation. Cet effort aurait pour but d'étudier et d'envisager à l'avance les répercussions internationales que pourraient avoir certains événements; de choisir des points et secteurs vulnérables de l'économie internationale, qui s'imposent à l'attention, et d'examiner les moyens correctifs internationaux qui pourraient être avantageux dans certains cas imprévus. L'OTAN serait l'instrument tout désigné pour ce genre de travail, puisqu'elle dispose déjà de tous les moyens nécessaires sur le plan national et international, au point de vue des formalités et de l'élaboration des politiques. Elle pourrait s'acquitter de cette tâche, en tant qu'affaire de coordination et d'élaboration des politiques à suivre, sans ajouter à la structure des présents organismes économiques internationaux, qui sont déjà surchargés outre-mesure et qui manquent un peu de stabilité.

Je passe maintenant au problème de l'extension économique, par rapport à l'Europe occidentale et, en particulier, à l'Italie.

L'expansion est le problème fondamental de l'Europe occidentale. Car, bien que cette région ne soit pas suffisamment développée au sens courant de l'expression, elle est assujétie à des taux d'accroissement qui sont trop au ralenti par rapport à ses possibilités et au présent état de technologie et d'organisation industrielle.

Le problème économique de l'Europe occidentale, tel que je le comprends, se résume au besoin de réaliser de fortes augmentations du produit national brut et des niveaux de revenu.

Pour atteindre cet objectif, il faut faire un progrès rapide dans l'intégration économique de l'Europe, et—pour la faciliter et la soutenir—maintenir une étroite coopération économique entre les pays de la Communauté atlantique, au sens général plutôt que géographique.

Il est, évidemment, très difficile de réaliser l'intégration d'une demi-douzaine ou plus d'économies nationales possédant chacune sa propre structure industrielle de salaires et de prix. Les unités les plus fortes craignent d'être entraînées au niveau des plus faibles, tandis que celles-ci redoutent d'être absorbées par celles-là. Les possibilités d'un marché unifié sont aguichantes, mais les craintes au sujet de ce qui va se produire durant la période de transition sont quand même paralysantes. Pour dissiper ces craintes; pour aider

à développer rapidement les possibilités d'intégration et pour rétablir l'équilibre entre les unités les plus fortes et les plus faibles, les États-Unis et le Canada doivent, l'un et l'autre, jouer un rôle indispensable.

Passons maintenant à certaines considérations sur l'économie italienne.

L'économie italienne a pris une expansion très considérable au cours des cinquante dernières années, malgré deux guerres mondiales, malgré l'invasion, vingt années de dictature et la grande dépression des années trente. Incidemment, certaines références principales de l'économie, au cours des cinquante dernières années sont indiquées aux tableaux contenus en appendice. Ces graphiques révèlent que l'industrialisation s'est accrue très rapidement; que le revenu national a augmenté quelque peu, la population moins que le revenu national, et que le commerce extérieur dans les deux sens, tant les exportations que les importations, a pris une très grande expansion, en général.

Le revenu national de l'Italie a doublé, au cours de cette longue période, tandis que la population s'est accrue de 43 p. 100. Je dois expliquer cette augmentation en citant les chiffres mêmes. Le chiffre du revenu national a été rectifié par suite des fluctuations des prix. Le relèvement d'après-guerre a été remarquable. La production industrielle dépasse actuellement de 60 p. 100 son niveau de 1938, tandis que le revenu national s'est accru de 25 p. 100 au cours de cette même période. La production d'énergie électrique est le double de celle d'avant-guerre et une foule d'industries, depuis l'industrie de l'automobile, au raffinage du pétrole, à l'industrie plastique, des produits dérivés de la houille et du pétrole, des coussinets à rouleaux, de l'aluminium, et ainsi de suite, prennent un essor très rapide. L'utilisation du gaz naturel contribue à réduire les importations de houille. On a découvert des gisements de pétrole. Le gaz naturel alimente, incidemment, cinq pour cent de tous les besoins de combustible de l'Italie et l'on s'attend que d'ici quatre ou cinq ans, il comblera de vingt-cinq à trente pour cent de ces besoins. Les placements bruts s'effectuent à un rythme qui dépasse de 20 p. 100 le produit national brut. Un vaste plan d'investissements est en marche pour le développement des régions du Sud, insuffisamment développées et négligées depuis longtemps. Ces dernières années, le commerce d'exportation de l'Italie a atteint des niveaux sans précédent.

Au revers de la médaille, il existe une grave mesure de désorganisation fondamentale, comme l'a mentionné M. Lolli, qui empêche l'Italie d'atteindre un degré de plein emploi tout en maintenant l'équilibre dans ses comptes internationaux. Ce déséquilibre se traduit surtout par le chômage et l'insuffisance d'emploi pour plus de 10 p. 100 de l'effectif national de la main-d'œuvre. Cette désorganisation résulte surtout de l'excédent de population et des restrictions que l'état de la balance des paiements impose aux placements.

Contrairement à des idées fausses très répandues, la natalité est aujourd'hui comparativement faible, en Italie. En 1951, elle était de 18·4 par mille, vis-à-vis de 15·9 en Grande-Bretagne, de 24·3 aux États-Unis et de 27·1 au Canada. J'ai sous la main un graphique indiquant les tendances de la population. La courbe supérieure indique l'accroissement global et la courbe inférieure, la tendance du taux annuel de l'augmentation. Vous constaterez par ce graphique que le taux annuel n'a pas cessé de fléchir depuis le milieu de la période des années vingt. L'excédent de population résulte, dans une grande mesure, des surplus du passé et s'est aggravé par le manque de débouchés extérieurs pour la main-d'œuvre. Cet embarras diminuera avec le temps, mais le problème atteint actuellement des proportions intolérables. Il faut des "déversoirs", tant pour l'émigration, que pour la main-d'œuvre nomade. C'est un problème qui réclame une certaine action internationale, tant de la part de l'Europe occidentale que de l'OTAN. Il est agréable de souligner ici

que le flot actuel de l'immigration italienne au Canada contribue à l'étonnante expansion de votre grand pays et raffermir les liens étroits, sur le pied des relations humaines, qui existent entre les deux pays.

La situation de la balance des paiements restreint les possibilités de placements de l'économie italienne, parce que chaque augmentation des placements suppose une hausse correspondante des importations. On estime, en se reportant à la période de 7 ans allant de 1950 jusqu'à la fin de 1956, qu'afin d'augmenter le produit national brut de 32 p. 100, il faut accroître la production de 38 p. 100, ce qui, en retour, entraînerait une hausse des importations de 41 p. 100, laquelle devrait être financée par une augmentation de 40 p. 100 des exportations. Ces chiffres fournissent un tableau pittoresque du problème économique de l'Italie, puisqu'ils indiquent d'une manière probante que l'Italie ne saurait réaliser un développement suffisant sans accroître sensiblement son commerce extérieur. Cet accroissement ne peut, en retour, se réaliser sans une expansion soutenue dans l'économie internationale et une réduction des obstacles qui entravent le commerce et les mouvements de capitaux.

Sous réserve de certaines conditions, j'ai sincèrement foi en l'avenir de l'économie italienne, étant donné plusieurs perspectives favorables à longue portée, telles les tendances que manifeste la population à rester au pays et les disponibilités plus considérables de combustible domestique et d'acier à bas prix, et ainsi de suite. Il y a, en outre, l'espoir d'utiliser l'énergie atomique à des fins de paix. Les embarras temporaires sont sérieux et la stabilité et le développement ne sauraient être assurés, tant dans la période temporaire qu'en définitive, que dans le cadre d'une intégration européenne et d'une coopération économique plus étroites au sein de la Communauté nord-atlantique.

Avant de terminer, je désire ajouter quelques mots sur l'attitude qui existe actuellement dans les milieux italiens d'affaires bancaires et d'exportation, à l'égard de la convertibilité des devises. La convertibilité de la monnaie est, évidemment, bien accueillie, en tant qu'objectif. On doute, toutefois, que l'Italie et autres pays européens aient atteint une stabilité extérieure assez solide pour permettre un retour à la convertibilité des devises. L'opinion est très largement répandue que l'Union européenne des paiements accomplit, somme toute, une tâche magnifique. On hésite à supprimer cet organisme, jusqu'à temps qu'il existe d'autres garanties suffisantes de protection, en sus de celles qui émanent du Fonds monétaire international. Par-dessus tout, on a la conviction que la convertibilité des devises européennes ne signifierait pas grand-chose à moins de marcher de pair avec la libération des échanges. On peut mentionner ici que l'Italie a affranchi de restrictions quantitatives 97 p. 100 de son commerce intereuropéen, prenant ainsi la tête dans le domaine de la libération des échanges en Europe et s'attachant à cette politique, bien que sa situation dans l'Union européenne des paiements se ressente du fait que les autres pays membres aient affranchi de restrictions des pourcentages beaucoup moins élevés de leurs échanges.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer l'espoir que les efforts tentés par votre pays pour la mise en œuvre effective de l'Article 2 du Pacte de l'Atlantique-Nord soient couronnés de succès. Une orientation commune de nos vues ne pourrait que contribuer infiniment à établir des conditions propres à favoriser l'expansion soutenue de l'économie mondiale et le rétablissement intégral de l'Europe occidentale, en tant qu'associé puissant et stable pour assurer la paix et le développement.

Le PRÉSIDENT: Je désire remercier messieurs Lolli et Foa des exposés qu'ils nous ont présentés. Nous nous attendons maintenant à des questions de la part des membres du Comité et je suis sûr que ces deux messieurs le compren-

dront. Je prends la liberté de proposer au Comité, comme cela s'est fait à notre dernière séance, que l'on permette au sénateur qui pose une question de poser toute autre question afférente à la première, de sorte qu'il puisse obtenir une réponse complète à ce qu'il a demandé en premier lieu.

L'hon. M. LAMBERT: Puis-je demander au témoin de nous indiquer, s'il le peut, la distribution des exportations et des importations de l'Italie? Les importations dépassent-elles les exportations ou est-ce le contraire qui existe?

M. FOA: L'Italie, tout comme le Royaume-Uni, la Hollande et d'autres pays qui doivent importer de très grosses quantités de vivres et de matières industrielles, a, naturellement, une balance commerciale déficitaire; ses importations excèdent donc régulièrement ses exportations.

Au cours d'une longue période embrassant les cinquante dernières années, les exportations de l'Italie ont atteint, en moyenne, 75 p. 100 des importations. L'écart se solde, en général, au moyen des recettes invisibles, des remises attribuables aux émigrants et à la main-d'œuvre, du tourisme, des recettes du commerce maritime et ainsi de suite. Voici la situation actuelle—je puis vous citer les statistiques pour 1953—: la valeur des importations a atteint environ 2·3 milliards de dollars des États-Unis et celle des exportations, environ 1·4 milliard, ce qui représente un déficit commercial de 891·3 millions de dollars.

Je ne connais pas les chiffres réels pour 1953 se rapportant aux articles invisibles de la balance commerciale, ni ceux de la balance des paiements. Voici, toutefois, les principaux indices: En ce moment, l'état des paiements avec la zone dollar est plus ou moins en équilibre; il y a même un petit surplus. Le compte de dollars se ressent encore de l'aide américaine, surtout des commandes d'approvisionnement des États-Unis à l'extérieur, lesquelles ont valu, ces deux dernières années, environ 150 millions de dollars par année.

D'après les statistiques officielles, les réserves réelles de dollars de l'Italie se sont accrues modérément au cours des derniers mois. D'autre part, l'Italie accuse, dans l'Union européenne des paiements, un déficit de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars par mois, qu'il lui faut combler partiellement en partie avec des dollars et en partie au moyen de crédits. Il pourrait donc y avoir une faible balance, d'une façon ou de l'autre. Je suis porté à croire que la balance des paiements pour 1953 sera plus ou moins en équilibre. Il ne faut pas oublier, toutefois, que cela comprend un montant d'au moins 200 millions de dollars en aide directe ou indirecte des États-Unis.

L'hon. M. LAMBERT: Je constate que, d'après votre graphique, la production et l'expansion industrielles se sont accrues très rapidement?

M. FOA: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose que la plus grande partie de cette production est absorbée dans votre pays?

M. FOA: "Oui" et "non". C'est précisément parce que les industries italiennes ont besoin de matériaux étrangers qu'il leur faut chercher des débouchés. Je veux parler ici des industries italiennes qui se développent plus rapidement, surtout les industries mécaniques—industries de l'automobile, des coussinets à rouleaux, des machines à écrire, à calculer, des machines à coudre—qui doivent s'assurer des marchés à l'extérieur. D'après certaines statistiques, dont j'ai pris connaissance l'autre jour, l'Italie exporte 18 p. 100 de sa production d'automobiles. Je ne serais pas surpris que la proportion soit encore plus élevée dans celle des coussinets à rouleaux.

M. LOLLI: Je crois qu'on exporte jusqu'à 50 p. 100 de la production de machines à coudre.

L'hon. M. LAMBERT: Ce qui prouve que les marchés étrangers sont d'une grande importance. Vous importez, en réalité, des matières premières et vous exportez, autant que possible, des produits finis?

M. FOA: Précisément.

L'hon. M. LAMBERT: Existe-t-il, en Italie, une protection tarifaire? Selon vous, l'Italie est-elle un pays protectionniste ou un pays où le tarif douanier est réduit?

M. FOA: J'avoue que je ne suis pas un spécialiste en matière de tarif douanier. A mon sens, l'Italie se tient dans un juste milieu. Il y existe une certaine mesure de protection tarifaire, surtout à l'égard des produits des principales industries mécaniques et d'autres produits manufacturés. Je crois savoir que le nouveau tarif général établi après la guerre est très modéré; plusieurs concessions tarifaires ont, évidemment, été accordées par suite des ententes émanant de l'AGCT. Je ne crois pas que le tarif douanier de l'Italie pose un grand problème, à l'heure actuelle. Il faut se rappeler, toutefois, que pour autant que ce qui concerne les importations payables en dollars, le problème est d'affranchir des restrictions une plus grande partie des importations. A l'instar de la plupart des pays européens, l'Italie ne se juge pas encore en mesure d'abolir la réglementation des importations provenant de la zone du dollar.

L'hon. M. LAMBERT: Êtes-vous d'avis que la mise en œuvre effective de l'article 2 de l'OTAN contribuerait à l'établissement d'un traitement plus égal de la part des pays entre eux, en matière de tarifs douaniers?

M. FOA: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Autrement dit, il faudrait se placer au point de vue d'une plus grande liberté des échanges.

M. FOA: Précisément. J'en suis pour l'étude des tarifs du point de vue plurilatéral. Autrement dit, je préconise très fortement le système qui veut que la réduction tarifaire accordée à tel pays soit étendue à tous les pays, sans préférence particulière. Il ne fait aucun doute que ce serait là l'un des résultats importants, peut-être pas tant en fonction de l'établissement proprement dit des tarifs, qu'en fonction de renseigner l'opinion publique, dans chacun des pays de l'OTAN, sur les besoins des autres et de montrer comment une plus grande liberté de commerce pour aider les autres les aidera eux-mêmes en définitive, et ainsi de suite. Autrement dit, je crois que cela contribuerait beaucoup à créer un mouvement d'opinion par toute la région de l'OTAN, qui serait favorable à de réelles réductions tarifaires.

L'hon. M. LAMBERT: Il faut que les gouvernements prennent des mesures avant que vous puissiez en arriver là.

M. FOA: Précisément.

L'hon. M. LAMBERT: Vous avez mentionné la Communauté de charbonnier. Cela découle-t-il du plan Schuman?

M. FOA: Oui. C'est, précisément le plan Schuman.

L'hon. M. LAMBERT: Ce plan fonctionne-t-il?

M. FOA: Il fonctionne depuis 1953. Il y aura une période transitoire de cinq ans. L'industrie italienne est un peu jeune, par comparaison à celle de l'Allemagne et du Luxembourg, et elle continuera d'avoir besoin d'une certaine protection tarifaire, sur une échelle fuyante, pendant cinq ans. A la fin de cette période, il n'y aura plus qu'un seul marché européen de l'acier. Déjà, le prix de l'acier a baissé en Italie et l'on a accordé une réduction tarifaire.

Il existe aussi des signes d'une baisse de la consommation d'acier en Italie,— ce qui, à mon sens, est très encourageant—aussi des exportations correspondantes de produits mécaniques qui utilisent de l'acier à bas prix, autant que possible.

L'hon. M. EULER: Le sénateur Lambert a plus ou moins touché une question que j'allais poser. Le témoin a dit, je crois, que dans le cadre de l'OTAN ces réformes devraient s'effectuer dans le domaine de la libération des échanges, c'est-à-dire des restrictions quantitatives, du contingentement et le reste.

M. FOA: Oui.

L'hon. M. EULER: Des permis et tout le reste. Il existe, en Europe, depuis quelque temps, une organisation connue sous le nom de l'AGCT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers). Vous y avez fait une brève allusion. Or, les pays signataires de cet Accord sont au nombre d'environ cinquante. L'OTAN est loin d'en compter autant. Cependant, je crois que les deux témoins ont soutenu que les réformes précitées devraient s'effectuer dans le cadre de l'OTAN. Cela exclura-t-il les pays qui ne sont pas parties à l'AGCT? Êtes-vous d'avis que l'AGCT devrait remplacer l'OTAN à cet égard ou que l'OTAN et l'AGCT devraient se compléter?

M. FOA: Je vous sais gré d'avoir soulevé ce point, ce qui me donne l'occasion d'éclaircir davantage ma réponse précédente au sénateur Lambert. Je ne crois décidément pas que l'OTAN doive remplacer l'AGCT dans l'établissement proprement dit des tarifs. Comme je l'ai dit précédemment, je crois, que par l'entremise de l'OTAN, on peut réussir à créer un mouvement favorable d'opinion publique dans les limites d'une région. Rien n'empêche aussi une coordination d'idées, sans caractère officiel, pour peu que cela soit possible, entre les pays de l'OTAN. Cela ne devrait pas prendre un caractère d'exclusivité, car je crois à l'étude internationale du problème des réductions tarifaires. Le rôle de l'OTAN serait ici, je comprends, un rôle indirect plutôt que direct.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: M. le sénateur Haig, leader de l'Opposition, désire poser une question.

L'hon. M. HAIG: Une question qui se débat au pays devient de plus en plus acrimonieuse. Il est proposé, officiellement, que la semaine de travail soit de cinq jours ou de quarante heures. Dans l'Allemagne occidentale, elle est d'environ cinquante-cinq heures, je crois, et l'on travaille tout aussi fort qu'ici. Comment allez-vous empêcher les produits de l'Allemagne d'entrer en Italie? En premier lieu, quelle est la durée de votre semaine de travail, à l'heure actuelle?

M. LOLLI: De quarante-quatre à quarante-six heures, suivant les différentes industries.

M. FOA: Certaines industries ont des semaines même plus courtes.

L'hon. M. HAIG: Quelles sont vos heures de travail?

M. FOA: De quarante à quarante-six, par semaine.

L'hon. M. HAIG: Dans toutes les industries?

M. FOA: Oui.

L'hon. M. HAIG: Vous pouvez donc rivaliser avec l'industrie allemande, où la semaine de travail est de cinquante-six heures?

M. FOA: Comme vous le savez, monsieur le sénateur, l'élément travail n'en est qu'un au tableau général de la productivité. Il faut considérer aussi ce qui accompagne la main-d'œuvre—le matériel, l'organisation, le coût des matières premières et ainsi de suite.

L'hon. M. HAIG: Le coût des matières premières n'est-il pas le même pour l'Italie que pour l'Allemagne?

M. FOA: Oui, à peu près le même. Il est très difficile de vous dire exactement en quoi consiste l'effet de la concurrence allemande ou autre, car je ne suis pas assez renseigné là-dessus pour vous donner une réponse significative. Je crois, personnellement, que tant que la situation économique internationale connaîtra quelque expansion, il y a de la place pour tous, quelles que soient les différences entre les frais de main-d'œuvre et les heures de travail, et ainsi de suite. Évidemment, l'Allemagne se trouve dans une situation particulière, parce que la reconstruction d'après-guerre y a commencé un peu plus tard que dans les autres pays. Il y avait un volume énorme de construction et d'autres travaux à faire. L'Allemagne est encore, pour ainsi dire, à la dernière étape du boom de la reconstruction. Si l'économie mondiale cesse de prendre de l'expansion, il pourrait s'ensuivre une situation assez critique dans le domaine du commerce international, ce dont pourraient se ressentir les industries d'exportation des États-Unis, du Canada, du Japon et de bien d'autres pays. C'est pour cette raison qu'il est important, à mon avis, non pas de s'appliquer exclusivement à accroître le commerce international, mais plutôt de s'efforcer surtout d'établir un équilibre entre l'accroissement du commerce international et le rythme grandissant du progrès domestique de pays capables de progresser davantage et où le développement devrait être plus rapide. Il s'agit surtout de l'Italie, de la France, de l'Allemagne et ainsi de suite.

L'hon. M. HAIG: La *British Columbia Electric Company* mettait, récemment, en adjudication la construction d'un câble entre la terre ferme et l'île de Vancouver. Les journaux ont rapporté que des entrepreneurs canadiens avaient soumissionné pour \$4 millions, mais que c'est une compagnie britannique, dont la soumission était de \$3 millions, qui en a été l'adjudicataire. Les ouvriers de cette compagnie sont payés 53 cents par heure, tandis que ceux des entreprises canadiennes correspondantes reçoivent \$1.60 par heure. Direz-vous maintenant que l'élément main-d'œuvre n'a rien à voir avec ce problème?

M. FOA: Très bien, mais d'une manière plus indirecte.

L'hon. M. HAIG: Je vous ai cité des faits. Pouvez-vous nous dire maintenant comment le Canada peut faire face à cette situation?

M. FOA: Puis-je me reporter à un cas un peu différent? Dans l'industrie de l'automobile, à Détroit, le salaire de base est, je crois, de \$2 à \$2.50 l'heure. Le salaire correspondant d'un ouvrier de l'industrie italienne de l'automobile est peut-être de \$2 par jour. Autrement dit, l'ouvrier américain touche un salaire bien des fois plus élevé que l'ouvrier italien. Comment expliquez-vous que Détroit puisse fabriquer des automobiles à des prix aussi bas, par comparaison avec l'Italie ou, en réalité, avec l'Allemagne? Les pays, où les taux de salaires sont élevés et qui possèdent des facilités pour une production de grande envergure tendent, naturellement, à se spécialiser dans la production de marchandises en série. Ils sont insurpassables dans ce domaine. D'autre part, les pays où les taux de salaires sont plus bas et qui ne disposent pas de facilités semblables pour la production en série, s'appliquent à des genres de production où la main-d'œuvre est l'élément primordial. Il faut s'attendre qu'ils soient désavantagés de quelque façon. En d'autres termes, le désavantage qui existe dans certains genres de production est compensé par l'avantage dont on bénéficie dans d'autres domaines qui se prêtent à la production en série. Il est impossible d'avoir l'avantage de tous les côtés. Il faut choisir l'un ou l'autre et je crois, naturellement, qu'il est plus avantageux de pouvoir produire en série et à peu de frais que d'être contraint de produire le genre de marchandises où la main-d'œuvre est un élément important.

L'hon. M. BEAUBIEN: L'Italie peut-elle exporter des automobiles à des pays hautement industrialisés, comme les États-Unis, où les salaires sont élevés et où les automobiles sont produites en série?

M. FOA: Je ne crois pas que l'Italie exporte des automobiles aux États-Unis, à l'exception de quelques voitures de sport.

L'hon. M. BEAUBIEN: Autrement dit, les voitures italiennes soutiendraient difficilement la concurrence des voitures américaines, aux États-Unis.

M. FOA: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Les États-Unis d'Amérique imposent-ils un droit sur les voitures de fabrication étrangère?

M. FOA: Oui, de 10 p. 100.

L'hon. M. EULER: Les fabricants allemands exportent la voiture Volkswagen aux États-Unis et au Canada.

M. LOLLI: C'est exact. L'Italie pourrait faire des efforts pour exporter aux États-Unis certaines petites voitures qu'on ne produit pas normalement dans ce pays. Il y a quelque danger, toutefois, que la petite voiture ne se vende pas facilement aux États-Unis. D'autre part, avant de commencer à vendre ces voitures, il faut établir une grande organisation et accroître la production. Tout cela coûte très cher. Le producteur italien craint que s'il réussit à exporter avec succès ses voitures aux États-Unis, par exemple, l'industrie domestique du pays importateur se mette immédiatement à produire exactement le même modèle de voiture. Il en résulterait alors une perte des capitaux investis dans cette entreprise par le fabricant italien, qui ne pourrait naturellement pas rivaliser heureusement avec la production américaine d'automobiles.

L'hon. M. EULER: N'est-il pas vrai que les Américains veulent de grosses voitures? Ils ne veulent pas de petites voitures; ils désirent épater les gens.

M. LOLLI: Les Américains aiment les grosses voitures.

L'hon. M. BEAUBIEN: N'est-il pas vrai que l'Italie est un producteur important d'appareils et de machines électriques?

M. FOA: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: L'Italie est-elle en mesure d'exporter aux États-Unis des articles électriques qui puissent concurrencer les produits électriques américains fabriqués en série?

M. LOLLI: Très récemment, une industrie italienne a passé des contrats avec un organisme du gouvernement américain pour la fabrication de transformateurs. Je crois savoir que le prix italien était inférieur par plus de 25 p. 100 au plus bas prix offert aux États-Unis. C'est un domaine où la main-d'œuvre joue un rôle important. Me reportant à l'exemple cité il y a quelques minutes par le sénateur Haig au sujet de la construction d'un câble entre la Colombie-Britannique et l'île de Vancouver, permettez-moi de vous signaler qu'il y a cinq ou six mois, la *British Columbia Electric Company* a passé un contrat avec un fabricant d'acier italien pour la fourniture de pylônes d'acier. La compagnie italienne devait concurrencer des compagnies de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis, mais le prix du produit italien était plus bas que le prix coté par les fabricants de tous ces autres pays. Le prix italien était plus bas, malgré le fait que la matière première entrant dans la fabrication de cette sorte particulière d'outillage est plus de 65 p. 100 du total. Cet outillage ne comprend, en réalité, qu'une faible partie ouvrée. Un pylône d'acier comprend surtout de l'acier semi-ouvré. La grande ingéniosité du dessin nous a permis d'offrir une tour moins lourde que celle offerte par les autres compagnies, et à un prix plus bas.

L'hon. M. BAIRD: Vos industries sont-elles subventionnées?

M. LOLLI: Non, elles ne bénéficient d'aucune subvention. Il y a en ce moment un plan à l'étude,—je ne crois pas qu'on en soit arrivé à aucune décision—en vertu duquel les exportateurs seront remboursés d'un certain montant

des droits d'importation qu'ils ont acquittés sur les matières entrant dans la fabrication d'un produit destiné à l'exportation. Ce n'est pas là, évidemment, une subvention.

L'hon. M. BAIRD: Je vous posais cette question, parce que certains de nos fabricants de gants de la province d'Ontario, par exemple, parviennent, aujourd'hui difficilement à subsister. Ils doivent affronter la concurrence de l'Italie, me dit-on. C'est pourquoi je vous ai demandé si vous subventionnez vos industries ou si ces compagnies d'exportation étaient sous la maîtrise de l'État.

M. LOLLI: Ce sont des compagnies particulières, 100 p. 100. Je dois dire, malheureusement, que les compagnies dans la dépendance de l'État ne sont pas aussi florissantes en affaires. Elles se trouvent dans une situation délicate et c'est pourquoi l'État s'en rend maître; personne n'en veut. Pour des raisons de bien-être social, les employés ne peuvent les quitter en grand nombre, parce que le chômage est critique, en Italie, à l'heure actuelle. Pour autant que je sache, les seules compagnies qui aient connu du succès en affaires sont celles qui appartiennent entièrement à des particuliers.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose qu'un pourcentage élevé de vos industries appartiennent à des particuliers?

M. LOLLI: Un gros pourcentage, sans doute. L'industrie du gros outillage mécanique est, en grande partie, dans la dépendance de l'État.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le Comité a-t-il d'autres questions à poser?

L'hon. M. BAIRD: Avez-vous dit qu'il y a deux millions de chômeurs en Italie?

M. FOA: Environ deux millions. La population ouvrière est d'environ 17 millions. Aux deux millions de chômeurs, il faut en ajouter presque autant qui ont un emploi insuffisant.

L'hon. M. LAMBERT: Et l'agriculture?

M. LOLLI: L'agriculture absorbe encore plus de 40 p. 100 de l'effectif de la main-d'œuvre active.

L'hon. M. LAMBERT: Cette proportion embrasse une production variée, y compris le blé?

M. LOLLI: En effet, le blé, dont un pourcentage élevé sert à la consommation domestique; aussi les fruits et les légumes pour l'exportation à la Grande-Bretagne, l'Allemagne et d'autres marchés.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je crois que le sénateur Hawkins désire poser une question.

L'hon. M. HAWKINS: Quelle proportion de vos importations sont destinées à l'alimentation, par comparaison à celle des importations de matières premières pour la production industrielle?

M. LOLLI: Je serais heureux de vous citer les chiffres qui s'y rapportent mais je ne crois pas les avoir sous la main. Cependant, les importations de vivres ne représentent guère plus, je crois, de 12 ou 15 p. 100 des importations totales.

M. FOA: Cela varie, il va sans dire, suivant les années. Par exemple, le blé...

L'hon. M. LAMBERT: Où achetez-vous le blé?

M. FOA: De plusieurs pays, y compris le Canada. En 1953, les importations de blé canadien ont valu plus de 16.5 millions de dollars.

L'hon. M. LAMBERT: Vous faut-il en réexporter?

M. FOA: Tout ce blé est pour la consommations domestique, je crois.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. BEAUBIEN: L'Italie fait-elle partie de l'Entente internationale sur le blé?

M. FOA: Oui, elle participe à l'Accord.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Monsieur le sénateur Haig?

L'hon. M. HAIG: Je suppose qu'il est exact de dire que le trafic touristique s'est accru, en Italie?

M. LOLLI: Oui.

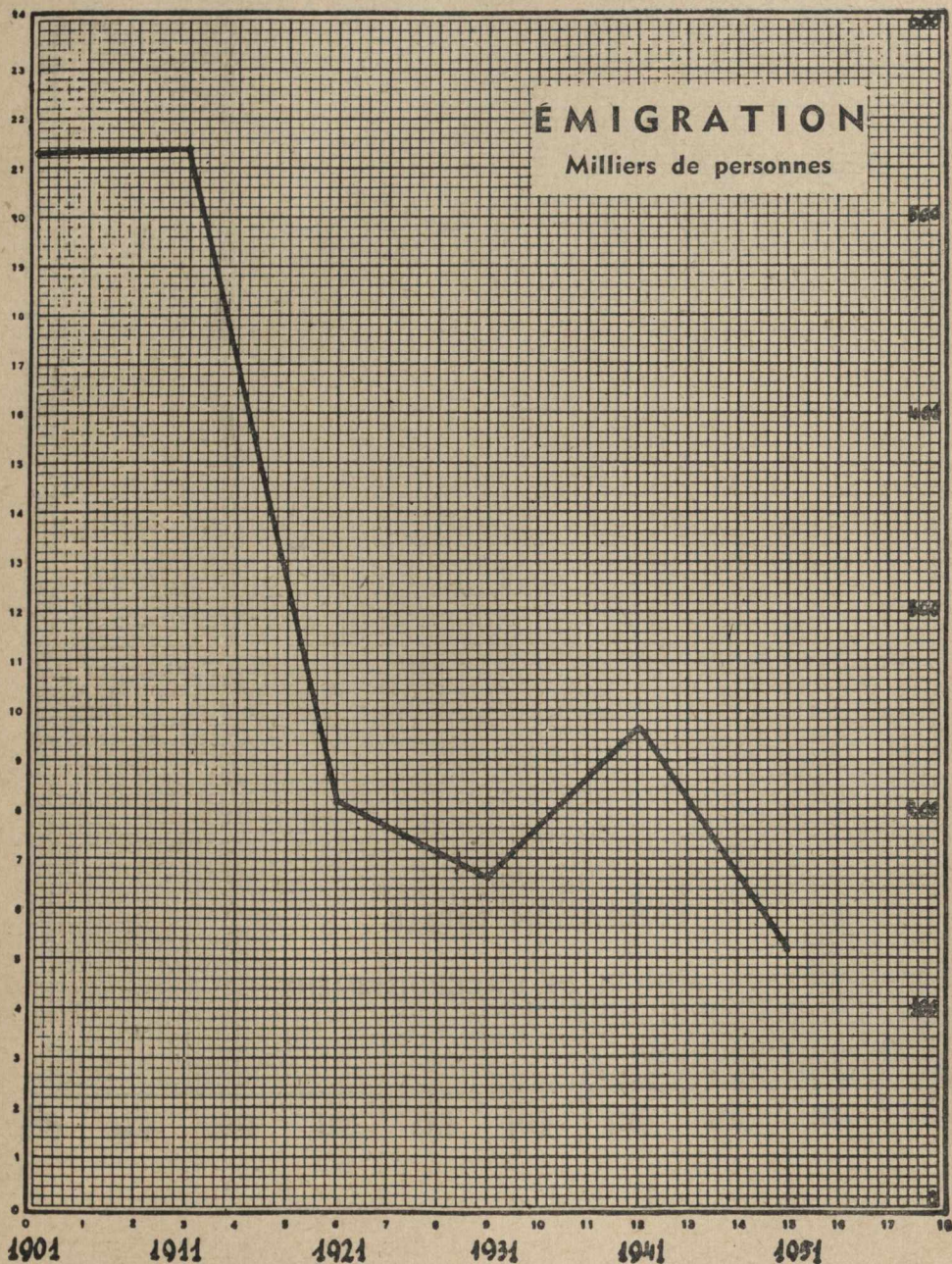
L'hon. M. HAIG: La forte augmentation du nombre de touristes canadiens qui se rendent en Italie tous les ans a-t-elle contribué à cet accroissement?

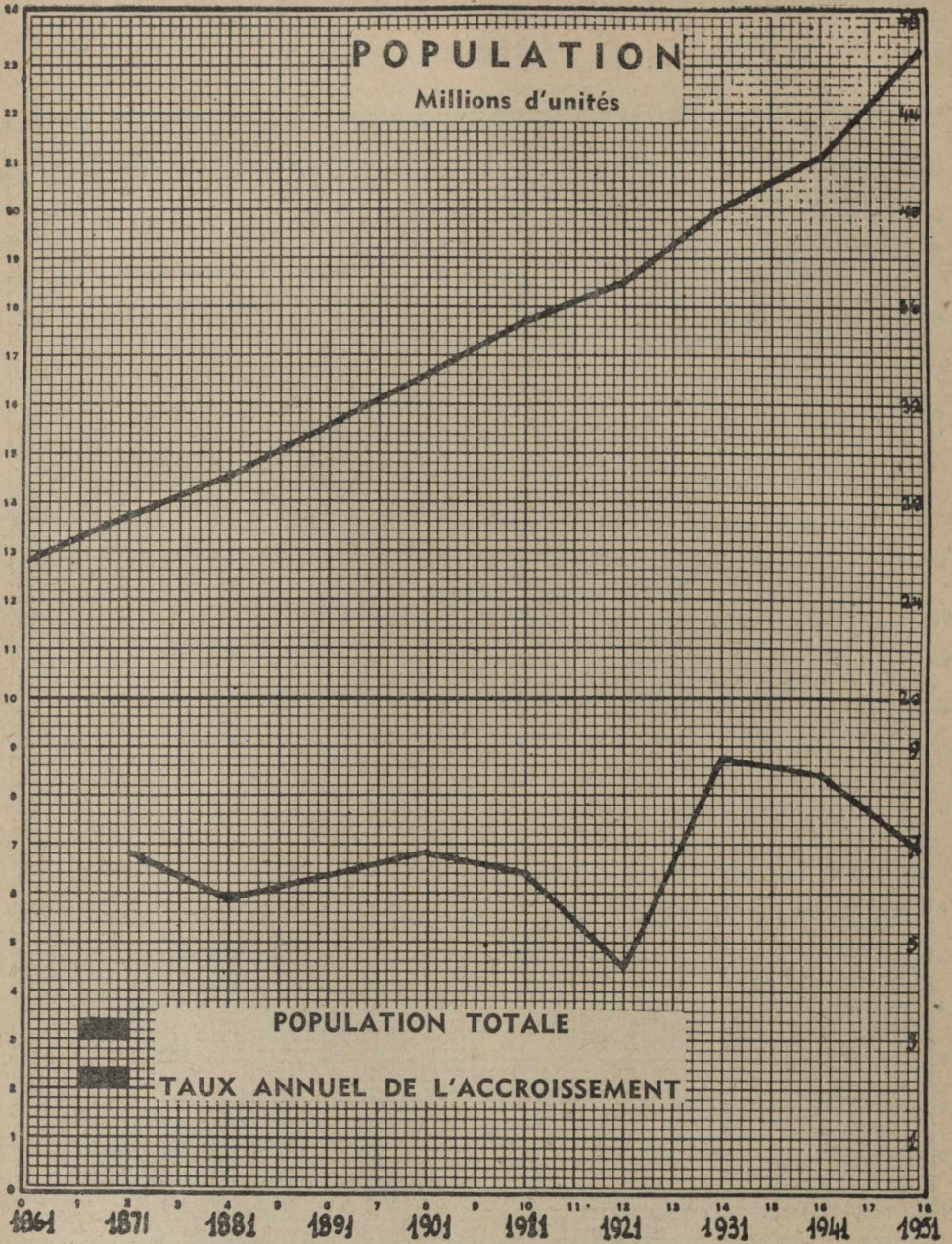
M. LOLLI: Oui; le transport est beaucoup plus rapide. On peut s'y rendre aujourd'hui en quinze heures.

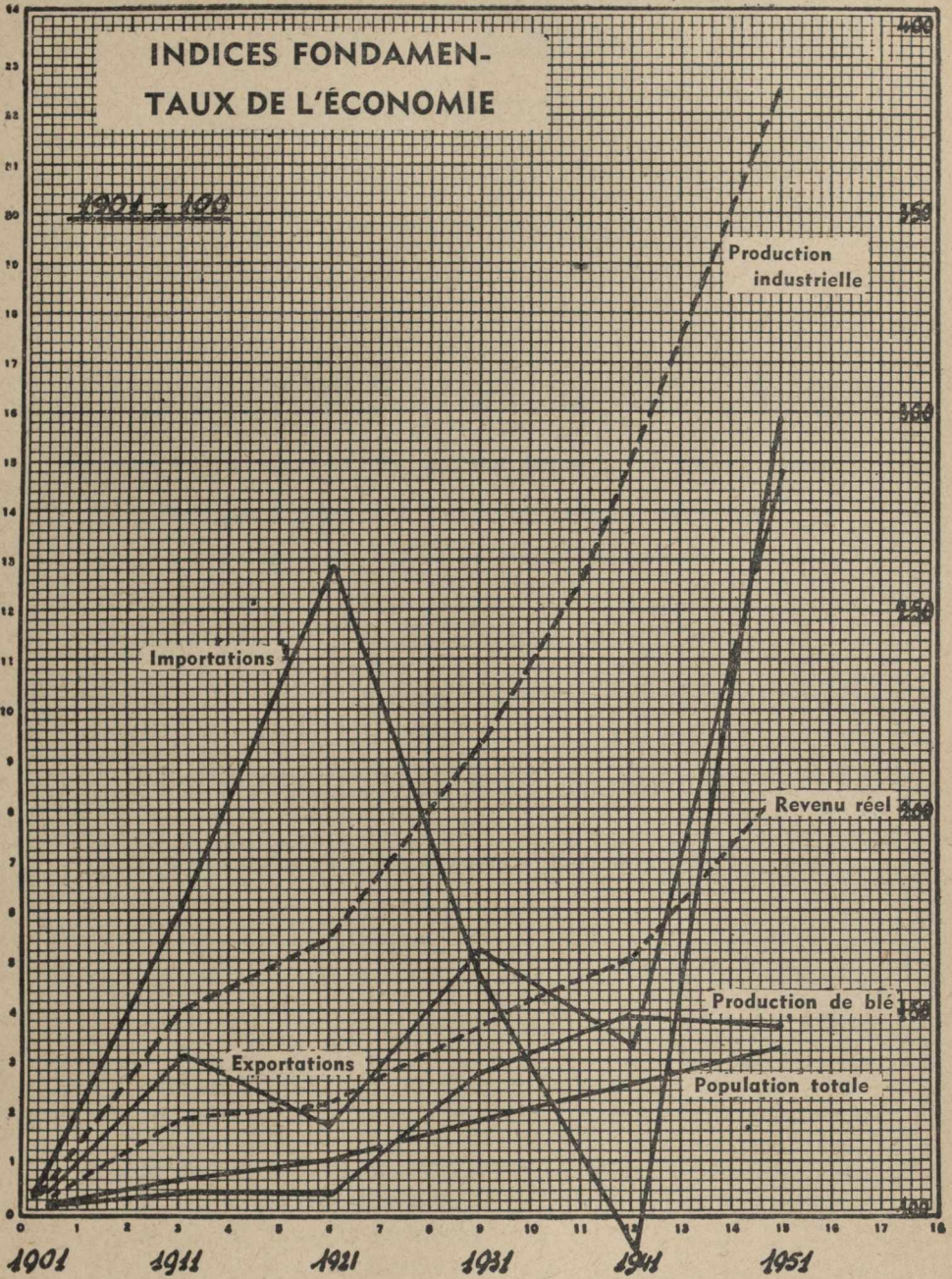
Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions: S'il n'y en a pas, nous allons lever la séance. Avant l'ajournement, je désire, toutefois, remercier les sénateurs de la manière dont ils ont pris part à la discussion. Je désire aussi remercier les deux messieurs de l'excellente dissertation qu'ils ont bien voulu nous donner. Je suis sûr que je me fais l'interprète de tous les membres du Comité, ici présents.

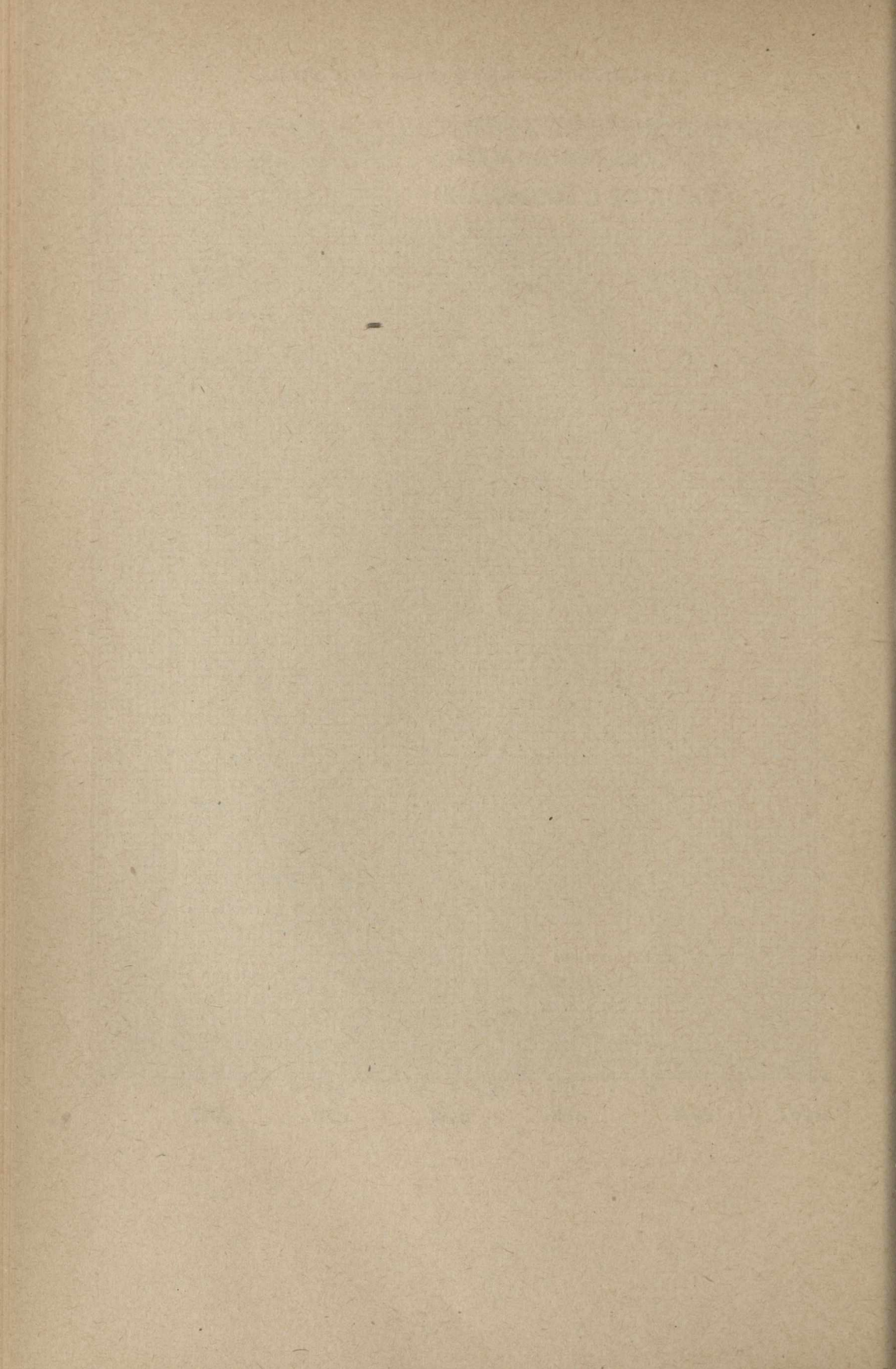
Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

APPENDICE A









1953-1954

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES

Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,
selon lui, à favoriser davantage l'application de
l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord

Fascicule 3

SÉANCE DU MERCREDI 12 MAI 1954

Président: l'honorable A. N. McLEAN

TÉMOINS:

L'Association des exportateurs canadiens:
M. S. A. MacKay-Smith, président.
M. G. H. MacDougall, vice-président.
M. R. B. Spire, directeur.
M. O. B. Brown, directeur.
M. J. H. Ferrie, directeur.

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

Président: L'honorable A. N. McLean .

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	MacKinnon
Bishop	Euler	McDonald
Blais	Fraser	McKeen
Buchanan	Gouin	McLean
Burchill	*Haig	Nicol
Campbell	Hawkins	Paterson
Crerar	Howard	Petten
Daigle	Kinley	Pirie
Davies	Lambert	Turgeon
Dessureault	*Macdonald	Vaillancourt (28)

*Membre d'office
35 membres

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat du jeudi 23 février 1954:

“Qu’au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s’enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l’application de l’Article 2 du Traité de l’Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: “Elles s’efforceront d’éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration entre chacune d’entre elles ou entre toutes”.

2. Qu’au comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s’enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l’Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l’Atlantique-Nord pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l’engagement militaire de vingt années aux termes de l’Article 5 du Traité, par lequel “Les Parties conviennent qu’une attaque armée contre l’une ou plusieurs d’entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties”.

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d’adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l’agriculture, de l’industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d’entendre les représentations du monde des affaires de l’un et de l’autre des pays de l’OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l’enquête.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 12 mai 1954

Conformément à l'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales au Canada se réunit à onze heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs McLean, Burchill, Campbell, Daigle, Davies, Euler, Gouin, Kinley, MacKinnon, McDonald, Nicol, Pirie et Turgeon.
(13)

Aussi présents: les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 23 février 1954.

Les représentants suivants de l'Association des exportateurs canadiens sont entendus:

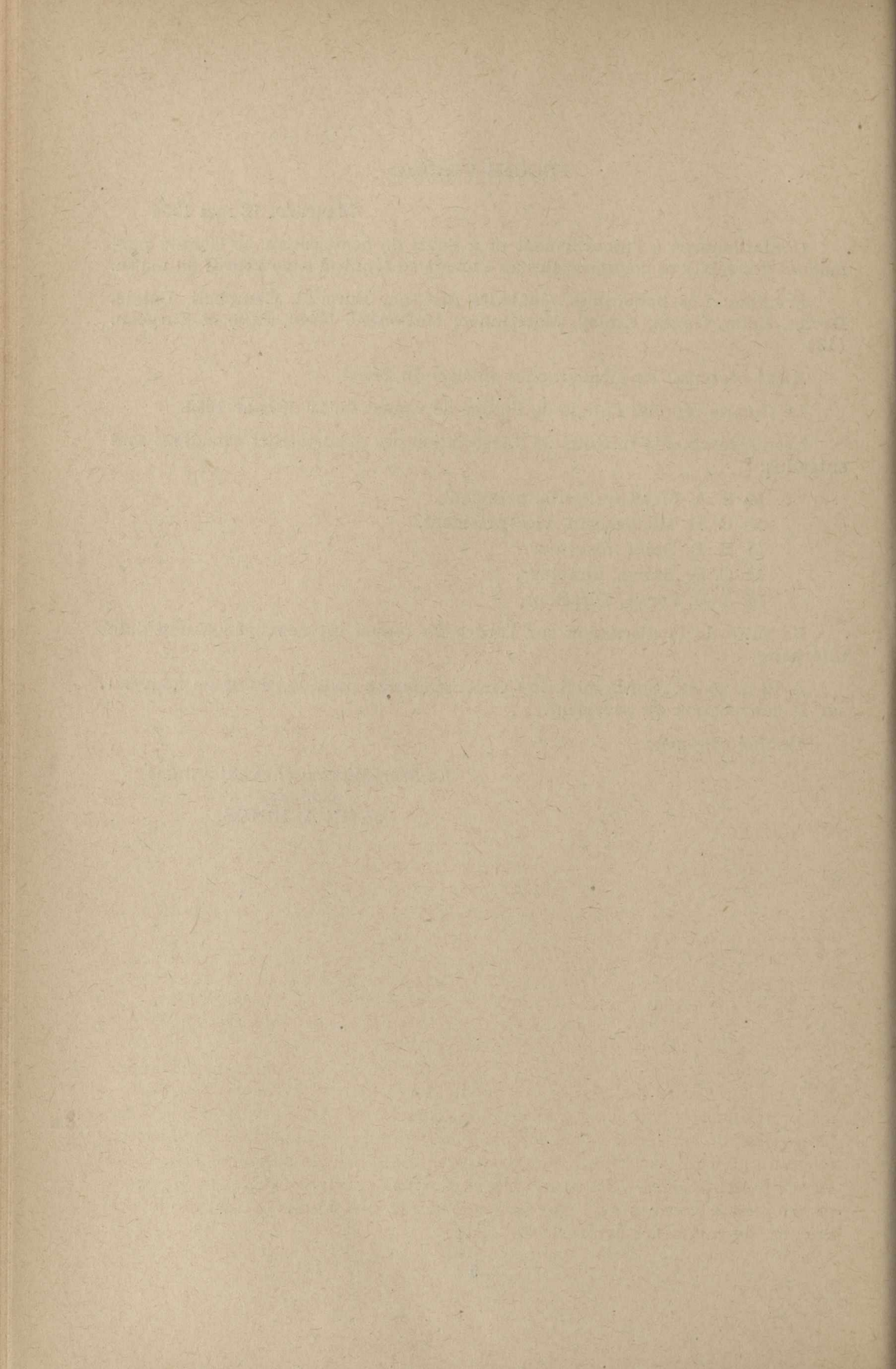
M. S. A. MacKay-Smith, président,
M. G. H. MacDougall, vice-président,
M. R. B. Spiro, directeur,
M. O. B. Brown, directeur,
M. J. H. Ferrie, Directeur,

La suite de la discussion sur l'ordre de renvoi est renvoyée à une date ultérieure.

A 12 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Certifié conforme

*Le Secrétaire en chef adjoint des
comités,*
JOHN A. HINDS.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, mercredi 12 mai 1954.

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé à faire enquête et rapport sur l'expansion du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et les autres pays du monde libre, se réunit à onze heures du matin.

L'hon M. McLEAN occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de donner lecture de l'ordre de renvoi qui fait l'objet des séances du Comité. Nous le connaissons tous, et je suis sûr que les témoins qui seront entendus aujourd'hui ne seraient pas ici s'ils n'en avaient pas pris connaissance.

Nous avons l'avantage d'avoir parmi nous, ce matin, des représentants de l'Association des exportateurs canadiens. Très connue dans tout le Canada, cette association contribue, par l'excellent travail qu'elle accomplit, à stimuler la vente des produits canadiens dans plusieurs parties du monde. Elle consacre ses efforts à éliminer les entraves au commerce non seulement entre les pays de l'OTAN, mais encore entre les autres pays du monde libre. Voici les noms des membres de la délégation: MM. S. A. MacKay-Smith, président de l'Association des exportateurs canadiens; G. H. MacDougall, vice-président de l'AEC, directeur des exportations à la *Shawinigan Chemicals Ltd*, Montréal; R. B. Spiro, directeur de l'AEC, directeur des exportations à la *Coleman Lamp & Stove Co. Ltd.*, Toronto; O. B. Brown, directeur de l'AEC, directeur des exportations de *Beatty Bros. Limited*, Fergus, Ontario et J. H. Ferrie, directeur de l'AEC, vice-président de la *Canadian Bronze Powder Works Ltd.*, Montréal.

Je crois que le président de l'Association, M. MacKay-Smith, va présenter un mémoire, après quoi nous procéderons à l'interrogatoire. Je pense que la meilleure façon de procéder soit de permettre à chacun des sénateurs de poser une série de questions afin d'obtenir les éclaircissements dont il a besoin.

Je demande donc à M. MacKay-Smith de présenter son mémoire.

M. S. A. MacKAY-SMITH, président de l'Association des exportateurs canadiens: Honorables Sénateurs,

L'Association des exportateurs canadiens s'intéresse vivement à l'expansion du commerce international du Canada. Fondée en 1943 par un groupe de compagnies qui l'avaient crue nécessaire afin d'augmenter leurs exportations, l'Association, dont le seul et unique but est le commerce d'exportation, compte maintenant 350 sociétés s'occupant d'exportation.

L'Association est en quelque sorte la chambre de compensation des exportateurs. Tous ceux qui sont versés dans l'exportation se partagent les résultats du programme dressé par l'Association et chacun des membres bénéficie directement des divers services fournis par l'Association des exportateurs canadiens tout autant qu'il participe à l'activité générale, tous les membres échangeant entre eux leurs idées. Au point de vue national, plusieurs autres groupements contribuent à l'œuvre de l'Association, dans le but d'aider à réaliser le programme de commerce extérieur du Canada.

Soutenue par des membres appartenant à toutes les provinces, cette organisation n'a aucun but lucratif ni politique. Le conseil d'administration et les Comités sont formés de membres de l'Association.

Pour les questions se rapportant au commerce international, l'A.E.C. travaille en étroite collaboration avec le ministère fédéral du Commerce, ainsi qu'avec l'Office des commissaires du commerce aux vastes ramifications.

L'Association se rend compte qu'une partie importante du commerce d'exportation au Canada dépend de la solidité de l'industrie manufacturière au pays. Cette industrie est en droit de s'attendre à l'application rapide et effective des lois canadiennes sur les douanes et les droits de dumping. C'est, en outre, le sentiment de l'Association que le Canada, tout en respectant ses obligations en vertu des ententes au sujet du commerce international, devrait protester contre les infractions aux règlements dont se rendent coupables les autres pays, lorsque de telles infractions dressent des entraves aux exportations canadiennes.

C'est ainsi que l'Association des exportateurs canadiens approuve totalement quelques-unes des recommandations déjà soumises au Comité du Sénat par d'autres groupements, soulignant l'importance des mesures proposées dans le but d'aplanir les difficultés tarifaires, d'assouplir les restrictions monétaires, de hâter la réalisation de la convertibilité générale des devises et de supprimer autant que possible les ennuyeux règlements de douane constituant, pour la liberté plus grande du commerce international, un obstacle intangible, mais néanmoins considérable.

Il y a de bonnes recommandations parmi celles qui ont été faites jusqu'ici. Si elles étaient adoptées, il pourrait en résulter une avance marquée de la prospérité non seulement du Canada, mais encore de tous les pays participant au commerce international.

Quoi qu'il en soit, l'Association des exportateurs canadiens, en préparant ce mémoire, a voulu concentrer ses recommandations sur certains points particuliers, sur lesquels il est urgent d'attirer immédiatement l'attention et qui, de l'avis de l'Association, peuvent contribuer à deux résultats très importants:

(1) Mesures proposées pour améliorer le commerce international

L'adoption de certaines mesures proposées pour améliorer le commerce international fournirait au Canada l'avantage de jouer un rôle prépondérant pour libérer le commerce international de tout ce qui actuellement le comprime.

De plus, la réaction produite par l'exemple que donnerait le Canada aux autres grands pays commerciaux les inciterait à adopter des mesures identiques.

(2) Mesures proposées dont bénéficierait le commerce d'exportation du Canada.

L'adoption des mesures proposées, dans l'intérêt immédiat des exportations canadiennes, aurait pour effet de démontrer au public canadien combien il est important pour le Canada de maintenir son commerce d'exportation. Ces mesures offriraient aussi un précieux encouragement aux diverses sociétés canadiennes qui essaient, au prix de très grandes difficultés, de maintenir présentement leurs relations d'affaires à l'étranger.

Nos recommandations et propositions vont donc se diviser en deux principales catégories:

- a) Des conditions et propositions qui, à notre sens, auraient une heureuse influence sur le commerce international à travers le monde entier, en même temps qu'un effet indirect sur les relations commerciales du Canada.
- b) Des conditions et propositions dont, à notre sens, le commerce extérieur du Canada profiteraient directement.

(A) Mesures proposées pour améliorer le commerce international en général.*1. Convertibilité des devises et réglementation des importations.*

Il a été établi, autant que répété trop souvent, que l'insuffisance de devises convertibles dans plusieurs pays constitue l'unique et énorme difficulté qui nuit au développement du commerce extérieur. Et c'est précisément, la pénurie de dollars, qui fait durer la réglementation des importations, les restrictions quantitatives et autres formules constituant la véritable entrave au mouvement international des marchandises.

La livre sterling est, sans aucun doute, la devise sous le sceau de laquelle une partie considérable des transactions internationales sont faites. Nous croyons donc que tout ce qui pourrait aider le Royaume-Uni, la zone sterling et les autres pays alliés à diminuer ou abolir la réglementation des importations et à assurer la convertibilité générale du sterling serait très utile à tous les pays commerçants.

La plupart des pays de la zone sterling prétendent que toute augmentation considérable des importations de provenance canadienne aurait de graves répercussions sur la balance de leurs paiements. Bien qu'il y ait là quelque exagération, à certains moments, il n'en est pas moins vrai que plusieurs pays à monnaie faible ne sont pas prêts à augmenter beaucoup leurs achats au Canada.

Nous croyons que le Canada devrait être prêt à accorder des crédits prolongés aux pays disposés à ajouter à la liste de produits canadiens qu'ils importent en vertu d'un permis de portée générale. Les pays intéressés pourraient se prévaloir de tels crédits, s'ils peuvent prouver au gouvernement canadien que leurs problèmes de balance des comptes sont dus à l'adoucissement des restrictions à l'importation.

Cette proposition équivaut à un prêt en dollars à longue échéance, réservé spécifiquement à ces pays, et pour des fins qui offrirait la possibilité d'en venir à une entente. L'usage des dollars reçus resterait ainsi sous la main du gouvernement canadien. De tels gestes de la part du gouvernement canadien serviraient au mieux le commerce international et seraient spécialement à l'avantage du Canada.

S'il arrivait que des fonds ainsi obtenus aidassent davantage à réduire ou à liquider des balances considérables immobilisées depuis la guerre, cet objectif devrait primer. Par ailleurs, si une plus forte aide en dollars pour régler les transactions courantes peut contribuer davantage au retour de la convertibilité et à l'abolition des contrôles, c'est là, évidemment, ce qu'il faut préférer.

Il semble bien que le Canada puisse se permettre de prendre des mesures dans ce sens, sous le regard approbateur des Canadiens.

2. Accès du Canada et des autres pays situés hors de l'Europe à l'Union européenne des paiements.

L'Union européenne des paiements a facilité l'échange de marchandises et a permis la conclusion de transactions financières entre les pays membres, en Europe. Non seulement l'Union a-t-elle facilité le règlement de leurs transactions réciproques, mais le commerce de ceux-ci avec les pays en dehors en a aussi bénéficié.

Le Canada n'a pas accordé d'assistance directe à l'Union pas plus qu'il n'en a bénéficié directement.

Il y aurait peut-être moyen d'étudier de quelle façon les cadres de cette organisation pourraient être agrandis pour y admettre d'autres pays, tel le Canada. Nous proposons qu'une enquête soit faite, qui établirait si cela peut se faire et dans quelles conditions. On se rend compte que nous sommes un pays à monnaie ferme. La Suisse l'est également, et pourtant elle fait partie

de l'Union. Nous croyons que si les cadres de l'UEP étaient suffisamment agrandis pour y inclure d'autres pays, tel le Canada, le champ d'action ainsi agrandi serait tout aussi profitable que si on le laissait restreint. Cela exigerait certainement de notre part des crédits ou quelque sacrifice et cela serait justifiable, dans une certaine mesure.

3. *Stabilisation des prix et ventes de denrées internationales.*

Un grand nombre de pays soi-disant insuffisamment développés dépendent, au point de vue économique, du prix et de la vente d'une ou deux denrées essentielles. Toute variation considérable dans le prix et la vente de telles denrées a un effet économique et politique étendu dans les régions intéressées et facilite le travail des agitateurs communistes, qui promettent des prix élevés et un marché stable et à long terme.

Bien que nous soyons opposés, en principe, à tout arrangement, sur le plan national et international, qui soit de nature à conduire à des attributions de marchés, à la fixation des prix, aux achats en quantité par le gouvernement, à l'accumulation de stocks, etc., ceux qui préconisent des ententes internationales prétendent que nous devons admettre que le développement des régions arriérées est impossible, si le prix des denrées qui y sont produites et dont dépend leur stabilité économique est sujet à de fortes variations du genre de celles que nous avons vues se produire récemment encore.

Nous croyons que le gouvernement devrait procéder à une étude de tout ce dont nous avons constamment besoin en fait de matières premières, telles que le caoutchouc, la laine, l'étain, le thé, le café, le cacao, le sucre, le riz, les arachides, l'huile de palme, le copra, le copal, etc. et, en tenant compte du meilleur de notre intérêt pour une longue période, entreprendre des négociations pour la stabilisation des prix et promettre qu'un marché existera au Canada pendant une période d'au moins cinq années.

Nous avons aussi proposé que le gouvernement canadien incite les États-Unis à préparer un programme semblable pour des raisons d'ordre économique et dans leur propre intérêt politique.

(B) Mesures proposées dans l'intérêt du commerce extérieur du Canada.

1. *Frais de production*

Les salaires s'élevant à un rythme tout aussi accéléré que le prix des matières premières et que les frais de transport et des services qui s'y rattachent, il en est résulté que les produits canadiens n'ont plus accès aux marchés étrangers à cause de leurs prix. C'est ce qui laisse le champ libre à des concurrents appartenant à des pays où les salaires sont plus bas, les heures de travail plus longues et les marchés domestiques plus considérables, tel l'Allemagne, le Japon, la Grande-Bretagne et les États-Unis, etc.

Bien qu'il soit presque certain qu'une campagne entreprise dans le but de réduire l'échelle des salaires au Canada resterait stérile, il y aurait peut-être moyen, toutefois, par des efforts concertés de la part de l'État et des sociétés commerciales, de représenter aux unions commerciales quelles peuvent être les conséquences, inévitables, sur les frais de production, au Canada, de la constante augmentation des salaires. On pourrait aussi essayer de démontrer le rôle important que jouent les exportations dans l'économie canadienne, importance dont ne semblent pas se soucier les chefs travaillistes. On pourrait peut-être ainsi en arriver au nivellement des salaires et d'autres frais, ce qui servirait au mieux la concurrence des manufacturiers canadiens sur le marché étranger.

2. Encouragement aux exportateurs canadiens

Afin d'améliorer le commerce d'exportation du Canada, surtout dans le domaine des marchandises manufacturées et pour aider les compagnies à exporter une plus grande partie de leurs produits, le gouvernement canadien devrait songer à des moyens d'encouragement. Puisque le commerce extérieur du Canada est un élément important de notre économie, tant au point de vue de la virilité qu'à celui du développement économiques, nous proposons l'étude, par le gouvernement, des mesures suivantes:

- a) Les profits découlant de ventes aux pays étrangers pourraient être moins taxés que ceux réalisés au pays même.
- b) Les profits découlant de placements faits à l'étranger pourraient être exempts de taxes. Afin d'encourager de nouveaux placements de capitaux à l'étranger, des mesures pourraient être adoptées qui soient semblables à celles mises à la disposition des capitalistes, aux États-Unis, par l'entremise de la *Western Hemisphere Trading Corporations* ainsi que du programme de sécurité du Point IV.
- c) Réduction des tarifs de transport canadiens jusqu'aux ports océaniques pour les marchandises destinées à l'exportation.

De plus, nous recommandons que soit entreprise une campagne d'éducation parmi les organismes d'approvisionnement qui fournissent des matériaux et des produits semi-ouvrés, propres à la transformation en produit final destiné à l'exportation, afin de les convaincre de l'importance vitale des exportations dans notre économie nationale. Nous sommes portés à croire qu'une telle campagne aurait pour effet de prier les organismes d'approvisionnement d'étudier soigneusement l'établissement des prix de revient afin de rendre les marchandises ouvrées plus susceptibles de soutenir la concurrence à l'étranger.

3. Importations directement du pays d'origine

La situation commerciale du Canada s'est ressentie de ce que plusieurs denrées sont importées par l'entremise de maisons de courtage des États-Unis et du Royaume-Uni, au lieu de l'être directement des pays qui les produisent. Il y a amélioration dans ce domaine depuis la fin de la guerre, mais l'on devrait faire davantage. Le ministère du Commerce et peut-être aussi les organismes commerciaux, devraient s'employer à répandre ce principe parmi les importateurs canadiens.

Nous nous rendons également compte que, lors des discussions portant sur le commerce, notre situation commerciale est souvent amoindrie du fait que les statistiques des importations ne donnent pas une idée exacte de ce que nous importons, lorsque des denrées entrent au pays par l'entremise d'autres pays que leur pays d'origine. La plupart des pays étrangers hésitent à nous attribuer des achats effectués par l'entremise des États-Unis ou du Royaume-Uni. Nous proposons que l'Office fédéral de la statistique se hâte de prendre les moyens pour remédier à cet état de choses.

4. Importations provenant de pays à monnaie faible plutôt que de pays à monnaie ferme.

Il ne fait aucun doute que plusieurs produits, tels les fruits du genre citrus, les fruits secs et même les fruits frais pourraient s'importer des pays à monnaie faible, comme l'Espagne, Chypre, la Palestine, l'Afrique du Sud, les Antilles anglaises, plutôt que de la Californie et de la Floride, etc.

Les Commissaires canadiens du commerce, en collaboration étroite avec les compagnies de navigation et autres intéressés, devraient redoubler d'efforts dans ce sens. Il arrive souvent que ces importations deviennent impossibles parce qu'il n'y a pas de réfrigération à bord des navires, ou encore parce qu'il n'y a pas de communication directe par bateau entre le Canada et le pays producteur.

Nous croyons, cependant, qu'il reste beaucoup à faire et que l'on devrait s'employer à faire plus large la part des achats de denrées tropicales et autres aux endroits où, à l'heure actuelle, nos exportations sont restreintes à cause de la pénurie de dollars.

5. *Suppression des droits de douane, de taxes de ventes et d'accise sur les achats des touristes.*

Afin d'améliorer l'industrie du tourisme au Canada qui est moins florissante depuis quelques années et d'augmenter les ventes aux États-Unis, tout en augmentant nos propres achats des pays à monnaie faible, nous proposons:

- a) La simplification par le ministère du Revenu national des formalités douanières à l'égard des marchandises transitant au Canada.
- b) L'adoption par le ministère du Revenu national d'une formule simple et pratique, qui soit de nature à aider les petits importateurs et les marchands de détail à obtenir une ristourne sur la vente d'articles importés lorsque ces marchandises sont vendues aux touristes des États-Unis ou d'ailleurs et leur sont expédiées chez eux.

L'adoption, par le ministère du Revenu national, de nouveaux règlements en vertu desquels des denrées canadiennes, vendues aux touristes et expédiées chez eux, à l'étranger, soient exemptes de la taxe de vente et d'accise. En outre, toutes ces ventes ne devraient être sujettes à aucune des taxes maintenant perçues par les provinces.

6. *Société d'assurance des crédits à l'exportation.*

A titre d'encouragement aux exportateurs, nous proposons que la protection offerte par la Société d'assurance des crédits à l'exportation soit considérablement plus étendue. Voici les mesures particulières que nous proposons:

- a) Il ne faudrait pas s'attendre à ce que la Société réalisât des profits afin d'être en mesure de coter des taux plus bas.
- b) La protection actuelle devrait s'étendre suffisamment pour couvrir des expéditions dont l'acceptation peut être refusée, pour une raison quelconque par le client. Cela constitue un risque normal dans ce genre de transaction.
- c) Les règlements de la Société devraient être modifiés de façon à permettre aux exportateurs d'assurer des expéditions séparées sans qu'ils soient tenus d'assurer toutes leurs exportations.
- d) La Société devrait étendre sa protection au point d'assurer les capitaux investis à l'étranger contre les risques de non-convertibilité des profits réalisés et de rapatriement des capitaux. La Société devrait aussi accepter les risques d'expropriation et de nationalisation.
- e) Le gouvernement devrait s'employer à assouplir les conditions de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation pour y inclure toutes les sortes de marchandises; la protection que comprend cet article de la loi devrait aussi être plus facilement accessible aux exportateurs.

7. *Création de moyens d'éducation propres à la formation de spécialistes du commerce extérieur.*

Afin d'amener les Canadiens à mieux comprendre le commerce extérieur au moyen de la formation de spécialistes de la question, nous recommandons:

- a) L'inclusion au programme d'étude des collèges universitaires de questions traitant du commerce extérieur.
- b) L'institution dans les universités canadiennes de cours de commerce extérieur.
- c) La création de bourses d'études du commerce extérieur dans les universités canadiennes, américaines et continentales.

d) La tenue de séances d'études à l'intention de tous ceux qui s'intéressent au commerce extérieur.

e) L'encouragement de l'étude des langues étrangères.

L'Association des exportateurs canadiens est en général, d'accord avec l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord et elle espère que les propositions contenues dans ce mémoire puissent faire l'objet d'une étude sérieuse.

Le Canada a fait tout en son pouvoir pour s'en tenir aux principes du Traité de l'Atlantique-Nord, mais il se doit aussi d'accroître son importance et, partant, influencer les politiques internationales d'économie dans le monde.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup. Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Vous pouvez demander à M. MacKay-Smith et à ces messieurs qui l'accompagnent des explications concernant le mémoire et les interroger à loisir sur le sujet qui nous occupe.

L'hon. M. MACDONALD: Je me demande si M. MacKay-Smith peut nous dire quels sont les membres de l'Association des exportateurs. Je me suis demandé particulièrement quels sont les liens qui existent entre vous et les organisations de producteurs primaires, dans tout le pays. Nous avons, par exemple, certains produits agricoles et des stocks de bois pour lesquels nous aimerions trouver un marché. J'aimerais savoir quelles sont vos relations dans ces deux domaines?

M. MACKAY-SMITH: Le *Winnipeg Wheat Exchange* est membre de l'Association, mais aucun gouvernement n'en fait partie. Comme je l'ai expliqué, nous représentons des compagnies forestières de la Colombie-Britannique qui font l'exportation du bois. Je pense que nous sommes, dans ce domaine, des représentants d'envergure.

M. MACDONALD: Êtes-vous en relations avec la Fédération de l'Agriculture?

M. MACKAY-SMITH: Je ne le crois pas.

L'hon. M. TURGEON: Mais vous en avez avec les producteurs de blé?

M. MACKAY-SMITH: Le *Winnipeg Wheat Exchange*.

L'hon. M. TURGEON: Et les laitiers?

M. MACKAY-SMITH: Non pas en tant que laitiers. Quelques-uns de nos membres s'occupent de la transformation du lait et des produits laitiers.

M. MACDONALD: Les provinces de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse, particulièrement, désirent beaucoup améliorer leur situation à l'égard du marché des fruits. Et dans les provinces Maritimes, le désir est encore plus accentué d'écouler, aux meilleures conditions possibles, les pommes de terre sur le marché des Antilles anglaises. Je me demandais justement s'il n'y aurait pas moyen de s'aboucher avec la Fédération de l'agriculture et peut-être aussi avec les fournisseurs de bois, les marchands de bois, comment les nommez-vous, monsieur le sénateur Burchill?

L'hon. M. BURCHILL: *Maritime Lumber Bureau*.

M. MACKAY-SMITH: Ils ne nous ont jamais pressentis. Il n'y a que les marchands de bois individuellement et les producteurs de fruits qui nous aient approchés. Je pense que nous nous occupons des intérêts des Maritimes aux Antilles anglaises, dans le moment. En parlant des Antilles, je veux dire que nous essayons de maintenir un service de transport maritime avec l'accommodation voulue, afin d'assurer le maintien de ce commerce.

L'hon. M. EULER: M. MacKay-Smith a fait de fort intéressantes propositions. Je n'ai pas l'intention d'émettre une critique précise, mais je pense que si l'on nous avait fait tenir d'avance le mémoire, nous aurions pu en étudier les propositions, ce qui aurait permis aux membres du Comité d'en discuter d'une façon plus intelligente.

M. MACKAY-SMITH: Je m'excuse.

L'hon. M. EULER: Voici ce qui en est. Le mémoire nous est arrivé sans avis préalable et il est fort difficile de se faire une opinion sur ces choses. Votre association est-elle plus soucieuse d'augmenter les exportations aux pays de la zone sterling plutôt qu'à d'autres, aux États-Unis, par exemple? Au sujet des exportations aux États-Unis, l'une de vos principales difficultés n'a-t-elle pas été, et c'est probablement encore le cas, qu'avant de parvenir à l'acheteur américain, vos exportations ont à franchir plusieurs obstacles autres que les tarifs. Avez-vous pu constater, depuis le nouveau gouvernement des États-Unis, une amélioration de cet état de choses? Il semble bien que ce gouvernement ait tenté de conclure des arrangements de nature à surmonter ces obstacles. Les difficultés à la frontière, par exemple. Il est arrivé que l'on ait exigé des droits sur certaines catégories de marchandises, dont la classification ait été changée après que l'importateur américain eut payé les droits et obtenu la marchandise. On a alors exigé de l'importateur des droits additionnels. Voilà qui est décourageant et qui porte l'importateur à cesser d'acheter au Canada, parce qu'il éprouve trop de difficultés. Avez-vous constaté un changement de cet état de choses?

M. MACKAY-SMITH: Pas que je sache. Nous ne pouvons vraiment pas protester auprès du gouvernement des États-Unis, mais nous avons prié avec instance les ministères du Commerce, des Affaires extérieures et de la Finance de s'employer à simplifier les formalités de douane des États-Unis.

L'hon. M. EULER: Et comment avez-vous réussi?

M. MACKAY-SMITH: La discussion est maintenant en cours, à Washington, et je crois qu'un bill est à l'étude pour simplifier les opérations douanières, aux États-Unis. Nous ne voulons pas trop présumer des résultats, mais voilà au moins une étape de franchie.

L'hon. M. EULER: Il en est de même de la température. Chacun en parle et personne n'y peut rien changer.

M. MACKAY-SMITH: Nous savons au moins que les autorités du gouvernement américain sont d'accord avec nous. Chaque fois que nous abordons le sujet devant eux, ils conviennent que c'est un état de choses auquel il appartient au Congrès et au Sénat de remédier.

L'hon. M. GOLDING: J'aimerais demander au témoin si les recommandations contenues dans le mémoire ont été également faites au ministère du Commerce. Y a-t-il coopération mutuelle entre vous?

M. MACKAY-SMITH: Je pense que le mémoire a été soumis au ministère du Commerce. Nous avons un comité que nous appelons Comité de liaison avec le gouvernement et que reconnaissent le ministère du Commerce et celui des Finances. Lorsqu'il y a lieu, nous convoquons une réunion et ces messieurs se montrent tout-à-fait coopératifs. Ils travaillent avec nous. Nous exprimons une plainte sur un sujet quelconque. Ils font la même chose à notre endroit. Ils ont souvent l'occasion de se plaindre de nous.

L'hon. M. GOLDING: Les recommandations que vous faites ici, les avez-vous également faites au ministère du Commerce?

M. MACKAY-SMITH: Nous en avons fait un certain nombre, non seulement au ministère du Commerce mais à d'autres ministères encore. Nous avons l'impression que cela regarde également le ministère des Finances.

L'hon. M. GOLDING: Et quels ont été les résultats?

M. MACKAY-SMITH: Nous avons eu du succès en certains cas. Ailleurs, l'on s'efforce de prendre les mesures nécessaires. Ils font leur possible. Sur un sujet ou deux, l'on nous a refusés en disant que nous demandions des choses impossibles et en expliquant pour quelles raisons.

L'hon. M. GOLDING: L'idée me vient justement que si vous essayez de faire accepter votre programme, vous devez d'abord approcher le ministère ou les hauts fonctionnaires du ministère.

M. MACKAY-SMITH: Nous essayons, depuis la fin de la guerre, de régler la question de la convertibilité des devises. Il en est de même de la réglementation des importations que nous voulons faire disparaître. Voilà les deux plus grands obstacles au commerce extérieur d'un pays à monnaie ferme.

L'hon. M. BURCHILL: Je crois que le mémoire contient plusieurs suggestions qui sont excellentes et méritent d'être étudiées. Toutefois, à titre d'exportateur de bois, je ne suis pas d'accord avec vous au sujet du crédit à long terme que vous voulez accorder à des pays étrangers. Je ne pense pas que ce soit la première chose à faire, dans le moment. Notre expérience nous démontre que, au Canada, nous fixons des prix trop élevés. Nous ne pouvons pas soutenir la concurrence étrangère. Et si nous réussissons à vendre des marchandises, nous ne pouvons pas en obtenir le paiement, car, pour soutenir la concurrence sur ces marchés, nous sommes obligés d'accepter des prix qui sont instables au point de vue de nos propres affaires. Il me semble qu'en accordant du crédit à long terme, vous n'allez qu'embrouiller les choses davantage et laisser le même état de choses continuer. Je pense que plus tôt pourrons-nous établir notre commerce sur des bases solides, sans l'aide du gouvernement, mieux ce sera. Il vaut mieux nous rendre compte, dès maintenant, que nous devons faire face à la situation et aviser aux moyens à prendre pour régler la question. Vous avez fait des propositions pour en arriver là. Néanmoins, nous devons manufacturer nos produits au Canada à un prix qui nous permette de soutenir la concurrence des autres pays.

L'hon. M. EULER: Monsieur le sénateur Burchill, je vois que vous ne croyez pas que l'on doive prêter de l'argent à ces pays afin qu'ils puissent acheter des produits canadiens?

L'hon. M. BURCHILL: Je pense que cela ne servirait qu'à compliquer les choses.

M. MACKAY-SMITH: Monsieur, je pense que nous sommes tous entièrement d'accord avec vous lorsque vous parlez d'édifier solidement notre commerce, mais cette idée n'est toutefois bonne que tant que la livre sterling, par exemple, ne sera pas convertible.

L'hon. M. BURCHILL: Évidemment, nous n'y pouvons rien, n'est-ce pas? C'est une question qu'il appartient au Royaume-Uni et aux autres pays de la zone sterling de régler. Je doute fort que plusieurs pays de la zone sterling, la Grande-Bretagne tout particulièrement, soient disposés à accepter des prêts du Canada dans le but d'importer chez eux nos produits. Tout d'abord, je ne crois pas qu'ils veuillent emprunter. J'ai la conviction que la convertibilité les regarde et que nous devons nous occuper de nos propres affaires, n'est-ce pas?

M. MACKAY-SMITH: Précisément.

L'hon. M. BURCHILL: Il me semble que ce soit là le problème des exportateurs. Vous avez fait de précieuses suggestions, mais il est sûr que nos prix, au Canada, sont trop élevés.

L'hon. M. DAVIES: Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable M. Burchill? Quel est le pays qui est le principal concurrent du Canada dans le commerce du bois?

L'hon. M. BURCHILL: Les pays scandinaves.

L'hon. M. EULER: Et la Russie?

L'hon. M. BUCHILL: La Russie n'est pas un concurrent, ses prix sont toujours raisonnables. Ce sont les pays scandinaves qui constituent nos plus forts concurrents, la Finlande et la Suède.

L'hon. M. KINLEY: Monsieur MacKay-Smith, est-ce que ce n'est pas faire du dumping que d'accorder une extension de crédit? Par exemple, n'est-ce pas pratiquer le dumping que d'acheter des États-Unis un produit qui soit payable en cinq années?

M. MACKAY-SMITH: Je ne le crois pas. M. Spiro est peut-être de mon avis là-dessus.

M. SPIRO: Monsieur le président, puis-je d'abord répondre à la question concernant la portée du crédit à long terme. Ce qui retarde surtout la convertibilité de la livre sterling, ce sont les balances de sterling bloquées depuis la guerre. A titre d'administrateur du pool de sterling, le Royaume-Uni serait sans doute tout disposé à la convertibilité pour les opérations courantes, mais il y a encore environ en suspens de 10 à 11 millions de dollars en balances de devises immobilisées, dans les pays de la zone sterling et en d'autres pays à monnaie faible et dans les pays dollars, et si la convertibilité était adoptée tout à coup, il se produirait une ruée vers la Banque d'Angleterre, comme nous en avons été témoin en 1947 et le plan pourrait en finir là. D'un autre côté, l'on pourrait, comme moyen terme, ne se servir de la convertibilité que dans les opérations courantes. Ces balances bloquées depuis la guerre pourraient, comme disent les banquiers, se convertir au moyen de crédit à long terme que les pays dollars, les États-Unis et le Canada, pourraient accorder à ces pays qui ont des balances de sterling bloquées depuis la guerre. Je veux parler ici de pays tels l'Inde, le Pakistan et l'Égypte, avec qui le commerce est devenu à peu près nul. En ces occurrences, nous sommes d'avis que le crédit à long terme aiderait ces pays à utiliser ces balances bloquées de sterling, tout en aidant également le Royaume-Uni, comme administrateur du pool sterling à assurer la convertibilité des devises non seulement pour les transactions courantes.

Quant aux frais de production, je crois que nous pouvons tous admettre qu'ils sont très élevés au Canada. Peut-être pourrions-nous les classer parmi les plus élevés du monde, à l'heure présente. Les salaires sont tout aussi élevés et les matières premières, se vendent tout aussi cher ici qu'aux États-Unis. Le prix des matières premières est parfois plus élevé qu'aux États-Unis. Il y a d'autres éléments qui sont compris dans les frais de fabrication. Il y a par exemple les frais généraux, qui sont naturellement plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, parce que notre production est moins considérable. C'est pour cela que nos frais sont plus élevés, et même beaucoup plus, en certains cas. M. Brown, de Beatty Brothers, à Fergus (Ontario), nous en donne un exemple. Il a dit qu'un gros fabricant de laveuses mécaniques, aux États-Unis, produit 1,500 de ces machines par jour, alors que le plus gros manufacturier canadien n'en produit que 150 par jour. Nous voyons donc par là que les frais généraux, par machine, sont considérablement plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Il y a en outre d'autres frais. Par exemple, les taux d'intérêt sont plus élevés ici qu'aux États-Unis. Il y a enfin la question du change qui n'est pas la moindre. Le taux canadien du change est un peu plus élevé, soit 1 p. 100 et 1½ p. 100. Il a déjà été de 4 p. 100 et il peut encore aller jusque là. Ce sont là autant de points qui sont mentionnés dans notre mémoire alors que nous demandons d'attirer l'attention des chefs travaillistes sur le coût élevé des salaires. Nous avons l'impression que les chefs travaillistes et les unions commerciales ne se soucient pas du tout de la question des exportations et ne se rendent pas compte de ce que peut signifier ces continuelles exigences au

point de vue des salaires, dans le domaine de l'exportation des produits canadiens. Cela complique singulièrement les choses. Je ne sais pas si j'ai répondu aux questions de façon satisfaisante.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

L'hon. M. KINLEY: Que pense-t-on du manufacturier canadien sur le marché américain? En dehors du whisky Canadian Club et autres menus articles, y réussit-il à faire des affaires? Je ne crois pas que nous ayons plusieurs produits ouverts sur le marché américain.

M. MACKEY-SMITH: Ce sont surtout des matières premières que les États-Unis achètent de nous. Nous vendons aux États-Unis quelques produits ouverts ayant une certaine originalité. Incidemment, je ne crois pas que le Canada fabrique assez de ces sortes de choses.

L'hon. M. KINLEY: Je sais que nous vendons des bateaux aux Américains. Il y a, aux États-Unis, un assez grand nombre des bateaux construits au Canada. Mais je crois que ce que nous leur vendons le plus, c'est le whisky Canadian Club.

M. MACKEY-SMITH: Une petite compagnie de Montréal, la compagnie Irving, exporte aux États-Unis des costumes de ski. Nous avons dans ce sens des objets luxueux à vendre.

L'hon. M. EULER: Monsieur MacKay-Smith, j'ai lu, assez récemment, un article rédigé par un commissaire canadien du commerce où celui-ci reprochait aux Canadiens de ne pas suffisamment s'occuper de vendre des marchandises aux États-Unis.

M. MACKEY-SMITH: Je crois que nous pensons tous de même. Nous nous efforçons nous-mêmes de convaincre les exportateurs canadiens de produire plus d'originalités à exporter aux États-Unis, soit des choses qui n'existent pas là-bas, des parkas, par exemple. D'après nous, il se trouve aux États-Unis, environ 15 millions d'acheteurs d'objets de luxe. Ces gens achèteront toujours des objets de luxe, même si le droit de douane était 50 ou 70 p. 100.

L'hon. M. EULER: La même chose s'applique-t-elle aux manufacturiers de chaussures canadiens qui vendent leurs marchandises aux États-Unis? Je sais qu'à New-York, l'on vend des chaussures fabriquées au Canada. Une fabrique de chaussures de Londres fait de l'exportation aux États-Unis. Les chaussures de marque Hartt, manufacturées au Nouveau-Brunswick sont aussi exportées aux États-Unis.

M. MACKEY-SMITH: Et il y a les chaussures de marque Tyrol, fabriquées à Montréal. Je viens de rentrer de New-York où j'ai vu, à Radio-City, une belle exposition de chaussures canadiennes. On m'a dit que des magasins, tels Lord & Taylor, avaient confié de grosses commandes aux manufacturiers de chaussures canadiens.

L'hon. M. KINLEY: Je pense que les chaussures anglaises entrent en franchise aux États-Unis.

M. MACKEY-SMITH: Je ne suis pas sûr de cela.

L'hon. M. KINLEY: Et quant aux lainages? Les touristes américains achètent ici nos lainages canadiens. Pourquoi notre pays importerait-il de la laine. Ne devrions-nous pas avoir au Canada la meilleure laine du monde?

M. MACKEY-SMITH: Vous voulez dire la laine brute?

L'hon. M. KINLEY: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, je ne suis pas membre de votre Comité. Toutefois, lorsque j'ai appris que l'Association des exportateurs canadiens présenterait un mémoire, j'y ai vu l'occasion de soulever un point, si vous me le permettez?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

L'hon. M. ISNOR: Je m'adresse non seulement au Comité, mais aussi à l'Association. Il s'agit de ce mémoire si bien préparé, et tout particulièrement à ce qui a trait à l'industrie du tourisme. Je pense que si quelques-unes des propositions contenues dans le mémoire étaient adoptées, ce serait tout à l'avantage du Canada. Ce qui m'intéresse surtout, et je vais poser la question à M. MacKay-Smith, c'est de savoir ce que fait ou ce qu'a fait l'Association, dans le passé, pour faire expédier par les ports canadiens les marchandises destinées à l'étranger. Je m'intéresse naturellement aux ports de l'Atlantique, celui de Halifax particulièrement. M. Smith pourrait peut-être dire au Comité si l'Association a pris des mesures tendant à diriger les expéditions vers les ports canadiens au lieu des ports américains. Les ports de Portland et de New-York font concurrence à ceux d'Halifax et de Saint-Jean. Je pense, monsieur Smith, que votre Association peut jouer un rôle important lorsqu'il s'agit de diriger les expéditions vers les ports canadiens.

M. MACKAY-SMITH: Oui, monsieur. Nous jouons, je l'espère bien, un rôle important dans ce domaine. D'abord, nous tâchons de convaincre nos membres d'effectuer leurs expéditions par l'entremise des ports canadiens. Il arrive que nous ayons des difficultés, parce que les acheteurs indiquent de quelle façon ils désirent que l'expédition soit faite. Nous avons toujours appuyé très fortement le Conseil des ports nationaux qui a formé un Comité. Je pense que ce Comité s'est appelé le Comité des ports canadiens. Nous combattons toute pratique discriminatoire, comme le fait l'Équateur. Les navires battant le drapeau de ce pays ne se rendent pas jusqu'aux ports des Maritimes, ils ne vont qu'à New-York ou peut-être Boston. Nous avons communiqué avec le ministère du Commerce, qui est en train de protester énergiquement. Nous n'avons malheureusement pas de représentant diplomatique à l'Équateur. Nous devons donc passer par le représentant du Royaume-Uni. Nous espérons remédier à la situation et obtenir que les navires de l'Équateur viennent jusqu'à nos ports. Je pense que nous accomplissons un bon travail dans ce domaine.

L'hon. M. ISNOR: J'ai ferme espoir que vous continuiez. Je vois que la Bourse des grains de Winnipeg fait partie de votre association. Il y a des années, nous avons obtenu que de grandes quantités de grains fussent expédiées par le port d'Halifax que nous avons depuis rendu plus commode. Toutefois, il semble y avoir tendance à expédier à Vancouver via les Grands lacs, et je pense que c'est uniquement une question de choix, principalement lorsqu'il s'agit d'expéditions outre-mer. Bien que votre Association hésiterait sans doute à indiquer un port, il y aurait peut-être moyen de laisser entendre que les ports des Maritimes cherchent à faire des affaires. Vous avez parlé du Conseil des ports nationaux. Cet organisme ne peut pas s'arroger le droit de désigner un port en particulier. Voilà pourquoi il ne peut demander aux membres de votre association de favoriser les ports de l'Atlantique. Ils s'en rapportent pour cela à la Commission locale, comme la Commission du port d'Halifax, dont le président est M. R. J. Rankin qui est aussi présentement le président de l'Association de la Presse canadienne. Ce dernier, j'en suis sûr, continuera d'attirer votre attention sur le sujet qui m'intéresse. Je veux, toutefois, insister sur la nécessité d'acheminer les expéditions vers les ports canadiens plutôt que ceux des États-Unis.

L'hon. M. TURGEON: J'aimerais poser une question se rattachant à ce que vient de dire le sénateur Isnor. Je suis de la Colombie-Britannique. Il y a quelques semaines, les gens de Vancouver sont devenus furieux, parce qu'ils ont eu à souffrir d'arrangements faits par le ministère du Commerce tendant à encourager directement les expéditeurs de blé et de grain à expédier par les ports de l'est plutôt que ceux de l'ouest. Puisqu'il est question de cela dans le

moment, j'aimerais beaucoup avoir une conception nette de l'affaire, car je vous avouerai que je ne suis pas certain si la plainte venant de Vancouver est justifiée ou non.

M. MAC KAY-SMITH: Je le regrette, mais je ne puis répondre à cela.

M. SPIRO: Il est probable que nous avons tous vu la même chose dans les journaux.

L'hon. M. DAVIES: Je voudrais demander au témoin, si, à son avis, la Foire commerciale internationale du Canada qui doit avoir lieu à Toronto, le 21 mai, est tout aussi profitable aux exportateurs qu'elle tend à augmenter les importations au Canada. Je visite cette foire tous les ans. J'y ai vu des étalages d'autres pays et de magnifiques étalages. Je me suis donc demandé si cette foire ne contribuait pas plutôt à augmenter les importations au Canada que les exportations hors du pays. Qu'en pensez-vous?

M. MAC KAY-SMITH: Puis-je demander à M. Spiro? Il a été mêlé de près à la foire.

M. SPIRO: A titre de membre du Comité des visiteurs et des exposants, je puis peut-être renseigner l'honorable sénateur. Il y a quelques années, la foire commerciale a traversé une crise (une situation assez délicate s'est produite). Nous avons constaté qu'il y avait en moyenne plus d'exportateurs étrangers que d'exportateurs canadiens, et l'hon. C. D. Howe n'était pas certain si nous devions ou non discontinuer cet événement. A titre de représentants de l'industrie canadienne ainsi que de l'Association des exportateurs canadiens, nous nous sommes montrés fortement en faveur de le continuer et nous nous sommes efforcés d'y intéresser les exportateurs canadiens. Il ne faut pas oublier, monsieur le président, que cette foire est en somme nouvelle au Canada. Elle est la seule qui soit tenue sur le continent nord-américain. Pour soulever l'enthousiasme du public au sujet d'un tel événement, lui donner de l'ampleur, le faire connaître et convaincre le public de son importance, il faut des années. Cela ne se fait pas en trois ou quatre ans. Ils ont réussi à persuader le très honorable C. D. Howe à ce sujet et ils lui sont redevables d'avoir permis la continuation de cet événement. Aujourd'hui les exposants sont en majorité des Canadiens. Je crois que, cette année, la proportion de ces derniers s'élève à 60 ou 70 p. 100. Le reste se compose de maisons étrangères. Conséquemment, à condition que les industries canadiennes n'en subissent aucun préjudice sérieux, je pense que nous devrions tous admettre autant d'exposants étrangers que possible.

L'hon. M. EULER: Dans quelle mesure profitez-vous de l'occasion d'exposer les produits canadiens aux foires commerciales en Europe? Voilà qui serait de nature à vous aider plus que toute autre chose.

M. SPIRO: Tout à fait exact, Sénateur. Par le truchement de sa Commission des expositions, le gouvernement canadien participe officiellement, cette année, à plusieurs foires commerciales à l'étranger, à Utrecht, en Hollande, précisément.

L'hon. M. EULER: N'y en a-t-il pas une à Leipzig?

L'hon. M. KINLEY: Ou à Hambourg?

M. SPIRO: Il y en a une à Hanovre. Il y a aussi la foire des industries britanniques, ainsi que la foire de la ville de Mexico. Je crois qu'une exposition canadienne aura lieu à Sao Paulo, au Brésil et à Bogota, en Colombie. En certains cas, ces expositions ont un caractère purement officiel, puisqu'on ne fait qu'y exposer les produits que peut exporter le Canada, sans mentionner le nom des compagnies. Il est d'autres expositions où le gouvernement nous offre sa collaboration et nous permet d'exhiber nos propres produits avec notre nom et de distribuer des tracts de publicité. C'est, par exemple, ce qui se fait

à l'exposition de Sao Paulo, à laquelle la Commission d'exposition du gouvernement canadien a récemment invité les compagnies à participer de la façon que je viens d'expliquer. Nous avons sans doute des frais à payer, mais moins que si nous nous chargions nous-mêmes de l'exposition. En outre, il y a des compagnies qui font leurs propres expositions. Pour notre part, je pense que nous avons participé, cette année, à quelque douze foires différentes, outre-mer. Plusieurs autres compagnies canadiennes font la même chose.

L'hon. M. EULER: Et cela a-t-il favorisé les affaires?

M. SPIRO: Nous le croyons. A notre propre point de vue, nous croyons que les foires commerciales outre-mer ont du bon, parce que là-bas, particulièrement en Europe, l'on apprécie plus qu'ici la valeur de ces foires.

L'hon. M. EULER: Vous êtes mieux en mesure d'atteindre plus directement le client à ces genres d'exposition que vous ne le faites à la foire commerciale du Canada, n'est-ce pas?

M. SPIRO: D'un autre côté, monsieur le Sénateur, à notre propre foire, nous attirons les gens chez-nous, où il nous est plus facile qu'ailleurs de faire la démonstration de nos produits et de négocier avec les gens, lorsque nous le pouvons. Nous pensons qu'il y a de grands avantages à retirer de la foire commerciale au Canada, bien que nous ayons à y subir la concurrence des exposants étrangers.

L'hon. M. EULER: J'ai l'impression qu'en exposant dans les centres européens, vous êtes en contact immédiat avec des acheteurs probables, alors que, à la foire commerciale du Canada (je ne veux pas en diminuer la valeur), les gens essaient de vendre leurs propres produits plutôt que d'acheter les vôtres.

M. SPIRO: Je m'excuse, mais je ne suis pas de votre avis.

L'hon. M. EULER: Je serais content de me tromper.

M. SPIRO: L'année dernière, il y a eu quelque 30,000 visiteurs étrangers qui se sont vraiment inscrits comme acheteurs à la Foire commerciale internationale du Canada. Tout en étant parfaitement satisfait de ce nombre, nous avons cru qu'il y aurait peut-être moyen de faire encore mieux. Toute la réclame qui est faite cette année par la Foire commerciale internationale du Canada, au moyen de publications, de discours et de représentants envoyés à l'étranger, est destinée à augmenter le nombre des visiteurs qui deviennent acheteurs. Nous espérons fortement augmenter, cette année, le nombre de 30,000 acheteurs inscrits, l'an dernier.

L'hon. M. DAVIES: Tout cela est fort bien, monsieur le président, et je suis en faveur du commerce dans les deux sens. Toutefois, il semble que nos manufactures de textiles, par exemple, éprouvent des difficultés. Est-il donc bon d'encourager les Canadiens à acheter des textiles de la Grande-Bretagne ou d'autres pays, où les salaires et le standard de vie sont inférieurs à ceux de notre pays, et c'est ce que l'on fait en laissant ces pays exhiber leurs produits aux foires commerciales? Nous avons sans doute les divers textiles de la Grande-Bretagne à nos propres foires, et j'ai l'impression que les manufacturiers canadiens de textiles ont du mal à concurrencer les produits du textile de la Grande-Bretagne, n'est-ce pas?

M. SPIRO: Monsieur le président, si vous me permettez, il est question de cela dans notre mémoire, à la 2^e page où il est dit:

L'Association reconnaît que le commerce des exportations, au Canada, est fondé sur la solidité de notre industrie manufacturière. Elle a droit, cette industrie, à l'application prompte et effective des lois canadiennes sur les douanes et le dumping.

Nous croyons que les dispositions légales qui ont été récemment ajoutées suffisent à protéger les industries canadiennes exposées à souffrir du dumping et de la concurrence injuste d'autres pays. D'autre part, il peut même arriver que la concurrence étrangère ait une saine influence sur les industries canadiennes moins productives. Mais nous croyons que les dispositions légales adoptées en notre pays sont suffisantes à protéger ces industries qui, tout en faisant les efforts voulus, n'arrivent pas à réduire leurs frais.

L'hon. M. DAVIES: Tout cela n'est pas très utile aux ouvriers du textile qui sont en chômage. J'ai vu dans un journal, récemment, qu'au cours du mois dernier, dans l'Ontario, dix-sept manufactures de textile ont fermé leurs portes. Le sénateur Burchill a avancé que le standard de vie est élevé dans les diverses provinces et que les salaires que l'on y gagne ne peuvent pas se comparer à ceux de l'Europe et des pays orientaux. Il me semble qu'il y ait là un grave problème. Si nous voulons maintenir les salaires élevés ainsi que le standard de vie, nous ne pourrions pas subir la concurrence des marchés étrangers, car les gens qui viennent exhiber leurs produits à notre foire commerciale peuvent vendre à meilleur marché que nous. N'est-ce pas le cas? Alors pourquoi les encourager à venir ici faire de la réclame au sujet de leurs prix moins élevés que les nôtres.

M. MACKAY-SMITH: Il y a un autre avantage qui a résulté des foires commerciales, dans les circonstances auxquelles vous venez de faire allusion. Des compagnies canadiennes (je ne saurais dire si les compagnies de textile ont fait de même) ont fait des arrangements avec certains exportateurs étrangers afin de fabriquer leurs marchandises au Canada. Qu'il s'agisse de fabrication complète ou partielle, il n'en reste pas moins que ces arrangements ont été avantageux. Je ne saurais citer les chiffres exacts, cependant. Peut-être M. Spiro le pourrait-il.

M. SPIRO: Pour ce qui a trait à l'industrie du textile, je n'en suis pas sûr, mais il y a certaines industries qui se sont établies après que les exposants eussent visité notre foire commerciale. Ils ont obtenu un permis d'exploitation au Canada ou y ont établi une succursale. Je ne connais pas le textile, mais il ne faut pas oublier que quelques-unes de nos industries ne se sont peut-être pas assez souciées de progresser et pourraient ainsi profiter des foires commerciales, en y voyant la production d'autres pays qui se servent de nouveaux matériaux, telles les fibres synthétiques d'orlon, et créent des modèles à la mode.

Monsieur le président, peut-être les honorables sénateurs ont-ils eu déjà l'occasion de parler à des gens qui achètent dans les magasins à succursales et dans les grands magasins, au Canada, et peuvent-ils offrir une explication aux difficultés qu'éprouve aujourd'hui l'industrie du textile, chez nous.

L'hon. M. EULER: Puis-je poser une autre question relative à l'industrie textile? Cette industrie est certainement en mauvaise posture. Nous avons reçu des plaintes fondées concernant les importations provenant des États-Unis. Il en a résulté que, lors de la dernière session, nous avons dû nous occuper de resserrer les règlements relatifs au dumping. Cela a-t-il produit quelques effets?

M. MACKAY-SMITH: Je crois que si, dans une certaine mesure.

L'hon. M. EULER: Vous savez ce que je veux dire.

M. MACKAY-SMITH: Oui. Tel a été le cas pendant une période limitée. Il s'agit là de ventes hors saison.

L'hon. M. EULER: Vous l'avez étendu à une période de six mois—les prix?

M. MACKAY-SMITH: Je crois que cela était compris dans les mesures prises par le gouvernement fédéral.

L'hon. M. EULER: Bien que ce soit moi qui aie présenté ce bill au Sénat, j'ai ouï dire qu'il n'avait pas servi à grand-chose.

M. MacKAY-SMITH: Il est fort difficile de toucher à cette question de dumping, à moins d'avoir de véritables preuves.

M. MacDOUGALL: Lors de la mise en vigueur de cette loi, l'on a cru que les effets ne s'en feraient pas sentir avant deux ans.

L'hon. M. TURGEON: Les gens du textile sont-ils membres de votre association?

L'hon. M. EULER: On exporte très peu de textiles.

M. MacKAY-SMITH: On a tout de même essayé.

L'hon. M. BEAUBIEN: Monsieur le président, la question ne se résume-t-elle pas ainsi? Lorsqu'on exporte des produits ouvrés ou autres marchandises, le pays importateur de ces marchandises les acquitte au moyen de ses propres exportations. Est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Nous vendons actuellement beaucoup de blé au Japon. Je pense que nous avons découvert, au Japon, un marché pour le blé, ce qui est bien important. Une forte délégation représentant la Commission canadienne de blé et la mise en commun du blé au Canada s'est rendue au Japon, dernièrement. Ce matin même, j'ai vu M. W. J. Parker, président du pool du blé au Manitoba, et il m'a parlé de la possibilité d'un marché pour le blé, au Japon. Il a dit qu'il y existe d'immenses possibilités. A la vérité, il m'a dit qu'il se trouvait, au Japon, plus de meuneries qu'au Canada. Elles ne sont évidemment pas toutes en activité, mais elles existent quand même. Il a aussi dit que le Japon importait une grande quantité d'orge. Les Japonais ont découvert un procédé pour monder l'orge. Ils mêlent ensuite l'orge au riz, ce qui fait un aliment fort nourrissant. Si nous voulons continuer de prendre avantage de ce marché de blé qui est très, très important pour le monde occidental, nous serons certainement obligés d'importer des marchandises du Japon, afin d'être payés. Puisque le Japon peut produire des textiles à meilleur compte que le font nos usines de textiles sur-industrialisées, pourquoi ne pas importer des textiles japonais en paiement de notre blé, vu que la production et l'exportation du blé sont essentielles à notre pays.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il est normal qu'un pays ne soit en mesure de payer ce qu'il importe que par ce qu'il peut lui-même exporter. L'argent fait l'objet de la tenue des livres, mais c'est tout. J'aimerais une explication sur le point qu'a soulevé le sénateur Burchill, ayant trait à la question mise à l'étude aux États-Unis, à savoir que les profits réalisés sur les exportations de bois ou des pommes de terre devraient être moins sujets à la taxe que les profits réalisés au pays. Quel est votre avis, sénateur Burchill, est-ce que cela aiderait le commerce du bois? ou celui des pommes de terre, sénateur Pirie?

L'hon. M. BURCHILL: Il serait fort difficile de faire la part des profits. Ce serait tout un travail de comptabilité, et j'ignore comment il pourrait se faire.

L'hon. M. EULER: Ce serait un régime de faveur.

M. MacKAY-SMITH: Nous sommes heureux d'apprendre que l'on va discuter de cette affaire. Nous croyons qu'il faut encourager les exportateurs, tout comme le font d'autres pays. Nous en avons parlé dans notre mémoire de façon à provoquer la discussion sur ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas pourquoi cette proposition concernant les profits réalisés par le commerce à l'étranger ou les exportations. Qu'en dites-vous, sénateur Pirie?

L'hon. M. PIRIE: Je ne sais pas. Ce dont je suis certain, monsieur le président, c'est que, d'après mon expérience dans le domaine du commerce d'exportations et de l'expédition de marchandises, domaine où nous nous spécialisons, je dois me charger du travail délicat qui ne saurait se faire par l'entremise de l'Association des exportateurs canadiens. C'est moi qui vais dans les pays étrangers, où j'assume le rôle de missionnaire.

Le PRÉSIDENT: Mais je voulais parler des taxes moins élevées sur les profits réalisés dans le commerce des exportations.

L'hon. M. PIRIE: C'est un commerce où il y a beaucoup de concurrence. Nous y sommes surtout en butte à celle des États-Unis. A Cuba, par exemple, les États-Unis ont, sur nous, l'avantage d'un tarif préférentiel. Nous devons tâcher de compenser la différence en employant le cargo au lieu du chemin de fer, ce qui est très difficile. Je dois dire, cependant, que si vous parvenez à gagner la confiance de ceux qui utilisent vos produits sur le marché étranger, le succès est à demi remporté. Je ne m'y entends pas très bien, cependant.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que la concurrence va s'accroître davantage lorsque les États-Unis auront décidé de baisser les impôts sur les profits réalisés dans le commerce avec les pays étrangers.

L'hon. M. PIRIE: L'Association a inclus ses recommandations dans son mémoire et je pense qu'elle est en mesure d'accomplir un merveilleux travail dans ce sens. Elle ne se heurtera à aucune opposition.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacKay-Smith, avez-vous quelque chose à dire sur le sujet?

M. MACKAY-SMITH: Je partage l'opinion du sénateur Pirie, lorsqu'il dit qu'il doit faire le travail lui-même. Nous essayons de toutes nos forces de trouver des présidents et des directeurs qui soient convaincus de cela. A l'heure actuelle, trop de compagnies essaient de pratiquer le commerce des exportations en écrivant une lettre lorsqu'ils sont assis dans leur maison. Nous tâchons de les persuader de voyager. Nous leur disons qu'ils doivent aller eux-mêmes vendre leurs marchandises à l'étranger et que nous ne pouvons le faire à leur place. Je pense que M. MacDougall vient de rentrer d'un voyage autour du monde pour vendre ses produits. C'est là le seul moyen de réussir. Il faut se montrer entreprenant lorsqu'il s'agit de vendre ses propres produits.

L'hon. M. EULER: Étiez-vous sérieux quand vous avez dit que l'on devrait réduire le tarif de transport des exportations? Vu le relèvement constant de ce tarif, croyez-vous que ce soit possible?

M. MACKAY-SMITH: Je dirai que plusieurs éléments doivent entrer en ligne de compte, si nous voulons que réussisse le commerce des exportations, et l'un de ces éléments, c'est le tarif de transport. Les chemins de fer ne sont pas aussi actifs qu'ils l'étaient lorsque le transport de grosses exportations leur était confié. Il y a une entente à conclure au sujet du tarif de transport des exportations, afin que nous soyons mieux en mesure de soutenir la concurrence à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Les exportations s'accroîtraient d'autant?

L'hon. M. EULER: Évidemment, les tarifs de transport ont été réduits d'ici aux Maritimes et vice versa.

L'hon. M. TURGEON: Les producteurs et les expéditeurs de blé bénéficient des mêmes avantages. C'est pourquoi beaucoup d'expéditeurs commencent à craindre que la réduction des tarifs de transport des exportations aient pour effet de faire augmenter ceux des produits destinés à la consommation domestique. Je ne veux pas m'opposer à cette réduction, je ne fais qu'exprimer ma pensée. Est-ce que ce n'est pas ce que l'on semble croire en Colombie-Britannique?

M. MACKAY-SMITH: Nous croyons qu'aujourd'hui l'économie canadienne est impuissante à supporter les industries que nous avons. Voilà pourquoi nous devons faire des exportations considérables.

Le PRÉSIDENT: Quel pourcentage de surproduction cela doit-il entraîner?

M. MACKAY-SMITH: Jusqu'à 25 p. 100. A la vérité, je crois que vous admettez que nous dépendons du commerce à l'étranger plus que tout autre pays au monde. Si nous n'exportons pas, c'est l'acheteur lui-même de chez-nous qui se trouvera sans emploi. C'est ce que nous tâchons de démontrer aux unions ouvrières lors de nos nombreuses entrevues avec elles.

L'hon. M. TURGEON: Supposons que les compagnies de chemins de fer disent que si elles réduisent certains tarifs, elles seront forcées de compenser ce qu'elles appelleraient une perte en augmentant les tarifs de transport d'autres marchandises. Que pourriez-vous opposer à cela?

M. MACKAY-SMITH: Cela se produit en d'autre pays. Par exemple, vous constaterez que, d'après des ententes conclues entre des compagnies maritimes exploitant des services de transport entre l'Europe et les États-Unis que les tarifs sur certaines marchandises transportées de l'est à l'ouest sont moins élevés que les tarifs applicables aux marchandises semblables achetées du Canada et expédiées de l'ouest à l'est. Ceci contribue, évidemment, à accroître la concurrence européenne. C'est un moyen d'encouragement et je pense que vous constaterez que la pratique est générale.

M. FERRIE: Il y a quelques minutes, au sujet des ports d'Halifax et de Saint-Jean, l'on a fait remarquer que si les chemins de fer réduisaient les tarifs, le volume de trafic passant par ces ports serait accru, parce qu'il serait détourné du port de New-York. Les chemins de fer accroîtraient de ce fait leur trafic. Les tarifs ne sont pas nécessairement plus bas de New-York que d'Halifax et de Saint-Jean. Il y a beaucoup de marchandises qui passent par New-York, alors qu'elles devraient passer par les ports canadiens.

L'hon. M. PIRIE: Mais il y a, chaque jour, un bateau en partance de New-York, alors qu'il faudrait en nolisier un à Halifax ou à Saint-Jean.

M. FERRIE: C'est vrai. Je pense que l'on pourrait remédier à la situation en augmentant les exportations.

L'hon. M. ISNOR: Je me demande si je pourrais poser une autre question. Je me suis intéressé à ce qu'a dit M. MacKay-Smith, soit qu'il n'y avait pas de service direct par bateau, entre le Canada et certains pays où il est possible de s'approvisionner. Ai-je bien compris, monsieur MacKay-Smith, que vous avez fait des représentations auprès du gouvernement canadien relativement à la C.N.S. ou à d'autres compagnies.

M. MACKAY-SMITH: Oui. La déclaration du ministre des Transports ou celle d'un représentant du même ministère a été publiée dans les journaux au sujet de la nouvelle voulant que la C.N.S. songeait à discontinuer ce service parce qu'il n'était pas assez avantageux. Nous avons représenté au ministère du Commerce que l'Association des exportateurs voyait cela d'un très mauvais œil et désirait que ce service fût maintenu, sinon par la C.N.S., du moins par une autre compagnie.

L'hon. M. ISNOR: Voilà ce que je voulais souligner. Je suis porté à croire que c'est notre propre faute si le commerce n'est pas florissant. Nous avons expédié des marchandises, comme je l'ai déjà dit, aux ports américains par des navires du National-Canadien. Ces navires se rendaient, non seulement à Montréal et à Halifax, mais encore à Boston où ils prenaient des cargaisons qui, de droit, je pense, appartenaient à des ports comme Halifax et Saint-Jean. Je voudrais attirer votre attention sur ce point, afin que l'on en tienne bien compte à l'avenir. J'ai la ferme opinion que les navires du National-Canadien

en circulation en ce moment ne sont pas convenables et que nous devrions avoir d'autres sortes de navires pour transporter les marchandises canadiennes. Je partage votre opinion sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Campbell, le commerce maritime vous intéresse. Auriez-vous quelques commentaires à faire?

L'hon. M. CAMPBELL: Je dirai que l'état du commerce maritime semble tout aussi décourageant qu'il l'est, au Canada, depuis trente-cinq ou quarante ans. Au mois de juin de cette année, nous exploiterons moins de navires d'immatriculation canadienne que depuis trente-cinq ans et tout semble indiquer que la situation va aller de mal en pis. On ne peut, évidemment pas passer de contrats fermes, à long terme, avec des navires étrangers, et nous ne saurions compter que ces navires continueront leur trafic quand un commerce plus avantageux s'offre ailleurs. Il me semble que, tant que le Canada n'aura pas établi une ligne de conduite bien précise à l'égard du transport maritime, il n'y a pas grand-chose que vous puissiez faire pour faciliter l'expédition de marchandises par des ports canadiens. Plusieurs compagnies ont essayé de faire face à la situation, en encourageant les navires étrangers, à venir ici à titre de paquebots, en faisant escale aux ports canadiens, à exploiter un service qui, à mon avis, devrait l'être par des navires canadiens. Parce nous dépendons tellement des exportations, il est extrêmement important, que nous établissions quelque ligne de conduite à l'égard du transport maritime afin de savoir si, oui ou non, nous aurons une marine marchande canadienne. Chacun se rend compte que l'écart des salaires est si considérable entre les navires étrangers et les navires d'immatriculation canadienne qu'il est simplement impossible à ces derniers de continuer leurs services aux tarifs actuels et de subvenir aux frais raisonnables d'exploitation. Je ne crois pas que cela puisse vous être d'un grand secours, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Tout à fait bien, monsieur le sénateur.

L'hon. M. CAMPBELL: Je veux demander quelque chose à M. MacKay-Smith, au sujet des impôts. Il me semble que l'on pourrait profiter d'une restitution des droits acquittés à l'égard de produits fabriqués au Canada et expédiés outre-mer. Si vous examinez la situation, vous constaterez, je crois, que l'Allemagne a fait un grand pas dans cette voie. Je me demande si l'Association a fait quelque étude pour se rendre compte de la partie du coût de fabrication des marchandises que représentent les droits.

M. MACKAY-SMITH: Nous nous en sommes occupés de façon quelque peu différente. Nous examinons en ce moment tous les encouragements, officiels ou officieux, que d'autres pays donnent à leurs exportateurs. Nous voulons éventuellement porter tout cela à la connaissance des divers ministères de notre gouvernement, afin qu'il puisse à son tour offrir quelque encouragement. Vous avez parfaitement raison, quant à l'Allemagne. Nous songeons à ce que nous pourrions faire ici. Nous avons agi, comme je l'ai dit plus haut, de façon à porter le peuple à parler de cela et à y réfléchir, parce que dès que l'on parle d'impôts au gouvernement, on répond: "Non, nous ne ferons rien de tel."

L'hon. M. CAMPBELL: N'a-t-on pas prévu la restitution des droits acquittés à l'égard de toute matière entrant dans la fabrication de produits destinés à l'exportation?

M. BROWN: Vous avez parfaitement raison. Si nous importons des marchandises des États-Unis et les utilisons dans la fabrication d'un produit, nous pouvons obtenir un remboursement du droit d'entrée.

L'hon. M. CAMPBELL: Il y a donc un précédent d'établi à ce sujet, et vous disposez d'une formule de règlement. Il me semble donc que l'on pourrait procéder de la même façon quand le fabricant demande un remboursement

des droits contribuant au prix de revient, pourvu que la proportion puisse être établie. S'il existe des impôts indirects ou cachés dans la structure économique du Canada, l'on devrait probablement s'en tenir à certains impôts directs, c'est-à-dire au remboursement de certains impôts directs. Il me semble que ce serait là un moyen d'encourager les fabricants à rechercher des débouchés étrangers, aussi de leur permettre de soutenir la concurrence au point de vue des prix, sous bien des rapports. J'aimerais poser une autre question. Je me demande si l'Association a déjà discuté ou étudié les avantages que pourrait offrir l'établissement d'un port franc au Canada?

M. MACKEY-SMITH: Je crois que la recommandation contenue dans notre mémoire pour supprimer les impôts sur les achats des touristes est l'équivalent de ce que vous dites là. Lorsque nous avons fait cette proposition pour la première fois, voici ce qu'a annoncé la presse: "L'Association des exportateurs canadiens recommande de faire du Canada un port franc."

Quelques SÉNATEURS: Oh! Oh!

M. MACKEY-SMITH: Nous préparons actuellement un mémoire à présenter aux autorités compétentes du gouvernement fédéral sur le sujet, sans spécifier, toutefois, qu'un port particulier devrait être un port franc. Je pense que cela s'étendrait plus loin que le commerce touristique. Voilà le sens que nous avons voulu donner au port franc proposé dans notre mémoire, à cause de la loi dont parle le sénateur Campbell. Je veux dire que l'on peut importer une machine d'Allemagne, la vendre à un Américain et obtenir un drawback.

L'hon. M. CAMPBELL: Je crois qu'il y a un port franc à Rotterdam. Il y en a plusieurs de par le monde.

M. MACKEY-SMITH: Nous n'avons pas abordé la question sous cet angle-là.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il, en ce moment, des ports francs aux États-Unis?

M. MACKEY-SMITH: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Alors, s'il s'en trouve aux États-Unis, nous pourrions peut-être faire la même chose?

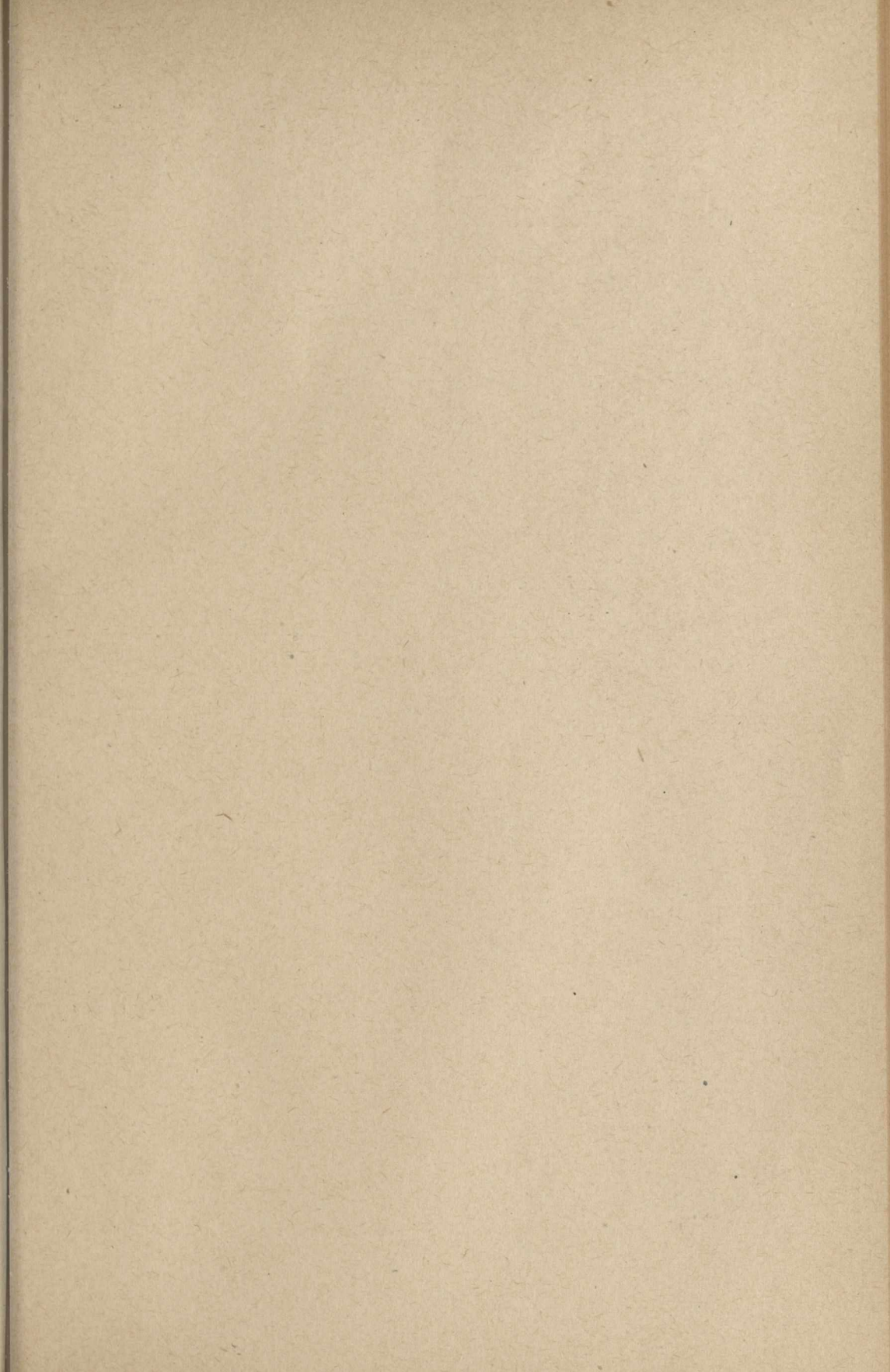
M. SPIRO: Il y a nombre d'années que l'on maintient le port franc à New-York dans le but de permettre certaines opérations manufacturières dans les limites particulières de la zone franche. C'est ainsi que des manufacturiers de montres importent des mouvements de la Suisse et des boîtiers des États-Unis dans la zone franche, où se fait l'assemblage. Alors, lorsque les fabricants transportent les montres complètes dans les États-Unis, ils n'ont plus qu'à payer les droits de douane sur les montres. Si les montres restent dans la zone franche pour être exportées au Mexique, par exemple, il n'y a pas lieu de passer par la douane du tout. Je pense qu'il y a un port franc à la Nouvelle-Orléans et un autre dans la république de Panama. C'est là qu'une zone franche a été établie, il y a environ deux ans et plusieurs compagnies de réputation internationale, telle la *Gillette Razor Blade Company*, ont procédé à des opérations manufacturières dans cette zone. Ces compagnies importent des pièces des États-Unis et d'autres de l'Angleterre, par exemple. Une fois le produit terminé, on l'exporte à divers marchés du monde.

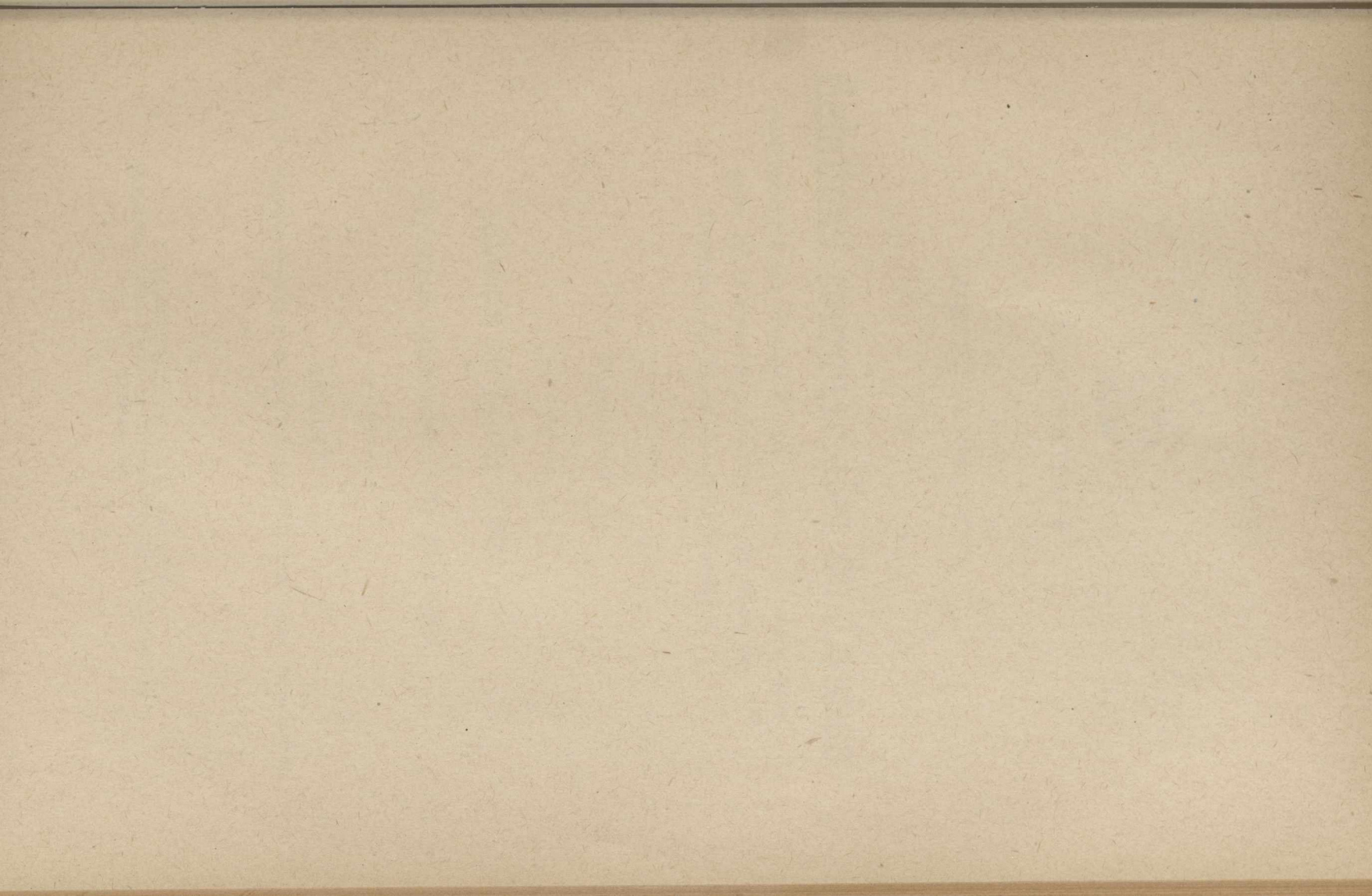
L'hon. M. ISNOR: Je pense que notre système d'entreposage en douane règle de la même façon le problème de ces opérations coûteuses faites dans les zones franches ou dans les ports francs.

M. SPIRO: Je pense qu'il est possible d'aménager un entrepôt de douane où l'on pourrait procéder à certaines opérations manufacturières. Je ne crois pas que ce soit bien difficile et, de cette façon, nous ne serions pas dans l'obligation d'avoir un port franc.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à remercier les directeurs de l'Association des exportateurs canadiens d'avoir bien voulu présenter ici un excellent mémoire et répondre à nos questions. Dans le domaine qui lui est propre, l'Association a fait un travail inappréciable, contribuant ainsi énormément au progrès de l'économie canadienne. Nous avons souvent entendu dire qu'en Angleterre l'exportation est d'importance vitale. Je crois qu'environ 17 p. 100 des marchandises britanniques sont exportées. Aux États-Unis, la proportion des marchandises exportées est de 6 ou 7 p. 100, cependant qu'elle est de 25 p. 100, au Canada. Il est donc facile de concevoir l'effet qu'aurait sur notre économie la sacrifice de la moindre partie de nos exportations. Encore une fois merci, messieurs, de vous être présentés devant notre comité, ce matin.

La séance est levée.





1953-1954

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES

Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,
selon lui, à favoriser davantage l'application de
l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 1954

Président: l'honorable A. N. McLEAN

TÉMOIN:

M. R. M. Fowler, président de la *Canadian Pulp and Paper Association*.

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

Président: l'honorable A. N. McLean

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	MacKinnon
Bishop	Euler	McDonald
Blais	Fraser	McKeen
Buchanan	Gouin	McLean
Burchill	*Haig	Nicol
Campbell	Hawkins	Paterson
Crerar	Howard	Petten
Daigle	Kinley	Pirie
Davies	Lambert	Turgeon
Dessureault	*Macdonald	Vaillancourt—(28)

*Membre d'office
35 membres

(quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 23 février 1954:

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes."

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

- a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;
- b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'inviter à présenter leurs vues ceux qui désireraient être entendus, y compris les représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentants du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désireraient formuler des observations.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI, 27 mai, 1954.

Conformément à l'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales du Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs McLean, président; Baird, Daigle, Euler, Gouin, Haig, Howard, Kinley, Lambert, McDonald, McKeen, Paterson, Turgeon et Vaillancourt.—14.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 23 février 1954.

M. R. M. Fowler, président de la *Canadian Pulp and Paper Association*, est entendu.

L'étude de l'ordre de renvoi est remise.

A midi et 35 minutes, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Copie conforme.

Le sous-chef de la division des comités,
JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, jeudi 27 mai 1954.

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé de faire enquête et rapport sur le développement du commerce entre les pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord, et d'autres pays libres, se réunit à 11 heures du matin. L'hon. M. McLean préside.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Comme d'habitude, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de donner lecture de la résolution relative à la mission dont le Comité est chargé. Comme les honorables sénateurs le savent, elle est fondée sur les articles II et V du Traité de l'Atlantique-Nord.

Nous avons l'honneur d'avoir parmi nous ce matin M. R. M. Fowler, président de la *Canadian Pulp and Paper Association*. Cette association est l'une des plus importantes associations industrielles du Canada, et la majeure partie des produits de l'industrie qu'elle représente sont expédiés dans des pays étrangers. Je crois que ses exportations de papier dépassent 90 p. 100 de sa production. Elle a fait œuvre de pionnière en introduisant la pâte de bois et le papier dans plusieurs pays du monde. Possédant une vaste expérience, elle se rend parfaitement compte des effets nuisibles que peuvent avoir les restrictions commerciales, comme les embargos, l'inconvertibilité, les permis, les achats massifs, les contingentements, etc., surtout quand elles sont appliquées au sein de l'Empire britannique et par les pays de l'OTAN, mais aussi dans le reste du monde libre.

Je crois que M. Fowler, le président de l'Association, a un mémoire qu'il commencera par nous présenter, après quoi tous les honorables sénateurs auront l'occasion de poser à M. Fowler toutes les questions qu'ils voudront pour obtenir des éclaircissements ou des renseignements supplémentaires. Je cède maintenant la parole à M. Fowler.

M. R. M. FOWLER (*Président de la Canadian Pulp and Paper Association*): Monsieur le président et honorables sénateurs, permettez-moi d'abord de m'excuser si je me présente si tard devant vous au cours de votre enquête. Nous avions espéré que je pourrais venir plus tôt, mais pour certaines raisons cela n'a pas été possible. J'espère que j'ai bien compris ce que le Comité compte obtenir de moi. J'aurais pu amener avec moi certains représentants de l'industrie, mais dans nos entretiens, monsieur le président, j'ai cru comprendre que vous vouliez de moi un mémoire suivi d'une sorte d'entretien familial. Je m'excuse de la longueur de mon mémoire, car je l'ai préparé plutôt à la hâte et je n'ai pas pu le condenser comme j'aurais pu le faire autrement. C'est un mémoire personnel en ce sens que, tout en étant président de la *Canadian Pulp and Paper Association* et de la *Newsprint Association*, et comme tel en étroite contact avec les faits relatifs à l'industrie et avec les hommes qui la dirigent, je n'ai pas fait approuver ce mémoire par eux, ni par le conseil de notre association. C'est pourquoi il est personnel. Je ne tenterai pas de vous en donner entièrement lecture, mais je vais vous en donner les grandes lignes et parler de l'industrie de la pâte de bois et du papier dans l'économie canadienne.

Étant donné que l'ordre de renvoi du Comité mentionne expressément l'article II du traité de l'Atlantique-Nord, il serait peut-être intéressant d'examiner le commerce de pâte de bois et de papier du Canada avec les pays de l'OTAN. Vu qu'il s'importe peu de pâte de bois ou de papier au Canada, les chiffres touchant l'exportation sont les plus importants.

En 1953, 80.4 p. 100 de toutes les exportations canadiennes allèrent à d'autres pays du groupe de l'OTAN. Quant aux exportations de produits de pâte de bois et de papier, 94 p. 100 allèrent en 1953 à d'autres pays de l'OTAN. Un état détaillé est encore plus significatif. L'an dernier, 58.7 p. 100 des exportations canadiennes allèrent aux États-Unis, tandis que 88 p. 100 des exportations de pâte de bois et de papier allèrent aux États-Unis. D'autre part, 21.7 p. 100 de toutes les exportations canadiennes furent faites sur les membres européens de l'OTAN, tandis que seulement 6 p. 100 des exportations de pâte de bois et de papier allèrent au Royaume-Uni et à d'autres membres européens de la collectivité de l'Atlantique.

ÉTAT DÉTAILLÉ DU COMMERCE CANADIEN D'EXPORTATION AVEC LES PAYS DE L'OTAN

	Toutes les exportations		Produits de pâte de bois et de papier
	1952	1953	1953
Commerce avec:			
Les États-Unis	53.6	58.7	88.0
Les pays européens membres de l'OTAN	24.5	21.7	6.0
Total, OTAN	78.1	80.4	94.0

Ces pourcentages reflètent deux choses, l'importance prédominante du papier-journal et des pâtes de bois dans nos exportations sur les États-Unis et la contraction des importations normales ou moyennes de pâte de bois et de papier dans les pays n'appartenant pas au groupe du dollar. Le volume total du commerce de pâte de bois et de papier s'est sensiblement accru depuis l'avant-guerre, mais ses avenues ont changé par suite de la forte augmentation de la demande américaine et du degré relativement faible d'importance que les autres pays accordent aux produits de la pâte de bois et du papier dans l'ordre de priorité établi pour l'attribution des dollars, comme votre président l'a mentionné. Récemment, on a vu apparaître des signes d'un retour à la normale, et cela devrait être intéressant. Un ou deux exemples en sont cités plus loin dans le mémoire. La demande américaine de papier-journal augmente toujours, mais à un rythme plus graduel qu'au cours des huit dernières années, et la demande américaine pour les pâtes de bois canadiennes a fléchi après avoir atteint un sommet en 1951 et, par suite de l'expansion rapide des moyens de production domestiques de pâtes de bois aux États-Unis, elle n'augmentera probablement pas très rapidement dans l'avenir immédiat. D'autre part, à mesure que les dollars deviennent plus abondants chez les membres européens de l'OTAN et à mesure que leur économie se raffermirait, le rationnement du temps de guerre et les restrictions monétaires se relâchent graduellement et même les marchandises les plus basses dans l'ordre de priorité pour l'attribution des dollars commencent d'obtenir des dollars si des acheteurs désirent les obtenir. Cela ne veut pas nécessairement dire que les pays n'appartenant pas au groupe du dollar achèteront plus de pâte de bois et de papier du Canada, car ces produits canadiens peuvent être ou ne pas être en mesure d'affronter la concurrence sur ces marchés, et c'est une question à discuter plus

tard. Mais au moins, l'occasion apparaît à mesure que les restrictions artificielles sont enlevées dans les pays importateurs, et telle n'était pas la situation que nous avions à affronter au cours des huit dernières années.

Il est possible que la discussion des exportations,—qui, je le sais, intéressent avant tout le Comité,—fausse l'idée que le Comité pourra se faire de l'industrie canadienne de la pâte de bois et du papier. Cette industrie se divise en deux classes principales, entre les produits (comme le papier-journal et les pâtes de bois) qui circulent généralement à l'étranger sans rencontrer de barrière tarifaire, et tous les autres produits (y compris les papiers fins, le carton-pâte, les papiers d'emballage et les papiers spéciaux), qui rencontrent généralement des obstacles douaniers considérables sur les marchés du monde.

Ces derniers produits viennent surtout d'industries qui s'occupent surtout de satisfaire les besoins domestiques au Canada et n'exportent qu'une faible proportion de leur production, surtout dans les autres pays du Commonwealth; mais, comme on le montrera plus loin dans ce mémoire, cette marge ajoutée par l'exportation aux besoins domestiques revêt aujourd'hui une importance considérable. Quant au papier-journal et aux pâtes de bois,—nous exportons environ 92 ou 93 p. 100 de notre papier-journal,—les industries qui les produisent sont nettement des industries d'exportation et fournissent un fort pourcentage de l'argent que le Canada gagne dans les pays étrangers. Les problèmes commerciaux des deux groupes sont naturellement différents et seront, autant que possible, discutés séparément. Mais avant d'entrer dans cette discussion, je veux indiquer brièvement la place que cette industrie occupe dans l'économie canadienne.

Le paragraphe du mémoire qui suit en est un que j'ai écrit tant de fois qu'il en est devenu presque ennuyeux, mais si vous ne l'avez pas entendu déjà, il vous révélera la place que l'industrie canadienne de la pâte de bois et du papier joue dans l'économie canadienne.

L'apport de cette industrie à l'économie canadienne est de toute première importance et quelques données statistiques suffiront pour le démontrer. Il y a au Canada 130 fabriques de pâte de bois et de papier qui emploient près de 68,000 ouvriers d'une façon permanente (sans compter les travailleurs saisonniers de la forêt) et produisent chaque année des marchandises d'une valeur de \$1.1 à \$1.2 milliard. Cette industrie verse aux travailleurs de ses usines et aux travailleurs de la forêt \$368 millions par année, et elle paie \$200 millions par année aux services de transport. Parmi les industries canadiennes, celle de la pâte de bois et du papier se classe la première par les capitaux immobilisés, la première par le nombre d'emplois qu'elle donne, la première par le total des salaires qu'elle paie, la première par la valeur de sa production, et la première par la valeur de ses exportations. Nous calculons que, directement et indirectement, la production de la pâte de bois et du papier engendre un dollar sur huit dans le revenu de chaque Canadien.

Dans le domaine de l'exportation, j'ai déjà indiqué les grandes lignes du tableau des exportations de pâte et de papier sur les États-Unis et les autres pays de l'OTAN. Mais il est à noter aussi que, dans les exportations canadiennes, l'industrie de la pâte et du papier compte pour 15 p. 100 de la valeur de toutes les exportations canadiennes et pour 23 p. 100 de toutes les exportations sur les États-Unis, c'est-à-dire qu'elle produit un dollar sur quatre que nous donne notre commerce avec les États-Unis. Ainsi, le rôle que joue l'industrie canadienne de la pâte et du papier dans le commerce étranger du Canada est très considérable. Mais, pour comprendre ce rôle et, ce qui peut-être est encore plus important, pour déterminer ce que ce rôle peut devenir plus tard, il sera utile de commencer par retracer le développement de cette industrie jusqu'à l'heure actuelle.

La tendance de la demande pour la pâte et le papier et les ressources forestières du Canada

Pour jeter d'abord un coup d'œil sur la tendance suivie au cours d'une longue période par la demande mondiale pour les produits de papier, le meilleur indice est probablement la tendance de la production mondiale de pâte de bois, car la pâte de bois est à peu près partout la matière première de base. En 1913, cette production était d'à peine 9 millions de tonnes, alors qu'elle était de 36½ millions de tonnes en 1952. Au cours de cette période, la production—et par conséquent la demande—des produits de papier s'est quadruplée. Il est intéressant de noter que ce fut la période au cours de laquelle l'industrie canadienne de la pâte et du papier a grandi au point de devenir une industrie mondiale: sa production en 1952 était 10 fois plus forte qu'en 1913 et, en 1952, sa production était environ 25 p. 100 de la production mondiale.

Cette croissance attire l'attention sur deux points. En premier lieu, il y eut de grands changements entre les centres de production au cours de cette période et, en second lieu, la croissance de la production et de la demande—surtout si elle doit se continuer—soulève la question de savoir si les ressources forestières, ou plutôt les ressources en fibres du monde seront suffisantes.

En ce qui concerne le premier point—l'emplacement des centres de production—je viens de mentionner que la production canadienne s'est décuplée dans les 40 années écoulées de 1913 à 1952. La production américaine fut six fois plus grande au cours de cette dernière année. Les États-Unis sont le plus grand producteur de pâte de bois du monde, ayant produit 40 p. 100 du total mondial en 1952. Ces deux pays, le Canada et les États-Unis, fournissent présentement environ les deux tiers de la production mondiale de pâte de bois. D'autre part, la production de pâte de bois dans les trois pays scandinaves, la Finlande, la Norvège et la Suède, n'était que 1½ fois plus grande en 1952 qu'en 1913, et dans tous les autres pays elle n'a augmenté que de 60 p. 100 au cours des 40 années à l'étude.

Il faut en conclure que les principaux centres de production de la pâte de bois et du papier sont maintenant en Amérique du Nord. Il y a trois principales raisons à cela.

a) La demande pour les produits de pâte de bois et de papier en Amérique du Nord:

Tout d'abord, le déplacement des principaux centres de production s'est produit à cause de la croissance et de l'ampleur de la demande pour les produits de pâte de bois et de papier sur notre continent et surtout aux États-Unis. Le marché nord-américain consomme annuellement environ 375 livres de produits de papier par personne—400 livres par tête aux États-Unis et 250 livres par tête au Canada. Dans le reste du monde, la consommation est d'environ 15 livres par tête et par année. Naturellement, cette moyenne est trompeuse: dans plusieurs pays, la consommation n'est qu'une fraction même de cette faible moyenne. Je crois que la consommation dans l'Inde est de l'ordre d'une livre par personne et par année. Mais dans les pays d'outre-mer où la consommation est la plus forte, la moyenne ne dépasse probablement pas 150 livres par personne, soit 3/5 de la consommation canadienne. L'action de la demande sur la production a été un gros facteur dans le déplacement.

b) Les effets de la deuxième grande guerre sur la production mondiale de pâte de bois et de papier:

Deuxièmement, le déplacement fut accéléré par les effets de la deuxième grande guerre sur les industries européennes du papier, principalement les industries des pays actuels de l'OTAN. En prenant le papier-journal comme exemple, on trouve que de 1935 à 1939 les 12 pays de l'OTAN (sans compter le

Canada et les États-Unis) disposaient par année de 2,150,000 tonnes de papier-journal, presque tout produit chez eux ou par d'autres pays européens (voir tableau ci-dessous). En 1946, ces pays n'avaient que 850,000 tonnes de papier-journal, une baisse de 60 p. 100. Même en 1953, ils ne disposaient encore que de 1.6 million de tonnes, 25 p. 100 de moins qu'avant la guerre.

Cela conduisit au rationnement du papier-journal et à toutes les restrictions imposées aux éditeurs sur l'emploi du papier-journal, ainsi qu'à une sévère réduction des emballages et des autres usages. Je pourrais seulement faire observer ici qu'à certains points de vue la demande pour la pâte de bois et le papier en général est un reflet de l'activité économique et que, d'autre part, elle semble créatrice d'une meilleure activité économique. En d'autres termes, à moins d'avoir les papiers nécessaires, les matériaux d'emballage et le reste, qui nous permettent de jouir d'un standard de vie élevé, on ne peut pas atteindre à ce standard de vie. Néanmoins, quand les revenus sont plus forts et qu'on a de meilleures possibilités d'expansion, il en résulte naturellement une plus forte demande pour la pâte de bois et le papier. La demande elle-même ne semble pas directement reliée à des facteurs normaux au sein d'une industrie elle-même, mais semble plus particulièrement se conjuguer avec le rythme de l'activité économique en général. Par exemple, on ne s'intéresse vraiment pas aux boîtes, mais aux choses que l'on met dans les boîtes. Dans ce sens, c'est une marchandise auxiliaire.

APPROVISIONNEMENTS DE PAPIER-JOURNAL: PAYS EUROPÉENS DE L'OTAN

(y compris la Turquie et la Grèce)

	Moyenne de 1935 à 1939	1946	1953
Total des approvisionnements	2,150,000	845,000	1,612,000
Indice	100	40	75
Approvisionnement:			
Domestiques et européens	1,802,000	726,000	1,442,000
Indice	100	40*	80
Amérique du Nord	348,000	119,000	170,000
Indice	100	34	49

*L'indice est en réalité 40.2.

Ainsi, non seulement y eut-il une forte baisse des approvisionnements de papier-journal de 1939 à 1946 dans les pays européens de l'OTAN, mais les effets de cette baisse se faisaient encore sentir en 1953.

Brièvement, voici le contraste que présente la statistique pour l'Amérique du Nord. De 1935 à 1939, les approvisionnements canadiens et américains furent en moyenne de 3 $\frac{3}{4}$ millions de tonnes par année, presque tout produit en Amérique du Nord. En 1936, les approvisionnements des deux pays étaient de 4 $\frac{1}{2}$ millions de tonnes, hausse de 20 p. 100. (En réalité, toute cette augmentation survint en 1945 et en 1946, car les approvisionnements diminuèrent légèrement pendant toute la guerre.) En 1953, les approvisionnements avaient monté à près de 6 $\frac{1}{2}$ millions de tonnes, près de 75 p. 100 de plus qu'avant la guerre.

Donc, en 1953, d'une façon générale, les autres pays de l'OTAN accusaient une réduction de 25 pour cent par rapport à l'avant-guerre, tandis que nous, en Amérique du Nord, nous accusions une hausse de 75 p. 100.

APPROVISIONNEMENTS DE PAPIER-JOURNAL: CANADA
ET ÉTATS-UNIS

	Moyenne de 1935 à 1939	1946	1953
Total des approvisionnements	3,742,480	4,578,601	6,481,034
Indice	100	122	173
Approvisionnements:			
Nord-américains	3,485,546	4,565,121	6,316,937
Indice	100	131	181
Autres*	256,934	13,480	164,097
Indice	100	5	64

*Tout aux États-Unis; pas d'importations de papier-journal au Canada.

Je reviendrai plus tard à la question de la demande et des approvisionnements d'après-guerre. Jusqu'ici, j'ai cité les chiffres d'avant-guerre et ceux de 1946 à 1953 pour le papier-journal comme moyen d'illustrer les effets des rayages et de la dislocation économique de la guerre sur les pays européens de l'OTAN. Naturellement, ce qu'on peut dire du papier-journal ne s'applique pas à tous les égards aux autres produits de pâte à bois et de papier. Par exemple, en 1937, la production européenne de pâte à bois était de 12.5 millions de tonnes; en 1946, elle était de 6.2 millions de tonnes et, en 1952, elle avait atteint 8.8 millions de tonnes, environ 70 p. 100 de la production d'avant-guerre. En Amérique du Nord, la production était de 11.5 millions de tonnes en 1937, de 16.9 millions de tonnes en 1946 et, en 1952, de 25.1 millions de tonnes, une augmentation de 48 p. 100. Je crois que ce chiffre doit être faux, c'est plus que cela. Je crois que c'est 148 p. 100 de plus qu'avant la guerre. A noter aussi que la production européenne de pâte à bois en 1937 était d'un million de tonnes supérieure à la production nord-américaine (12.5 millions de tonnes contre 11.5 millions de tonnes); en 1952, la production nord-américaine était presque trois fois plus grande que celle de l'Europe (25.1 millions de tonnes contre 8.8 millions de tonnes).

c) Les ressources forestières en Amérique du Nord et ailleurs.

Le troisième et dernier facteur expliquant le déplacement de la production mondiale de pâte à bois concerne les ressources forestières. J'ai mentionné que la production de pâte et de papier en Amérique du Nord fut entravée au cours de la guerre, mais l'industrie n'eut pas de ravages à subir; deuxièmement, nous avons joui après la guerre d'une remarquable recrudescence de la demande, qui pouvait s'affirmer sans restrictions monétaires, mais au fond de tout cela, il y avait le fait que notre continent offrait les ressources voulues pour rendre l'expansion possible.

Il n'est probablement pas vrai de dire qu'un seul important producteur parmi les pays européens de l'OTAN se vit interdire toute expansion par le manque de ressources forestières. Nous avons vu qu'avant la guerre ces forêts alimentaient une production plus forte. Mais la guerre infligea des dégâts considérables aux forêts européennes, en partie par destruction pure et simple et, surtout, par les gros prélèvements de bois qui furent faits pour les besoins militaires et aussi pour remplacer les combustibles ordinaires.

Vous savez tous, naturellement, qu'on alla jusqu'à utiliser du bois comme combustible pour les véhicules-moteur. On avait des appareils spéciaux pour utiliser le bois, d'énormes caisses qu'on fixait à l'arrière des véhicules-moteur. Cela se fit en Allemagne, en Suède et dans les pays scandinaves en général. Pendant la guerre, il y eut une demande temporaire exceptionnelle qui entraîna des coupes exagérées de bois dans les forêts.

Ajoutez à ceci les besoins si considérables de la reconstruction après la guerre et il devient manifeste que les exigences en bois de l'industrie européenne de la pâte de bois et du papier, même si elles pouvaient être satisfaites par les forêts gravement dépeuplées au cours de la guerre, se heurtaient à d'autres exigences beaucoup plus impérieuses.

Il y avait aussi, naturellement, des problèmes posés par l'expansion des usages de nos ressources forestières ici en Amérique du Nord: il y eut des pénuries de main-d'œuvre dans les premières années qui suivirent la guerre; de vastes régions qui avaient été inaccessibles jusqu'ici durent être livrées à l'exploitation. Mais, fondamentalement, il ne faisait aucun doute que les réserves forestières de notre continent pouvaient satisfaire la demande croissante pour les produits du bois et, par conséquent, le déplacement vers l'ouest de la production de la pâte de bois, stimulé par la demande et accéléré surtout par la recrudescence de l'activité économique après la guerre, pouvait se produire.

Les ressources forestières canadiennes

En regard de la tendance à la hausse de la demande en Amérique du Nord et dans le monde, j'ai soulevé tantôt la question de savoir si les ressources présentes et futures seront suffisantes. Concentrons-nous maintenant sur le potentiel forestier du Canada.

STATISTIQUE FORESTIÈRE CANADIENNE

Forêts accessibles	Milles carrés	% de production	% du total
Présentement occupées	318,000	39	21
Inoccupées	260,000	31	18
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total, accessibles	578,000	70	39
Inaccessibles	249,000	30	17
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total, productives	827,000	100	56
Non productives	659,000		
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total, superficie boisée	1,486,000		100

Source: Ministère des Ressources et du Développement.

La superficie totale couverte par des forêts productives,—celles qui peuvent donner des récoltes d'arbres,—est de 827,000 milles carrés. Sur ce nombre, 578,000 milles carrés de forêts sont maintenant classés comme accessibles, c'est-à-dire susceptibles d'être exploités économiquement. L'une de nos réserves pour expansion future est constituée par la différence entre ces deux chiffres: 249,000 milles carrés de forêts productives mais présentement inaccessibles en raison de leur emplacement ou, ce qui revient au même, inaccessibles en raison des conditions présentes du marché. Cette région constitue 30 p. 100 de nos forêts productives.

Dans la superficie de 578,000 milles carrés de forêts accessibles, les dernières données statistiques fournies par le gouvernement indiquent que 318,000 milles carrés seulement sont présentement occupés. La différence entre ces chiffres constitue encore une réserve pour l'expansion future: 260,000 milles carrés de forêts productives,—31 p. 100 de la région productive,—sont déjà économiquement accessibles mais encore inoccupées et, par conséquent, non exploitées.

Ensemble, ces deux régions constituent 61 p. 100 des forêts productives. Cela veut dire, donc, que nous utilisons présentement 39 p. 100 seulement de la région productive pour satisfaire les besoins de toute nature en bois.

En plus de l'expansion que pourrait apporter une culture plus systématique de nos forêts, une culture plus poussée des forêts présentement exploitées pourrait donner des récoltes beaucoup plus fortes. Économiquement, c'est là le moyen le plus attrayant de satisfaire nos besoins croissants, vu que l'on réduirait ainsi les distances sur lesquelles il faut transporter le bois là où les distances coûtent cher pour accéder aux routes, assurer la protection contre le feu et les insectes et obtenir la main-d'œuvre voulue. Scientifiquement, cette méthode est la meilleure, car elle permet une utilisation plus efficace de nos ressources forestières et, incidemment, donne de meilleures forêts. Physiquement, une culture plus poussée offre aussi le plus grand potentiel d'expansion. A l'heure actuelle, le rythme de dénuement de nos forêts est d'environ $\frac{1}{3}$ de corde par acre de terres boisées présentement exploitées (les 318,000 milles carrés mentionnés ci-dessus); ce sont des terres de premier choix et elles pourraient, me dit-on, donner un rendement double, par une meilleure application des connaissances que l'on est à acquérir rapidement sur la façon de faire pousser plus de bois.

Voici certains des moyens par lesquels ce meilleur rendement pourrait être obtenu. Tous sont appliqués à l'heure actuelle, mais à des degrés divers:

a) Une meilleure connaissance de nos forêts. Nous ne possédons pas un inventaire suffisant de nos forêts au Canada bien que, dans la plupart des provinces, ce travail soit bien avancé. Mais il nous faut connaître encore mieux nos forêts, le rythme de leur épuisement et de leur renouvellement, la capacité du sol, etc. Entre autres choses, cela aidera le boisement et le reboisement.

b) Un meilleur aménagement des forêts, ce qui veut dire une application plus étendue de nos connaissances en sylviculture: des techniques de coupe améliorées, des coupes sélectives, l'éclaircissement des forêts ayant dépassé la maturité. Il y a de vastes étendues où la forêt ne pousse pas du tout; elle a atteint l'état de maturité et ne peut plus que se détériorer et pourrir en devenant de plus en plus vulnérable au feu, aux insectes et aux maladies. En vérité, nous pourrions faire pousser beaucoup plus de bois si ces arbres mûrs étaient récoltés et les terres qu'ils occupent reboisées.

c) Une meilleure lutte contre les incendies et les insectes. Cela devient possible maintenant que nos connaissances scientifiques augmentent et que l'on mécanise les opérations. Certains d'entre vous sont au courant des expériences que l'on fait dans les Maritimes, où l'avion est employé pour combattre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, ce qui se fait avec la collaboration du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et des compagnies de pâte et de papier exploitant les forêts de la région. C'est une grande opération, qui se poursuit sur une étendue de plusieurs milliers de milles carrés, et il semble maintenant que l'on ait maîtrisé la menace de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

d) La culture d'un plus grand nombre d'essences: de grands progrès ont été réalisés ici au cours des dernières années dans l'usage des bois durs, par exemple, et de certaines essences qui étaient peu utilisées et qui avaient dépassé leur maturité, devenant ainsi des proies faciles pour le feu et les insectes. L'usine de Hawkesbury, près d'ici, est maintenant affecté à l'usage du bois dur. En outre, le peuplier, considéré jusqu'ici comme arbre parasite, est maintenant très employé dans la fabrication du papier.

Au Canada, nous avons beaucoup à apprendre sur la façon d'utiliser et de protéger nos forêts, mais nous apprenons rapidement. Nous pouvons déjà

compter avec confiance que nous pourrons maintenir à perpétuité le rythme actuel des coupes, et nous disposons des ressources et des méthodes voulues pour augmenter sensiblement nos récoltes de bois afin de satisfaire l'augmentation de la demande.

A ceci, j'ajoute une autre observation. Le Canada aura toujours une main-d'œuvre dispendieuse et la main-d'œuvre est le principal élément du prix de revient des produits forestiers, et le transport coûtera toujours cher aussi à cause de la main-d'œuvre.

Nous voulons que nos travailleurs soient bien rémunérés, mais il nous faut reconnaître que d'autres pays producteurs ont une main-d'œuvre qui coûte moins cher et qu'il nous faut compenser cela par un meilleur rendement, au moyen de la mécanisation par exemple, si nous voulons continuer d'affronter la concurrence sur les marchés du monde.

Développements commerciaux de l'après-guerre

Au cours des années de la deuxième grande guerre, il vint s'ajouter à la hausse normale de la demande pour les produits de la pâte de bois et du papier une forte demande supplémentaire résultant de l'effervescence économique du temps de guerre. Cela produisit des pénuries de produits de pâte de bois et de papier et rendit le rationnement nécessaire dans tous les pays alliés. Les producteurs canadiens affrontèrent des pénuries de main-d'œuvre dans leurs usines et dans les forêts; ils étaient incapables d'obtenir l'acier et la machinerie nécessaires pour accroître leurs moyens de production, et ils étaient contraints de satisfaire les exigences impérieuses de pays alliés dont les sources normales d'approvisionnement se trouvaient coupées par la guerre.

En 1945 et en 1946, les régies du temps de guerre furent enlevées alors que la demande dépassait encore l'offre de beaucoup, et les producteurs eurent soudain à satisfaire les besoins considérables qui s'étaient accumulés avant d'avoir pu augmenter leurs moyens de production pour faire face à cette situation. C'est un fait démontré par la statistique que les clients de l'industrie canadienne de la pâte de bois et du papier ont obtenu plus de produits d'elle chaque année depuis 1945 que jamais auparavant. Dans toutes ses branches, l'industrie a accru sa capacité de production aussi rapidement qu'elle le pouvait. Mais les quantités totales rendues disponibles ne correspondaient pas encore à celles que les consommateurs désiraient acheter et, dans ce sens, il y eut des "pénuries" de pâte et de papier sur notre continent et dans le monde entier, qui durèrent à peu près continuellement de 1945 à 1951. Ces pénuries firent apparaître les résultats familiers de toute course aux approvisionnements: contingentements de la part des usines, accumulation de commandes et quelque chose de semblable au marché noir dans le commerce du papier-journal et d'autres produits. Vu qu'une marchandise comme le papier-journal provoque aisément des répercussions politiques, les pénuries donnèrent aussi lieu à de nombreuses enquêtes gouvernementales, surtout aux États-Unis, mais ces enquêtes donnèrent peu de résultats, sauf qu'elles firent naître une mauvaise conception des causes réelles de la situation et quelques froissements internationaux. Avant que l'on ait pu donner suite aux recommandations, le problème que l'on cherchait à isoler se trouva résolu d'une manière satisfaisante par l'action normale du commerce.

Les producteurs de produits de pâte et de papier dans le monde entier,—comme les producteurs de la plupart des autres marchandises,—sont en affaires et ont le souci de produire et de vendre autant qu'ils peuvent. Affrontant une demande non satisfaite, l'industrie canadienne augmenta rapidement ses moyens de production pour la satisfaire, tant en améliorant les usines existantes qu'en construisant de nouvelles usines. Il en fut ainsi dans toutes les branches de

l'industrie,—pâtes de bois, papiers fins, papiers d'emballage, planches murales et papiers spéciaux,—mais la statistique du papier-journal est bien révélatrice pour l'ensemble.

La capacité de production du papier-journal au Canada, qui était d'un peu moins de 4,650,000 tonnes en 1946, était montée à 5,900,000 tonnes en 1954, une augmentation de 1,250,000 tonnes. Ces augmentations de la capacité de production de papier-journal au Canada en sept ou huit ans sont supérieures à toute la capacité de production de papier-journal aux États-Unis en n'importe quel temps au cours de cette période. La nouvelle capacité provint en partie de nouvelles usines, en partie de l'installation de nouvelles machines, mais surtout de l'amélioration mécanique et de l'accélération des machines existantes. Ce fut là la méthode la plus rapide et de beaucoup la moins coûteuse pour augmenter la capacité; c'est un processus qui dure encore et qui se continuera pendant plusieurs années à condition que la demande continue de justifier l'augmentation de la capacité.

On m'a souvent demandé si nous faisons tourner ces machines si vite qu'elles puissent finir par brûler ou s'user. Je ne le crois pas. En réalité, la machine qui fait le papier-journal n'est vraiment pas une machine, mais une série de machines. Si, par exemple, la section du séchage limite la quantité de papier que l'on peut y faire passer, on ajoute d'autres sécheuses et cette cause de ralentissement se trouve éliminée, mais cela crée immédiatement ailleurs un autre facteur de ralentissement. Il se peut que la défibreuse ne fournisse pas assez de pâte de bois; on installe alors d'autres machines à défibrer. Ensuite on s'occupe d'accélérer la marche, ce qui est une opération dispendieuse, et l'on obtient une vitesse plus grande. Mais rien n'indique que ces machines soient soumises à une vitesse trop grande. Et même, il se produit une amélioration constante des connaissances techniques qui est à transformer toute l'industrie par rapport à ce qu'elle était il y a vingt ans.

La capacité de production s'est accrue à un rythme plus rapide que le rythme de l'augmentation de la demande. Les pénuries résultant de la guerre ont été graduellement résorbées d'une année à l'autre et, aujourd'hui, elles ont disparu. Pour le papier-journal comme pour tous les autres produits de pâte de bois et de papier, aucun client d'une usine canadienne est incapable d'obtenir une prompte livraison de ses commandes et, s'il lui faut une quantité supplémentaire raisonnable, il peut l'obtenir sans avoir à attendre trop longtemps. Toutes les branches de l'industrie jouissent encore d'une activité qui n'est pas très éloignée du maximum de leur capacité accrue, mais il y a maintenant un petit surplus de capacité, ou "amortisseur", disponible pour satisfaire au besoin toute demande nouvelle ou supplémentaire. En prenant de nouveau le papier-journal comme exemple, les usines ont produit au cours des quatre derniers mois de 1954 à peu près exactement 100 p. 100 de ce qu'elles peuvent présentement produire. Mais pendant les années où la demande était pressante, elles ont fonctionné à 102 ou 103 p. 100 de leur capacité annuelle reconnue, et elles pourraient le faire maintenant si la demande le rendait nécessaire.

Vous êtes peut-être surpris qu'une industrie fonctionne au delà de sa capacité. Cela s'explique par le fait que le chiffre de la capacité est un chiffre fondé sur la performance démontrée dans le passé, et il y a toujours un écart de temps entre la capacité reconnue et la capacité réelle quand les machines ont subi des améliorations.

L'hon. M. EULER: Cette capacité est-elle fondée sur une période de 24 heures?

M. FOWLER: C'est en réalité la capacité de chaque machine; en d'autres mots, elle fonctionne 24 heures par jour et une moyenne de six jours par semaine. Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question, monsieur le

sénateur Euler, car dans l'Ouest certaines usines fonctionnent sept jours par semaine, et nos chiffres relatifs à la capacité ont été modifiés pour en tenir compte. Nous avons fait un relevé du rendement de chaque machine et nous avons établi sa capacité d'après le plus haut rendement atteint pendant une journée ou une semaine. Au besoin, les usines pourraient fournir 200,000 autres tonnes de papier-journal en plus de ce que leurs clients demandent présentement. Pour les deux prochaines années, les producteurs de papier-journal du continent ont annoncé des projets d'expansion qui augmenteront leur capacité d'un total de 450,000 tonnes. Ces augmentations dépasseront aisément le rythme historique de l'accroissement de la demande de papier-journal au Canada et aux États-Unis, qui est en moyenne d'environ 150,000 tonnes par année, et permettront aussi de fournir des quantités additionnelles de papier-journal à d'autres marchés s'ils en veulent, comme j'espère beaucoup qu'ils en voudront.

Voilà donc le tableau d'une industrie émergeant de la période de demande anormalement forte qui suivit la guerre et qui entre dans une période nouvelle et plus normale. Le rythme actuel de sa production est élevé, mais elle n'est plus impuissante à satisfaire au complet la demande qui lui est adressée. Elle continue de croître, mais les pressions qui accéléraient la croissance au cours des sept ou huit dernière années sont maintenant moins fortes, et il est peu probable que l'expansion soit désormais aussi rapide qu'elle l'a été. Mais les perspectives sont que la capacité augmentera au moins aussi rapidement que la demande et pourra absorber des augmentations raisonnables de la demande s'il s'en produit.

Autres tendances sur les marchés d'outre-mer

Ce qui précède vous aura donné une idée des efforts que les producteurs canadiens de pâte de bois et de papier ont déployés pour satisfaire la demande qui s'était accumulée pour leurs produits. Presque toute cette demande venait de sources en Amérique du Nord, la demande outre-mer ayant baissé entre 1947 et 1950, lentement étranglée par des restrictions monétaires de plus en plus sévères. En 1947, les exportations outre-mer de papier-journal, d'autres variétés de papier, de planches murales et de pâte de bois furent d'environ 1,030,000 et, en 1950, ce chiffre avait fléchi à 387,000 tonnes.

Depuis le creux de 1950, le pouvoir d'achat des pays d'outre-mer s'est graduellement amélioré. Le papier-journal fournit encore ici un exemple de ce relèvement. En 1953, les exportations de papier-journal, qui étaient de 207,000 tonnes en 1950, passèrent à 473,000 tonnes. Dans l'intervalle, en 1951 et en 1952, il y eut une amélioration graduelle, mais il demeure que nous sommes encore loin du volume d'exportations que nous avions auparavant et encore plus loin du volume dont nous savons que les marchés d'outre-mer ont besoin ou auront besoin. Entre 1945 et 1947, avant que les difficultés monétaires eussent pris les proportions d'un problème international, l'industrie canadienne du papier-journal exportait en moyenne près de 700,000 tonnes par année. Entre 1935 et 1939, nos exportations de papier-journal outre-mer avaient été en moyenne de 735,000 tonnes par année. Nos exportations actuelles, par conséquent, sont à environ 65 p. 100 du niveau d'avant-guerre et, ce qui est encore plus important, n'ont pas encore été appelées à satisfaire une proportion des besoins si longtemps réprimés des pays d'outre-mer. Avant la guerre, nous exportions 22 p. 100 de notre production de papier-journal; aujourd'hui, le pourcentage est d'un peu plus de 8 p. 100, mais d'une production beaucoup plus forte naturellement. Il est probablement déraisonnable de présumer que nous aurions pu espérer maintenir le pourcentage d'exportation d'avant-guerre si la guerre n'était pas intervenue. Cela impliquerait que la demande sur les

marchés d'outre-mer aurait suivi une marche parallèle à la grande recrudescence qui a suivi la guerre ici en Amérique du Nord. Mais si nous avons été appelés à maintenir la proportion, nous exporterions maintenant environ 1¼ million de tonnes de papier-journal par année, au lieu d'en exporter moins de 500,000 tonnes comme à l'heure actuelle.

Dans les circonstances, un retour plus rapide de notre commerce d'exportation outre-mer, en volume absolu ou relatif, aurait probablement trouvé nos moyens de production insuffisants. Dans une période au cours de laquelle toute la main-d'œuvre se trouvait employée d'une façon constante et où se faisaient d'énormes immobilisations de capitaux, je doute beaucoup que nous eussions pu rassembler plus de capitaux et agrandi nos installations assez rapidement pour satisfaire outre-mer une demande croissant à un rythme équivalant à celui de la croissance de la demande en Amérique du Nord. A ce point de vue, la répression des besoins outre-mer nous fournissait l'occasion de satisfaire les besoins accumulés en Amérique du Nord et de renforcer et moderniser notre industrie avant que la grande demande réprimée ou latente de ces autres pays vienne faire appel à nos ressources.

Il semble maintenant que, grâce au relèvement général du commerce international, nous allons récupérer et augmenter le volume de nos exportations à mesure que seront relâchées les restrictions monétaires et autres qui nous entravaient depuis six ans. Sans passer inaperçu mais aussi sans fanfare, ce retour est commencé depuis 1950 ou 1951 et les perspectives de continuation sont des plus intéressantes.

Dans le paragraphe qui suit, j'avance une idée au sujet de la convertibilité. Nous parlons beaucoup d'un retour à la convertibilité mais je crois que, dans un sens, nous n'aurons jamais la convertibilité et que, dans un autre sens, nous l'avons aujourd'hui. Il semble que ce soit un processus fragmentaire en vertu duquel les restrictions sont relâchées l'une après l'autre, plus de marchandises peuvent être achetées plus librement avec les dollars requis pour les payer, et dans ce sens nous jouissons d'un certain degré de convertibilité, du moins de fait. Il y a peut-être là quelque chose de réconfortant.

Grâce à cette libération graduelle et fragmentaire du commerce, nous sommes déjà beaucoup plus proches de la convertibilité des devises. Si ce processus continue—et je doute qu'il ait encore beaucoup de chemin à parcourir—il est possible que nous ayons la convertibilité de fait avant de l'avoir de nom. Nous voyons un nombre de plus en plus grand de marchandises qui peuvent se négocier internationalement sans réglementations restrictives, et nous en voyons d'autres sur lesquelles pèsent encore des réglementations semblables mais qui s'expédient en quantités qui seraient probablement normales même si ces réglementations n'existaient pas. Bref, pour une liste d'articles qui va s'allongeant, la demande est pleinement satisfaite.

Je prétends qu'il n'y a rien de particulièrement malsain dans ces développements. Sans doute, ils occasionnent des problèmes particuliers et des désappointements. Mais pour l'ensemble du commerce international, je soupçonne le retour graduel à la convertibilité d'avoir des effets bienfaisants. Nous éviterons probablement ainsi la secousse inflationnaire qu'un brusque retour à la convertibilité par décret produirait. Si cette transition graduelle se produit sans heurts, nous pouvons aussi compter que nous éviterons ou atténuerons les effets perturbateurs d'une soudaine et vaste spéculation dans les monnaies.

Finalement, nous verrons le commerce international s'accroître dans le cadre général d'un équilibre entre l'offre et la demande, mais cela fera naître une plus grande concurrence dans le commerce. A mesure que le pouvoir d'achat renaîtra sur les marchés d'exportation, nous disposerons des moyens de production pour les alimenter.

La leçon à tirer de ceci pour nous au Canada, nous qui comptons tellement sur le commerce d'exportation, c'est que nous obtiendrons notre part de ce commerce renaissant à l'étranger seulement dans la mesure où nous pourrions comprimer suffisamment nos prix de revient pour pouvoir affronter des concurrents étrangers de plus en plus actifs. J'ai été tenté d'introduire ici quelque chose à l'effet que nous sommes parfois un peu trop enclins à parler de nos grandes ressources naturelles, de nos ressources illimitées. Nous les avons et nous sommes chanceux de les avoir, mais il y a d'autres pays dans le monde qui ont de grandes ressources aussi, même des ressources naturelles du domaine de la pâte de bois et du papier, et ils ont traversé à peu près la même évolution que nous et ils pénètrent de nouveau sur les marchés du monde, comme nous, et par conséquent il est de la plus grande importance que nos prix de revient nous permettent d'affronter les concurrents étrangers de plus en plus actifs que nous avons.

L'augmentation des exportations, son importance et ses problèmes

L'industrie canadienne de la pâte de bois et du papier, bien qu'elle fonctionne à une cadence respectable, dispose maintenant d'une capacité excédentaire de production. Ses marchés en Amérique du Nord vont probablement augmenter constamment à mesure que la population du Canada et des États-Unis continuera de s'accroître. Il y a des signes d'amélioration du pouvoir d'achat effectif de plusieurs marchés outre-mer. Il est manifestement à désirer que la capacité de production présentement libre et de nouveaux moyens de production soient mis en œuvre pour satisfaire la demande croissante de produits de pâte, de bois et de papier sur les marchés du monde. Cette expansion du commerce international sert les intérêts de l'économie canadienne, mais à condition que l'on puisse résoudre les problèmes qui se posent. Étant donné que les problèmes diffèrent quelque peu pour les marchandises à protection douanière et celles à entrée libre, il importe de les discuter séparément et je les diviserai donc en deux parties.

a) Marchandises à protection douanière (papiers fins, cartonnages, papiers d'emballage et papiers spéciaux):

Au Canada, ces produits sont fabriqués surtout pour le marché domestique à cause des hautes barrières douanières dressées contre eux par la plupart des pays du monde. Le marché domestique pour tous ces produits grandit à mesure que la population et l'activité économique du Canada augmentent. Par exemple, les expéditions domestiques de papiers fins, de 96,000 tonnes en 1938, sont passées à 208,000 tonnes en 1953. La capacité de production de toutes ces branches de l'industrie a augmenté et continuera d'augmenter pour alimenter les besoins canadiens avec une grande variété de produits.

Pour ces branches de l'industrie, le problème des usines en présence de la demande domestique est le problème de fabriquer à la fois des quantités relativement petites de plusieurs variétés. Ce ne sont pas des produits unifiés comme le papier-journal et les pâtes de bois. Ce sont des groupes variés de produits qui ne peuvent espérer pénétrer sur le grand marché des États-Unis à cause du tarif douanier américain et qui doivent compter surtout sur la clientèle éparse et relativement petite du pays. Par exemple, les fabriques de papier fin au Canada en produisent près de 500 variétés différentes; les fabriques de papier d'emballage en produisent plus d'une centaine de sortes. Ces faibles quantités produites à la fois augmentent sans doute les prix de revient par rapport aux usines et aux machines qui peuvent travailler continuellement à produire une seule variété ou seulement quelques variétés. En outre, les distances canadiennes augmentent les frais de transport de ces marchandises pour les envoyer à une clientèle éparse. Tout de même, en ce

qui concerne les catégories pour lesquelles la demande canadienne atteint un volume considérable, les usines ont pu fournir aux consommateurs domestiques des produits qui se comparent par la qualité et le prix à ceux que la grande production possible aux États-Unis et au Royaume-Uni fournit aux consommateurs de ces pays.

Malgré la grande production que rendent possible les marchés des États-Unis et du Royaume-Uni, cette comparaison de prix ne tient pas compte des droits de douane. C'est une comparaison, dollar pour dollar, des prix des différentes sortes de papiers fins au Canada et aux États-Unis. Les prix canadiens aujourd'hui sont égaux, et dans plusieurs cas inférieurs, aux prix des catégories équivalentes de papiers fins que les consommateurs américains peuvent se procurer en dollars américains. Le tarif douanier canadien sur ces papiers est important parce qu'il protège les usines canadiennes contre l'invasion du marché canadien par les quantités excédentaires sortant des usines américaines à grande production, et il encourage aussi les usines canadiennes à produire de nouvelles variétés, dont les frais initiaux de production sont toujours élevés. L'augmentation constante survenue au cours des dernières années de la variété des papiers fins, des papiers d'emballage, des cartonnages et des nouveautés ne se serait pas produite si ces marchandises n'avaient pas été protégées par le tarif douanier canadien.

Pour ces branches de l'industrie, le volume du commerce d'exportation n'a pas été considérable, dépassant rarement 10 ou 15 p. 100 de la production totale. Cependant, il a été important et sera probablement de plus en plus important au cours des années à venir. Avec les fortes augmentations de tous les frais de production qui se sont produites, les points d'équilibre financier—comme pour la plupart des industries canadiennes je suppose—sont beaucoup plus élevés aujourd'hui qu'avant la guerre. Pour plusieurs producteurs, un supplément de volume de 5 ou 10 p. 100 fera la différence entre une maigre subsistance et de bons profits. Maintenant que la capacité de production dans toutes les branches de l'industrie dépasse la demande, elles sont en mesure de produire pour l'exportation, et si elles parviennent à faire les ventes nécessaires, la solidité actuelle et la croissance future de ces branches de l'industrie en bénéficieront.

Malheureusement, le tableau que présentent à l'heure actuelle les marchés d'exportation n'est pas encourageant. La production totale de la plupart de ces marchandises cette année dépasse légèrement les chiffres de l'an dernier, mais l'augmentation s'est entièrement produite dans les ventes domestiques, et les exportations ont diminué. Par exemple, les exportations de cartonnages ont fléchi d'environ 62 p. 100 au cours du premier trimestre de 1954 par rapport au premier trimestre de 1952; les exportations de papiers d'emballage ont aussi baissé de 43 p. 100 et celles de papiers fins, de 37 p. 100.

Une partie de la solution peut sans doute être fournie par les manufacturiers eux-mêmes. Il leur faut s'adapter au climat nouveau des marchés d'exportation. Jusqu'à très récemment, il n'y avait qu'une bien petite possibilité réelle de vendre des quantités considérables de produits de pâte de bois et de papier dans les pays d'outre-mer à cause du rationnement et des restrictions monétaires pesant sur les importations. En outre, les usines n'étaient guère poussées à chercher de nouveaux marchés outre-mer; pendant que les pénuries continuaient d'exister sur le marché domestique et pendant que les usines fonctionnaient à pleine capacité, des vendeurs qui n'avaient rien à vendre n'étaient pas contraints d'aller solliciter des acheteurs incapables d'acheter. Maintenant que la capacité de production dépasse la demande domestique, il y a quelque chose à vendre et, à mesure que les restrictions pesant sur les achats sont enlevées, les acheteurs d'outre-mer deviennent mieux en mesure d'acheter. Bref, c'est un problème qui relève de l'art de la vente,

qui doit être pratiqué avec plus de vigueur et d'ingéniosité qu'il ne l'a été si les exportateurs canadiens doivent réussir à faire concurrence aux producteurs des autres pays exportateurs dont les usines ont connu la même évolution que les nôtres au cours de l'après-guerre.

Mais les producteurs de marchandises protégées par les tarifs douaniers ne peuvent faire plus que ce que ces tarifs autorisent. Toute la question de la revision des tarifs douaniers est un problème vaste et complexe qui dépasse les cadres de ce mémoire. En général, il est peut-être possible de dire que les courants commerciaux actuels sont déterminés en grande partie par les tarifs douaniers existants; qu'une réduction unilatérale par le Canada de son tarif douanier sur les produits de pâte de bois et de papier serait stérile, car ce serait donner pour ne rien recevoir en retour; mais qu'une expansion du commerce d'exportation des produits qui affrontent présentement des barrières douanières serait avantageuse pour l'économie canadienne. L'apport considérable de l'industrie de la pâte de bois et du papier au commerce international du Canada a déjà été mis en relief. Cet apport vient à peu près entièrement du papier-journal et des pâtes de bois, qui sont libres d'entraves douanières. Cependant, ces produits n'ont aucun attribut particulier qui les rende spécialement avantageux pour les fabricants canadiens. Les fabricants d'autres produits sont également habiles, également efficaces et également capables de fournir des marchandises capables d'affronter la concurrence des producteurs étrangers.

Il y a peut-être un problème particulier concernant les barrières douanières et l'administration de la douane aux États-Unis qu'il vaut la peine de mentionner. Il s'agit des papiers qui servent à imprimer les magazines,—ordinairement des papiers enduits sur la machine à papier (c'est-à-dire des papiers revêtus d'un fini appliqué au cours de la fabrication du papier et non au cours d'une opération subséquente). Depuis juin 1951, par suite des négociations commerciales de Torquay, ce papier, quand il est employé par les éditeurs, entre au Canada en franchise. D'autre part, le même papier fabriqué au Canada affronte un droit de douane équivalant à environ 27 p. 100 en entrant aux États-Unis. On pourrait sans doute débattre longtemps la question de savoir si, étant donné que le papier américain entre en franchise au Canada, le papier à magazine canadien entrant sur le marché américain devrait ou non jouir du même traitement. Mais il est difficile de combattre la proposition que le Canada devrait pouvoir expédier en franchise aux États-Unis le papier à magazine dont les éditeurs américains se servent pour imprimer les magazines qu'ils vendent au Canada et qui entrent au Canada en franchise. C'est là vraiment une consommation canadienne de papier canadien, bien qu'il soit imprimé aux États-Unis.

Et même, c'est une chose que la loi permet: un éditeur américain a le droit de se faire rembourser tout, ou presque tout, le droit de douane payé sur les importations si le papier est subséquemment réexporté. Mais en pratique, les choses ne se passent pas ainsi à cause de l'administration américaine de la douane et des formalités. Avec leur réglementation, un envoi reçoit une évaluation provisoire pour les fins de la douane quand il traverse la frontière. Le tarif douanier lui-même ne suscite aucune dispute, mais l'évaluation provisoire peut faire l'objet d'un appel ou être révisée au cours des deux ans qui suivent la date d'entrée. Mais une autre règle administrative interdit tout remboursement avant que le montant du droit de douane ne soit devenu final, et l'on n'a découvert aucun moyen pour rendre le montant final avant l'expiration de la période d'attente de deux ans. Par conséquent, un éditeur américain qui est disposé à acheter du papier à magazine canadien pour imprimer son tirage canadien,—plusieurs ont vraiment tenté de le faire sur une grande échelle,—se voit retenir pendant près de trois ans 27 p. 100 du prix avant

d'obtenir le remboursement auquel il a droit. En pratique, cette partie du marché domestique canadien est fermée aux producteurs canadiens. Et c'est un marché considérable. Nous avons calculé que la quantité de papier importée au Canada sous forme de magazines imprimés est de 40,000 à 50,000 tonnes par année. Pour trois publications importantes utilisant une variété connue de papier, la quantité est d'environ 19,500 tonnes par année. Il se fabrique présentement au Canada un total d'environ 21,500 tonnes de ce papier par année; par conséquent, si cette seule situation pouvait être corrigée, cette branche de l'industrie pourrait recevoir immédiatement une expansion de 90 p. 100 sans aucun changement des tarifs douaniers des deux pays.

La question plus vaste d'une revision des tarifs douaniers entre le Canada et les États-Unis est plus complexe. Nous avons aujourd'hui un déficit commercial d'environ \$450 millions qui est compensé uniquement par l'afflux actuel de capitaux américains au Canada. Si ces placements diminuaient ou cessaient, nous affronterions immédiatement le grave problème d'acquitter notre déficit monétaire avec les États-Unis. Deux solutions seulement s'offriraient à nous: il nous faudrait, ou bien acheter moins des États-Unis, ou bien leur vendre plus. Il ne fait aucun doute que le rétablissement de la régie des importations et des contingentements sur les marchandises américaines entraverait notre expansion économique, abaisserait notre standard de vie et porterait aussi un rude coup à l'expansion du commerce mondial multilatéral. Je considère que la solution pratique serait de trouver des moyens pour grossir le courant des marchandises canadiennes sur le marché américain pour équilibrer notre commerce à un niveau élevé plutôt qu'à un faible niveau. Dans tout développement semblable, il semble que les industries fondées sur les ressources naturelles du Canada,—et en particulier l'industrie de la pâte de bois et du papier, qui en est la plus grande,—devrait fournir un apport important à cette expansion du commerce. Nous avons les ressources forestières, l'énergie hydroélectrique nécessaire ainsi que l'habileté et l'expérience pour le faire. Et je crois que cela peut se faire sans troubler ou endommager gravement l'industrie actuelle du papier aux États-Unis. A ce sujet, permettez-moi de citer ce passage d'un discours que j'ai prononcé en novembre dernier à New-York au congrès national du commerce international.

“Je crois que l'on parle beaucoup trop du libre échange entre le Canada et les États-Unis. Cet objectif, si désirable puisse-t-il avoir été dans le passé ou être encore, est probablement impossible à atteindre et manque de réalisme. Il nous faut regarder en face les faits de l'histoire et les droits et les intérêts établis sur ces faits. Le Canada et les États-Unis ont des tarifs douaniers depuis plus de 75 ans, et ces tarifs douaniers ne pourraient pas être soudainement enlevés sans causer beaucoup de tort et de grandes perturbations dans les deux pays.

“Mais je vous exhorte à aborder les problèmes de la réduction des tarifs douaniers avec plus de souplesse d'esprit que nous ne l'avons fait dans le passé. Un droit de douane n'a rien de sacré. Il y a plus de dynamisme et de facilité d'adaptation dans l'industrie américaine et l'industrie canadienne que nous ne leur en reconnaissons ordinairement, et une industrie peut souvent absorber le choc d'une modification du tarif douanier et s'en porter mieux qu'auparavant. On entretient beaucoup de fausses idées sur les véritables effets des changements apportés dans le passé dans les tarifs douaniers.

“Je vais de nouveau citer l'industrie du papier en exemple. L'une des plaintes les plus fréquentes de mes amis dans l'industrie américaine de la pâte de bois et du papier concerne la suppression du droit de douane des États-Unis sur le papier-journal en 1911. Ils disent: “Voyez ce qui est arrivé à l'industrie américaine du papier-journal quand le droit de douane fut enlevé!” Eh oui,

qu'est-il arrivé? L'impact sur les fabriques américaines de papier-journal ne fut ni immédiat, ni catastrophique. La capacité de production du papier-journal aux États-Unis et les expéditions de papier-journal par les fabriques américaines continuèrent d'augmenter pendant 15 ans après 1911. Ce ne fut qu'en 1935,—vingt-quatre ans après l'enlèvement du droit de douane,—que la capacité domestique de production aux États-Unis tomba au-dessous de ce qu'elle était en 1911 et les causes de cette contraction étaient étrangères au tarif douanier. Il est vrai que la demande de papier-journal aux États-Unis augmentait rapidement et que la proportion de cette demande satisfaite par le Canada augmenta constamment après l'enlèvement du droit de douane. Nous avons des avantages naturels, dans nos amples ressources forestières et hydro-électriques, qui nous permettaient de satisfaire la demande croissante de papier-journal aux États-Unis. Nous avons bâti une grande industrie qui, aujourd'hui, fournit un dollar sur quatre dollars américains dont se servent les Canadiens pour acheter des marchandises américaines. Pendant ce temps, l'industrie américaine de la pâte de bois et du papier, avec la vigueur et l'ingéniosité qui la caractérisent, se consacrait à plusieurs autres variétés nouvelles de produits tirés de la pâte de bois et du papier et subissait aussi une énorme croissance pour satisfaire les besoins grandissants de la population américaine.

“Je me demande si cet exemple ne fournirait pas la clé de la solution de certains des problèmes que pose la tâche d'équilibrer le commerce entre le Canada et les États-Unis. Votre population et votre activité économique augmentent rapidement et, quand à moi, je crois qu'elles continueront d'augmenter. Vous êtes loin d'avoir atteint la limite de votre croissance dynamique. Apparemment, vous avez besoin que l'on vous fournisse plusieurs sortes de produits pour maintenir le standard de vie que vous voulez assurer à votre population croissante. Pourquoi ne pas choisir et isoler l'un après l'autre les problèmes que pose la revision du tarif douanier? Ne pourrions-nous pas nous attacher aux marchandises pour lesquelles il y a une demande croissante aux États-Unis, et laisser ces marchandises venir du Canada pour répondre à l'augmentation de votre consommation? Nous ne voulons pas enlever des marchés à vos producteurs, mais au lieu d'essayer de satisfaire la demande croissante de votre population en inventant de nouvelles et coûteuses méthodes pour accroître votre capacité de production, ne pourriez-vous pas laisser les industries canadiennes qui jouissent d'un avantage naturel répondre à l'accroissement de votre demande? Peut-être pourrions-nous fabriquer des produits dont vous avez besoin avec les abondantes quantités d'aluminium et de métaux communs que nous produisons. Les nombreux produits chimiques nouveaux qui peuvent se tirer de notre pétrole et de notre gaz naturel en Alberta pourraient peut-être, si le tarif douanier était modifié, chercher et trouver de nouveaux marchés dans votre pays. J'en sais trop peu au sujet de ces industries pour pouvoir le dire. Mais je crois qu'en fractionnant le problème douanier et en choisissant les secteurs où des changements se sont produits, et en manifestant beaucoup plus de souplesse d'esprit que nous n'en avons manifesté jusqu'ici, il devrait être possible d'accroître les exportations canadiennes aux États-Unis pour fournir des marchandises dont les consommateurs américains auront besoin, et de le faire sans causer de tort aux industries américaines existantes.”

b) Marchandises jouissant de la franchise (pâtes de bois et papier-journal)

Cette deuxième branche de notre commerce d'exportation des produits de pâte de bois et de papier peut se traiter plus brièvement. C'est un commerce international établi, qui est généralement libre de la plupart des problèmes complexes que pose toute revision du tarif douanier. C'est maintenant une

importante partie du commerce d'exportation du Canada, qui continuera probablement d'augmenter au cours des années à venir. Je ne mentionnerai que deux ou trois des problèmes qui lui sont particuliers.

D'abord, le commerce avec les États-Unis. Nous fournissons présentement aux États-Unis 80 p. 100 du papier-journal dont ils ont besoin—un total de près de 5 millions de tonnes par année, évalué à près de \$600 millions. Cela veut dire que quatre pages sur cinq des journaux imprimés aux États-Unis viennent du Canada.

L'hon. M. EULER: Quel pourcentage des 80 p. 100 de notre production va à la consommation américaine?

M. FOWLER: Il arrive que c'est à peu près exactement la même chose. La différence est d'un ou deux p. 100; 83 ou 84 p. 100 de notre production vont aux États-Unis pour satisfaire environ 80 p. 100 de leurs besoins. Les relations entre les producteurs canadiens et les consommateurs américains sont excellentes aujourd'hui. Elles ne l'ont pas toujours été, mais elles le sont aujourd'hui.

Les éditeurs américains, je pense, considèrent le Canada comme source d'approvisionnement digne de confiance et satisfaisante pour la majeure partie de leurs besoins. Il est vrai que certains politiciens américains expriment de temps en temps des inquiétudes sur le fait, comme ils disent, que leur presse "est esclave d'une source étrangère d'approvisionnement". Mais je ne crois pas que cette inquiétude soit partagée par les éditeurs américains, qui achètent notre papier-journal et qui, connaissant personnellement la situation, peuvent la juger.

Les éditeurs eux-mêmes estiment que la consommation de papier-journal aux États-Unis et au Canada continuera d'augmenter et atteindra en 1960 un total de 7,950,000 tonnes. En déduisant la consommation canadienne de ce chiffre et en présumant que le Canada continuera de satisfaire 80 p. 100 des besoins des États-Unis, on peut prédire que le Canada, en 1960, fournira près de 6,000,000 de tonnes de papier-journal aux États-Unis. C'est une augmentation d'environ 1,000,000 de tonnes par année à laquelle nous pouvons raisonnablement nous attendre.

Il n'y a qu'un seul danger possible. Au cours de différentes enquêtes officielles faites aux États-Unis au cours de la période des pénuries de papier-journal qui suivit la guerre, il a été proposé de stimuler artificiellement la construction de nouvelles fabriques de papier-journal avec subventions du gouvernement et concessions fiscales exceptionnelles, et aussi de créer de nouvelles sources de fibres avec des matières premières qui, jusqu'ici, ne se sont pas révélées satisfaisantes pour fabriquer du papier-journal.

L'hon. M. HOWARD: Est-ce que la nouvelle usine de l'*International Paper Company* dans le sud des États-Unis fabrique du papier-journal?

M. FOWLER: Non. Je crois qu'une nouvelle usine a été construite à Natchez pour fabriquer une pâte à cellulose qui sert à fabriquer des fibres artificielles. Différentes usines, dans le sud, font aussi de grandes quantités de matériel d'emballage, cartonnages, boîtes, etc.

L'hon. M. BAIRD: Que dites-vous de l'usine de Coldwater en Tennessee?

M. FOWLER: Parmi les usines du sud qui font du papier-journal, il y a celle de Southland, dans le Texas.

L'hon. M. BAIRD: Cette usine utilise le pin du sud?

M. FOWLER: Oui. Il y a une nouvelle usine à Coosa River, en Alabama. C'est celle dans laquelle les gens de Kimberley-Clark ont des intérêts. Puis il y a la nouvelle usine de Bowaters en Tennessee, qui fabriquera de la pâte et du papier-journal avec le pin du sud.

L'hon. M. BAIRD: Ce ne sera pas le facteur prédominant?

M. FOWLER: A mon point de vue, la croissance économique du sud des États-Unis exige cette sorte de production. Elle est là et facile à livrer. La matière première existe, et je crois que c'est un développement naturel. Mais il y a, comme j'ai dit, les recommandations issues de certaines des enquêtes aux États-Unis.

Peu importe ce que l'on peut avoir dit de la valeur de ces propositions quand elles furent faites—et l'on pouvait en dire beaucoup—leur validité est clairement contestable aujourd'hui. La pénurie des quelques dernières années n'existe plus; la capacité de production sur le continent dépasse maintenant légèrement la demande et cette capacité augmentera d'ici 1960 bien plus rapidement que l'accroissement prévu de la demande.

L'intervention ou l'assistance du gouvernement n'est pas nécessaire; on peut s'en remettre en toute confiance à l'initiative privée. Livrés à eux-mêmes, les producteurs évalueront le marché et se prépareront à le satisfaire. Le seul danger que nous affrontons est que la relation anormale qui existait entre l'offre et la demande en 1947 soit appliquée à une situation totalement différente en 1954 ou en 1955. Si cela se produisait—si le gouvernement finançait ou subventionnait la construction d'usines pour parer à une pénurie qui n'existe pas—on pourrait facilement verser dans les mêmes erreurs que dans les décennies 1920 et 1930, et se trouver en présence d'un excédent de capacité de production artificiellement créé.

Et je ne crois pas avoir besoin de relater au Comité ce qui se passa dans les décennies 1920 et 1930.

Je sais que les producteurs canadiens de papier-journal verront d'un bon œil la naissance de toute saine entreprise commerciale désireuse d'aider à satisfaire les besoins croissants de papier-journal dans le monde. Mais nous est suspecte toute proposition tendant à faire construire une fabrique de papier-journal parce que quelqu'un a découvert une "pénurie" de papier-journal imaginaire.

Je pourrais mentionner un autre problème qui se rapporte au commerce de papier-journal avec les États-Unis et, chose étrange, il s'agit du tarif douanier. Le papier-journal régulier, ou "standard", est admis aux États-Unis en franchise, mais la présence du mot "standard" oblige le *United States Tariff Board* à définir les normes et, selon la coutume américaine, les définitions sont fondées sur la qualité et les caractéristiques du papier-journal existant à l'époque où la loi sur le tarif douanier fut adoptée en 1930. Les développements des 24 dernières années dans l'industrie de l'imprimerie exigent un papier amélioré et, aujourd'hui, les normes douanières ne laissent pas place à l'amélioration de la qualité. Elles peuvent aussi empêcher les manufacturiers d'appliquer les nouvelles découvertes mécaniques et chimiques et les nouvelles techniques qui ont apparu depuis 1930. Il se pourrait fort bien que la concurrence pour les annonces avec les magazines, la radio et la télévision oblige les éditeurs de journaux à adopter de nouveaux formats et de nouvelles formules. Et cela pourrait fort bien exiger une sorte différente de papier-journal. Il est probable que les définitions douanières actuelles du papier-journal régulier ou "standard" empêcheraient cela, et même aujourd'hui elles rendent impossible l'expérimentation que ces développements exigeraient. Je songe à la couleur dans les journaux, et le reste. Cependant, ce problème concerne probablement les éditeurs américains et le gouvernement américain plutôt que les Canadiens.

Quant aux pâtes de bois, les perspectives sont quelque peu différentes de celles du papier-journal.

Je puis résumer tout ceci sans en donner lecture. Malgré la forte augmentation de la production de pâte de bois aux États-Unis, le Canada a maintenu le total de son tonnage et l'a légèrement augmenté, mais il l'a fait en réalité aux

dépens des exportateurs scandinaves; et dans le commerce de la pâte de bois, je pense, notre pays demeurera probablement simple fournisseur complémentaire des États-Unis, avec tout ce que cela implique, festin ou famine. Cela me porte à penser que nous devrions peut-être chercher des moyens pour utiliser de plus grandes quantités de pâte de bois chez nous.

L'hon. M. EULER: Pourquoi les États-Unis ne peuvent-ils pas produire plus de papier-journal?

M. FOWLER: Je crois que la réponse la plus brève, c'est qu'ils ne veulent pas.

L'hon. M. BAIRD: En d'autres termes, si le gouvernement subventionnait l'industrie, celle-ci aurait encore à trouver la pâte de bois, la matière première.

M. FOWLER: Elle aurait beaucoup de peine à obtenir la pâte de bois. La pâte de bois n'est pas un produit qui peut se garder longtemps en entrepôt. Il faut l'utiliser. Il est parfaitement vrai que les Américains utilisent avec moins de prodigalité leurs ressources forestières et qu'ils ont fait d'énormes progrès à ce point de vue. Comme nous, ils abattaient leurs forêts avec beaucoup d'insouciance, mais ils ont cessé et ont maintenant une excellente administration forestière. Tous les gens de l'industrie aux États-Unis ne l'approuvent peut-être pas. Certains croient que cela devrait être un peu plus entre les mains des particuliers, mais ils ont réalisé de grands progrès.

L'hon. M. BAIRD: En d'autres mots, il leur faudra compter sur l'étranger pour satisfaire la plus grande partie de leurs besoins de papier-journal?

M. FOWLER: Je le crois et le Canada est leur fournisseur naturel.

Une autre digression, mais intéressante, c'est que les gros arbres sont coupés à une cadence trop rapide aux États-Unis, même si la croissance annuelle équilibre l'utilisation et les pertes. Les grosses pièces de bois de construction feront probablement place à des matériaux fabriqués, et cela entraînera une plus forte utilisation des petits arbres. Or, au Canada, nous avons la meilleure réserve de petits arbres qu'il y ait en Amérique du Nord.

L'hon. M. MCKEEN: Il y a généralement un écart assez grand entre le papier-journal et les papiers fins, n'est-ce pas?

M. FOWLER: La fabrication des papiers fins est plus coûteuse. Je cite ces prix de mémoire. Le prix de base du papier-journal est \$126 la tonne, tandis que les papiers fins coûtent de \$160 à \$225 et plus la tonne.

L'hon. M. MCKEEN: Alors, il n'est pas à craindre qu'ils ne commencent à fabriquer beaucoup de papier-journal?

M. FOWLER: Je ne le crois pas, sauf si les enquêtes du Congrès aboutissaient au résultat que j'ai mentionné. Une enquête du Congrès aux États-Unis est toute une affaire. J'en ai traversé deux ou trois. Vraiment, j'admire beaucoup le travail que ces comités accomplissent, mais le papier-journal est la matière première que tous les quotidiens utilisent, et si un politicien veut voir son nom sur la première page de tous les journaux en Amérique du Nord, il n'a qu'à dire quelque chose d'étonnant au sujet du papier-journal.

Naturellement, l'existence du tarif douanier explique cette déviation entre le papier-journal et les papiers-fins.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être laisser M. Fowler terminer son mémoire, après quoi nous l'interrogerons.

M. FOWLER: J'ai mentionné la question du coût du papier-journal et le fait que le Canada est un fournisseur complémentaire de pâte de bois. Maintenant, un mot seulement au sujet de l'exportation de papier-journal canadien sur le Royaume-Uni.

En importance, le Royaume-Uni est le deuxième marché d'exportation du papier-journal canadien. La situation dans ce pays après la guerre était décourageante. D'une moyenne annuelle de 347,000 tonnes avant la guerre et de

214,000 tonnes en 1945, les exportations canadiennes étaient tombées à 13,500 tonnes en 1950. Ce dernier chiffre se composait de simples expéditions symboliques, destinées à garder les voies commerciales ouvertes. En 1953, les exportations sont remontées à environ 175,000 tonnes et, au cours des dernières semaines, la Trésorerie britannique a approuvé l'importation de 50,000 tonnes de plus par année du Canada, dont 25,000 tonnes seront expédiées en 1954.

L'automne prochain, le papier-journal sera la seule marchandise encore rationnée au Royaume-Uni. Malgré plusieurs petits relâchements des restrictions, l'épaisseur des journaux britanniques est encore sévèrement réduite. Avant la guerre, ils avaient en moyenne une vingtaine de pages par jour, mais ils n'ont encore maintenant que huit pages. Là encore, c'est une question qu'il appartient au pays importateur de décider, mais il est à espérer que cette dernière régie du temps de guerre disparaîtra bientôt. Il est douteux qu'il soit possible de restreindre avec succès et avec justice l'usage d'une marchandise quand toutes les autres marchandises n'ont aucune restriction à subir. En plus de ces problèmes administratifs, il y a peut-être une autre raison permettant de dire que les restrictions pesant sur le papier-journal au Royaume-Uni devront être enlevées. L'économie britannique a effectué un redressement étonnant; elle a amélioré sa capacité de production et (comme nous au Canada) a réussi à satisfaire la demande et à éliminer les pénuries de marchandises de consommation qu'il y avait après la guerre. Au cours de la période des pénuries, il était peut-être fort inutile de publier des annonces pour disposer de la production existante. Mais à mesure que la production s'améliorait, les marchandises se sont soustraites l'une après l'autre aux régies ainsi qu'à la centralisation et à l'uniformisation du temps de guerre. L'unique qualité de gasoline définie par le gouvernement n'existe plus; chaque marque de chocolat se vend de nouveau sous son propre nom; les marchandises de consommation ont cessé d'être si rares que toute la production puisse se vendre sans effort de vente et sans publicité. Il se peut que par le besoin de maintenir la production domestique à un niveau élevé et d'entretenir la demande des consommateurs, le Royaume-Uni soit forcé de supprimer bientôt le rationnement du papier-journal. Il est à prévoir qu'une partie de la quantité supplémentaire requise viendra du Canada.

Une économie à prix de revient élevés

Comme conclusion, je voudrais faire part au Comité de quelques idées générales qui doivent être considérées comme personnelles et, par conséquent, comme de simples ébauches. Étant une nation qui dépend à un haut degré de son commerce d'exportation, le Canada se heurte à des difficultés pour affronter la concurrence sur les marchés du monde; nous affrontons certainement des problèmes qui ne nous étaient pas familiers au cours des dernières années. L'explication qu'on donne en général, c'est que notre économie est devenue fondée sur des prix de revient élevés, que nous avons enflé nos prix de vente jusqu'à nous expulser nous-mêmes du marché. Jusqu'à quel point cette excuse est-elle valide?

On ne trouvera probablement pas la réponse en n'examinant qu'un seul facteur, comme les gros impôts ou le prix élevé de la main-d'œuvre. Ces deux facteurs influent sans doute sur le problème et pourraient tous deux, avec des hausses un peu sensibles, empêcher sérieusement les producteurs canadiens d'affronter la concurrence sur les marchés du monde. Mais ces questions sont relatives. Nos prix de revient sont sans doute élevés par rapport à ce qu'ils étaient avant la guerre et ou avant l'inflation. Mais des hausses semblables des frais de production et des prix sont inévitables dans les années où tous les instruments de production,—main d'œuvre et capitaux,—sont entièrement employés, où les vendeurs sont maîtres du marché et où il y a des pénuries. En outre, étant donné que les importations fournissent environ le cinquième de

notre produit national brut, nous ne pourrions résister au mouvement des prix mondiaux que dans d'étroites limites, à moins d'être disposés à accepter une véritable réduction de notre standard de vie. Mais rien ne prouve que notre inflation d'après-guerre ait été plus forte que dans d'autres pays et que, par rapport à nos concurrents, notre économie soit fondée sur des prix de revient élevés. Au contraire, à peu près tout le monde conviendra que nos pressions inflationnaires ont été bien affrontées. A peu près la même conclusion s'applique à la productivité; nous avons eu un programme d'immobilisations de capitaux meilleur que la moyenne et rien ne permet de croire que ces immobilisations n'ont pas été faites avec sagesse ou nous ont fait perdre du terrain sur les autres dans le domaine de la productivité. Il en est ainsi du niveau de nos impôts, qui sont inflationnaires ou deviennent inflationnaires quand les impôts sont transmis dans les prix de nos marchandises; mais là encore, par rapport aux autres pays, le Canada n'est pas en état d'infériorité.

Cela ne veut pas dire que nous avons atteint la perfection. Nous avons peut-être augmenté notre standard de vie, nos vrais revenus, trop rapidement, y compris les loisirs d'un jeune pays qui grossit rapidement. Nous avons sans doute sacrifié une certaine part d'efficacité et nous avons ainsi une productivité moindre que si nous n'avions pas traversé une période au cours de laquelle toute la demande voulue était assurée pour notre production. Peut-être aurions-nous dû comprimer un peu notre programme de réformes sociales pour faire place aux dépenses du réarmement, au lieu d'augmenter à la fois ces deux catégories de dépenses. Mais par rapport aux autres pays,—nos concurrents et nos clients,—la prétention que nos prix de revient sont exagérés n'est pas justifiée par les faits.

Si l'explication générale n'est pas valide, comment donc s'expliquent nos problèmes actuels dans le commerce international? Dans certaines industries, l'expansion peut avoir été excessive, mais cette erreur ne semble pas générale. Dans l'industrie de la pâte de bois et du papier, elle ne semble pas avoir été commise. Certaines industries peuvent avoir acquis des marchés en période de pénurie et être incapables maintenant de faire concurrence aux industries étrangères qui retournent sur leurs marchés traditionnels, où elles ont des avantages spéciaux quant aux distances ou aux relations monétaires.

Nous avons alimenté des marchés qui n'étaient pas naturels pour le Canada, à cause du transport et pour d'autres raisons. Des facteurs de ce genre peuvent expliquer en partie nos problèmes courants.

Mais il y a peut-être un autre facteur important à faire entrer en ligne de compte. Il semble s'être produit un changement de climat dans le commerce international. Les pénuries de l'après-guerre sont disparues; les quantités disponibles de plusieurs marchandises dans le monde entier ont augmenté avec l'expansion de la capacité de production, non seulement au Canada, mais aussi dans tous les pays producteurs. Il y a maintenant des surplus à vendre. Avec une capacité de production plus forte, il se fabrique plus de marchandises; et avec un pouvoir d'achat plus fort, plus de marchandises peuvent être achetées et consommées. Cela accentue la possibilité d'une augmentation sensible du vrai standard de vie dans le monde entier. Et c'est certainement une bonne chose.

Mais pour obtenir leur part de ces nouvelles affaires, les commerçants canadiens doivent reconnaître que les conditions ne sont plus les mêmes qu'au cours des huit dernières années. Les règles du jeu ont changé. Nous avons maintenant quelque chose à vendre, et il faut nous dépouiller des habitudes d'inertie acquises au cours des années de l'après-guerre. Nous ne pouvons plus nous attendre à ce que les acheteurs viennent à nous. Il nous faut aller à eux et être prêts à nous adapter à leurs besoins quant à la forme des produits, aux méthodes de distribution et aux conditions de paiement. Incidemment, c'est

ce à quoi nous nous attendons de la part des vendeurs étrangers sur notre marché. Il nous faut être prêts à accepter de petites commandes et à trouver de nouveaux acheteurs.

J'ai personnellement confiance que, le jour où les exportateurs canadiens se seront adaptés au nouveau climat qui règne sur la place du marché international, ils réussiront à obtenir leur part des affaires.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, puis-je poser une question à M. Fowler? Avant la guerre, alors que la concurrence du papier-journal des pays scandinaves n'était pas très forte, cette faible concurrence n'avait-elle pas un effet considérable sur le prix que vous pouviez obtenir pour votre papier-journal? En est-il ainsi maintenant ou bien, à votre avis, en sera-t-il probablement ainsi?

M. FOWLER: Je n'étais pas dans l'industrie à cette époque, mais j'en ai entendu parler et je crois que la baisse constante des prix du papier-journal était sans doute due en partie aux offres scandinaves. L'un de nos hommes est en Finlande en ce moment et, d'après les nouvelles que j'en reçois, l'inflation dans ce pays a été beaucoup plus accentuée qu'ici. En 1951, alors que la demande était très forte, les pays scandinaves avaient pour ligne de conduite de prendre tout ce que l'acheteur pouvait payer, et les prix montèrent en flèche. A mesure que les prix montaient, naturellement, la main-d'œuvre réclamait de meilleurs salaires et les frais de production, en général, augmentèrent. Maintenant, ils sont aux prises avec des frais de production très élevés par suite de cette conduite inflationnaire. Je crois que la réponse à votre question est: "Non, cette sorte de danger est improbable."

L'hon. M. EULER: En ce qui concerne leur papier-journal, est-ce qu'il entre en franchise aux États-Unis?

M. FOWLER: Oui.

L'hon. M. EULER: Une autre question. Le sénateur Howard et moi nous nous trouvions par hasard en Nouvelle-Zélande il y a quelques années, et nous avons noté avec beaucoup d'intérêt qu'on avait planté, je crois, de l'épinette.

M. FOWLER: Du pin de la Californie.

L'hon. M. EULER: On avait planté environ 60,000 acres, et à cette époque les arbres étaient rendus à une grosseur considérable. Apparemment, ils poussent rapidement dans ce climat. J'ai lu dans les journaux il y a quelque temps que l'on coupait maintenant ces arbres, et qu'on avait établi une fabrique de papier-journal dans ce pays.

M. FOWLER: Il est vrai qu'il s'en construit une à l'heure actuelle. Il vous intéressera peut-être d'apprendre que l'une des compagnies canadiennes de papier-journal fournit une part considérable des connaissances de génie...

L'hon. M. EULER: L'*Abitibi Company*.

M. FOWLER: ...sans posséder d'intérêts dans l'entreprise. La Nouvelle-Zélande produira sans doute assez de papier-journal pour satisfaire une grande partie des besoins actuels de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du sud du Pacifique. Mon opinion personnelle est la même que celle que j'ai exprimée pour le sud des États-Unis: la matière première est là, c'est une bonne initiative commerciale, le transport est beaucoup moindre et, en somme, c'est une très bonne chose. Notez que l'Australie grandit très rapidement, la Nouvelle-Zélande assez rapidement aussi et que leur consommation de papier-journal a été sévèrement restreinte, comme en Grande-Bretagne. Il se peut que l'Australie et la Nouvelle-Zélande utilisent un peu moins de papier-journal canadien, mais nos exportations dans ces pays sont déjà beaucoup moindres qu'avant la guerre, et je ne crois pas qu'elles baisseront encore beaucoup plus, mais quand ils auront plus de papier-journal, ils en utiliseront plus.

L'hon. M. EULER: Croyez-vous qu'ils pourront satisfaire leurs propres besoins?

M. FOWLER: Non, je ne le crois pas. Je ne crois pas que leurs forêts leur permettront de satisfaire toute la demande qu'ils auront dans l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous constaté que d'autres pays avaient tendance à établir des fabriques de pâte et de papier pour satisfaire leurs besoins? En d'autres mots, y a-t-il des pays où l'on a tendance à établir des industries non économiques?

M. FOWLER: Ce que vous dites se produit à certains endroits dans le monde. Certains voudraient faire croire qu'il est possible de fabriquer de la pâte de bois et du papier-journal n'importe où. Je crois qu'il y a certains cas où la construction d'usines est stimulée dans des pays qui n'ont pas les matières premières, ni l'énergie électrique voulues pour produire du papier. Dès que ces usines seront établies, elles réclameront une protection douanière et cela finira par une perte pour les producteurs canadiens et par des prix très élevés pour ceux qui dépendront de ces usines.

L'hon. M. HOWARD: Monsieur le président, je désire féliciter M. Fowler du mémoire qu'il a présenté ici ce matin. Il nous a donné le meilleur traité sur la question que j'aie entendu jusqu'ici. Maintenant, je voudrais poser la question suivante à M. Fowler. Croyez-vous vraiment que la production actuelle au Canada aille de pair avec la reconstitution de nos forêts, et que la croissance soit égale à ce que vous coupez?

M. FOWLER: Nous en sommes convaincus. J'ai mentionné que nous n'avons pas d'inventaires définitifs et complets, mais les renseignements que nous possédons présentement l'indiquent. Il y a cinq ans, nous avons des inquiétudes, mais les renseignements que nous avons maintenant nous portent à croire que le Canada ne dépense pas plus que l'apport annuel, et que la consommation des compagnies de pâte et de papier, et des compagnies de bois de construction, les prélèvements en bois de chauffage et les pertes par le feu et les maladies ne dépassent pas, ensemble, le rythme du renouvellement. Je ne crois pas que cela soit vrai dans toutes les régions du Canada, mais je pense que le souci "de ne pas dépasser le revenu annuel pour vivre" est plus manifeste dans les concessions forestières de la pâte de bois et du papier que nulle part ailleurs peut-être au Canada, car ces entreprises ont des usines dispendieuses qu'il leur faut garder en marche.

L'hon. M. HOWARD: J'ai une autre question à poser à M. Fowler. Est-ce que vous demandez exactement le même prix à vos clients étrangers qu'à vos clients locaux, vos clients canadiens ou américains, ou bien si vous le modifiez selon les circonstances?

M. FOWLER: Je ne m'occupe pas de la vente, en sorte que je vais vous dire ce que je crois que les compagnies font. Je crois que leur prix d'exportation est généralement fondé sur le prix nord-américain équivalent, bien qu'il y ait des frais supplémentaires pour le transport maritime et pour l'emballage maritime. Mais, en général, je crois qu'il n'y a qu'un seul prix pour le monde entier. Laissez-moi prendre un instant pour mentionner autre chose: j'ai oublié l'effet du change entre le Canada et les États-Unis.

L'hon. M. HOWARD: Oui, nous sommes au courant.

M. FOWLER: C'est très grave pour nous, car il nous faut vendre pour des dollars américains sur le marché américain, et cela veut dire que, s'il y a une différence de 3 p. 100, c'est \$3 ou \$4 de moins en monnaie canadienne que nous obtenons pour nos produits.

L'hon. M. HOWARD: Donc, si le dollar américain remonte plus haut que le nôtre, vous connaîtrez de nouveau le grand bonheur?

M. FOWLER: Nous serons en bien meilleure posture.

L'hon. M. EULER: Et, s'il descend plus bas, vous ne majorerez pas vos prix?

M. FOWLER: Il semble qu'il y ait une limite à cela.

L'hon. M. HOWARD: Savez-vous quel pourcentage de l'industrie de la pâte de bois et du papier appartient aux capitaux américains?

M. FOWLER: Je n'en ai aucune idée, monsieur.

L'hon. M. HOWARD: Croyez-vous que cette situation ait un bon effet sur les relations entre le Canada et les États-Unis?

M. FOWLER: Je ne crois pas qu'elle ait un mauvais effet. Je crois que c'est l'un des bons liens qui existent entre nos deux pays.

L'hon. M. LAMBERT: En exceptant, naturellement, la *Tribune* de Chicago.

M. FOWLER: Deux de nos bons membres appartiennent à ce journal. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le sénateur Lambert, ce journal possède au Canada deux usines fort belles.

L'hon. M. LAMBERT: Vous avez dit que la production augmenterait de 450,000 tonnes d'ici environ deux ans. Est-ce que notre pays fournira une forte partie de cette augmentation? Vous parliez du continent.

M. FOWLER: Oui, une bonne partie viendra de notre pays, mais probablement pas 80 p. 100, car le total que j'ai mentionné comprend les nouvelles usines de Bowater en Tennessee. Il y en a une dans le nord de l'Ontario et une en Colombie-Britannique ainsi que d'autres possibilités ailleurs au Canada.

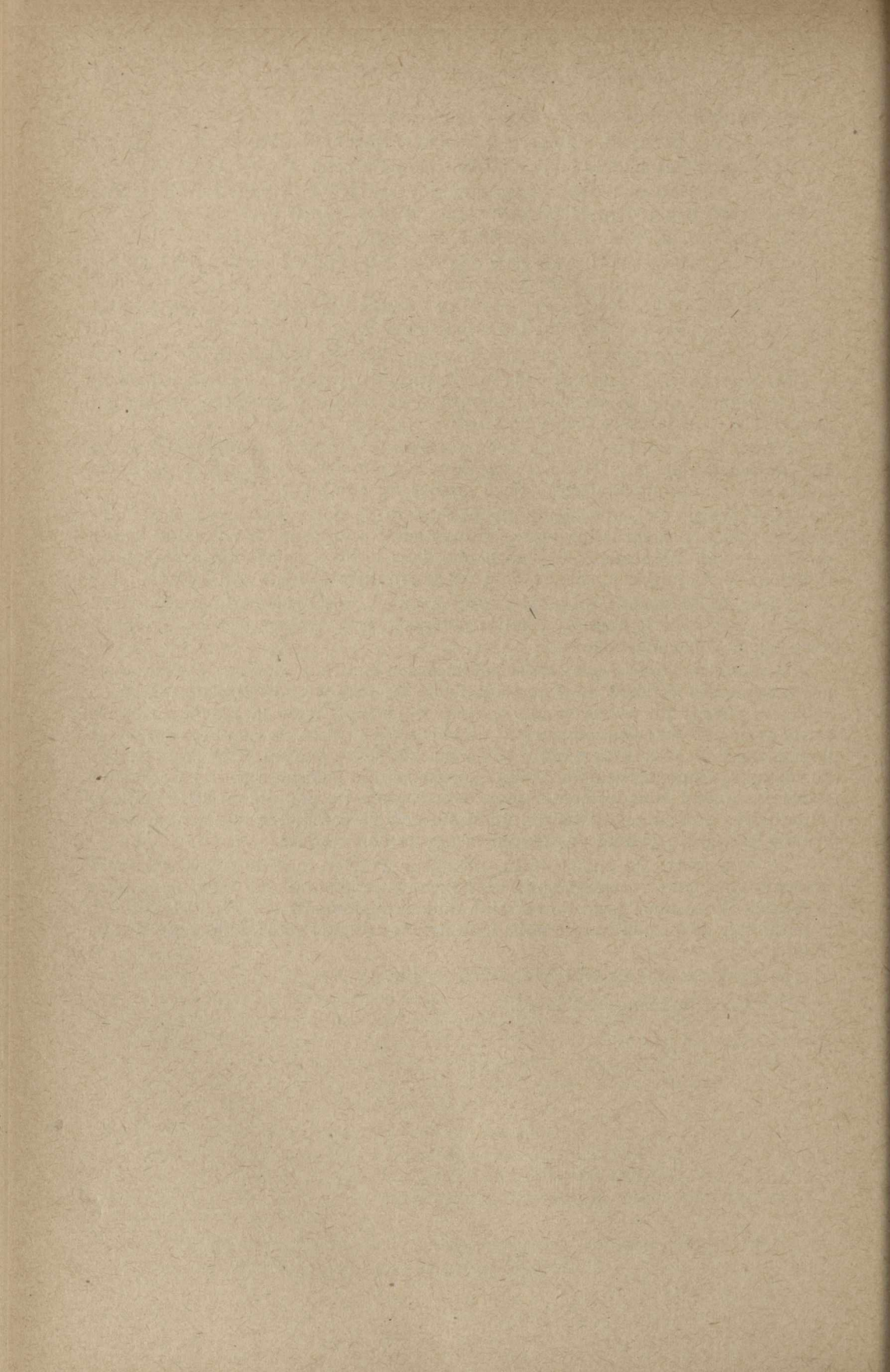
L'hon. M. TURGEON: En posant cette question, je songeais au nouvel accord de commerce avec le Japon. Quelles perspectives le commerce avec le Japon offre-t-il à votre industrie?

M. FOWLER: Je n'ai pas étudié cet accord très attentivement. Certaines de nos compagnies vendent au Japon beaucoup de pâte de bois transformable en cellulose. Nous lui avons vendu du papier-journal, mais la pâte à cellulose est la principale exportation, surtout de la côte de l'Ouest. Je voudrais sûrement voir le commerce s'accroître entre nos pays. Je pense que les problèmes relatifs au commerce japonais et à l'économie japonaise sont suffisants pour vous donner le vertige quand vous les contemplez, avec toute cette population et le manque de matières premières. Aussi, je voudrais voir ce commerce augmenter, mais, comme je l'ai dit, je n'ai pas étudié la portée de ce traité.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain, monsieur Fowler, que tous les sénateurs présents vous sont reconnaissants de l'excellent mémoire que vous nous avez présenté. Vous nous avez fourni plus de renseignements sur l'industrie de la pâte de bois et du papier que nous n'en avons entendu dans cette salle depuis longtemps.

M. FOWLER: J'étais très heureux de venir.

Sur quoi, la séance est levée.



1953-1954

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES

Relations commerciales du Canada

*relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,
selon lui, à favoriser davantage l'application de l'article 2
du Traité de l'Atlantique-Nord*

Fascicule 5

SÉANCE DU MERCREDI 23 JUIN 1954

Président: l'honorable A. N. McLEAN

TÉMOIN:

M. A. de V. Leigh, M.B.E., secrétaire de la Chambre de Commerce de Londres.

RAPPORT DU COMITÉ

APPENDICE B

Mémoire de l'Institut agricole du Canada.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1954.

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

Président: l'honorable A. N. McLean

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	MacKinnon
Bishop	Euler	McDonald
Blais	Fraser	McKeen
Buchanan	Gouin	McLean
Burchill	*Haig	Nicol
Campbell	Hawkins	Paterson
Crerar	Howard	Petten
Daigle	Kinley	Pirie
Davies	Lambert	Turgeon
Dessureault	*Macdonald	Vaillancourt—(28)

*Membre d'office
35 membres

(quorum—7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 23 février 1954:

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

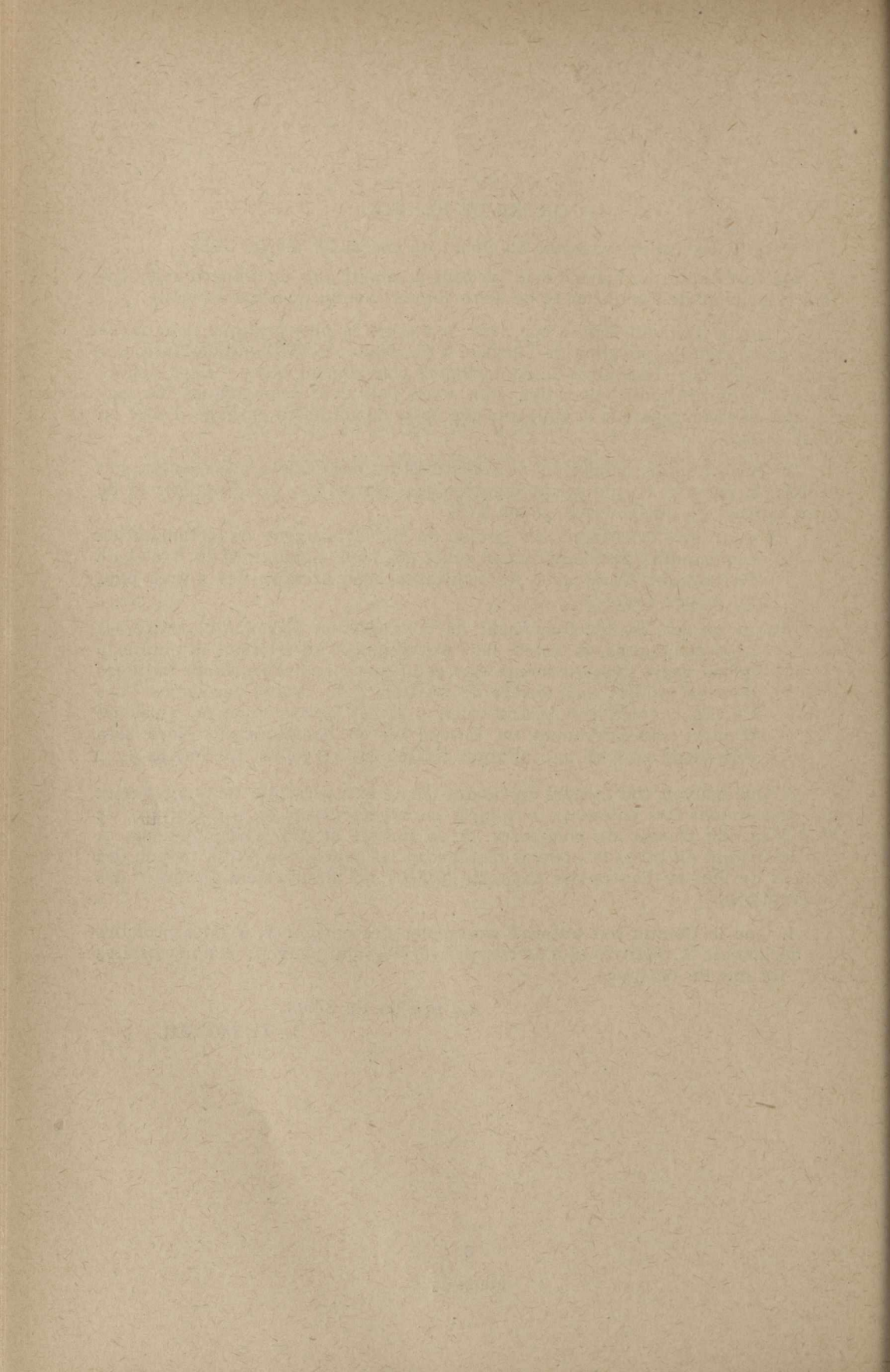
- a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;
- b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'inviter à présenter leurs vues ceux qui désireraient être entendus, y compris les représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentants du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désireraient formuler des observations.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 23 juin 1953

Conformément à l'ajournement et à l'avis donné, le Comité permanent des relations commerciales du Canada se réunit à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs McLean (président), Bishop, Burchill, Crerar, Gouin, Haig, Hawkins, Howard, Kinley, Lambert, Macdonald, MacKinnon, Petten et Turgeon—(14).

Aussi présents: les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 23 février 1954.

M. A. de V. Leigh, M.B.E., secrétaire de la Chambre de Commerce de Londres (Angleterre), est entendu.

A 11 heures du matin, la séance est suspendue.

La séance est reprise à 4 heures de l'après-midi.

Présents: les honorables sénateurs McLean (président), Burchill, Crerar, Daigle, Dessureault, Gouin, Haig, Hawkins, Howard, Kinley, Lambert, Macdonald, MacKinnon, Petten, Turgeon et Vaillancourt—(16).

M. A. de V. Leigh est de nouveau entendu et interrogé.

Il est ordonné qu'un mémoire de l'Institut agricole du Canada soit versé au compte rendu imprimé de la séance à titre d'Appendice B.

Un projet de rapport, dont le président donne lecture, est examiné.

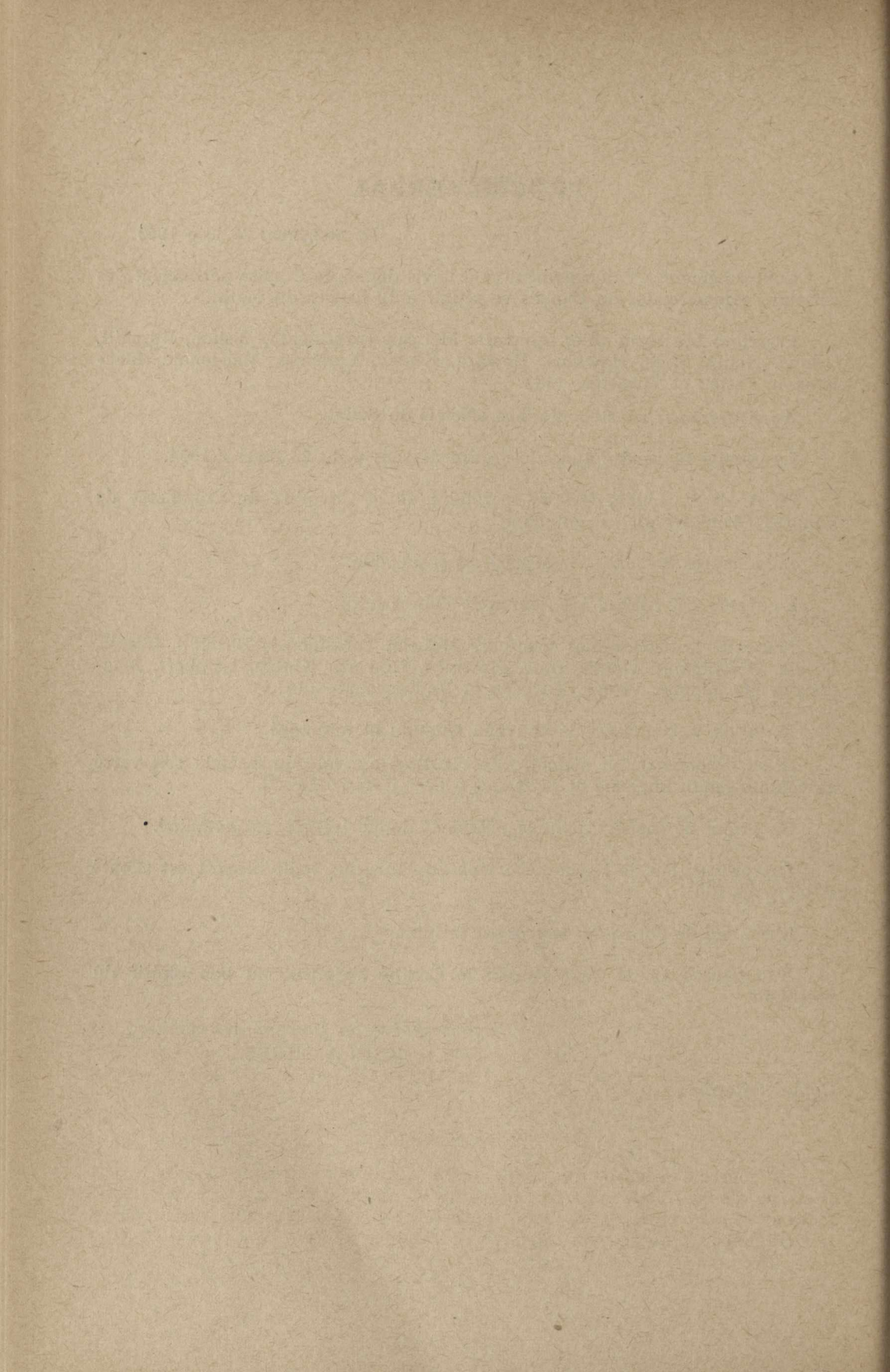
Sur proposition de l'honorable sénateur Turgeon, ledit rapport est adopté (Voir page 130).

L'examen de l'ordre de renvoi est terminé.

A 5 heures 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au bon plaisir du président.

Le sous-chef de la Division des comités,
JOHN A. HINDS.

Copie conforme



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, mercredi 23 juin 1954

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé à faire enquête et rapport sur le développement du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, et d'autres pays du monde libre se réunit aujourd'hui, à 10 heures du matin.

L'hon. M. McLean préside.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Étant donné que la résolution dont le Comité est chargé et qui est fondée sur les Articles II et V du Traité de l'Atlantique-Nord nous est maintenant toute familière, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de la répéter.

Nous avons l'honneur ce matin d'avoir parmi nous M. A. de V. Leigh, M.B.E., secrétaire de la Chambre de Commerce de Londres (Angleterre), qui est l'un des groupements les plus nombreux du genre au monde. M. Leigh est secrétaire de cette grande institution depuis plus de trente ans, et il est en étroit contact avec toutes les parties de l'Empire britannique et avec d'autres nations du monde libre, particulièrement avec celles qui appartiennent à l'OTAN. Il est considéré comme l'une des meilleures autorités en Europe sur le commerce international et sur les questions économiques, car il est extrêmement bien renseigné sur ces questions.

M. Leigh est venu de loin et a fait des sacrifices considérables pour être ici aujourd'hui, et nous lui sommes sûrement reconnaissants du grand intérêt qu'il porte au travail de notre comité. Il fit sa dernière visite au Canada pour assister à la Conférence impériale du commerce convoquée par le premier ministre Bennett en 1932.

J'invite maintenant M. Leigh à présenter son mémoire. Quand il aura fini, il y aura la période habituelle des questions, et chaque sénateur pourra, à tour de rôle, demander à M. Leigh d'expliquer ou d'éclaircir n'importe quel point qu'il voudra.

M. A. de V. LEIGH, M.B.E. (secrétaire de la Chambre de Commerce de Londres, Angleterre): Honorables sénateurs, la Chambre de Commerce de Londres a été grandement honorée de recevoir votre invitation à témoigner devant ce comité et je suis moi-même très honoré d'être ici pour présenter ses vues.

(Texte)

Honorables sénateurs, malheureusement, je ne parle pas français assez bien pour vous adresser la parole dans cette langue, et je vous demanderais d'être bien indulgent en cette instance.

(Traduction)

Si vous me le permettez, je vais donner lecture du mémoire que vous avez sous les yeux. Vous pourriez peut-être souligner les points qui vous intéressent et y revenir quand j'aurai fini, car il y a des questions auxquelles je pourrai répondre en ce qui concerne le mémoire même.

THE LONDON CHAMBER OF COMMERCE (INC.)

69 Cannon Street, London E.C. 4

Mémoire devant être présenté au Comité permanent des relations commerciales canadiennes du Sénat canadien

PARTIE I

La Chambre de Commerce de Londres a 13,000 membres réguliers, et 50,000 autres sont représentés dans son conseil par 45 associations affiliées. Une très grande partie de ses membres réguliers se livrent au commerce international. Cela ne s'applique pas seulement aux marchands, qui sont environ 6,000, mais aussi aux manufacturiers, qui sont à peu près aussi nombreux. Et même, les manufacturiers appartiennent à la Chambre surtout à cause de l'aide qu'ils peuvent en recevoir pour leur commerce avec l'étranger. La Chambre loge aussi, en lui fournissant son personnel, le *National General Export Merchants' Group*, dont les membres se livrent exclusivement au commerce d'exportation.

Avant 1914, le principal risque qu'un exportateur courait était que son acheteur à l'étranger fût malhonnête ou incapable de payer. Qu'un acheteur fût à la fois honnête et solvable, mais que l'exportateur pût ne pas toucher son paiement parce qu'un pays étranger n'avait pas de devises étrangères et avait placé un embargo sur les paiements, c'était un risque si éloigné qu'il était relativement négligeable. Mais après la première guerre mondiale, les suspensions de paiement par les gouvernements devinrent un risque sérieux, et un grand risque après la deuxième guerre mondiale.

On voit donc que la question des paiements internationaux est importante pour ceux qui se livrent au commerce d'exportation. Cette question n'offre pas un simple intérêt académique pour eux, mais revêt une importance capitale dans leurs transactions quotidiennes.

S'étant rendu compte de cette tendance, la Chambre constitua un comité spécial des paiements internationaux dès 1931 et, de temps en temps depuis, cette question a de nouveau été passée en revue par la Chambre, et les grandes conclusions atteintes il y a environ 23 ans ont été réaffirmées en plus d'une occasion.

Il est facile de comprendre que ceux qui se livrent au commerce international ne peuvent être satisfaits par rien de moins que l'établissement d'un système de paiements multilatéraux couvrant le monde entier; les marchandises et les services pourront passer librement d'un pays à l'autre seulement lorsqu'un tel système aura été établi et fonctionnera. Cela était possible avant la première guerre mondiale et, à un degré moindre, dans l'intervalle entre les deux guerres, mais n'a pas été possible au cours des huit années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale.

Comment enlever le Rideau d'Argent qui divise effectivement la zone du dollar et le reste du monde libre est, de l'avis de la Chambre, le grand problème économique aujourd'hui, problème auprès duquel tous les autres problèmes économiques sombrent dans une insignifiance relative.

On semble présumer tacitement que le seul moyen de réaliser cet objectif si désirable est de rétablir la technique du dix-neuvième siècle, alors que les devises nationales se vendaient et s'achetaient librement pour ce qu'elles valaient sur le marché international du change. Aux yeux de la Chambre, la vieille technique est désuète et ne peut pas être rétablie. Par conséquent, si l'objectif d'un commerce plus libre doit jamais être atteint, il faut trouver de nouvelles techniques en harmonie avec les conditions du vingtième siècle.

Pour la Chambre, il semble tout à fait irréaliste de préconiser le rétablissement d'un système complètement mis en désuétude par les immenses révolutions qui se sont produites dans les méthodes de production et de distribution; dans le domaine de la politique; dans les sciences sociales et, plus particulièrement, dans l'organisation de la main-d'œuvre.

Il y a 23 ans, la Chambre a reconnu que beaucoup des facteurs qui permettaient au système du dix-neuvième siècle de fonctionner avaient disparu ou avaient été grandement modifiés; et il est évident que la deuxième guerre mondiale a complété ce que la première guerre mondiale avait commencé. C'est pourquoi il serait peut-être bon d'examiner quels étaient ces facteurs.

Jusqu'au début de la première guerre mondiale, le Royaume-Uni était le Créancier du Monde. Incapable de produire assez de vivres pour sa population, il était obligé d'en importer chaque année de grandes quantités, ainsi que presque toutes ses matières premières, sauf le charbon. Le système de paiements internationaux qu'il avait établi était fondé sur ces circonstances tout à fait exceptionnelles et particulières. La révolution industrielle s'était produite en Angleterre à la fin du dix-huitième siècle. Elle fut l'atelier du monde pendant tout le dix-neuvième siècle, et aucun rival n'apparut avant le commencement du vingtième siècle. Le système de paiements internationaux du dix-neuvième siècle qui, en somme, était un système international de négociation libre des devises nationales, c'est-à-dire un système de convertibilité, ne pouvait fonctionner que si chaque nation, d'une part, et le reste du monde, de l'autre, pouvait, d'une façon ou de l'autre, être tenus approximativement en équilibre. Le Royaume-Uni avait assumé la tâche, comme Créancier du Monde, de permettre à chaque nation de réaliser cet équilibre. La Chambre désire bien faire remarquer qu'elle n'attribue aucune vertu particulière au Royaume-Uni à cet égard. C'était un système qui convenait aux circonstances particulières où se trouvaient le Royaume-Uni et le reste du monde à cette époque. Le Royaume-Uni n'avait aucune raison de craindre la concurrence que l'importation de produits manufacturés pouvait faire à ses propres fabrications, car les autres nations, en général, n'avaient que des vivres et des matières premières à offrir. Grâce à un système de commerce libre, à cette époque, le Royaume-Uni recevait chaque année des importations de vivres et de matières premières valant deux fois ses exportations de marchandises manufacturées. La moitié des importations servait à payer les exportations, et l'autre moitié était reçue en paiement des intérêts sur les prêts, les services de transport maritime et de banque, etc.—les facteurs invisibles. En étant disposé à accepter des importations valant deux fois ses exportations, le Royaume-Uni, comme Créancier du Monde, réalisait ainsi la première condition permettant aux autres nations du monde d'acquitter leurs soldes. Deuxièmement, si une nation avait eu une mauvaise récolte et, pour cette raison ou pour une autre, était incapable de payer ses importations avec ses exportations, plus les intérêts de ses emprunts, elle allait sur le marché de Londres chercher un autre prêt. On a calculé que le Royaume-Uni avait prêté 100 millions de livres par année pendant une soixantaine d'années, c'est-à-dire 6 milliards de livres par une simple multiplication. A intérêts composés, cette somme eût été astronomique. Au début de la guerre en 1914, la valeur marchande des placements du Royaume-Uni à l'étranger était d'environ 4 milliards de livres,—pas même les 6 milliards de livres initiaux. Le reste, en grande partie, avait été répudié.

A la vérité, ces obligations étrangères portaient un taux d'intérêt relativement fort, de sorte que quand venait le temps où elles commençaient de baisser en Bourse, le premier porteur à vendre et à subir une perte estimait ne pas avoir fait une si mauvaise affaire. Le suivant, à son tour, touchait l'intérêt pendant deux ou trois ans et lui aussi vendait à perte. De cette façon, quand l'obligation était finalement répudiée, la perte avait été répartie sur une classe

très nombreuse et très riche de prêteurs. Ils se disaient qu'ils savaient que cette obligation était spéculative, car autrement le taux d'intérêt n'aurait pas été si élevé, et qu'ils avaient simplement été malchanceux. En fait, le Royaume-Uni a donné au monde une immense quantité de richesses réelles en accordant des prêts que les débiteurs ne remboursaient pas.

Il est facile de comprendre que, si un emprunteur dans un pays étranger se trouvait incapable de payer l'intérêt et le capital d'un prêt du Royaume-Uni, cela ne dépendait pas d'obstacles dressés contre lui par le Royaume-Uni. Ce dernier était prêt et consentant à accepter un excédent d'importations sur ses exportations. S'il est vrai qu'un montant considérable de prêts se perdait, beaucoup d'emprunteurs étrangers payaient leurs intérêts régulièrement et remboursaient éventuellement le capital. S'il n'en avait pas été ainsi, les prêteurs du Royaume-Uni n'auraient pas été consentants à prêter leur argent à l'étranger.

Maintenant, il est très évident que, si le Créancier du Monde actuel, les États-Unis, persiste à exiger un excédent d'exportations visibles sur ses importations chaque année, ce système ne pourra pas fonctionner.

La première condition exposée ci-dessus pour permettre à chaque nation de maintenir un équilibre approximatif,—c'est-à-dire que le Créancier du Monde soit disposé à recevoir un excédent d'importations sur ses exportations,—est renversée, et les États-Unis, en ayant un fort excédent d'exportations sur leurs importations, sont eux-mêmes le facteur de déséquilibre. Il suit nécessairement que, si les États-Unis ont une balance favorable chaque année avec le reste du monde, le reste du monde a une balance défavorable avec les États-Unis: cela est simplement l'autre côté du même bilan. Et la deuxième condition mentionnée ci-dessus ne peut pas jouer elle non plus dans ces circonstances. Le monde est incapable de gagner assez de dollars pour payer aux États-Unis leurs exportations courantes, et encore moins pourrait-il payer des intérêts sur des emprunts et payer aussi d'autres importations invisibles. Il est donc peu probable que les particuliers qui pourraient le faire dans la nation créditrice seraient disposés à accorder des prêts. Bref, la technique du dix-neuvième siècle serait dans l'impossibilité de fonctionner dans la seconde moitié du vingtième siècle, à cause des circonstances entièrement différentes imposées par le nouveau Créancier du Monde et des conditions nouvelles dans le monde en général.

Il serait peut-être bon maintenant de passer en revue certains des autres facteurs présents avant la première guerre mondiale et qui, depuis, ont disparu ou se sont considérablement modifiés et qui jouaient un rôle important dans le fonctionnement de la technique du dix-neuvième siècle.

Le Comité Cunliffe d'enquête sur la monnaie et les changes étrangers, dans son premier rapport provisoire publié en août 1918, et le Comité MacMillan d'enquête sur la finance et l'industrie, qui présenta son rapport en juin 1931, ont tous deux décrit la théorie orthodoxe du taux bancaire. L'effet d'un taux bancaire élevé sur la situation intérieure est de restreindre le crédit, de diminuer l'initiative et de causer du chômage; puis le chômage tend à faire baisser les salaires, avec le résultat que les frais de production en général baissent à leur tour.

Quand il fut décidé en 1921 d'amener la livre sterling "à regarder le dollar dans les yeux", telle était la politique que l'on suivait. Le résultat, cependant, ne fut pas, comme avant la guerre, d'imposer une réduction générale des salaires par le chômage de façon à renforcer la position du pays contre ses concurrents dans le monde, mais plutôt de produire à l'intérieur des tiraillements et des tensions qui aboutirent, entre autres choses, à la grève générale de 1926.

L'accroissement de la puissance des syndicats ouvriers et les conséquences politiques et psychologiques du chômage prolongé et très répandu, non seulement dans ce pays mais dans le monde entier, qui suivit la crise de 1929 à 1931, ont rendu tout à fait certain qu'aucun gouvernement dans une seule des nations libres n'ira aujourd'hui provoquer délibérément un chômage généralisé pour forcer les salaires à baisser.

Cette vieille technique ne serait pas acceptable non plus pour l'industrie et le commerce. Production massive implique consommation massive. Les frais généraux de l'industrie moderne ne peuvent être couverts, et un profit ne peut être réalisé que lorsque les marchandises sont produites à un fort pourcentage de la capacité de production.

En outre, il était généralement vrai avant la première guerre mondiale que la raison pour laquelle une nation se trouvait hors d'équilibre était que ses prix intérieurs étaient trop élevés par rapport aux prix mondiaux; et que si ses produits étaient assez bon marché, ils trouveraient facilement preneurs sur les marchés du monde.

Il a été pleinement démontré dans l'intervalle entre les deux guerres que les nations ne sont pas disposées aujourd'hui à accepter des importations simplement parce qu'elles ne coûtent pas cher, car plusieurs nations prirent des mesures spéciales pour empêcher les marchandises japonaises d'entrer parce qu'elles étaient trop bon marché et menaçaient ainsi leurs propres industries. En outre, comme il a été dit ailleurs, le problème de maintenir toute la main-d'œuvre employée est maintenant une préoccupation dominante de tous les gouvernements.

Il est sans doute extrêmement difficile d'adapter sa façon de penser aux vastes changements qui se sont produits dans la vie politique, sociale et économique du monde depuis la première guerre mondiale, et d'abandonner des théories et des croyances nourries pendant longtemps et qui étaient vraies autrefois. Cependant, si nous voulons être réalistes—et à ce point tournant si critique dans l'histoire du monde il est indispensable que nous le soyons—il est nécessaire de reconnaître et d'admettre que les nations ont cessé d'importer des marchandises simplement parce qu'elles sont bon marché. Il est inutile de dire que les nations devraient le faire, qu'elles seraient plus riches si elles le faisaient; le fait demeure que, dans le monde actuel, les nations ne le font pas et ne veulent pas le faire. Il est peut-être vrai—mais même vrai cela est étranger à la question—qu'un pays qui excelle dans la production, disons, des produits laitiers et de la laine devrait se concentrer sur ces productions et les exporter, en achetant en retour les marchandises manufacturées dont il a besoin, et que par cette division internationale du travail la richesse du monde augmenterait. En pratique, cependant, au lieu de voir émigrer leurs fils et leurs filles qui ne sont pas satisfaits d'être cultivateurs, les habitants de ce pays laitier préféreront payer plus cher pour des marchandises peut-être inférieures mais produites chez eux si, en ce faisant, ils peuvent garder leurs enfants et leurs petits-enfants autour d'eux et, par des sacrifices, édifier une économie bien équilibrée.

La première guerre mondiale stimula vigoureusement l'industrialisation dans tous les pays car, pour la première fois, ils subissaient l'inconvénient et les privations d'être isolés de leurs sources d'approvisionnement outre-mer. Ils devinrent aussi vivement conscients de l'état d'impuissance où se trouve une nation qui, n'ayant aucune industrie, dépend entièrement de l'importation même pour des fusils et des munitions. Ainsi, hors de toute considération purement économique, l'industrialisation est devenue une question politique.

Entre les deux guerres, aussi longtemps que des emprunts des États-Unis permirent aux nations économiquement faibles d'équilibrer leurs comptes avec le monde, la convertibilité internationale des monnaies se maintint d'une façon quelque peu précaire, mais après que les États-Unis eurent retiré leurs prêts de l'Europe en 1931, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Turquie, l'Espagne, la Hongrie, la Bulgarie, la Yougoslavie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Grèce, le Danemark, la Lettonie, l'Esthonie et le Portugal (ces deux derniers limitant cette mesure aux sorties de capitaux à partir de 1933 et 1934), auxquels se joignit la Pologne en 1936, adoptèrent la régie du change pour le reste de l'entre-deux-guerres. Bien que le Royaume-Uni lui-même eût été contraint d'abandonner l'étalon-or en 1931, la livre sterling continua de pouvoir se convertir en or ou en d'autres monnaies pendant toute la période entre les deux guerres mondiales, mais seulement au prix de fortes fluctuations dans les taux du change. Plusieurs républiques sud-américaines commencèrent aussi à régir le change en 1931 et en 1932 et, après une période de relâchement, intensifièrent leur régie en 1937. Il ne fait aucun doute qu'aussi longtemps que les nations débitrices avaient pu trouver des acheteurs pour leurs surplus exportables et, en période de difficulté, obtenir un prêt sur le marché de Londres pour surmonter cette période, elles ne s'étaient pas rendu compte de la faiblesse de leur position. Mais, pendant l'entre-deux-guerres, livrées à leurs propres ressources, la peur fut un immense stimulant pour leur désir de se suffire à elles-mêmes. Si elles importaient des marchandises, elles n'avaient aucune garantie qu'elles pourraient payer ces marchandises avec leurs exportations. Au contraire, l'argent qu'elles avaient versé pour leurs importations risquait de servir à acheter, non pas leurs marchandises exportables, mais leur actif immobilier, leurs terres, leurs industries, leurs journaux, leurs hôtels, leurs cinémas, etc. C'était là une perspective qu'aucun pays désireux de conserver son indépendance économique, et partant politique, ne pouvait envisager avec indifférence. Ce nouveau péril fut alors affronté par des accords de commerce bilatéraux, par des accords de troc, c'est-à-dire des échanges de marchandises contre marchandises, par des contingentements, etc.

La crainte de voir des étrangers acheter leur actif immobilier fut aussi un puissant facteur qui encouragea la nationalisation comme le seul moyen sûr d'empêcher les industries de tomber entre des mains étrangères. Depuis la deuxième guerre mondiale, les craintes décrites ici sont encore vives. Toutes les nations sont activement occupées à essayer de constituer, par l'industrialisation, une économie équilibrée avec le plus haut degré possible d'autarcie comme objectif. Essayer de les forcer d'abandonner leurs mécanismes de protection, régie du change, contingentements et le reste, ne ferait que transformer leur peur en panique. C'est seulement en supprimant les périls très réels contre lesquels ces mécanismes servent à les protéger que cette crainte sera éliminée et que l'humanité sera sauvée du colossal gaspillage économique que le nationalisme économique, poussé à sa conclusion logique, représenterait. Les bourrasques obligent simplement un homme à mieux fermer son manteau, mais il l'enlèvera spontanément lorsqu'il sentira la chaleur du soleil.

Dans les circonstances actuelles, les États-Unis gagnent chaque année une immense quantité de devises étrangères dont ils ne désirent pas se servir pour acheter des marchandises étrangères en retour. Aussi longtemps que les pays d'où proviennent ces devises régiront le change, les Américains qui les détiennent ne peuvent les offrir en vente à d'autres Américains pour leur équivalent en dollars. Comme les autres Américains ne pourraient pas s'en servir non plus, leur valeur en dollars est très faible.

En d'autres termes, sans la régie des changes, les taux de change de ces devises étrangères, en dollars, crouleraient à peu près à zéro et les économies de ces pays seraient ruinées. Il ne faut pas croire non plus que quand leurs

devises sont ainsi dévaluées par rapport au dollar, leurs marchandises pourraient entrer librement aux États-Unis et rétablir ainsi l'équilibre. Si, par exemple, la livre britannique était dévaluée par rapport au dollar jusqu'au point où nos marchandises réussiraient à triompher du tarif douanier américain, on dirait en Amérique que ces marchandises sont produites par une main-d'œuvre honteusement exploitée, et cela semblerait vrai en traduisant les salaires britanniques en dollars avec une livre sterling avilie. Les États-Unis mettraient alors fin aux importations britanniques. Voilà donc les raisons pour lesquelles les nations hors de la zone du dollar ne sont pas disposées à supprimer leur régie du change.

La seule autre ressource qui s'offre aux Américains qui détiennent ces devises étrangères est de s'en servir pour acheter des actifs immobiliers dans les pays d'où elles proviennent. Ces placements produiront des intérêts, des dividendes, etc., qui s'ajouteront à l'excédent de devises étrangères que gagneront les États-Unis l'année suivante, de sorte que les biens immobiliers qu'il faudra acheter d'année en année augmenteront progressivement. Cette sorte de placements étrangers de la part des États-Unis, loin d'aider à combler le fossé creusé par le dollar, va tendre au contraire à l'élargir.

Il importe, croyons-nous, d'établir une distinction nette entre deux formes très différentes de placements à l'étranger. La première consiste à placer un nouvel actif immobilier dans un pays étranger sous forme de prêt, un actif que ce pays aurait été incapable de se procurer à même les revenus de ses exportations courantes, et qui vise à augmenter la puissance économique de l'emprunteur. Placer des capitaux dans un pays étranger pour en développer les ressources latentes; y envoyer des hommes ayant des connaissances que ne possèdent pas les habitants de ce pays, sont des formes de placement étranger auxquelles le pays les recevant, s'il comprend ses meilleurs intérêts, doit faire bon accueil. L'autre sorte de placements étrangers est mentionnée au paragraphe précédent: un pays exporte des marchandises de consommation courante, refuse d'accepter paiement sous forme d'importations directes ou indirectes, c'est-à-dire du pays auquel il vend ou d'un tiers, mais se sert cependant des produits de ses ventes pour s'emparer en les achetant des actifs immobiliers existants du pays auquel il vend ses marchandises. Cela, loin d'augmenter la richesse d'un pays débiteur en augmentant ses moyens de production, signifie simplement que la propriété de ses actifs immobiliers existants sort des mains de ses propres nationaux pour passer à des mains étrangères. Le mal ne sera peut-être pas grand si cela se produit sur une échelle réduite, mais ne peut que créer une extrême tension, de l'hostilité et de la crainte si cela atteint des proportions qui menacent l'indépendance économique, et partant politique, de la nation qui en souffre.

La partie I de ce mémoire est destinée à montrer:

- (i) quelles étaient les conditions fondamentales qui permettaient à la technique des paiements internationaux du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire la convertibilité, de fonctionner.
- (ii) que les vastes changements qui se sont produits dans les conditions politiques, sociales et économiques au cours des 40 dernières années ont détruit ou considérablement modifié la base même sur laquelle reposait le vieux système des paiements internationaux.
- (iii) que ce système est par conséquent un anachronisme dans la seconde moitié du vingtième siècle et ne peut pas être rétabli.

C'est l'opinion que la Chambre se forma il y a 23 ans et le passage du temps n'a fait qu'en confirmer l'exactitude. Aussi longtemps, cependant, que les nations refuseront de reconnaître ce fait qui, sans doute, est extrêmement

désagréable, et persisteront à se dire déterminées à rétablir éventuellement le système du dix-neuvième siècle, elles ne seront pas disposées à examiner les autres formules qui pourraient peut-être fonctionner dans le monde très différent dans lequel nous vivons maintenant.

La Chambre a naturellement été mise au défi de proposer un système différent qui, à son avis, fonctionnerait. Il était évident que tout changement fondamental comporterait des sacrifices considérables de la part de certains secteurs de la collectivité, et que seul un changement fondamental pourrait être efficace. Le plus difficile peut-être, c'est qu'un tel changement comporterait l'abandon de sentiments et de croyances longtemps entretenus et profondément enracinés.

Ce mémoire a donc été divisé en deux parties afin que ceux qui n'ont pas été convaincus par la Partie I que le vieux système ne pourra jamais être rétabli n'aient pas à perdre du temps à examiner une autre formule possible.

PARTIE II

En proposant une technique pour le vingtième siècle, la Chambre n'a pas visé à la perfection théorique, ni a-t-elle supposé que le système qu'elle pouvait avancer ferait disparaître, comme d'un coup de baguette magique, tous les maux économiques dont l'humanité souffre. Son modeste but était de trouver un système qui permettrait aux commerçants du monde de vaquer à leur occupation d'échanger des marchandises et des services entre les nations sur une base multilatérale. Pour réaliser cet objectif, il nous a paru qu'il fallait guérir certains maux fondamentaux, même s'il faut endurer certains maux moindres.

On aura vu par la Partie I de ce mémoire que, de l'avis de la Chambre, la cause première de l'effondrement du système de paiements internationaux du dix-neuvième siècle fut le refus du Créancier du Monde d'accepter ses paiements sous la seule forme possible, c'est-à-dire en importations. Les conséquences de l'effondrement du vieux système ont été vraiment profondes. Des nations que ne liait plus ensemble un système financier international commun se sont engagées dans les voies économiques les plus diverses, poussées par l'instinct de conservation. Beaucoup des théories économiques acceptées sans discussion au dix-neuvième siècle sont maintenant rejetées, et les techniques dont ce système dépendait ne sont plus acceptables et ne seraient pas tolérées.

La Chambre a donc jugé qu'en cherchant un nouveau système capable de fonctionner dans le monde moderne, il était nécessaire de revenir aux principes premiers.

Aux premiers temps du commerce international, le marchand envoyait son navire rempli de verroteries, de haches et d'autres marchandises qu'il croyait devoir être rares et acceptables dans le pays avec lequel il se proposait de négocier, et il échangeait cela pour de l'ivoire, des épices et d'autres marchandises qui étaient rares et acceptables dans son propre pays: le commerce était une simple question de troc. L'introduction de la monnaie était destinée à faciliter l'échange des marchandises d'un pays pour les marchandises d'un autre, car la monnaie permettait de faire un commerce à trois. Elle permettait à notre marchand de vendre ses marchandises dans le premier pays, en recevant de la monnaie en échange, puis d'acheter des marchandises dans un deuxième pays "en payant avec des droits sur les marchandises du premier pays", c'est-à-dire avec la monnaie de ce pays. Le marché n'était pas complet avant que le deuxième pays n'eût utilisé cet argent pour acheter les marchandises du premier pays. L'on voit que la conception d'un échange de

marchandises et de services entre pays à leur avantage mutuel se révèle implicitement dans cette transaction que la remise de l'argent n'était qu'un moyen commode en vue du complètement de la transaction.

On trouve le même concept en jeu à l'intérieur de chaque pays. Si un homme au Canada doit un dollar à un autre, il s'est acquitté de sa dette quand il lui a remis un dollar. Comme morceau de papier, un dollar ne vaut rien. Sa véritable valeur réside dans le fait que, comme monnaie légale au Canada, il peut s'échanger pour des marchandises et des services canadiens. Que le créancier échange ou non son dollar pour des marchandises canadiennes, le débiteur ne s'en soucie pas. Il n'est pas tenu de voir à ce que son créancier exerce, en fait, le droit d'acheter des marchandises canadiennes avec ce dollar. Il est reconnu que l'on peut conduire un cheval à l'abreuvoir, mais qu'on ne peut pas le faire boire; et personne n'admettra, dans aucun pays du monde, qu'un citoyen demeure en dette jusqu'à ce que son créancier dépense le dollar qu'il lui a donné. Voilà donc la faiblesse fondamentale du système de paiements internationaux du dix-neuvième siècle.

Bien qu'en théorie chaque nation admette maintenant qu'elle ne peut pas être payée pour ses exportations à moins d'être disposée à accepter des importations équivalentes, aucune nation n'a encore vraiment affronté le corollaire logique. Ce corollaire est simple. C'est que si la nation exportatrice refuse d'exercer son droit de réclamer les marchandises des nations importatrices, il est illogique que les nations importatrices soient traitées comme si elles étaient des débiteurs en défaut, et soient soumises à toutes sortes de souffrances et de peines. Les nations importatrices ne peuvent vraiment pas forcer la nation exportatrice à accepter des importations contre son gré, et en justice elles ne devraient pas être tenues de la faire. Dans la mesure où elles parviendraient à faire entrer de force leurs marchandises dans un pays qui ne veut pas acheter, elles doivent s'attendre de faire de bien mauvaises affaires. Et dans la mesure où on les empêche de faire une vente, même à des conditions défavorables, elles se trouvent aux prises avec une dette impayable,—impayable non parce qu'elles refusent de payer ou ne peuvent pas payer, mais parce que leur créancier refuse d'accepter le paiement. Une transaction qu'elles avaient envisagée comme un échange mutuellement avantageux de marchandises et de services avec un voisin, quand elles firent leur achat, est étouffée à mi-chemin par le refus de ce voisin d'accepter leurs marchandises et leurs services en échange (ou les marchandises et les services d'un tiers dans le cas du commerce multilatéral): et, au surplus, elles se trouvent dans le cas de débiteurs insolvables. Si elles avaient une monnaie librement convertible, cette monnaie pourrait se vendre au plus offrant, et se trouver ainsi avilie sur le marché du change étranger. Si, en régissant leur change, elles se protègent contre ce malheur, elles peuvent constater que l'argent qu'elles ont remis en paiement de leurs importations, au lieu de servir à acheter leurs surplus exportables, sert à acheter leurs actifs immobiliers existants; ou bien, pour empêcher que l'argent qui aurait dû acheter leurs exportations serve à l'une ou l'autre de ces fins, elles peuvent être forcées de l'emprunter en payant intérêt. Ce dernier recours retarde mais ne résout pas le problème: il l'aggrave.

Ce sont là des dangers qu'offre le commerce international et contre lesquels les nations essaient de se protéger de leur mieux par toutes sortes de restrictions et en faisant tout en leur pouvoir pour parvenir à se suffire à elles-mêmes. Le commerce international, qui devrait être mutuellement avantageux et servir à unir les nations entre elles, a été perverti et est devenu une forme de guerre froide qui engendre entre nations des hostilités et des craintes. Ce sont là des maux qu'il faut guérir pour relâcher la tension internationale, enrayer le mouvement vers le nationalisme outrancier et supprimer les barrières d'argent

qui empêchent présentement les nations libres d'échanger leurs marchandises et leurs services,—surtout les barrières entre la zone du dollar et celle de la livre sterling.

Sans doute y a-t-il beaucoup de techniques que l'on pourrait employer pour appliquer le principe fondamental énoncé ci-dessus, c'est-à-dire qu'une nation qui exporte des marchandises et des services au monde ne devrait recevoir en retour rien de plus et rien de moins qu'un droit aux marchandises et aux services du monde. Qu'elle exerce ou non ce droit, qu'elle importe ou non les marchandises auxquelles elle a droit, cela devrait dépendre d'elle seulement. Elle peut faire un petit commerce d'exportation et un petit commerce d'importation, ou bien un gros commerce d'exportation et un gros commerce d'importation. Ce sont là des questions qu'elle seule pourrait décider. Elle pourrait aussi, si elle le désire, faire un gros commerce d'exportation et un petit commerce d'importation, mais dans ce cas elle doit reconnaître que l'excédent de ses exportations sur ses importations constitue à son point de vue une forme de travaux publics à l'étranger pour garder tous ses propres gens employés. Cela encore est une question purement domestique. Elle pourrait tout aussi bien exécuter des travaux publics chez elle. Elle pourrait, soit payer des hommes pour fabriquer des marchandises, qui sont ensuite exportées et rien ne vient en échange (travaux publics à l'étranger), soit payer des hommes pour creuser des trous et les remplir (travaux publics chez elle). Le changement essentiel par rapport à l'ancienne technique doit être qu'une nation qui décide de faire des travaux publics à l'étranger, c'est-à-dire exporter plus qu'elle n'importe, ne doit pas en ce faisant être armée de moyens pour ravager les économies d'autres pays, que ce soit en avilissant le taux de change de leur monnaie ou en accaparant leurs actifs immobiliers existants.

La technique particulière à employer pour donner suite à ces principes, qui a séduit la Chambre de Londres il y a plusieurs années, avait l'avantage de la simplicité et, en outre, n'obligeait pas les hommes d'affaires du monde à apprendre de nouvelles méthodes; la lettre de change, qui est en usage entre les nations depuis le quatorzième siècle, continuerait d'être employée. En outre, des nations ayant des économies internes très différentes et rendues à des étapes différentes dans leur développement économique pourraient commercer ensemble sur une base mutuellement avantageuse. Avec le système proposé, une nation qui accepte les importations auxquelles elle a droit sera payée. Une nation qui ne désire pas les accepter ne sera pas payée; et même, comme on le reconnaît généralement maintenant, elle ne peut pas l'être. Ce système est donc simplement réaliste; il reconnaît un fait. Il ne demande à aucune nation de renoncer à quelque chose qu'elle a présentement, sauf le pouvoir de faire du tort à d'autres nations sans bénéfice pour elle-même. En outre, ce système rétablirait la discipline financière internationale; c'était là l'un des avantages de l'étalon-or. Une nation qui importerait longtemps plus qu'elle ne peut payer avec des exportations acceptables pour un acheteur consentant,—et consentant est le mot juste,—détruirait vite son crédit international. Une nation qui provoquerait de l'inflation chez elle se trouverait bientôt hors d'équilibre dans ses paiements internationaux, et avec la nouvelle technique elle ne pourrait pas modifier unilatéralement son taux de change comme elle le peut présentement.

De plus, l'adoption de ce système serait une réponse très efficace au communisme. Les nations dont les économies sont précaires se font dire que, dans les circonstances actuelles, elles ont à choisir entre être subjuguées par les communistes ou achetées par les capitalistes,—une alternative qui n'est pas susceptible d'éveiller beaucoup d'enthousiasme dans leur esprit. Si, toutefois, les nations libres adoptaient un système fondé sur les principes énoncés ici, ce système serait tellement plus attrayant que celui des communistes que

l'U.R.S.S. se rendrait compte qu'en cas de guerre leurs satellites passeraient dans notre camp à la première occasion, et cela seul constituerait un excellent préventif. Il est possible d'aller plus loin et de dire que si, en fait, un tel système existait, la nouvelle de son existence pourrait fort bien pénétrer en Russie même. Éliminer la tension et la crainte économiques entre nations est devenu, avec l'arrivée de la bombe à l'hydrogène, un besoin urgent et d'importance capitale. Abandonner des sentiments et des croyances qui nous sont chers est peut-être douloureux, mais refuser de le faire peut entraîner des conséquences désastreuses.

Les grandes lignes de ce que la Chambre propose ont été exposées en langage non technique dans un mémoire sur un système multilatéral de compter d'autres ports (voir l'appendice), qu'elle présenta au comité des paiements internationaux au 16^e congrès des Chambres de Commerce de l'Empire britannique tenu en Afrique du Sud en septembre 1948

Le 13 avril 1954

APPENDICE

SEIZIÈME CONGRÈS

de la

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE—AFRIQUE DU SUD—1948

Voici la solution proposée par la Chambre il y a dix-sept ans:

Les taux de change seraient fixés par convention. Ils le sont depuis neuf ans.

Tout le commerce international se ferait par lettres de change. Aucune marchandise ne pourrait quitter le pays sans qu'une lettre de change soit escomptée: ce serait un document nécessaire pour l'expédition tout comme le sont présentement une facture, une police d'assurance et le connaissement. Par exemple, si je désire vendre une automobile pour 1,000 livres sterling à Smith, de Boston, il me faudrait tirer une lettre de change de \$4,000* sur Smith. Si je désire lui donner 30, 60 ou 90 jours de crédit, cela devrait figurer dans le prix que je lui demande. Je devrais faire escompter cette lettre de change par la procédure commerciale ordinaire à l'une des banques et je recevrais mes 1,000 livres sterling moins le taux d'escompte. La banque serait tenue par la loi de faire réescompter la lettre par la Banque d'Angleterre, c'est-à-dire la nation, et recevrait 1,000 livres sterling moins le taux de réescompte. Ma seule inquiétude serait de savoir si Smith se révélerait acheteur honnête et solvable. Le change étranger ne me causerait aucun souci. Je devrais même avoir reçu mon argent en expédiant ma marchandise. Si, à la date d'échéance, Smith honore la lettre en payant \$4,000 par l'entremise de sa banque à la Régie américaine du change, Smith aussi se serait alors acquitté de toute son obligation et serait hors du tableau. La Régie américaine du change porterait alors la somme de \$4,000 au crédit du Royaume-Uni. La Grande-Bretagne ne pourrait pas prendre ces \$4,000 et s'en servir pour n'importe quelle fin. Elle ne pourrait utiliser son crédit de \$4,000 que lorsque l'inverse se produirait et qu'un importateur anglais achèterait des marchandises d'un Américain. L'importateur anglais paierait ses mille livres sterling par l'entremise de sa banque à la Banque d'Angleterre, qui porterait alors mille livres sterling au crédit des États-Unis. Ces deux montants s'annuleraient alors (compte contre-partie). C'est là un cas simple de compensation bilatérale.

*En 1948, le taux du change de la livre sterling était d'environ \$4.

Pour rendre cela multilatéral, il suffirait d'avoir un lieu de rencontre où les banques centrales de toutes les nations auraient leurs représentants. Ce ne serait nullement une banque mondiale. Il serait alors possible, par exemple à la Banque d'Angleterre, de téléphoner à son représentant à cette chambre centrale de compensation et de lui donner instruction d'aller sur le parquet de la chambre et d'essayer d'échanger une créance sur un pays pour une créance sur un autre. Il ne serait aucunement question d'acheter et de vendre, car les taux de change seraient fixes. Grâce à ce mécanisme, les réclamations détenues sur un pays pourraient être échangées contre des créances sur un autre, de façon à permettre des échanges à trois ou à quatre (multilatéraux).

La caractéristique essentielle de ce système est que les nations reconnaîtraient que les exportations ne peuvent être payées que par des importations, qu'elles ont le devoir et l'obligation de garder en équilibre leurs propres paiements extérieurs. Pour transporter ce concept dans la réalité, les nations conviendraient que, si elles ne revendiquent pas leurs réclamations sur d'autres nations au cours d'un certain nombre d'années, sept ans par exemple, ces réclamations s'annuleraient automatiquement en vertu d'une règle de limitation. Par exemple, si les États-Unis accumulaient un surplus au rythme actuel de 2 milliards de livres sterling par année pendant, disons, sept ans, ils auraient accumulé un crédit de 14 milliards de livres sterling. Mais à la fin de la septième année, le crédit créé la première année et laissé non utilisé pendant sept ans s'annulerait et le total du crédit américain serait réduit à 12 milliards de livres sterling. Naturellement, s'ils gagnaient un autre excédent de 2 milliards de livres au cours de la huitième année, le total remonterait à 14 milliards, mais à la fin de la huitième année, les 2 milliards de crédit créé sept ans auparavant s'annuleraient aussi, ramenant de nouveau le total à 12 milliards de livres. En d'autres termes, les États-Unis seraient parfaitement assurés contre des désastres nécessitant des importations anormales. En même temps, ces crédits ne constitueraient pas une menace pour le taux de change d'aucune autre nation, et ne pourraient pas servir à accaparer les actifs immobiliers existants des autres nations.

Examinons maintenant le cas d'une nation qui importe délibérément bien au delà de sa capacité de payer avec des marchandises acceptables pour un acheteur consentant. Cette situation deviendrait vite évidente pour les autres banques centrales. Elles constateraient que les crédits qu'elles détiennent sur cette nation grossissent. Elles constateraient aussi, en essayant d'échanger ces créances à la Chambre centrale de compensation pour des créances sur une autre nation, qu'aucune nation n'est désireuse de les acquérir. Elles auraient, elles aussi, des créances inutilisées sur cette nation. Bref, le crédit de cette nation deviendrait mauvais et, si elle persistait à se conduire ainsi, les autres nations la rationneraient. Cela, elles pourraient le faire très facilement en informant leurs exportateurs que, pendant le prochain trimestre, elles ne réescompteraient les lettres de change tirées sur les nationaux de ce pays que jusqu'à concurrence, disons, de 20 millions de livres au lieu de 25 millions, et qu'avant de consentir à expédier des marchandises un exportateur ferait mieux de s'assurer si la nation délinquante n'a pas déjà épuisé son allocation pour ce trimestre, en quel cas il lui faudrait attendre au trimestre suivant pour expédier ses marchandises.

La technique du siècle dernier, alors que la perte d'or était considérée comme baromètre indiquant qu'une nation était en déficit, était extrêmement primitive. La perte d'or pouvait, naturellement, être due à de forts déplacements de capitaux et n'avoir aucun rapport avec la balance commerciale.

Il est à noter qu'avec le système proposé ici, la Banque centrale pourrait savoir, à tout instant, dans quelle posture elle se trouve vis-à-vis le reste du monde et vis-à-vis chaque autre nation. Elle paierait ses propres nationaux

pour leurs exportations quand elle réescompterait leurs lettres de change, et elle serait payée par ses propres nationaux pour toutes leurs importations quand ils honorerait leurs lettres de change.

L'intérêt et l'amortissement des emprunts à l'étranger seraient payés par chaque emprunteur à sa banque centrale nationale, qui porterait le montant au crédit de la banque centrale du prêteur, qui serait payé par sa banque. Les crédits créés de cette façon se confondraient avec les crédits créés par les importateurs payant leurs importations courantes, et ne pourraient de même être effacés que lorsque le pays créateur créerait la contre-partie du compte en important.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur. Les honorables sénateurs sont maintenant libres de poser des questions.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, je ne veux poser aucune question particulière en ce moment, mais je voudrais attirer l'attention sur le fait que l'exposé que nous venons d'entendre est rempli d'idées intéressantes et légèrement intrigantes. Je ne crois pas que le temps qui nous reste avant 11 heures, alors qu'un autre comité doit se réunir, nous permette de commencer à aborder ce sujet. Je voudrais donc proposer que nous nous réunissions plus tard avec le témoin, ce qui nous fournira une meilleure occasion de discuter la question.

L'hon. M. GOUIN: Nous serions enchanté d'avoir une occasion de poser des questions, mais étant donné qu'il nous reste cinq minutes, il serait impossible d'avoir une période intéressante de questions et de réponses. Je désire féliciter le témoin et le remercier d'avoir dit quelques mots en français.

Il y a deux expressions que je n'oublierai jamais. La première est "Rideau d'Argent", et la seconde, que le commerce international est devenu une forme de guerre froide.

Sur ce, le Comité s'ajourne jusqu'à la fin de la séance du Sénat cet après-midi.

A 4 heures de l'après-midi, la séance du Comité est reprise.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est reprise. Pour ceux qui n'étaient pas ici ce matin, je dois dire que M. Leigh a présenté son mémoire et qu'ensuite il a été proposé que le Comité ajourne jusqu'après la séance du Sénat cet après-midi pour une période de questions. M. Leigh répondra maintenant à toutes les questions que les honorables sénateurs désirent poser pour éclaircir le sujet traité.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, j'ai entendu M. Leigh donner lecture du mémoire ce matin et, apparemment, il propose un système pour résoudre le problème au moyen d'une banque centrale dans chaque pays, mais voici ce qui m'inquiète: les États-Unis sont apparemment le seul pays du monde qui aient un surplus, et peut-être aussi le Canada, mais je n'en suis pas sûr. Prenons le cas du Canada. Nous achetons plus des États-Unis que nous ne leur vendons. Avant la guerre, il en était de même, mais nous vendions alors à l'Europe plus que nous n'en achetions, et l'excédent de devises provenant de l'Europe nous servait à payer nos comptes aux États-Unis. Maintenant, cette source européenne de revenus est en grande partie coupée. Il est vrai que l'argent du plan Marshall a aidé dans une certaine mesure. Mais, au cours des deux dernières années, le commerce des États-Unis a pris une autre allure. Nous leur vendons moins de marchandises que nous leur en achetons, mais ils placent en permanence dans notre pays de gros capitaux. Il en résulte que notre monnaie est au-dessus de la leur, mais cela cessera quand l'afflux de capitaux américains prendra fin.

Maintenant, qu'arrivera-t-il dans un pays dont la production n'est pas suffisante pour entretenir le standard de vie dont il jouit présentement et auquel il s'est habitué, si votre système est mis en vigueur, monsieur Leigh? Comment ce problème sera-t-il jamais résolu? Et, ne l'oubliez pas, un grand nombre des pays du monde, l'Iran et d'autres, ont décidé qu'ils voulaient être indépendants. Comment allons-nous combler cette déficience dans ces pays?

M. LEIGH: Monsieur le sénateur Haig, je crois pouvoir expliquer le premier point assez facilement. C'est la question de savoir si un système multilatéral comblerait la déficience. Je crois qu'il le ferait. En d'autres mots, cela n'est pas destiné à être un système bilatéral. Le Canada obtiendrait des crédits, comme d'habitude, dans le pays où il vend, puis irait à la chambre internationale de compensation et échangerait ses crédits dans ce pays pour des crédits aux États-Unis. Vous me direz que cela ne mettrait pas les États-Unis en équilibre. Naturellement, cela ne les mettrait pas en équilibre, mais les États-Unis doivent se mettre en équilibre en acceptant des importations de quelqu'un, non pas nécessairement du Canada, et s'ils n'acceptent pas leurs paiements sous forme d'importations, ils ne pourront être payés en aucune circonstance, avec aucun système.

L'hon. M. HAIG: Comment allez-vous faire croire cela au peuple américain?

M. LEIGH: Je ne puis admettre, si vous me permettez de le dire, que la situation changera pour les États-Unis, c'est-à-dire qu'ils cesseront d'avoir un excédent d'exportations, car à mon sens ils n'auraient que deux autres lignes de conduite entre lesquelles choisir. Un excédent d'exportations est un moyen pour eux de se débarrasser de leur chômage. Les États-Unis, avec leur méthode, sont extrêmement prospères depuis 14 ans, car n'importe lequel manufacturier produisant un excédent de n'importe quoi peut toujours l'exporter et être payé par le contribuable américain. Au lieu de dire: "Jones, nous ne pouvons pas consommer ton produit dans ce pays, tu as perdu ton emploi et le contribuable américain devra te payer pour faire des travaux publics quelconques dans le pays", vous dites à Jones: "Continue de fabriquer ton produit; nous l'exporterons et nous n'aurons rien en retour, mais le contribuable américain va te payer ton salaire". Eh bien, cela coûte bien moins cher que l'autre façon. J'ai entendu dire qu'à l'époque où le président Roosevelt était en fonction environ 80 p. 100 de l'argent voté par le contribuable servait à organiser les travaux de chômage et seulement 20 p. 100 était versé en salaires aux chômeurs. Si vous laissez un homme à son emploi habituel, son employeur continuera d'organiser son travail et c'est une méthode beaucoup moins coûteuse pour le contribuable.

Voici le deuxième point. Si vous le tirez de son emploi ordinaire et si vous lui trouvez quelque chose à faire—même quelque chose de très utile—il saura que ce travail a été créé comme excuse ou comme prétexte pour lui donner un emploi et il aura le sentiment d'être de trop dans la société; il sera sorti de son syndicat et il n'aura pas de sécurité et il fera quelque chose qui, normalement, ne serait pas fait; il sent que les gens disent de lui: "Je fais vivre cet homme avec les taxes que je paie". Je prétends que c'est une façon d'aigrir un homme et de le préparer à prêter l'oreille aux agitateurs. D'autre part, si on le laisse dans son emploi régulier, il aura le sentiment d'être un membre utile de la société. Dans l'ensemble, je crois que les États-Unis préféreront des travaux public à l'étranger à des travaux publics chez eux.

On me demandera peut-être s'ils pourraient faire autrement? Ils pourraient n'exporter dans le monde que dans la mesure voulue pour payer les importations nécessaires, et accroître aux États-Unis même le pouvoir d'achat de ceux dont le standard de vie est le plus bas des services sociaux plus généreux. Il leur faudrait alors réduire la capacité de production des indus-

tries qui exportent présentement beaucoup, comme celle des machineries, qui exporte, je crois, 20 p. 100 de sa production. La main-d'œuvre ainsi libérée des industries d'exportation pourrait servir à satisfaire cette nouvelle demande. Je prétends que c'est là l'une des choses qui ne peuvent se faire que graduellement au cours d'un certain nombre d'années si l'on veut éviter des troubles sociaux très graves.

L'hon. M. LAMBERT: Je me demande si le témoin pourrait nous dire quelle est la valeur des exportations britanniques aux États-Unis par année?

M. LEIGH: Je crains de ne pouvoir mettre le doigt sur le chiffre en ce moment, mais je suis certain de l'avoir dans mes papiers. Les importations de marchandises britanniques aux États-Unis sont très considérables.

M. LEIGH: Très considérables.

L'hon. M. LAMBERT: Plus d'un milliard de dollars par année.

M. LEIGH: Je crois que le montant est à peu près le même que celui des exportations du Canada.

L'hon. M. LAMBERT: C'est beaucoup plus.

M. LEIGH: Je ne crois pas que ce soit beaucoup plus; environ le même montant.

L'hon. M. LAMBERT: Je n'ai pas de chiffres exacts là-dessus, mais je crois que vous vous trompez.

M. LEIGH: Je suis peiné, je ne trouve pas ces chiffres ici. J'étais plus intéressé à la question de la balance des paiements.

L'hon. M. LAMBERT: Nous pourrions obtenir ces chiffres. Cependant, je crois que c'est une erreur de dire que les marchandises sont complètement exclues des États-Unis.

M. LEIGH: Je n'ai pas prétendu cela.

L'hon. M. LAMBERT: Je crois, d'après les observations que j'ai moi-même faites hasard aux États-Unis, qu'en ce qui concerne les lainages, par exemple, les marchandises britanniques se vendent plus aisément et plus librement aux États-Unis que les marchandises correspondantes au Canada. Cette même caractéristique du commerce d'exportation de la Grande-Bretagne s'applique aussi aux Antilles, où les marchandises de prix se vendent mieux que les marchandises correspondantes au Canada. Le problème ne concerne pas uniquement les relations du dollar et de la livre; c'est surtout, je pense, un problème d'inflation des prix et des valeurs. Le témoin commenterait-il ce point? Personne ne contestera, je crois, que les prix des marchandises en Grande-Bretagne immédiatement après la guerre étaient enflés, et il y a probablement encore un certain degré d'inflation.

M. LEIGH: Monsieur le président, j'ai maintenant les chiffres pour les exportations aux États-Unis. En 1952, les exportations visibles de la Grande-Bretagne sur les États-Unis s'élevèrent à \$575 millions.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous les chiffres des importations en provenance du Canada? Je crois qu'ils sont voisins.

M. LEIGH: Ils ne sont pas très éloignés.

L'hon. M. LAMBERT: Je crois qu'ils sont inférieurs à cela.

Le PRÉSIDENT: Je me souviens d'avoir lu ces chiffres il y a moins d'un an et, à ma surprise, j'ai remarqué qu'ils étaient très voisins de ceux des États-Unis. Cependant, nous pouvons obtenir les chiffres exacts du Bureau de la statistique.

M. LEIGH: Ce que je désirais vous exposer n'a aucun rapport avec la balance commerciale du Royaume-Uni. Je crois que le Royaume-Uni se tirera d'affaires. Je m'intéresse à la question du monde libre vis-à-vis les

États-Unis. En 1952, la dernière année pour laquelle nous avons les chiffres du compte visible et invisible, les États-Unis eurent un excédent de \$4,973,000,000 dans leurs affaires avec le reste du monde. Si nous rendions la livre convertible, d'autres nations nous vendraient leurs marchandises, refuseraient d'en acheter de nous et réclameraient plutôt des dollars. C'est ce qui s'est produit et se produit aujourd'hui dans le cas de l'Espagne. L'Espagne vend à l'Allemagne, à la France et à la Belgique, et elle obtient des devises dont elle ne peut se servir que dans ces pays; elle se trouve donc contrainte d'acheter là. Elle vend à la Grande-Bretagne et elle obtient des livres sterling transférables dont elle peut se servir pour acheter de la laine et de la viande de l'Australie ou de n'importe quel pays de la zone sterling; c'est la seule monnaie dont elle puisse se servir ainsi, et elle ne peut donc pas s'en servir pour acheter nos produits manufacturés. Nous vivons dans un seul monde aujourd'hui. Il n'est pas question de savoir si le Royaume-Uni peut équilibrer ses comptes avec le monde, mais de savoir si les États-Unis équilibreront leur surplus de \$5 milliards avec le monde. S'ils ont chaque année une balance favorable de \$5 milliards avec le monde, le monde aura infailliblement chaque année une balance défavorable du même montant avec les États-Unis; c'est simplement l'autre côté du bilan.

L'hon. M. HAIG: Où tout cela finit-il?

M. LEIGH: Le fait que le Royaume-Uni parvienne à équilibrer ses comptes n'aide pas le reste du monde; cela veut simplement dire que d'autres nations sont encore plus en dette; elles éprouveront des difficultés et seront contraintes de cesser d'importer, c'est-à-dire d'interrompre le commerce mondial.

L'hon. M. TURGEON: Puis-je vous poser une question pour voir si j'ai correctement interprété votre réponse? Prétendez-vous, à la lumière de la situation présente dans le monde, que le Royaume-Uni est en meilleure posture en gardant la livre sterling inconvertible qu'en la rendant convertible?

M. LEIGH: C'est mon avis.

L'hon. M. LAMBERT: A la fin de la guerre, en 1945, tous les pays alliés signèrent la charte des Nations Unies. Cette charte donna naissance à un organisme spécial appelé l'Organisation internationale du commerce, qui tint subséquentement quatre sessions, l'une à Genève, une autre à la Havane, une à Anney et une à Torquay. La Grande-Bretagne a-t-elle pris part à ces délibérations?

M. LEIGH: Oui, la Grande-Bretagne était sûrement très intéressée à la possibilité d'établir un organisme semblable et à y participer. Le Congrès des États-Unis, cependant, n'a pas aimé le projet et nous avons donc dû nous rejeter sur les Accords généraux sur le commerce et les tarifs douaniers, substitués à l'organisme beaucoup plus général et plus puissant qui devait être établi à la fin de la guerre.

L'hon. M. LAMBERT: Mais il est vrai, n'est-ce pas, que les Britanniques décidèrent de suivre une politique de financement et de commerce au sein de la zone sterling, et ne participèrent pas aux conférences de l'Organisation internationale du commerce? Il est vrai qu'ils y étaient à titre d'observateurs, mais je crois qu'ils refusèrent de participer aux accords de commerce.

M. LEIGH: Je crois que cela est tout à fait faux. Je crois que nous y sommes bel et bien entrés. Ce sont les États-Unis qui ont refusé de le faire.

L'hon. M. LAMBERT: Vous dites?

M. LEIGH: Je crois que le projet nous intéressait beaucoup. Nous n'en sommes jamais arrivés au point où il eût été question de légiférer.

L'hon. M. LAMBERT: Il a été dit à la Chambre des Communes britanniques à l'époque, je crois, que le Royaume-Uni ne participait pas à la conférence de Genève.

M. LEIGH: Je suis tout à fait sûr que l'honorable sénateur se trompe.

Le PRÉSIDENT: Les Britanniques y ont pris une part très importante.

L'hon. M. KINLEY: Monsieur le président, je crois qu'il est juste de tenir pour acquis que le commerce est fondé sur un besoin, un besoin de marchandises, et vu que nous vivons sous le régime de la libre entreprise, les individus achèteront des États-Unis s'ils jugent que c'est à leur avantage. On peut tenir pour acquis que les gens achètent les marchandises qu'ils achètent parce qu'ils jugent qu'il est avantageux pour eux de le faire. Or, comment allez-vous équilibrer ce commerce avec les États-Unis?

M. LEIGH: Avec la technique que je préconise, vous achèteriez des États-Unis, vous vendriez au reste du monde comme vous aviez l'habitude de le faire avant la guerre, et il appartiendrait aux États-Unis d'équilibrer leurs comptes en important, mais pas nécessairement au Canada.

L'hon. M. KINLEY: Le besoin existe, mais ils ne peuvent pas acheter?

M. LEIGH: Les États-Unis ne voudraient pas?

L'hon. M. KINLEY: Non, vous dites que nous vendons au reste du monde. Le reste du monde achètera ce dont il a besoin, s'il a les fonds voulus. Mais comment pouvons-nous régir cela?

M. LEIGH: Le système que je propose ne fonctionnerait pas ainsi. Il ne serait pas nécessaire que tout cela se produise. L'exportateur canadien obtiendrait son argent en expédiant ses marchandises et le Canada obtiendrait un crédit bloqué dans le pays où il aurait vendu.

L'hon. M. KINLEY: Mais comment allez-vous équilibrer les différences dans la valeur de l'argent entre les pays?

M. LEIGH: A l'heure actuelle, le taux du change entre le Canada et le Royaume-Uni est \$2.76 pour la livre sterling, et je ne vois aucune raison pour que ce taux soit modifié.

L'hon. M. KINLEY: Les États-Unis n'ont-ils pas un grand désavantage en raison de la forte valeur de leur monnaie par rapport à la livre sterling en Europe?

M. LEIGH: Je ne crois pas que l'on puisse dire que c'est un grand désavantage. Leur commerce avec le monde leur donne un excédent de \$5 milliards. Je ne crois pas qu'il serait avantageux pour eux de pouvoir vendre plus. Et même, les États-Unis eurent un excédent d'exportations sur leurs importations de \$11,478,000,000 en 1947.

L'hon. M. KINLEY: Naturellement, les États-Unis se suffisent si bien à eux-mêmes qu'ils n'ont pas besoin d'importer autant que d'autres pays, et ils sont le plus grand exportateur du monde en dépit du fait qu'ils ont aussi le standard de vie le plus haut du monde. Est-ce que c'est là un succès?

M. LEIGH: Je ne saisis pas très bien ce que vous demandez, honorable sénateur. C'est un succès, mais qu'allons-nous faire?

L'hon. M. KINLEY: Là est la question. Qu'est-ce que le Canada peut faire?

M. LEIGH: Eh bien, nous devrions faire quelque chose. Ou bien les États-Unis devraient faire un petit commerce d'exportation et un petit commerce d'importation, ou bien ils devraient faire un gros commerce d'exportation et un gros commerce d'importation, ou encore faire un gros commerce d'exportation et reconnaître un petit commerce d'importation. Dans ce dernier cas, il leur faut reconnaître que la balance est un moyen pour supprimer le chômage: ils exportent leur chômage et c'est là leur paiement.

L'hon. M. KINLEY: Je parlais l'autre jour à l'un de mes parents qui est allé au Portugal. Le Portugal et la Grande-Bretagne sont très amis. Les pêcheurs

portugais ont acheté toute leur machinerie et tous leurs chalutiers de sociétés américaines. Je suppose qu'ils l'ont fait parce qu'ils obtenaient ainsi le meilleur matériel au prix qu'ils voulaient payer. Mais que pouvons-nous faire à ce sujet?

M. LEIGH: Je ne crois pas qu'il y ait lieu pour moi d'approfondir cette question, qui est loin du sujet.

L'hon. M. KINLEY: Maintenant, considérez le commerce avec les États-Unis. On a l'impression que leurs droits de douane sont si élevés qu'ils empêchent les marchandises étrangères d'entrer. Je me souviens d'être entré dans un magasin de chaussures il y a quelque temps dans une des villes des États-Unis. Pendant que j'essayais une paire de chaussures je dis au commis: "Ces chaussures ont été fabriquées en Grande-Bretagne." Il en convient et j'ajoutai: "Dans ce cas, je puis acheter ces chaussures au Canada." Sur ce, il me fit observer qu'elles étaient moins cher aux États-Unis parce qu'elles y entraient en franchise. C'est là une concession de la part des États-Unis. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi les chaussures britanniques entrent en franchise aux États-Unis.

M. LEIGH: Certaines marchandises entrent en franchise et beaucoup d'autres n'entrent pas en franchise. Certains droits sont très élevés. A mon avis, cela n'est pas la grande critique à laquelle les États-Unis doivent répondre. Ou bien ils veulent des importations, ou bien ils n'en veulent pas.

L'hon. M. KINLEY: Eh bien, ce sont leurs nationaux qui font les achats, et c'est une économie libre.

M. LEIGH: Vous constaterez, je crois, que les différentes techniques employées pour empêcher les marchandises d'entrer sont très considérables. Il y a, par exemple, le *Buy American Act*. Des sociétés britanniques ont présenté des soumissions aux États-Unis pour fournir du matériel électrique et leurs soumissions étaient beaucoup plus basses que les soumissions américaines, mais elles furent rejetées en vertu du *Buy American Act*. Ce n'était pas une question de prix. Il y a certaines autres techniques. Par exemple, il y a la douane, qui ne permet pas de savoir quel sera le droit d'entrée de vos marchandises, et vous pouvez ne l'apprendre que deux ou trois ans après qu'elles ont été importées.

L'hon. M. KINLEY: Prenez notre commerce avec les Antilles, par exemple. Les Antilles et le Canada, dans une économie entièrement libre, auraient une balance commerciale qui serait en faveur des Antilles, mais le Canada a toujours eu une balance défavorable avec les Antilles, qui sont l'un de ses marchés naturels. Cependant, nous avons été exclus des Antilles par des règlements et nous dans les Maritimes en particulier, nous estimons que nous avons perdu de l'argent au cours des quelques dernières années et que cette situation nuit considérablement à notre économie. Si nous pouvions commercer librement avec les Antilles, nous estimons que les deux pays pourraient faire des affaires considérables.

M. LEIGH: Tout le mémoire que j'ai présenté vise à rendre possible l'élimination des barrières qui existent présentement à cause de la pénurie de dollars, à permettre à toutes les nations de commercer de nouveau ensemble comme elles pouvaient le faire avant 1914. C'est là l'objectif de cet exposé.

L'hon. M. ROBERTSON: Monsieur le président, je voudrais poser une question au témoin. Ses propositions me semblent si raisonnables et si attrayantes que je trouve difficile de comprendre pourquoi les États-Unis, comme grand créancier du monde, ne préfèrent pas commercer sur cette base plutôt que d'exiger spécifiquement de la Grande-Bretagne qu'elle rende la livre sterling convertible de nouveau, car ils doivent savoir, comme vous dites, que dans les circonstances actuelles la livre sterling s'épuiserait simplement comme il arriva déjà et la situation serait pire qu'auparavant.

Or, ce que le témoin propose, c'est que si un pays désire volontairement exporter plus qu'il importe au cours d'un certain nombre d'années, peu importe quelles raisons le portent à le faire, au bout d'un certain temps,—M. Leigh a mentionné sept ans,—les crédits qu'il aurait accumulés s'annuleraient automatiquement.

M. LEIGH: Oui, exactement.

L'hon. M. ROBERTSON: Alors, pourquoi les États-Unis et leurs autorités financières ne préfèrent-ils pas une base régulière comme celle-là plutôt que l'autre? C'est ce que je ne comprends pas.

M. LEIGH: Naturellement, on hésite beaucoup à dire pourquoi quelqu'un ne veut pas faire telle ou telle chose, car à moins que cette personne ne l'ait dit, on ne peut que deviner. Mais il est très évident que de gros intérêts sont ancrés dans un système ayant existé aussi longtemps que l'ancien système et par conséquent, de prime abord, tout changement semble nécessairement désavantageux pour ces intérêts. Mais si, comme je le crois, l'ancien système ne peut vraiment pas être rétabli, s'il est aussi mort que le dodo, ces intérêts ne se trouveraient alors privés de rien, car il est disparu de toute façon. Et je crois qu'il en est ainsi. Je crois qu'il sera vraiment impossible de rétablir le vieux système. Quand on songe que, depuis 40 ans, l'ancien système n'a pas fonctionné d'une façon adéquate et satisfaisante, c'est-à-dire en permettant à toutes les nations de commercer ensemble librement et en sachant qu'elles seront payées à moins que leurs acheteurs soient malhonnêtes ou insolvables, les probabilités quant à la réussite de son rétablissement semblent éloignées. Au cours de ces 40 ans, on a tenté à deux reprises de rétablir ce système. Nous sommes demeurés avec ce système pendant six ans; il a produit le grand chômage et les perturbations qui amenèrent la grève générale de 1926. Ce fut une période de six ans. Par la suite, nous avons gardé la livre convertible jusqu'au début de la guerre, mais il en résulta de grandes fluctuations dans les taux du change.

C'est une expérience en 40 ans. L'autre expérience a duré exactement six semaines. Alors, c'est six ans et six semaines depuis 40 ans qu'un semblant de l'ancien système fut rétabli. Pourtant, nous n'avons pas cessé pendant ces 40 ans d'essayer de le rétablir. Je pense qu'il est grand temps pour nous de reconnaître que l'ancien système ne peut pas être rétabli dans les circonstances très différentes de la seconde moitié du vingtième siècle, de réfléchir profondément sur ce problème et d'essayer de trouver un système qui puisse fonctionner dans la seconde moitié du vingtième siècle.

L'hon. M. LAMBERT: Quand vous parlez de "l'ancien système" et du "nouveau système"... Pour m'exprimer plus simplement, au point de vue du commerce, les perspectives immédiates permettent-elles d'espérer quelque chose de comparable au système grâce auquel notre pays et d'autres commerçaient avant la guerre, alors qu'il était possible de transiger avec les monnaies d'autres pays jusqu'à une fraction de cent de la valeur de notre propre monnaie? Je ne parle pas de l'ancien étalon-or qui était à la base de tout le système, mais il y avait une technique dans le commerce international qui fonctionnait certainement très bien. Et quand vous la balayez en disant que cela ne reviendra jamais et qu'il nous faut envisager une technique différente en vertu de laquelle le rapport entre la livre sterling et le dollar sera fixe, vous ne parvenez certainement pas à me convaincre que c'est l'idéal pour l'avenir.

Pendant que nous y sommes, je me demande si le témoin pourrait dire à peu près quand fut institué le système de financement et de commerce au sein de la zone sterling dans les relations de la Grande-Bretagne avec les autres pays qui appartiennent encore à la zone sterling. Ce fut, je pense, vers le début de la guerre, en 1940.

M. LEIGH: Oui, le système que nous avons présentement, mais il existait depuis longtemps auparavant sous une forme différente.

L'hon. M. LAMBERT: Il n'était pas aussi exclusif à cette époque qu'il l'est maintenant.

M. LEIGH: Non, car, comme je l'ai dit, la livre pouvait se convertir en toutes les monnaies avant les guerres, mais seulement au prix de fortes fluctuations dans les taux du change. Nous n'avons jamais réussi à garder un taux de change stable avec ce système depuis que nous avons été chassés de l'étalon-or en 1931.

L'hon. M. LAMBERT: Ces fortes fluctuations ne se produisirent vraiment pas avant le début de la décennie 1930, n'est-ce pas?

M. LEIGH: Non. De 1925 à 1931, nous avons maintenu l'étalon-or. Nous fumes chassés de l'étalon-or en 1931, après quoi nous avons laissé la livre sterling se convertir en toutes les monnaies, mais à un taux de change qui fluctuait.

L'hon. M. LAMBERT: Vous aviez à Londres une caisse du change qui était le principal guide du commerce international?

M. LEIGH: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Et cette caisse du change était sous la juridiction de votre ministère des Finances?

M. LEIGH: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Mais voici ce à quoi j'essaie d'en venir. Aujourd'hui, et depuis quelques années, la Grande-Bretagne est le centre névralgique de la zone sterling, qui comprend la plus grande partie de la population du monde. Le commerce britannique au sein de cette zone a augmenté et, depuis quelques années, il dépasse ce qu'il était avant le début de la guerre. Je présume que ce commerce se fait surtout entre les pays de la zone sterling?

M. LEIGH: Non. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Je crois qu'en réalité les peuples du monde ont toujours eu l'habitude d'utiliser la livre sterling comme monnaie internationale; et même, ils vendent en livres sterling et ils le font encore. Ils ont beaucoup de confiance en Londres et font ce qu'ils ont toujours fait. Les pays de la zone sterling ont un fonds de réserve commun. Il n'existe aucun fonds de réserve du Royaume-Uni; c'est un fonds de réserve de la zone sterling.

L'hon. M. LAMBERT: C'est ce que vous appelez "the pool"?

M. LEIGH: Oui, "the pool". Avant la guerre, la Grande-Bretagne avait de très gros placements et par conséquent les importations étaient beaucoup plus précieuses que ses exportations. Au cours de la guerre, le commerce visible d'exportation de la Grande-Bretagne tomba à un tiers de ce qu'il était avant le début des hostilités. Cela fut fait délibérément. La Grande-Bretagne ne perdit pas ce commerce; elle le donna. La Grande-Bretagne se concentra sur la guerre, et les États-Unis prirent ce commerce étranger. Cela faisait partie de l'entente. A la fin de la guerre, non seulement nous restait-il relativement peu de placements et bien peu des navires qui nous faisaient auparavant gagner beaucoup d'argent, mais notre commerce d'exportation n'était que le tiers de ce qu'il avait été avant la guerre. Cependant, en l'espace d'environ neuf ans, nous avons reconstitué notre commerce d'exportation, comme il nous fallait manifestement faire afin de payer nos importations.

L'hon. M. LAMBERT: Il dépasse de beaucoup ce qu'il était en 1938-1939.

M. LEIGH: Il le faut bien, car nous n'avons plus ces placements. Il nous faut payer nos importations avec nos exportations.

L'hon. M. CRERAR: Je voudrais poser une question au témoin. Admet-il que la politique commerciale de divers pays est très influencée par leurs problèmes intérieurs de chômage? C'est-à-dire qu'il semble généralement admis que la responsabilité des gouvernements est de garder tout le monde occupé chez eux, ce qui, naturellement, fait grandir l'importance de l'État et sa place dans le corps politique. Prenez le cas de la Grande-Bretagne. Si les textiles britanniques sont menacés par la concurrence d'un pays à faibles frais de production comme le Japon...

L'hon. M. LAMBERT: Ou l'Inde.

L'hon. M. CRERAR: ...ou l'Inde éventuellement, est-ce que la réaction serait d'appliquer des restrictions contre ces marchandises ou d'en interdire l'entrée dans le pays, sous prétexte qu'il en résulte du chômage? Nous avons vu la même chose se produire au Canada. Après la guerre, alors qu'il y avait un grand vide à remplir, tout alla très bien, mais maintenant on s'agite contre les marchandises japonaises bon marché qui entrent, et aussi contre les lainages importés de Grande-Bretagne. Il nous faut protéger nos emplois chez nous en prenant les mesures nécessaires pour restreindre l'entrée de ces marchandises ou les exclure. Nous voyons aujourd'hui la même chose se produire aux États-Unis, où divers groupes disent à leur gouvernement: "Ces marchandises étrangères font concurrence à notre standard de vie et vous devriez les exclure." Ce problème du chômage n'a-t-il pas une forte influence sur la politique commerciale que chaque pays peut adopter?

M. LEIGH: Monsieur le président, la réponse à cette question variera considérablement dans chaque pays, selon les circonstances particulières. Par exemple, sous le régime des Accords généraux sur le tarif douanier et le commerce, on a pris, comme vous savez, l'engagement de ne pas majorer le tarif douanier sur certaines marchandises. Il est donc à présumer que vous ne pouvez pas violer votre parole à ce sujet. Des marchandises peuvent arriver d'autres pays et se vendre moins cher que les vôtres. Exactement la même chose se produit en Grande-Bretagne pour les textiles venant du Japon et de la Tchécoslovaquie. Mais nous n'allons pas appliquer immédiatement un droit d'entrée ou leur interdire l'entrée, car nous nous rendons compte que le commerce international se fait dans les deux sens et si vous interdisez l'entrée à des marchandises qui peuvent se vendre moins cher que les vôtres, alors vous bloquez l'un des deux courants. Il vous faut donc accepter cette situation. Naturellement, si vous avez une importante industrie dans laquelle est employée une forte partie de votre population, ou une seule industrie dans une localité, alors vous pouvez décider de la protéger. Je crois que c'est là une question que chaque nation doit décider elle-même. L'un des attraits de mon système, c'est que les nations seraient très libres de décider elles-mêmes. Dans la mesure où elles mettent fin aux importations, elles mettent fin aux exportations, à moins qu'elles désirent faire un cadeau.

L'hon. M. CRERAR: C'est vrai, mais elles ne comprennent pas cela; elles voient seulement le problème qu'elles ont directement sous le nez.

M. LEIGH: Je le sais, mais je parle d'un système qui établira cet effet comme principe général. Dans certains cas, vous décideriez de protéger une industrie en particulier et, dans d'autres cas, vous décideriez de ne pas le faire. Mais dans la mesure où vous réduiriez la valeur totale de vos importations, vous réduiriez la valeur totale de vos importations, dans la même mesure vous réduisez la valeur totale de vos exportations, si vous désirez être payés. Il appartiendrait à chaque nation d'équilibrer ses comptes avec le reste du monde, et je pense qu'avec un système semblable l'on verrait disparaître beaucoup de discussions, d'aigreur et de tension entre les nations.

L'hon. M. BURCHILL: Cette discussion et le système qui nous a été exposé aujourd'hui par M. Leigh m'intéressent beaucoup. Je suis l'un des malheureux exportateurs qui ont souffert des fluctuations de la livre sterling. Le mécanisme proposé par M. Leigh pour faciliter le courant du commerce international me semble très intéressant. Je me posais une question. Je note qu'il fut préconisé par la Chambre de Commerce de Londres en 1948?

M. LEIGH: En 1932.

L'hon. M. BURCHILL: Monsieur le sénateur Robertson a demandé quelle attitude on avait pris aux États-Unis. Je crois que les Américains n'ont pas recueilli votre projet avec faveur. Comment le gouvernement britannique l'a-t-il accueilli? Quelle est l'opinion du Royaume-Uni?

M. LEIGH: Il est difficile de répondre à cette question. A l'origine, quand ce système fut avancé, il eut un très mauvais accueil. Vous constaterez maintenant, je crois, que l'accueil n'est plus si mauvais. Par là, j'entends que la plupart des gens admettent que l'analyse de la situation est exacte. Leur opinion sur le reste dépend beaucoup de la nature de leurs intérêts. Nous sommes tous très susceptibles d'être influencés par la nature des occupations auxquelles nous nous livrons.

L'hon. M. LAMBERT: Je voudrais me renseigner de nouveau sur le fonctionnement de la zone sterling. Le témoin a mentionné le "pool" et j'ai mentionné l'organisme central. Combien de pays y a-t-il dans la zone sterling? En avez-vous le nombre sous la main?

M. LEIGH: Pas sous la main, non.

L'hon. M. LAMBERT: Il est vrai que le "pool" ou l'organisme central de la zone sterling est à Londres et que la direction financière de toute la zone sterling est là. N'est-il pas vrai qu'il y a certains pays, membres de la zone sterling, qui préféreraient commercer avec les pays de la zone du dollar, mais sont empêchés de le faire par l'organisme central du "pool", comme l'Inde, par exemple?

M. LEIGH: Aucun pays, à ma connaissance, n'est tenu le moins du monde d'appartenir à la zone sterling, et rien ne les empêche d'en sortir demain.

L'hon. M. LAMBERT: Ils peuvent sortir quand bon leur semble?

M. LEIGH: Oui, quand bon leur semble. En outre, ce n'est pas rigide, comme vous l'avez laissé entendre. C'est une question de coopération entre les nations participantes. Cela se fait par voie d'entente, et si le "pool" se trouve réduit, il y a généralement une assemblée des gouvernements membres, et ils s'entendent pour aider tous en réduisant leurs demandes. Mais c'est un effort mutuel et s'il est vrai, comme vous dites, qu'un pays serait peut-être en meilleure posture une année donnée s'il était indépendant, il est généralement certain que tous font de meilleures affaires à la longue en étant membres. C'est une certaine mesure d'assurance pour nous tous. Nous y mettons tous notre petite part et nous la retirons quand nous en avons besoin. Le risque se trouve réparti. Aucun pays n'a besoin de s'alarmer à la perspective de se trouver soudainement dépourvu de devises étrangères, comme cela pourrait lui arriver s'il était seul, car dans certaines années un pays fournira à la caisse commune beaucoup plus qu'il n'en prendra et, dans d'autres années, ce sera l'inverse.

L'hon. M. LAMBERT: Certains sont en meilleure posture, cependant, en ce qui concerne le dollar, n'est-ce pas? La Belgique, par exemple?

M. LEIGH: La Belgique n'appartient pas à la zone du dollar.

L'hon. M. LAMBERT: Elle était membre de la zone sterling, cependant.

M. LEIGH: Non.

L'hon. M. LAMBERT: Les pays scandinaves en sont-ils membres?

M. LEIGH: Je ne le crois pas, mais je n'en suis pas sûr.

L'hon. M. HORNER: Monsieur le président, je voudrais poser une question, à laquelle je crois que nous sommes tous intéressés. Si un pays ayant des surplus à vendre accepte la monnaie du pays acheteur, que se produira-t-il? Par exemple, si le Canada acceptait des livres sterling pour son blé à l'heure actuelle, quel effet cela aurait-il?

M. LEIGH: Que fera-t-il avec ces livres sterling après les avoir reçues?

L'hon. M. HORNER: Ne pourrait-il pas les placer dans un autre pays et réaliser un gros profit.

M. LEIGH: Oui, il pourrait les placer, mais les nations qui sont développées ne voient pas avec trop d'enthousiasme une autre nation vendre sa production courante, refuser de recevoir leur production courante en paiement et se servir du produit de ses ventes pour accaparer les actifs immobiliers existants. Il y a toute la différence du monde si un pays place dans un autre, sous forme de prêt, un nouvel actif immobilier. Que penseriez-vous si un pays vous disait: "Vous ne devez pas faire de distinctions injustes à mon égard. Vous devez accepter mes automobiles, mes réfrigérateurs et mes aspirateurs parce que vous les acceptez d'autres pays; il est vrai que d'autres pays sont disposés à prendre vos marchandises en paiement, et que je ne suis pas disposé à accepter vos marchandises ni les marchandises d'aucune autre nation en paiement. Je veux vos actifs immobiliers." La plupart d'entre nous préféreraient ne pas accepter les marchandises de ce pays à des conditions semblables.

L'hon. M. ROBERTSON: En ce qui concerne le point que le sénateur Horner a soulevé, est-ce que vous ne proposez pas, essentiellement, que s'il convient au Canada, en vendant son blé et en vendant son bois et le reste, d'accumuler au cours d'un certain nombre d'années un excédent de livres sterling au lieu de les utiliser pour acheter, vous annulerez cet excédent, ou plutôt le Canada pourra opter à la fin de la période entre utiliser son excédent ou le laisser annuler? Par exemple, vous dites: "Burchill, voici votre marché pour votre bois, et voici votre marché pour votre blé. Et si, après nous avoir vendu tout ce que tu veux nous vendre et avoir acheté peu ou n'avoir rien acheté de nous, tu as accumulé un excédent contre nous, au bout d'un certain temps tu auras à choisir entre voir s'annuler ton excédent et acheter nos marchandises.?"

L'hon. M. HORNER: Exactement. Quand vous serez retourné en Grande-Bretagne, monsieur Leigh, je vous demande de faire observer que, chaque saison dans l'industrie du bâtiment au Canada, il y a une grande pénurie de ciment, et que des navires quitteront Churchill pour votre pays dans un mois, et que nos vendeurs devraient se mettre à l'œuvre et s'efforcer d'obtenir des ventes, surtout dans l'Ouest du Canada. Notre port de la baie d'Hudson est à leur disposition. C'est simplement une idée que je vous donne; il y a là pour vous autres l'occasion de faire des affaires.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne notre commerce domestique, si une dette n'est pas acquittée dans six ans, elle disparaît, car nous avons une loi de prescription.

L'hon. M. HORNER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Si nous accumulons des livres sterling et si, au bout de sept ans, nous ne pouvons pas trouver un endroit pour les dépenser, en Australie, en Malaisie, en Afrique du Sud ou ailleurs, elles disparaissent automatiquement.

L'hon. M. HORNER: La période de sept ans mentionnée par le témoin ce matin m'a intéressé. L'expression "sept ans" a quelque chose de biblique.

M. LEIGH: C'est pourquoi je l'ai choisie.

L'hon. M. LAMBERT: Il n'y a pas de pénurie de livres sterling dans notre pays actuellement.

Le PRÉSIDENT: Non, mais la Banque du Canada ne reconnaît pas la livre sterling.

L'hon. M. CONNOLLY: Monsieur le président, ce système, si j'ai bien compris, ne comporte pas en dernière analyse une surveillance rigide des importations et des exportations de la part d'un pays qui y participe.

M. LEIGH: Non, ce ne serait pas rigide du tout. Vos exportateurs feraient leurs affaires avec les importateurs privés n'importe où dans le monde tout comme dans le passé. Ils escompteraient leurs factures en expédiant les marchandises, et ces factures iraient à la Banque du Canada, ou à tout autre organisme chargé de ce travail, et la Banque les enverrait pour la perception. Finalement, le Canada obtiendrait un crédit dans ce pays. Les exportateurs seraient payés par la Banque du Canada en exportant et les importateurs verseraient leurs dollars à la Banque du Canada en important. Outre-mer, la Banque du Canada obtiendrait un crédit en monnaie étrangère pour le montant que ces expéditions représentent. Par conséquent, la Banque du Canada pourrait à tout instant donné dire exactement dans quelle posture elle se trouve avec le reste du monde et avec chaque pays en particulier.

Supposons que le Canada constate que ses crédits dans le pays "A" augmentent. Il irait à la Chambre centrale de compensation et essaierait de les échanger pour des crédits dans quelque autre pays. Mais si le pays "A" importe du monde au delà de sa capacité de payer avec des exportations acceptables pour des acheteurs consentants, les autres Banques centrales ne seraient pas disposées à accepter plus de créances contre le pays "A". Le crédit international du pays "A" serait mauvais. Les banques centrales diraient au pays "A": "Il va vous falloir réduire vos importations ou augmenter vos exportations, car autrement nous serons obligés de vous rationner. A moins que vous ne preniez les mesures qui s'imposent, nous serons obligés d'avertir nos exportateurs que, pendant le prochain trimestre, nous ne ré-escompterons les lettres de change tirées sur vos nationaux que jusqu'à concurrence de 300 millions de dollars au lieu de 400 millions".

L'hon. M. CONNOLLY: C'est la régie des exportations.

Le PRÉSIDENT: C'est la surveillance exercée par la banque.

M. LEIGH: L'exportation d'aucune marchandise en particulier ne se trouverait régie. On empêcherait simplement les crédits que l'on est disposé à accorder à ce pays de dépasser un certain total. L'exportateur devrait alors s'assurer si le pays "A" a atteint sa limite de 300 millions de dollars pour le trimestre en cours, en quel cas il devrait attendre au trimestre suivant pour expédier ses marchandises. C'est une méthode de contrôle parfaitement simple.

L'hon. M. STAMBAUGH: Monsieur le président, pourrais-je poser une question au témoin? Supposons que le Canada, au cours des sept dernières années, s'est constitué un gros commerce d'exportation et qu'il possède maintenant un surplus qui doit être annulé.

L'hon. M. HORNER: Un surplus de crédits.

L'hon. M. STAMBAUGH: Oui, un surplus de crédits. Ce surplus doit être annulé, mais faut-il le faire rembourser par les exportateurs qui ont vendu les marchandises?

M. LEIGH: Non, les exportateurs ont touché l'argent lors de chaque expédition. Il est à présumer que c'est la politique suivie par le Canada qui aurait empêché l'importation d'une quantité suffisante de marchandises pour contrebalancer, et il serait juste que le Canada subisse la perte.

L'hon. M. HORNER: C'est tout à fait juste. Une nation peut refuser d'importer suffisamment pour contrebalancer ses exportations et équilibrer son commerce. Cela rend impossible de faire des affaires avec ce pays. C'est comme si un créancier refusait de faire des affaires avec l'homme qui lui doit de l'argent et se trouvait contraint, par suite de son refus, d'effacer la dette et de recommencer à neuf.

L'hon. M. ROBERTSON: Oui, personne n'est à blâmer.

L'hon. M. HORNER: Vous prétendez, si j'ai bien compris, que c'est la conduite qu'il faudrait adopter à l'égard des pays du monde?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. HORNER: Je suis d'accord avec vous sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Leigh, un important témoin des États-Unis nous a dit que la livre excédait le dollar, et qu'il se faisait beaucoup plus d'affaires en livres sterling qu'en dollars. Est-ce exact?

M. LEIGH: Il en a toujours été ainsi et il en est encore ainsi. Le commerce international ne peut pas se faire avec une monnaie rare; il faut une monnaie qui s'obtient librement et ce n'est pas le cas du dollar.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, les profits du monde viennent du commerce mondial, n'est-ce pas?

M. LEIGH: Eh bien, je crois que la richesse de toute nation provient de ce qu'elle acquiert quelque chose qu'elle veut en échange pour quelque chose dont elle n'a pas besoin. En d'autres termes, vous échangez les choses dont vous avez un surplus et dont d'autres ont besoin, pour des choses dont ils ont un surplus et dont vous avez besoin. Cela augmente manifestement la richesse des deux parties.

Le PRÉSIDENT: Il se fait plus d'échanges aujourd'hui en livres sterling qu'en dollars.

M. LEIGH: Il en a toujours été ainsi.

L'hon. M. STAMBAUGH: Je crois comprendre qu'aucun mécanisme n'est prévu dans votre système pour permettre à une nation d'équilibrer son commerce avec de l'or.

M. LEIGH: La plupart des nations, si elles accumulent un surplus cette année, l'effaceront au cours des deux ou trois années suivantes en acceptant plus d'importations. C'est seulement si un surplus est demeuré inutilisé pendant sept ans qu'il serait annulé.

L'hon. M. STAMBAUGH: Je comprends cela.

M. LEIGH: Dans le cours ordinaire des choses, les nations auraient une balance favorable, peut-être constamment, mais ils l'effaceraient avec le temps avant que le moment de l'annulation arrive.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Stambaugh a demandé si, dans votre système, l'or pourrait encore servir à réaliser l'équilibre.

L'hon. M. STAMBAUGH: Oui.

M. LEIGH: Songez-vous à une augmentation du prix de l'or?

L'hon. M. STAMBAUGH: Non, je demande si l'or pourrait servir à solder un déficit.

M. LEIGH: Dans la mesure où les pays seraient disposés à accepter de l'or, sûrement. Pourquoi pas? Après tout, si vous achetez quelque chose, comme du blé, et si vous voulez payer en donnant en échange un article manufacturé, comme une machine, c'est fort bien; et si un pays préfère de l'or à votre machine, pourquoi ne pas lui donner de l'or?

L'hon. M. STAMBAUGH: Vous parlez de l'or comme marchandise.

M. LEIGH: Oui.

L'hon. M. ROBERTSON: Si vous en avez.

M. LEIGH: Je crois que l'or jouerait sans doute un rôle dans ce système, car c'est un métal que toutes les nations voudraient garder en réserve pour les mauvais jours. L'or peut se placer dans une voûte sans se détériorer et personne ne vous accusera de thésauriser une chose qui pourrait servir à des fins manufacturières. Je crois qu'il pourrait encore jouer un rôle très utile.

L'hon. M. TURGEON: Croyez-vous que l'étalon-or reviendra?

M. LEIGH: Non.

L'hon. M. ASELTINE: Est-ce qu'un retour à l'étalon-or apporterait une solution à notre problème?

M. LEIGH: La quantité totale d'or produite chaque année, sauf l'or produit aux États-Unis et en Russie, sur lequel nous n'avons aucun renseignement, calculée à \$35 l'once, vaut 700 millions de dollars. Si les gens des États-Unis devaient compter sur cela pour se faire payer leur balance favorable de 5 milliards, il leur faudrait payer l'or sept fois le prix actuel. Je ne crois pas qu'il soit vrai de dire que l'or pourrait servir à solder les déficits commerciaux. Ils sont devenus si considérables aujourd'hui qu'on ne pourrait pas les solder avec de l'or. L'or servait dans le passé à solder de petits montants.

L'hon. M. TURGEON: Alors, pourquoi d'autres pays du monde libre s'inquiètent-ils de la quantité d'or que la Russie peut avoir accumulée au cours des dernières années? Il semble exister un certain malaise à ce sujet.

M. LEIGH: Je crois que le malaise résulte du fait que si, par exemple, les États-Unis consentaient à payer pour l'or un prix plus élevé que \$35 l'once, ils se trouveraient à accorder une subvention considérable à l'U.R.S.S., car celle-ci pourrait alors commencer à vendre son or à un meilleur prix et à l'utiliser pour acheter des marchandises dans le monde.

L'hon. M. TURGEON: Si la seule raison du malaise qu'inspire la réserve d'or de la Russie est que le peuple américain pourrait augmenter le prix de l'or et acheter une énorme quantité d'or, en fournissant ainsi à la Russie les marchandises dont elle a besoin, comment ce malaise peut-il être fondé sur autre chose que le sentiment que l'or pourrait reconquérir la position qu'il occupait il y a quelques années?

M. LEIGH: Les États-Unis sont le seul pays où existe l'obligation statutaire d'acheter à \$35 l'once toute quantité d'or offerte et, par conséquent, il est clair que si les États-Unis augmentaient le prix, s'ils le doubleraient par exemple, n'importe qui ayant de l'or à vendre pourrait obtenir ce prix.

L'hon. M. TURGEON: Mais pourquoi les États-Unis augmenteraient-ils le prix de l'or si l'or est destiné à ne jamais reconquérir son ancienne position?

M. LEIGH: Ils pourraient le faire pour l'une ou l'autre de deux raisons: soit pour combler l'écart entre le dollar et les autres monnaies, soit parce qu'ils jugeraient que les frais de production de l'or ont augmenté très considérablement et que le prix n'a pas été majoré depuis 1934. Il n'y a pas beaucoup de marchandises qui se vendent au même prix qu'en 1934.

L'hon. M. TURGEON: Le seul point que je ne parviens pas à comprendre, c'est la façon dont vous expliquez le malaise inspiré par la réserve d'or de la Russie, car si l'or est destiné à ne pas reprendre la position qu'il avait autrefois, en valeur, la cause que vous donnez pour ce malaise ne pourrait jamais se matérialiser, à mon avis du moins. Alors, il me semble qu'il doit y avoir quelque autre raison pour le malaise qu'inspire dans certaines parties du monde la quantité d'or que la Russie peut avoir en sa possession.

M. LEIGH: Cela revêt un aspect plutôt politique, et je voudrais que ma réponse ne figure pas au compte rendu.

(La suite de la discussion est supprimée du compte rendu.)

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs? Le sénateur Robertson?

L'hon. M. ROBERTSON: Je n'ai pas d'autres questions. Si personne d'autre n'a des questions, je voudrais remercier personnellement le témoin d'être venu aujourd'hui nous exposer le système intéressant et digne d'attention qu'il propose au sujet du commerce. A mon avis, ce projet est si intéressant que j'aurais aimé qu'il y eut ici quelqu'un de mieux versé que moi dans les sciences économiques pour présenter le revers de la médaille, car je présume que toute médaille a son revers. Si ce projet n'avait pas son revers, il serait universellement adopté. J'imagine que tous les pays sans exception désirent la solution du problème que pose le commerce international, et beaucoup d'attention a été consacré à ce problème. Cependant, j'ignore si ce système est possible. Personnellement, je désire vous remercier, monsieur, de votre très intéressant discours et des idées dignes d'attention qu'il renfermait.

L'hon. M. TURGEON: Je désire appuyer la motion de Son Honneur le président du Sénat. Je suis certain que tous les membres du Comité ont vivement apprécié votre présence.

Des hon. SÉNATEURS: Oui. Oui.

L'hon. M. TURGEON: Et je voudrais mentionner en particulier que nous avons apprécié la façon dont vous avez répondu à toutes les questions qui vous ont été posées, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que vous êtes tous pour la motion. Nous avons eu une excellente période de questions et nous vous sommes très reconnaissants de la façon dont vous avez répondu à ceux qui vous ont interrogé au sujet de votre mémoire.

Messieurs, nous avons reçu un mémoire de l'Institut agricole du Canada et il sera mis à la disposition des sénateurs. Il n'y a personne ici pour le présenter. Ce sera le dernier pour la présente session du Parlement.

(Voir l'appendice B.)

J'ai un rapport que je voudrais voir adopter cet après-midi afin de pouvoir en donner lecture au Sénat demain.

Le MERCREDI 23 juin 1954.

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter le rapport suivant:

1. Conformément à l'ordre de renvoi du 23 février 1954, qui autorisait votre comité à continuer de s'enquérir et à faire rapport sur les mesures les plus pratiques pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, votre comité a entendu des arguments de dix témoins représentant des organisations commerciales et industrielles dirigeantes, ainsi que d'experts en économie et en commerce d'autres pays de l'OTAN.

2. Votre comité sait l'intérêt persistant que manifestent divers groupes en ce pays aussi bien qu'à l'étranger, à obtenir un commerce plus libre, tel que l'envisage l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que le désir général, qu'ont exprimé les dirigeants de ces pays membres du Traité, d'éviter un conflit dans la politique économique internationale chaque fois que la chose est possible.

3. Votre comité sait que d'autres groupes auraient désiré être entendus, qu'il n'a pas été possible, durant la présente session du Parlement, d'entendre tous ceux qui désiraient comparaître et présenter leurs vues. Pour cette raison, il n'a pas été possible de compléter les constatations et de soumettre un rapport final.

4. Par conséquent votre comité espère que, le plus tôt possible au cours de la prochaine session du Parlement, il soit autorisé à terminer son travail par l'audition des autres témoins qui désirent comparaître et la préparation de son rapport final. Il est à souhaiter que ce rapport fasse naître des idées constructives en vue d'une collaboration économique plus étroite parmi les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Le tout respectueusement soumis.

A. NEIL McLEAN,
Président.

L'hon. M. TURGEON: Je propose l'adoption de ce rapport.

L'hon. M. ROBERTSON: J'appuie la motion. Mais ne serait-il pas préférable de différer la question d'engager quelqu'un jusqu'à ce que le comité soit reconstitué à la prochaine session?

Le PRÉSIDENT: Cette recommandation n'est pas nouvelle. C'est simplement une copie d'une recommandation qu'il y avait dans le dernier rapport.

Une seule question, monsieur Leigh. Je voudrais vous demander si les recommandations que vous avez présentées à la dernière conférence des Chambres de commerce de l'Empire britannique tenue en Afrique du Sud ont été envoyées dans toutes les parties de l'Empire pour y être étudiées?

M. LEIGH: Oui.

Le PRÉSIDENT: J'ai cru devoir mentionner cela parce que vous avez été trop modeste pour nous le dire.

La séance est levée.

APPENDICE B

MÉMOIRE SUR LA QUESTION DES RELATIONS COMMERCIALES ET DE
LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE ENTRE LES PAYS DE
L'OTAN ET D'AUTRES PAYS DU MONDE LIBRE

Présenté au Comité sénatorial des relations commerciales du Canada par
l'Institut agricole du Canada

L'Institut agricole du Canada apprécie l'honneur qu'on lui fait en lui fournissant cette occasion de présenter ses vues au Comité sénatorial des relations commerciales du Canada sur les mesures les plus pratiques à prendre pour donner suite à l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. L'Institut désire féliciter le Comité sénatorial de l'initiative et de la prévoyance dont il a fait preuve en établissant un forum pour discuter la question capitale de la collaboration économique entre les pays du monde libre.

L'Institut agricole du Canada, qui représente les travailleurs agricoles professionnels dans l'agriculture, l'industrie et le commerce au sein de dix provinces, présente respectueusement au Comité sénatorial des relations commerciales du Canada l'exposé suivant de ses vues sur les relations commerciales et la collaboration économique entre les pays de l'OTAN et avec d'autres pays du monde libre.

La collaboration des pays de l'OTAN dans les domaines politique et militaire a été effectivement réalisée. Le retard subi par l'établissement de la collaboration économique est une faiblesse dans les assises de toute la structure. Si nous voulons édifier une paix solide, stable et durable, il nous faut être certains qu'elle repose sur de bonnes fondations économiques sur lesquelles le commerce multilatéral puisse se développer dans la plus grande étendue possible.

Les difficultés financières avec lesquelles plusieurs pays sont aux prises continuent de constituer le principal obstacle à l'expansion du commerce international. Étant donné qu'une grande partie de la richesse du monde, y compris les excédents de vivres et de produits agricoles, est concentrée sur le continent nord-américain, des problèmes de distribution et de paiement ont surgi et se sont aggravés au cours des dernières années. Il s'est produit un déplacement de la puissance économique et de la production qui s'est accompagné d'un mouvement de plus en plus important du commerce mondial vers l'Amérique du Nord. Les suites de la guerre ont accéléré ces changements.

L'état de la situation s'améliore, mais un manque d'équilibre persiste entre l'Amérique du Nord et le reste du monde occidental. Pendant qu'il persiste, le commerce demeure entravé par le contingentement des importations et les restrictions du change; et des monnaies demeurent inconvertibles.

La solution est difficile mais non impossible si on ne dresse pas de barrières au commerce et si les pays suivent des politiques monétaire et fiscale tendant à équilibrer le commerce et les paiements de chacun d'eux avec le reste du monde. Si l'on pouvait supprimer les barrières commerciales, même en partie, et si l'on adoptait une politique intérieure appropriée, les possibilités de surmonter les difficultés qui résultent présentement des déficits commerciaux seraient grandes.

Pour cela, cependant, il faut l'action de tous les pays, les débiteurs et les créanciers. Comme principal élément dans la solution de ces difficultés, le Canada et les États-Unis doivent augmenter pour les nations libres les occasions de commercer. Des pays étrangers ont placé des restrictions sur l'importation de marchandises canadiennes et américaines, non pas parce qu'ils n'en ont pas besoin, mais parce qu'ils n'ont pas assez de dollars pour payer toutes les mar-

chandises qu'ils voudraient acheter de nous. Si on fournissait aux pays d'outre-mer l'occasion de gagner des dollars, les restrictions pesant sur les importations disparaîtraient et le marché des produits nord-américains s'agrandirait considérablement.

Ce n'est pas tout. Dans les pays d'outre-mer, l'inflation a rendu impossible d'exporter suffisamment pour payer les importations. Le rapport qui existe entre l'inflation intérieure et le déséquilibre du commerce extérieur est de mieux en mieux compris aujourd'hui. Cette compréhension nouvelle produira peut-être un nouvel effort pour résoudre les difficultés de change que le monde occidental affronte. L'expérience des quelques dernières années nous a aidés à comprendre qu'un pays ayant des prix intérieurs relativement élevés, joints à des taux de change fixes, a peine à lutter contre la concurrence sur les marchés d'exportation. Ces mêmes prix élevés attirent des importations qui épuisent les réserves de devises étrangères et créent des difficultés monétaires.

On a eu trop souvent tendance au cours des dernières années à regarder à l'extérieur pour trouver les causes de la dislocation économique et ses remèdes. Un coup d'œil à l'intérieur pourrait révéler les sources des difficultés.

Dans la conclusion du rapport de la Banque des règlements internationaux publiés en juin 1952, on lit cette remarque pertinente: "Un certain nombre de pays qui avaient réussi à mettre l'ordre chez eux ont soudainement constaté que la plupart de leurs difficultés monétaires avaient disparu comme par enchantement."

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DU COMMONWEALTH

En décembre 1952, la Conférence économique du Commonwealth a publié un communiqué portant sur les mesures à prendre pour accroître la force économique des pays du Commonwealth. Ce communiqué insistait sur l'importance d'adopter une politique économique intérieure destinée à réprimer l'inflation et la hausse du coût de la vie, et faisait observer que l'inflation entraînait des déficits dans le commerce extérieur en provoquant des importations excessives et en dirigeant vers l'utilisation intérieure des marchandises qui, autrement, auraient été disponibles pour l'exportation. La conférence a déclaré qu'il fallait encourager un sain développement économique et qu'il fallait étendre à la plus vaste zone possible un système multilatéral de commerce et de paiements.

Le communiqué dit que, pour atteindre les objectifs désignés par la conférence, il faudrait l'action individuelle des gouvernements du Commonwealth, une grande coopération entre eux ainsi qu'avec les autres nations commerciales et les organismes internationaux existants. Les organismes internationaux et les instruments de collaboration économique particulièrement mentionnés dans le communiqué sont la Banque de la reconstruction et du développement, le Fonds monétaire international et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

L'Institut agricole du Canada croit que le communiqué officiel émané de la conférence économique du Commonwealth en 1952, établissant comme il le fait la direction que non seulement les pays du Commonwealth mais tous les pays doivent prendre pour augmenter leur puissance économique fondamentale, est un important document qui se rattache directement aux objectifs de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

LA RÉALISATION DE L'ÉQUILIBRE

Au cours des sept dernières années, les pays de l'Europe occidentale ont eu d'énormes obstacles, apportés par les ravages de la guerre, à surmonter pour résoudre leurs difficultés commerciales. Ils se sont efforcés de rétablir

l'équilibre entre leurs dépenses et leurs revenus et, en même temps, d'assurer un standard de vie raisonnable à leurs populations. Dans d'autres parties du monde, surtout dans les pays arriérés, l'augmentation des populations et la recherche d'un meilleur standard de vie par l'industrialisation ont aggravé les causes de déséquilibre. Les efforts de ces peuples pour exploiter leurs ressources posent d'importants problèmes économiques affectant l'équilibre intérieur et l'équilibre extérieur.

Pendant la première période qui suivit la guerre, il y eut des mesures temporaires pour obvier à ces difficultés, comme les dons purs et simples de vivres et de produits agricoles et d'autres produits indispensables distribués par l'UNRRA et des organismes semblables. Le Programme du relèvement de l'Europe suivit. Ce programme visait à amorcer la pompe industrielle, à remettre les rouages en marche en Europe occidentale et à rétablir la viabilité.

Le programme de relèvement comportait aussi un certain nombre de prêts à longue échéance et à des taux d'intérêt modérés que les États-Unis et le Canada accordèrent à des pays de l'Europe occidentale et à d'autres pays.

Comme quatrième mesure pour réaliser l'équilibre, on s'efforce d'encourager l'utilisation plus efficace des ressources en supprimant les barrières commerciales par la collaboration internationale et par la négociation.

L'APPUI À DONNER AUX ORGANISMES EXISTANTS

L'Institut croit que, dans le vaste domaine des relations économiques internationales, les organismes existants, si les gouvernements membres leur donnent leur appui, peuvent contribuer puissamment à faire de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord un instrument réaliste et utile. Ces organismes, qui ont maintenant acquis plusieurs années d'expérience et qui, avec cette expérience, accroissent leur utilité par la collaboration économique, comprennent l'Organisation des vivres et de l'agriculture, le Fonds monétaire international et la Banque de la reconstruction et du développement. Dans le domaine de la politique commerciale, nous croyons que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a déjà aidé d'une façon remarquable à coordonner et harmoniser les politiques commerciales des pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et d'autres pays du monde libre.

Nous reconnaissons sans doute que la concentration de la puissance militaire est nécessaire à la défense, mais nous croyons que l'expansion et la diversification du commerce sur la plus grande échelle possible sont nécessaires à la puissance économique.

Nous sommes opposés à tout groupement de pays, même le groupe de l'OTAN, dans des blocs commerciaux exclusifs. Nous croyons que la meilleure façon de servir les intérêts des pays de l'OTAN, les intérêts militaires et économiques, réside dans l'expansion du commerce entre tous les pays du monde libre comme le mentionne la résolution. Nous sommes convaincus, cependant, que la communauté des nations de l'Atlantique possède à la fois une grande occasion et une grave responsabilité, et c'est de donner l'exemple en abaissant les barrières commerciales et en augmentant le commerce.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Aux yeux de l'Institut agricole, les pays du monde occidental se dirigent dans la bonne voie. Nous n'avons pas besoin de concevoir quelque plan nouveau et audacieux, mais nous avons besoin de soutenir et renforcer les organismes de coopération économique existant déjà. Si les organismes qui existent ne sont pas aussi efficaces que nous voudrions qu'ils soient, ce n'est pas parce qu'ils furent mal conçus.

Au lieu d'envisager la création d'une nouvelle institution pour améliorer les relations commerciales internationales, nous croyons qu'il faudrait s'efforcer de renforcer l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. C'est un excellent instrument de collaboration économique et d'amélioration des relations commerciales entre les nations du monde libre. Il serait utile, croyons-nous, de répéter certains des principes énoncés dans cet accord international.

L'Accord général constitue un effort de longue haleine pour rétablir le commerce sur une base multilatérale avec des monnaies librement convertibles, au lieu d'avoir des accords bilatéraux et de troc ainsi que d'autres ententes commerciales spéciales qui excluent certains pays. Avec un système multilatéral de commerce dans le monde, des considérations commerciales gouvernent les conditions du commerce et les prix sont déterminés par la concurrence. Avec un système semblable, il y a un minimum de subvention des exportations par les gouvernements et les acheteurs peuvent importer librement sans se heurter à des contingentements et à des permis.

L'Accord général comprend un code international que les principales nations commerciales se sont engagées à suivre dans leurs relations commerciales. Les parties contractantes ont assumé des obligations graves et importantes. Ces obligations ont un effet direct sur les relations commerciales et agricoles étrangères.

Un principe fondamental de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est que le tarif douanier est reconnu comme forme légitime de protection pour les producteurs et doit n'être que la seule forme de protection contre les importations. Les tarifs douaniers, cependant, sont susceptibles d'être réduits ou éliminés par la négociation, avec octroi de concessions compensatoires ou équivalentes.

Le principe de la nation la plus favorisée s'applique. A l'exception des taux préférentiels existants, le taux le plus favorable accordé à n'importe lequel pays est généralisé et appliqué à tous les signataires de l'Accord général.

Le principe qu'il n'y aura pas de distinctions s'applique aux taux préférentiels. Les préférences existantes sont plafonnées. Aucune nouvelle préférence ne doit être accordée et aucune préférence existante ne doit être accrue, mais elles peuvent être réduites en échange pour des concessions douanières.

Après que les importateurs ont acquitté le droit de douane, le principe du "traitement national" doit s'appliquer. Cela veut dire que les importations ne seront assujetties à aucune taxe intérieure d'aucune sorte en plus des taxes qui s'appliquent aux produits domestiques correspondants.

L'Accord général mentionne la subvention des exportations. L'Accord n'interdit pas de recourir à la subvention de la production et de l'exportation, et si un pays membre estime que le programme de subvention des exportations d'un autre pays membre nuit sérieusement à son commerce, il a le droit de se plaindre auprès des parties contractantes et de réclamer.

Les subventions elles-mêmes ne sont pas considérées comme malicieuses, mais si elles servent à acquérir plus qu'une juste part du commerce mondial, leur usage peut nuire au commerce des autres.

L'Accord de Genève donne aux parties contractantes l'obligation de ne pas recourir au contingentement pour réglementer les importations ou les exportations. Les mesures gouvernementales qui restreignent, par des contingentements absolus, les quantités de marchandises qui peuvent être importées dans un pays ou en être exportées sont reconnues comme les formes de restriction du commerce international les plus nuisibles. Dans la mesure où elles sont employées, les restrictions quantitatives détruisent le but de l'Accord. Les

parties contractantes sont convenues d'éliminer entièrement le contingentement des importations et des exportations, et se sont ainsi engagées à appliquer le principe considéré comme le plus important dans l'Accord. Après avoir énoncé le principe général concernant l'élimination des contingentements, l'Accord traite ensuite des circonstances où des exceptions pourront être faites, et limite positivement l'usage des restrictions même dans ces cas.

Dans certaines limites, l'Accord général reconnaît les opérations des entreprises commerciales d'État. Si le gouvernement d'un pays se livre à l'achat et à la vente de marchandises sur le plan commercial, ou accorde à toute entreprise des privilèges spéciaux ou exclusifs pour acheter et vendre des marchandises à l'étranger, ces opérations sont reconnues par l'Accord général comme opérations commerciales d'État.

Les obligations imposées par l'Accord placent l'entreprise d'État sur le même pied que l'entreprise privée en ce qui concerne les achats et les ventes comportant des importations et des exportations, et en ce qui concerne la protection que l'entreprise d'État peut accorder aux producteurs domestiques.

L'Accord général est ouvert à tout pays qui, par la négociation, réduit son tarif douanier à un niveau satisfaisant pour les membres existants et qui est disposé à accepter le code commercial prévu par l'Accord.

Tous les pays membres de l'OTAN sont parties contractantes de l'Accord général et, ensemble, font 70 p. 100 du commerce mondial.

L'établissement de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce constitue le développement le plus significatif et le plus important dans le domaine du commerce international au cours des dernières années. Ce développement est significatif parce que l'Accord a maintenant traversé une période d'essai de plus de cinq ans d'application provisoire. Il est important à cause du grand nombre de pays qui l'ont accepté, de ce qu'il a réalisé jusqu'ici et à cause du fait que les gouvernements et le public en tiennent de plus en plus compte. Trente-cinq pays qui font plus de 80 p. 100 du commerce mondial sont parties à l'Accord général. Depuis son établissement à Genève en 1947, il y a eu trois séries de négociations douanières sous son empire, et ces négociations ont abouti à la réduction des droits de douane ou à l'engagement de ne pas majorer les droits de douane de plus de 55,000 articles.

À l'Assemblée des parties contractantes de l'Accord général, qui a tenu huit sessions jusqu'ici, la dernière à Genève en octobre 1953, des problèmes difficiles dans le domaine des relations commerciales ont été discutés avec franchise et, dans plusieurs cas, les différends ont été composés.

On dira peut-être que les conditions de l'Accord limitent notre liberté d'agir indépendamment et rapidement pour protéger nos producteurs contre les importations. Il ne faut pas oublier, cependant, que par cette entente internationale nos exportations jouissent d'un traitement semblable et que nos droits sont protégés à l'étranger. C'est grâce à ce jeu de concessions réciproques, si important dans les relations entre les hommes, que toute entente internationale peut subsister.

UN ACCORD DE COMMERCE PERMANENT

Ce mémoire de l'Institut agricole du Canada a été presque entièrement consacré à une discussion des aspects politiques et des répercussions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous avons eu raison de le présenter ainsi, car nous croyons que l'Accord général relègue dans l'ombre tous les autres développements survenus dans le commerce international au cours des dernières années.

Récemment, l'Accord général a subi deux grands échecs: il y a d'abord les restrictions commerciales répandues dans plusieurs parties du monde et, ensuite, les signes croissants de protectionnisme aux États-Unis.

L'Institut croit que ces difficultés seront surmontées si les États-Unis veulent continuer le rôle qu'ils ont joué depuis la fin de la guerre en encourageant la libéralité dans le commerce mondial, et si les pays d'outre-mer sont disposés à adapter leur politique intérieure aux exigences de la stabilité extérieure sans recourir aux restrictions. L'Accord général devrait alors devenir un instrument plus rempli de sens et servir de base à une coopération plus efficace dans le domaine du commerce international. Ce qu'il faut, c'est une meilleure compréhension de l'Accord qui conduirait à sa ratification par les signataires et lui donnerait le degré de permanence envisagé par la résolution. Ottawa, le 24 novembre 1953.

